

**REVUE IVOIRIENNE DE GOUVERNANCE ET D'ÉTUDES STRATÉGIQUES
(RIGES)
(IVORIAN REVIEW OF GOVERNANCE AND STRATEGIC STUDIES)
ISSN : 2520-4114**



Numéro 28, septembre 2025

Gouvernance publique & développement humain en Afrique



Directeur de la Revue

Dr. Botiagne Marc Essis
Politologue / Enseignant-Chercheur
Directeur de l'IRIG

Contacts

Tél. : +225 0708410594 / +225 2722268835

E-mail : riges@irig-abidjan.com

Site Internet : <https://irig-abidjan.com/>

Preuves de l'indexation dans des bases de données

1/ International Standard Serial Number (ISSN) Centre International

ISSN PORTAL – The Global Index for Conituing Resources

<https://portal.issn.org/resource/ISSN/2554-1382>

2/ Bibliothèque Nationale de France (BnF) – Catalogue Général

<https://portal.issn.org/resource/ISSN/2554-1382>

3/ OpenAire - Zenodo (Base de données de l'Union Européenne)

https://zenodo.org/me/uploads?q=&f=shared_with_me%3Afalse&l=list&p=1&s=10&sort=newest

Éditeur

IRIG Digital Editions

info@irig-abidjan.com

Adresse postale : 22 BP 905 Abidjan 22

COMITÉ SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL

Prof. Stephan Stetter

Universität der Bundeswehr München

(Université Militaire de Munich)

Prof. Nadine Machikou

Université Yaoundé II

Prof. Paul Ghils

(Prof. Emérite) UL Bruxelles

Prof. Roch Yao Gnabeli

Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody

Prof. Paul Anoh

Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody

Prof. Séraphin Nene Bi

Université Alassane Ouattara de Bouaké

Prof. Abraham Gadj

Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody

Prof. Yédoh Sébastien Lath

Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody

Prof. Issoufou Yahaya

Université Abdou Moumouni de Niamey

Prof. Ezéchiél Akobrou

Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody

Prof. Martin N'guettia Kouadio

Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody

Prof. Téré Gogbe

Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody

Prof. Stéphane Koffi-Yéboué

Université Péléforo Gbon Coulibaly de Korhogo

Prof. Djama Ignace Allaba

Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody

Prof. Jean-Louis Lognon

Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody

Prof. Loth Pierre Diwouta Ayissi

Université Yaoundé II

PRÉSENTATION DE LA RIGES

La **Revue Ivoirienne de Gouvernance et d'Etudes Stratégiques (RIGES)** est le fruit d'une collaboration entre l'**Institut des Relations Internationales et de la Gouvernance (IRIG)** et l'**Université Félix Houphouët-Boigny (UFHB) de Cocody**. La RIGES est un support de publication d'articles originaux et de très bonne qualité scientifique portant aussi bien sur des thématiques de gouvernance nationale que sur des questions relevant de la gouvernance mondiale. La RIGES s'inscrit résolument dans une perspective transdisciplinaire et offre l'opportunité aux chercheurs de Côte d'Ivoire et d'ailleurs de publier des travaux en langues étrangères (anglais, allemand, espagnol, etc.). Par conséquent, elle encourage vivement la soumission de travaux émanant de toutes les disciplines des sciences sociales et humaines. Cette exigence d'ouverture se perçoit davantage par la place de choix qu'accorde la RIGES aussi bien à la recherche fondamentale, à la recherche appliquée, à la recherche normative qu'à la recherche empirique. En termes de périodicité, la RIGES est une revue trimestrielle adossée à un conseil scientifique international. Chaque numéro de la RIGES comporte un éditorial, des contributions thématiques et des contributions libres (*varia*).

Prescriptions typographiques

- Police : Times New Roman
- Taille : 12
- Interligne : simple
- Intitulé de l'article : TNR 14, en version française et anglaise
- Niveaux de titres : 3 au maximum
- Résumé et mots-clés : en version française et anglaise
- Références : pas en note infrapaginale, mais dans le corps du texte. Patronyme d'auteur suivi de l'année de parution et, le cas échéant l'indication de page.

Exemples

- (Bobo 2021) : un seul auteur
- (Bobo 2021 : 5)
- (Bobo & Loba 2012) : deux auteurs
- (Bobo & Loba 2012 : 32),
- (Bobo et al. 2024) : plus de deux auteurs
- Références dans la bibliographie
 - Pour ouvrage : Patronyme d'auteur, initiales des prénoms, année de parution entre parenthèses, intitulé de l'ouvrage, lieu de parution, maison d'édition
 - Bobo, R. S. (2023) : Le système politique du Goh-Djiboua, Abidjan, Eburnie Editions.
 - Pour article : Patronyme d'auteur, initiales des prénoms année de parution entre parenthèses, intitulé de l'article, nom de la revue, numéro de la revue, intervalle de pages
 - Bobo, R. S. (2013) : Sociologie de la violence politique en Côte d'Ivoire, Revue Ivoirienne de Gouvernance et d'Etudes Stratégiques, No. 26, mars 2025, pp. 15 – 33.

SOMMAIRE

Editorial	5
 Engelbert Hervé Ebanda <i>L'état des droits humains de deuxième génération au regard du terrorisme dans le bassin du lac Tchad : focus sur le Cameroun et le Tchad</i>	6
 Zouameyong Philomène Amouga <i>La gouvernance de la sécurité collective à l'épreuve de l'imbrication des enjeux de puissance dans le conflit en RDC</i>	31
 Brice Armel Youbi <i>La construction d'un instrument d'action budgétaire complexe en matière de gouvernance territoriale dans les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD)</i>	47
 Collins Lebrix Obame Obame <i>Le Nigéria dans la dynamique évolutive de l'insécurité maritime dans le golfe de Guinée</i>	64
 Brice Armel Youbi <i>Représentations et problématique sur l'état des infrastructures routières dans les secteurs urbains et des transports au Cameroun</i>	81
 Alain Patrick Ngye <i>Partis politiques et pouvoir d'Etat : le cas du Parti Démocratique Gabonais (PDG) d'Omar Bongo à Brice C. Oligui Nguema</i>	93
 Affechi Celestin Guiamba <i>Les sophistes, précurseurs de la pragmatique discursive</i>	125

Editorial

« *Gouvernance publique et développement humain en Afrique* » ! Telle est la thématique ayant fait l'objet de l'appel à contributions du présent numéro de la *Revue Ivoirienne de gouvernance et d'Etudes Stratégiques* (RIGES). La motivation sous-jacente à cet appel est celle de faire percevoir la corrélation entre ces deux variables que sont, d'une part, la gouvernance publique et, d'autre part, le développement humain.

La notion de gouvernance publique renvoie à l'ensemble des mécanismes formels et informels sous-tendant la gestion de la chose publique (*res publica*). En tant que telle, elle s'articule autour de standards tels que la performativité, la redevabilité, l'inclusivité et la durabilité. Par ailleurs, la gouvernance publique a une double vocation participative et partenariale. Cela se perçoit, plus spécifiquement, par la prise en compte des acteurs non-étatiques que sont les organisations de la société civile (OSC) et les entreprises. De plus, la gouvernance publique se veut un mode de gestion multiscalaire (*multi-level governance*), c'est-à-dire reposant sur le principe de subsidiarité.

Quant à la notion de développement humain, elle résulte d'un travail de théorisation dont la paternité revient à Amartya Sen et à Martha Nussbaum (*capability approach*), pour ne citer qu'eux, et qui a été érigée par le *Programme des Nations Unies pour le Développement* (PNUD) comme standard global. A preuve, les *Objectifs du Millénaire pour le Développement* (OMD), dans les années 2000, et les *Objectifs du Développement Durable* (ODD), actuellement, ont inscrit le développement humain comme l'un standards structurants des initiatives de développement, aussi bien au niveau global qu'au niveau domestique. Le développement humain a pour indicateur macroéconomique, l'Indice de Développement Humain (IDH) qui prend en compte des critères tels que le pouvoir d'achat, le niveau d'éducation, l'espérance de vie et les conditions de logement au sein d'un Etat donné. A cet égard, il ne serait, assurément, pas superfétatoire de faire mention de l'Indice de Gini, indicateur macroéconomique permettant de saisir le niveau des inégalités de distribution de la richesse au sein de la population d'un Etat.

Les contributions retenues pour le présent numéro de la RIGES abordent globalement de thématiques telles que les droits humains (**Engelbert Hervé Ebanda**), la sécurité collective (**Zouameyong Philomène Amouga**), la gouvernance locale (**Brice Armel Youbi**), la sécurité maritime (**Collins Lebrix Obame Obame**), la politique d'urbanisation (**Brice Armel Youbi**), la participation politique (**Alain Patrick Ngye**) et le discours politique (**Affechi Celestin Guiamba**). Ce sont, là, autant de thématiques ayant, directement ou indirectement, une incidence sur le développement humain.

Vous souhaitant une bonne lecture !

Abidjan, le 25 septembre 2025

Dr. Botiagne Marc Essis

Directeur de la RIGES

L'état des droits humains de deuxième génération au regard du terrorisme dans le bassin du lac Tchad : focus sur le Cameroun et le Tchad

Engelbert Hervé Ebanda

ebandaengelbertherv@yahoo.fr

Ecole Nationale Supérieure de Police (Cameroun)

Résumé

L'humanité vit depuis l'antiquité une menace atypique qui affecte les Droits de l'Homme, connue sous l'appellation de « terrorisme ». Depuis les attentats du 11 septembre 2001 aux Etats Unis d'Amérique, la communauté internationale fait de ladite menace une préoccupation majeure. Bien plus, ce phénomène, aussi complexe soit-il, n'est perceptible qu'à la lecture de sa diffusion en Afrique subsaharienne et plus précisément dans le bassin du lac Tchad. D'où, l'intérêt de focaliser une attention particulière sur les Etats du Cameroun et du Tchad au travers les mouvements de la secte islamiste « Boko Haram ». De ce fait, les populations de la zone, dépourvues de leurs droits fondamentaux et bien d'autres commodités migrent ailleurs du fait des mouvements djihadistes. C'est l'opportunité pour le cas d'espèce d'apprécier l'état des droits humains face à l'ampleur que prend considérablement le fléau à partir d'une approche théorique et empirique.

Mots clés : droits de l'homme ; état des droits humains ; deuxième génération ; terrorisme ; lac Tchad

Abstract

Since ancient times, humanity lives an atypical threat which makes human rights unparalleled, called as terrorism, which due to the attacks by the United States of America on September 11, 2001, is of concern to the international community. Even more, this phenomenon as complex as it is, it is only perceptible when reading its diffusion throughout the world, particularly in sub-Saharan Africa and more precisely in the lac chad area. Hence, the interest in focusing particular attention on the states of Cameroon and Chad through the movements of the Nigerian islamist sect Boko haram. On the other hand, the populations of the area deprived of their fundament rights and many other amenities thus, migrating elsewhere due to the horrors jihadists. This an opportunity for the present case to assess the situation of human rights given the scale of the scourge from a theoretical and empirical approach.

Key words: human rights; human rights situation; second generation; terrorism; Lake Chad

INTRODUCTION

La mutation de la notion de l'Etat de nature¹ en considération de celle de l'Etat de Droit² vient à coup sûr péjorer les maximes vulgaires telles que « les gros poissons mangent les petits » ou encore « la loi du plus fort. » et dans le même contexte la célèbre loi du talion, ainsi que la toute-puissance du monarque qui n'est pas en reste. La constatation fut celle dont à dire vrai, l'homme était un véritable loup pour l'homme, ceci étant perceptible de par les multiples atrocités dont il a fait l'objet au sein des multiples sociétés humaines considérant les divergences culturelles et ethno-civilisatrices. Cet état de choses a suscité de nombreuses prises de position des citoyens dans les différentes sphères sociales caractérisées par les conflits « riches-pauvres », « Israélo-palestinien » et les tensions « occident-orient ». On peut aussi évoquer dans le même sillage la guerre froide et les différentes guerres mondiales au cours desquelles la dignité de l'Homme a été transgressée du fait des inégalités avérées. Cela a connu

¹ C'est « un état de guerre de chacun contre chacun »

² L'Etat de droit est tout Etat qui garantit le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, par la mise en place d'une protection juridique. Dans l'Etat de droit, les autorités politiques elles-mêmes sont soumises au droit.

une amplification des phénomènes criminogènes de tout calibre dans des cadres étatiques et supra étatiques. C'est l'occasion de faire une mise en relief de la criminalité transfrontalière³ ou transnationale de manière globale et du terrorisme transfrontalier en l'occurrence et dont, la définition est teintée de complexité du fait de son aspect protéiforme car, un sens est donné à la notion en fonction des actes posés, en fonction des formes d'organisation, des institutions internationales et des Etats.

C'est l'opportunité pour les terroristes d'imposer leur point de vue au travers des actes de revendication constitutifs de menaces asymétriques⁴ vis-à-vis d'un Etat, d'un gouvernement, d'une population ou une organisation, caractérisés par l'instauration et le règne de la peur et même de la terreur selon la maxime "mieux vaut tuer un et être vu par mille que de tuer mille et être vu par un". Ce phénomène aussi vieux soit-il comme le monde, ayant pris de la rationalité avec les attentats du 11 septembre 2001, est également un fléau qui fragilise l'Etat de droit dans une certaine mesure que les Droits de l'Homme en général et les droits Économiques, sociaux et culturels en particulier, constituant la deuxième génération des Droits de l'Homme, opposables à l'Etat et, connus sous une double appellation synonymique "Droits créances" ou "Droits participations" sont mis en mal. Ces droits s'identifient ainsi : Le droit à la vie, le droit à la santé, le droit à l'éducation, le droit au logement, le droit au travail et le droit à l'eau qui ont une interdépendance avec les droits civils et politiques "Droits libertés" dits de première génération et la troisième génération "nouveaux droits" permettant à tout citoyen de s'épanouir dans le respect des libertés, des droits fondamentaux et de la dignité humaine.

L'Homme, étant l'élément fondamental permettant d'identifier et de distinguer une population humaine, vue comme l'un des indicateurs permettant favorablement de donner un sens juridique à la notion d'Etat, d'une nation ou d'un peuple. Sa transgression a permis le passage d'un Etat de nature au contrat social prônant la valorisation de l'être humain, dans sa dignité, par l'intermédiaire des philanthropes tels que : (Rousseau 1762) à travers le contrat social ayant pour but ultime de garantir à chacun la jouissance et la liberté, la société ne saurait être la somme des libertés individuelles⁵, nécessairement incompatibles et (John Locke 1632-1704) relativement à la séparation des pouvoirs⁶. Plus loin, la remarquable et mémorable Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 Décembre 1948 et ses deux pactes de 1966 relatifs aux Droits civils⁷ et politiques et aux Droits économiques, sociaux et culturels la rendant contraignante et faisant office de valorisation de la protection et la promotion de la dignité humaine.

Dans sa thématique « la lutte contre le terrorisme et le respect des droits de l'homme », (Adoua-Mbongo 2004) opte pour une approche de lutte contre le terrorisme avec fermeté du fait de sa profonde remise en cause du droit à la vie. Quant au discours de (Patten 2003), ce dernier estime

³ « A cet égard, la criminalité transfrontalière peut être définie comme un ensemble d'actes délictueux dont les auteurs et les répercussions vont au-delà des frontières étatiques » Réflexion sur la criminalité transfrontalière en Afrique de l'ouest-le rôle des parlements. Rapport de synthèse par Dr MOULAYE organisée du 17 au 19 Juin 2009 à Abidjan par le DCAF de Genève, la FES, le parlement de la CEDEAO, l'Assemblée National de la Cote d'Ivoire, l'ASSN et le WANSED p. 2(7).

⁴ -Les menaces asymétriques recouvrent une large gamme de modes d'action (terrorisme, notamment) ou de problèmes de sécurité (trafic illicite par exemple). Adaptation aux menaces asymétriques-synthèse 11-problématique. Issue des réflexions stratégiques américaines des années 1990, p.1

⁵ Du contrat social ou principes du droit politique.

⁶ Tels sont les limites qu'impose au législatif, dans toute république et dans toute forme de gouvernement, la mission qui lui a été confiée par le peuple et par la loi de dieu et de la nature.

⁷ PIDCP, conclu à New York Le 16 Décembre 1966.

qu'« Il est difficile d'imaginer une réponse efficace à la menace terroriste autre que la coopération internationale. Un travail impressionnant a déjà été réalisé par l'Union Européenne et le Comité contre le terrorisme de l'ONU. Nous devons continuer à aider les pays qui éprouvent des difficultés à remplir leurs obligations en matière de lutte contre le terrorisme en vertu de la résolution 1373 du Conseil de sécurité des Nations unies. Et nous devons continuer d'œuvrer à l'instauration d'une plus grande égalité dans le monde, par exemple dans le cadre du programme de Doha pour le développement, au sein de l'OMC, en mettant en œuvre les décisions prises à Monterrey concernant le financement du développement et celles de Johannesburg en vue du développement durable. » En revanche, notre réflexion sera axée sur une considération liée à la vulnérabilité des droits économiques, sociaux et culturels du fait du terrorisme.

Face à cette situation, les Droits économiques, sociaux et culturels étant de manière perceptible et récurrente mis en difficulté, il ne semble pas évident de combattre le terrorisme transfrontalier avec précision relativement au fait que, taxée de « nébuleuse », tenant compte du contexte historique de « l'hydre de Lerne » en Grèce antique⁸, la notion ne jouit d'aucune forme précise à vrai dire, en faisant une lecture sur le « modus operandi » et le « leitmotiv » des acteurs. Ceci est la résultante de la cause liée au manque d'une réglementation spécifique en la matière comparativement à la guerre conventionnelle encadrée par le DIH au travers des conventions de Genève du 12 août 1949 et ses deux protocoles additionnels et celle de la Haye de 1789.

Le lac Tchad est un grand lac endoréique d'eau douce situé à la frontière entre le Niger, le Nigeria, le Tchad et le Cameroun. Son bassin hydrographique riche en espèces halieutiques diverses couvre 7,8% de la surface du continent et est d'une superficie de 1350 km². Le Tchad, pays d'Afrique centrale d'une superficie de 1,284 km² millions et d'une population de 17,18 millions d'habitants⁹ tout comme le Cameroun, pays d'Afrique centrale d'une superficie de 475.443 km² et d'une population de 27,2 millions d'habitants¹⁰ se partagent les frontières tant au niveau du lac Tchad qu'au sein de la CEMAC¹¹ et ont comme langue officielle commune le français.

Un intérêt sociodémographique est apparent relativement à la pertinence des traumatismes de tout bord que vivent les populations des Etats cibles ainsi que leurs mouvements migratoires. Sa pertinence théorique est liée à la possible éventualité d'asseoir des mécanismes de protection et de promotion des droits économiques, sociaux et culturels face au terrorisme dans la zone. Il y a lieu également de jeter un brin de regard sur les aspirations du droit international.

En guise d'orientation, nous nous servons dans une première mesure de la méthode analytique axée sur : l'exégèse et la casuistique et, ensuite des sources documentaires diverses ainsi que l'interprétation des textes relatifs au DIDH.

En considération des valeurs incommensurables des droits fondamentaux, quelle est la portée du terrorisme dans le bassin du lac Tchad en l'occurrence dans les zones affectées du Cameroun et du Tchad ?

C'est en toute évidence qu'il sied de souligner que, du fait du caractère fuyant et transversal voire complexe du concept de menace du terrorisme, les entités étatiques font face aux obstacles

⁸ C'était un serpent mythologique qui avait plusieurs têtes et à chaque fois qu'on en coupait une, il régénérât au moins une nouvelle tête.

⁹ Wikipedia .org. tchad (2021)

¹⁰ Wikipedia .org. cameroun (2021)

¹¹ C'est la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale qui regroupe également le Gabon, la RCA, la Guinée équatoriale et le Congo comme pays membres.

ne permettant pas de mettre sur pied des politiques stratégiques de valeur sûre pour combattre avec efficacité et efficience le phénomène au regard de ses différents cas de figure qui provoquent foncièrement de nombreuses crises assorties d'incidences.

Associer les présentes démarches nous offre l'opportunité de mener un travail d'analyse en faisant une mise en relief du terrorisme comme une menace réelle dans le bassin du lac Tchad avant de faire un tour d'horizon sur sa matérialisation dans la zone.

Le terrorisme, une menace réelle dans le bassin du lac Tchad

Parler de terreur donne lieu à une situation, un état de peur exacerbé, un doute permanent. Pour (Carrier 2007) les actes terroristes cependant, sont taxés comme étant la guerre des lâches¹². Mais, il en résulte du fait de la destination des choses, que certains actes terroristes visent parfois le changement diésé, crescendo voire brusque de la société bien que, l'on déplore avec amertume que ce soit toujours la population de manière innocente qui en paye le plus lourd tribut. Par ricochet, le contexte de péjoration des droits humains de manière globale et des droits économiques, sociaux et culturels en particulier connaît une prépondérance perceptible. La menace est prise au sérieux depuis lors que, même les plus grandes puissances étatiques et même la famille des nations unies ont été victimisées de par de tragiques pertes en vies humaines à la suite de violents actes terroristes.¹³ C'est un fléau transversal qui remet en cause la souveraineté des états au travers des mutations et ramifications des multiples groupes, formes et tendances, et, qui évolue de continent en continent. L'Afrique subsaharienne de nos jours, et plus localement la zone du lac Tchad, en constitue le théâtre des opérations privant les citoyens innocents de la jouissance de leurs droits au travail, à la santé, à l'éducation, au logement, à l'alimentation et aux pratiques coutumières par l'entremise de la secte islamiste Boko Haram.¹⁴ Pour ce faire, il est de bonne augure de s'attarder sur le concept et la genèse de la notion de terrorisme et également en ce qui concerne ses causes et sa diffusion dans le lac Tchad.

Concept et genèse de la notion de terrorisme

De manière empirique, le terrorisme est une notion qui fait l'objet d'une gigantesque problématique du fait de sa dimension plurielle et complexe. Bien plus, tout dépend du sens que les uns et les autres donnent au terrorisme et de l'enjeu.³⁰ ce faisant¹⁵ c'est un phénomène qui dans la plupart du temps, découle régulièrement des batailles socio-idéologiques, religieuses et politiques. Par ailleurs, c'est un fléau de manière palpable qui est décrié par la société des hommes quels que soient les points de vue, quelles que soient les raisons que l'on donnera à justifier. C'est dire "de facto" que tout acte de terrorisme dans la mesure que les droits fondamentaux et la dignité de l'être humain sont fortement remis en cause, soit réprimé. C'est également un phénomène qui ne cesse de transgresser les frontières des continents, des régions,

¹² "Les ennemis cherchent à semer l'épouvante, pour piller et tuer les populations. Ils brûlent les récoltes, ils peuvent démolir les maisons, les villes et les églises.

¹³ Antiterroriste mondiale de L'ONU (Résolution 60/288 de l'assemblée générale, annexe).P6 " L'attaque perpétrée le 19 août 2003 contre ses bureaux de Bagdad a coûté la vie au représentant spécial du secrétaire général, Sergio Vieira de Mello ainsi que 21 autres personnes et blessés plus de 150 hommes et femmes parfois très grièvement"

¹⁴ Conseil de paix et de sécurité 484^{ème} réunion au haut niveau des chefs d'état et de gouvernement addis abeba Ethiopie 29 janvier 2015. Dans le 5^{ème} point du rapport de la présidente de la commission sur les efforts régionaux et internationaux et la voie à suivre dans la lutte contre le groupe terroriste Boko Haram," lors de sa 469^{ème} le conseil a réitéré sa ferme sa condamnation des attentats odieux perpétrés par Boko haram, ainsi que sa solidarité avec le NIGERIA et les autres pays de la région. "

¹⁵ Selon l'interview de Thomas Laurent fait à Corentin Cohen, journal Le MONDE, mise à jour le 24 .05.2016 à 17h " Boko Haram semble être plus un mouvement qu'un groupe "

des communautés et des Etats en caricaturant le principe de souveraineté. C'est ainsi que la zone subsaharienne africaine globalement et celle du bassin du lac Tchad en l'occurrence sont affectées.

Notre préoccupation consistera à jeter un brin de regard sur le terrorisme comme notion complexe et sur son histoire.

Le terrorisme comme notion complexe

De façon rétrospective et au regard de la kyrielle des actes diversifiés, la notion ne revêt pas un caractère originel contemporain du fait de sa production qui part de la période antique. L'ambiguïté porte à faire une constatation selon laquelle, ladite notion non seulement est teintée de complexité dans un premier registre, mais également est galvaudée dans registre second.

La problématique de la définition de la notion

Donner un sens univoque ou à tout le moins universellement harmonisé, par ce que l'on peut déduire par acte de terrorisme, en constitue la difficulté majeure du seul fait que le phénomène est sans forme précise et revêt des contours flous. D'où, son inévitable pluralité de définitions¹⁶ ainsi, chaque type de définition sied avec la forme et même le type de terrorisme. Il convient de ce fait, de faire une revue liée aux différents actes terroristes enregistrés dans l'histoire du terrorisme depuis l'antiquité¹⁷ pour mieux épouser le cadre contextuel axé sur la difficulté de la définition qui ne saurait en réalité, laisser indifférent les hommes politiques et les chercheurs du monde. Cependant, l'inertie des uns et des autres ne s'est pas faite ressentir et même celle de la plus haute institution du monde (ONU) de par la tentative à donner une définition du terrorisme¹⁸.

Selon Stéphane Leman-Langlois, il est tout de même possible de donner une définition au terrorisme qui, bien qu'elle ne soit pas suffisamment utilisée comme telle par tous les chercheurs, ressemble aux multiples définitions courantes pour être généralisée. Il s'agit d'une définition restrictive qui porte sur les stratégies et les actes des terroristes et non sur l'identité des individus, sur la nature de leurs revendications ou sur les lois applicables qui seront des aspects éternellement litigieux. Cette définition comprend alors, 04 éléments essentiels : D'abord, une violence ou une menace de violence dont le seuil de gravité de la violence reste subjectif. En plus, un acte purement intellectuel ou symbolique réduit notre capacité d'analyser le terrorisme en diluant la définition outre mesure. Une menace crédible d'une telle action devrait exister d'une part et d'autre part, La présence d'un motif politique. Ainsi, parler de terrorisme dans le contexte revient à ce que l'auteur ait commis l'acte dans le but de déclencher, favoriser ou punir une conduite institutionnelle, gouvernementale ou communautaire ou industrielle. Toutefois, il n'y a ni profit matériel ou financier et encore moins, l'esprit de vengeance individuelle, l'extorsion et les attaques racistes.

¹⁶La doctrine met en effet traditionnellement en exergue l'impossibilité – ou à tout le moins les difficultés considérables-qui pèsent sur les tentatives de trouver une définition universelle légale du terrorisme.

¹⁷« Histoire du terrorisme », Les auteurs retracent dans l'ouvrage l'histoire du terrorisme depuis l'Antiquité jusqu'à ses formes les plus récentes, et nous font comprendre combien la perception du terrorisme a évolué.

¹⁸Le 25 juillet 2005-le secrétaire général des Nations Unies a estimé « acceptable » la définition du terrorisme proposée par le président de l'Assemblée générale bien qu'elle soit un peu moins forte que celle qu'il avait proposée, et engagé les Etats membres à adopter lors du sommet de septembre. « Ce qui s'est produit ces dernières semaines, de Londres à Charma el-Cheikh et ailleurs nous donne une raison supplémentaire de parvenir à une définition du terrorisme qui puisse satisfaire tout le monde », a déclaré aujourd'hui Kofi Annan lors d'un point avec la presse au siège de l'ONU.

Ensuite, L'asymétrie qui donne au terroriste une position d'extrême déséquilibre de pouvoir face à ses cibles principales. Bien que parfois, les Etats en constituent souvent la source de sponsoring du terrorisme, l'action de tous ces groupes reste caractérisée par une asymétrie du pouvoir. De ce fait, deux corollaires sont repérables dans la mesure où, la notion d'asymétrie exclue les activités de groupe de guérilla¹⁹ ou insurgés.²⁰ Il n'en demeure pas moins que ces groupes exercent dans le jargon terroriste bien qu'on ne saurait assimiler tous les actes au terrorisme sous un angle et sous un autre coin, l'expression terrorisme d'Etat qui identifie un phénomène de première importance renvoie donc à une forme d'activité ou un phénomène de nature différente du terrorisme.

Enfin, Le terrorisme pour cibles immédiates des civils non engagés dans un combat non armé.²¹ Dans le même sillage, certaines études faites d'un long inventaire de définitions montrent que celle-ci varie d'un Etat à l'autre (Lockwood 1974 : 72-82), d'une entité légale à l'autre, d'une administration à une autre (Perry 2004 : P.249), elles ont des dénominateurs communs qui permettent de s'accorder sur une définition fonctionnelle (Saul 2006). Les quatre éléments de définition restreignent en un tant soit peu le champ du terrorisme mais cependant restent très flous. De manière supra, le chercheur peut ausculter sur un phénomène plus précis que « le terrorisme » en général et définir plus spécifiquement le groupe, l'époque, le lieu et les activités qui l'intéressent. Hormis la définition, Il est aussi évident de s'interroger sur l'usage de la notion par les uns et les autres qui ne passe pas inaperçu.

Une notion galvaudée

Il est à noter que, ce qui est désigné sous ce terme par une certaine classe sociale ne l'est pas pour les classes opposées. Ce qui déduit de la production du terrorisme un jugement intentionnel de tout potentiel adversaire en position de force même sans légitimité. D'après Alex Schmid, Michael Datinne et Vincent Seron, le terrorisme est une méthode d'actions violentes répétées, engendrant l'anxiété, employée par des individus semi-clandestins, des groupes ou des acteurs étatiques, pour des raisons criminelles ou politiques, par laquelle moins au contraire de l'assassinat, moins les cibles directes de la violence ne sont pas les cibles principales. Les victimes humaines immédiates de la violence sont généralement choisies au hasard (cibles d'opportunité) ou de façon sélective (cibles symboliques ou représentatives) au sein d'une population cible et servent de générateur de message.

Les processus de communication fondés sur la menace et la violence entre les organisations terroristes, les victimes et les cibles principales sont utilisés pour manipuler la cible principale, la transformant en une cible de terreur, une cible de demande ou une cible d'attention, le tout dépendant de la question de savoir si l'intimidation, la coercition ou la propagande est principalement recherchée.

Pour (Orlova A.V, Moore J.W 2005), le terrorisme est un phénomène complexe au sein des différentes manifestations de la criminalité internationale qui peut être étudié simultanément d'un point de vue historique, sociologique et même juridique. Peu importe la vision, le problème de la définition demeure le point angulaire. Le droit nonobstant son attention et sa

¹⁹ La guérilla (ou petite guerre en espagnol) se présente généralement comme une lutte armée du faible contre le fort, menée par des bandes ou des éléments légers cherchant à surprendre, à déséquilibrer et à user l'adversaire.

²⁰ En plein soulèvement des communards, Jacques Vingtras, rédacteur du cri du peuple, relate dans un article du journal révolutionnaire la journée historique du 26 mars, date de proclamation du gouvernement de la commune de Paris.

²¹ « Il est de la responsabilité de chaque Etat de trouver une réponse judiciaire universelle au crime de terrorisme international par une juste application des obligations conventionnelles et coutumières existantes et par l'élargissement de la compétence de la juridiction pénale internationale aux crimes de terrorisme. »

rigueur relativement à la préoccupation, n'en fait pas exception. Cependant, la doctrine quant à elle de manière traditionnelle affiche l'impossibilité ou à tout le moins, les difficultés non négligeables faisant les points d'ombre sur les tentatives de définition universelle légale du terrorisme. Plus loin, se basant sur l'interview de Jacques Vergès « le terrorisme est l'arme des faibles ». Toutefois, « l'attentat aveugle contre les civils est lâche », on est ici en face d'un adversaire désarmé²². C'est ainsi qu'on peut être amené à dire comme Clausewitz de la guerre que « le terrorisme est comme un caméléon ». Il prend tant de formes qu'il semble aussi rebelle qu'à la répression qu'à la définition.

La notion de terrorisme est bel et bien connue de par sa complexité qui crée tant de divergences à trouver un assemblage, voir à tout le moins, un tout cohérent dans le but d'asseoir un arsenal politico-judiciaire digne d'intérêt, aux fins de mieux gérer toute situation y relative. Le phénomène n'étant pas né de nos jours, il y a une nécessité importante à dire vrai, de songer à son aspect historique.

L'histoire du terrorisme

On note une orientation en un double mouvement caractérisé par le contexte temporel oscillant de l'Antiquité à la Fin de la seconde Guerre Mondiale et précédant la période de l'après seconde Guerre Mondiale jusqu'à l'époque contemporaine.

La production du terrorisme de l'antiquité à la fin de la seconde guerre mondiale

L'on note à la base un proto-terrorisme symbolisé par l'assassinat des leaders politiques épargnant les gouvernés (Mankiewicz 1953). Le caractère politique du terrorisme autorise à interpréter comme prémisses de la terreur moderne, les assassinats politiques perpétrés dans l'histoire. Il importe de signaler que le meurtre politique est très fréquemment employé dans la Rome Antique. L'illustration est tirée du personnage dont la notoriété n'était plus à démontrer. C'est le cas de Jules César en -44 avant Jésus Christ, victime du complot de Brutus et Cassius qui fut tué un en plein Sénat. Une année plus tard, Marc Antoine à la poursuite de ses adversaires n'a pas hésité à faire tuer Cicéron par ses hommes de main. Le processus s'est accentué avec l'assassinat du jeune roi Childéric II en 675 de notre ère. Bien que la période de la renaissance fût marquée par l'extinction du Roi de France et Henri IV en 1610 par les soins de Ravallac, l'assassinat de Marat de 1793 par C. Corday a été considéré comme un véritable « attentat »²³ suscitant ainsi l'emploi de manière définitive du terme terrorisme. Le phénomène s'accroît de la plus grande amplitude, matérialisé par l'apparition de nouvelles techniques et des modes opératoires axés sur un terrorisme moderne ici, les civils ne sont guère épargnés du fait que, malgré leur innocence, sont appelés à subir et payer les lourds tributs du terrorisme. Car, le terroriste a pour but ultime de réaliser son malsain projet. On peut alors observer la tendance vers l'hyper-politisation du terrorisme.

Cette nouvelle tendance de terrorisme à caractère intrinsèquement politique, prend véritablement corps vers la fin du XIX^e Siècle avec l'emploi de la violence de masse qu'ont instauré certains anarchistes. La troisième république française devient de ce fait, l'ennemi à abattre des anarchistes après plusieurs échecs de bain de sang avortés. Dès 1890 la

²² “ La lâcheté est elle-même sa plus grande peine”, propos recueillis par Franck Leclerc publié le Dimanche 11 oct 2009 à 15h 50, Publilius Cyrus.

²³ Une nouvelle étape est franchie avec l'attentat raté de la rue Saint- Nicaise contre Bonaparte, en 1800 : marquant ici l'apparition des techniques et des modes opératoires du terrorisme moderne (en effet, des civils sont tués). S'en suivront, selon des procédés et des motifs similaires, l'attentat du boulevard du temple contre le Roi Louis-Philippe en 1835 et l'attentat dit “d'Orsini” contre Napoléon III en 1858. Avec ces trois actions terroristes, on entre définitivement dans une ère de la violence politique. Alexandra Callis et Amaury Giraud, Op.cit.

détermination est grande avec la multiplication des attentats en série²⁴. Malgré la situation de l'horreur et l'anxiété, il a été initié la théorisation intellectuelle de la violence politique, par l'entremise des intellectuels de l'époque qui étaient solidaires aux différentes visions stratégiques terroristes des anarchistes en 1894, notamment avec « le Procès Des Trente ». Ce terrorisme anarchiste de forme traditionnel s'est métamorphosé avec la "Bande à Bonnot" de 1911 à 1912. On notera aussi en 1970, l'émergence des "Brigades Rouges" italiennes. Bien plus, il y a lieu de relever l'attentat de Sarajevo du 28 Juin 1814 au cours duquel François Ferdinand d'Autriche a été assassiné et cela a été l'une des causes de la première Guerre Mondiale.

Toutefois, il y a lieu de signaler que les mouvements terroristes ont fait l'essor de certaines entités comme l'URSS avec la révolution de 1917 au travers du changement des fondements de la société, la nationalisation de l'agriculture, le développement industriel et l'encouragement de l'éducation. Nonobstant les lacunes des pratiques Communistes qui entendaient construire « l'homme nouveau » (Carrier 2005 : 5) et Nazi, que la société internationale a fortement critiqué. Car, des milliers d'êtres humains ont été décimés au mépris de la considération de la dignité humaine qui est naturellement acquise. Nous n'allons pas mettre en reste les cas d'attentat suicide, d'assassinat, d'étranglement des voyageurs au XIII^{ème} siècle. Il en va de même du cas des sociétés africaines secrètes animistes au regard des crimes rituels, c'est le cas des hommes léopards dans l'ex Zaire (Aniotas). L'attentat contre L'hôtel en 1946 démontre à souhait l'entrée en scène d'une nouvelle face du Terrorisme de l'après Seconde Guerre mondiale, qui de manière crescendo, a connu des transformations relativement à sa production qui nécessite un décryptage.

De l'après seconde guerre mondiale vers un terrorisme innovant au xxi^{ème} siècle

Le terrorisme a connu de nombreuses mutations partant des mouvements de guerre de libération qui ont fait office de terrorisme ce fut une arme de résistance qui a favorisé la décolonisation de certaines entités, dont les impérialistes n'entendaient pas se retirer pacifiquement comme cela a été observé au Maghreb et Moyen orient. L'un des cas les plus illustratifs, fut le cas algérien avec la création du "FLN" (Front de Libération National) que l'on a vu émerger un type de terrorisme politique particulier en 1954 matérialisé par une série d'attentats sans précédent au sein de la France métropolitaine et de l'Algérie française. Après ces différentes guerres d'indépendance, l'on est passé du terrorisme idéologique au terrorisme religieux marqué par le conflit israélo-palestinien dans une certaine mesure que celui-ci sert de modèle pour la plupart des stratégies de terrorisme international dès les années 1970. Le terrorisme d'inspiration politique (marxiste, anarchiste et bien d'autres) prend alors fait et cause pour le peuple palestinien et la défense de ses intérêts. Notons, entre autres, les mouvements du "FPLP" le Front Populaire de la Libération de la Palestine, fondé par Georges Habache, est très rapidement rejoint par de nombreux terroristes du monde entier aux motivations souvent hétéroclites.

La montée en puissance du terrorisme est de plus en plus perceptible au regard des attentats perpétrés le 11 Septembre 2001 aux "USA" qui ont affecté toute la communauté internationale qui, s'est grandement mobilisée pour faire face aux nouvelles formes que prend la menace. Il sied également de souligner les attaques récemment enregistrées le 13 Novembre 2015 en France, en Turquie et le 22 Mars 2016 en Belgique en ce qui concerne l'Europe. Restant dans

²⁴ Auguste Vaillant lance une bombe à clous en plein hémicycle à l'assemblée nationale en 1893, Emile Henry commet un véritable massacre avec l'attentat du café "Le Terminus" en 1894, l'Italien Caserio assassine le président de la république Sadi Carnot la même année ... Etc.

le contexte africain, la zone subsaharienne est menacée de manière significative, c'est le cas du Mali, de la Somalie par les Shebbab et du Kenya. De manière stricto sensu, le bassin du Lac Tchad est devenu le sanctuaire et le théâtre des opérations de la secte islamiste Boko Haram qui procède aux enlèvements des nationaux, des étrangers et attentats Kamikaze dans l'extrême nord du Cameroun, au Niger, au Tchad et de manière basique au Nigeria qui est leur zone de prédilection. C'est ainsi que la date du 14 Avril est mémorable pour le monde entier de par l'enlèvement à Chibuk de 279 lycéennes dont, plus de 215 ont continué à être détenues depuis lors sans connaissance des issues réelles depuis lors. Par là même, on est en passe de se poser des questions sur de telles innovations et même sur les éventuelles motivations ?

Il serait fort intéressant par rapport au contexte, d'évoquer la domination des grandes puissances sur les faibles ou à tout le moins sur les puissances en devenir. La dimension impérialiste axée sur la convergence des intérêts des puissances occidentales vis-à-vis des continents asiatiques et africains est à relever ici relativement pour ce qui est de la conquête des ressources pétrolières et minières. La remarque étant celle selon laquelle, les grandes puissances elles même n'osent pas se heurter. Cela peut se démontrer au regard de la posture passive qu'ont affichée les (USA) lors des tensions qui opposaient la Russie à l'Ukraine et bien aussi d'autres situation au cours desquels la Russie est restée indifférente lorsque les (USA) font face au même cas de figure. Selon la pensée de Haydar Lakmac « le terrorisme est une nouvelle forme de guerre liée à la domination de l'occident sur le moyen orient ». Il s'agit d'un retour à l'envoyeur du fait que, Les pays occidentaux semblent payer ce qu'ils ont semé dans la mesure où, les terroristes n'ayant aucun brevet d'invention en matière d'armurerie et même pour ce qui des financements pour y parfaire dans leurs différents mouvements. Leur manipulation préalable est péjorative de la liberté et la politique des pays pauvres affirme d'ailleurs l'auteur « Oui, certainement je suis en colère contre ces Etats qui multiplient les problèmes des différentes régions du monde. Je suis en colère contre ces pays qui agissent seulement dans leurs propres intérêts et se soumettent aux volontés des pays impérialistes. » Ceux-ci semblent véritablement payer ce qu'ils ont semé.

Bien que les menaces terroristes soient galopantes de manière exponentielle en Afrique et surtout dans le bassin du lac Tchad, de par la récurrence des attentats au bilan alarmant qui sont identifiés dans la zone²⁵, il nous paraît judicieux de s'interroger sur sa trajectoire et de mener des analyses Relatives à sa production.

Causes et diffusion du terrorisme dans le bassin du lac Tchad

Plusieurs hypothèses en découlent pour ce qui est de la production des mouvements terroristes dans le bassin du lac Tchad. En revanche, il est avéré que les populations civiles en paient le prix au détriment de leur droit au bonheur tant sur le plan matériel qu'immatériel.

La préoccupation est celle de faire une lecture en rapport avec les causes du terrorisme dans la zone et par la suite sur sa diffusion.

Les causes du terrorisme

Les causes liées au terrorisme en général sont en majorité issues des mobiles politiques, idéologiques et socioreligieux, pour notre champ d'étude, nous nous y attèleront d'abord à faire

²⁵ La secte islamiste à la suite d'un attentat a provoqué la mort de 26 soldats nigériens dans la région de BOSSO en provoquant la fuite et le déplacement forcé des populations dans la soirée du Vendredi 03 Juin 2016. (Source radio France Internationale), RFI.

un décryptage sur les causes politico-idéologiques et socioculturelles dans le bassin du Lac Tchad.

Causes politico-idéologiques

Elles sont de divers ordres mais cependant, il faudrait d'ores et déjà signaler qu'elles sont de prime à bord lointaines, de par un préalable dénonciation de l'impérialisme sous toutes ses formes, même s'il ne prend pas toujours nécessairement une coloration anticapitaliste. D'autant plus que jusqu'en 1968, les actes terroristes sont essentiellement le fait de certains peuples dominés, recherchant une reconnaissance et la possibilité de s'approprier ou de se réapproprier une terre. Le terrorisme a également été l'arme de certains peuples colonisés c'est notamment du cas de Madagascar, Tunisie, Maroc et le Kenya avec la révolte des 'Mau-Mau'²⁶. Notons aussi d'une part, l'héritage colonial basé sur l'obtention commune de l'indépendance et l'ascension à L'ONU des Etats riverains au Bassin du Lac Tchad et d'autre part la tentative de jonction d'une partie septentrionale du Cameroun au Nigeria pour une indépendance en 1961, de par la résolution 1608 (XV) de l'assemblée générale des Nations Unies qui s'est avérée vaine.

En sus, ces causes ont aussi un aspect direct et sont tributaires des dynamiques politiques internes des Etats dans la plupart des temps. L'expérience subsaharienne africaine de manière globale et celle des pays riverains au bassin du lac Tchad, démontre à souhait que, ces causes sont axées sur les problèmes liés à la gouvernance jugée parfois rassurante, parfois lacunaires, du fait d'un mauvais agencement des systèmes et régimes politiques engendrant parfois des crises institutionnelles et politiques. Plus loin, l'on note une inégale répartition des ressources au sein des diverses classes des hommes (L'eau, l'énergie et autres infrastructures de développement), d'après les études et les recherches faites par le Professeur Belge Rik Coolsaet sur la « répartition des ressources ». De même, la mauvaise gouvernance politique et socioéconomique n'est pas en reste au regard des indicateurs spécifiques des secteurs sociaux de base et de manière globale dans la région où le constat laisse paraître des anomalies dans plusieurs secteurs. Il nécessite également d'évoquer, le manque de consensus démocratique qui se manifeste par des révisions constitutionnelles qui tendent à faire office d'une politique idéale relative au fait que, plusieurs leaders politiques œuvrent moins pour l'alternance au pouvoir.

Dans le même sillage, on ne manquera pas de souligner la faiblesse de l'intégration régionale liée au fait que, les Etats se préoccupent plus des problèmes internes alors que la menace tend à se régionaliser et, aussi la porosité des frontières qui sert parfois de base arrière aux (Djihadistes). Par ailleurs, des causes plus liées en l'enracinement et à l'aspect identitaire méritent aussi d'être analysé.

Causes socioculturelles

La problématique émergente pour le cas d'espèce à dire vrai, est celle relative à la menace de transposition en Etat islamique de l'espace du bassin du lac Tchad, compte tenu des récentes percées et exactions dont le groupe Boko Haram en est le garant ainsi que le désordre en Lybie, il est fort probable que le terrorisme continu à être nourri dans le bassin du lac Tchad. Pour une population estimée à plus de 30 millions d'habitants, les populations de l'espace sont issues de plusieurs groupes ethniques et tribaux (Kanouris, Mobbers, Boudoumas, Kanenbous, Kotoko, Arabes chaos, Haddas, Kouris, Foulanis et Mangas), pour une superficie de 967 Km² hors mis la Lybie, 05 régions pour le Cameroun, 02 régions pour le Niger, 06 Etats fédérés du Nigeria, 03 Etats de la RCA et le Tchad tout entier. Cela constitue alors, les raisons pour lesquelles, il se succède en série et de par une spontanéité avérée, des actes de terrorisme jusqu'à ce jour,

²⁶Jérôme Calauzènes pour la cause a élaboré un manuel sur Le terrorisme depuis 1945

matérialisés par des multiples persécutions que subissent les populations vivant au sein des Etats dudit bassin. C'est le cas spécifique de l'extrême-nord du Cameroun et du Tchad. La perception est grande du fait que, chaque nigérian a au moins une famille au Cameroun et l'inverse est vérifié et même confirmé. De manière additive, ces causes peuvent avoir des colorations fixées sur la pauvreté, le chômage, la famine, l'insécurité, la stigmatisation et même la discrimination entre les couches sociales ayant une trajectoire à caractère religieux et /ou ethnique. Le fléau à ce qui s'apparente, est une instrumentalisation qui semble porter un logos d'ailleurs d'où, le souci capital de jeter un brin de regard sur sa diffusion dans la zone du Lac Tchad.²

La diffusion du terrorisme

Notre démarche nous amènera à faire un rétrospectif préalable à l'entrée du phénomène dans le lac Tchad avant d'épiloguer de manière véritable sur sa pénétration dans le secteur du Lac Tchad.

Rétrospective préalable du phénomène avant son entrée au lac Tchad

Selon Gérard Chaliand, les attentats du 11 septembre 2001 marquent en tout cas un tournant décisif dans les actes du terrorisme dans la mesure que cet acte a eu un retentissement mondial de haute intensité. Ainsi, il les qualifie de « Stade Ultime de Terrorisme » du fait de la destruction des symboles de puissance américaine provoquée par le détournement de quatre avions de ligne par les soins de 19 terroristes après une heure et demi de vol. Dans la même lignée, les événements terroristes survenus en France et en Belgique en ont fait tache d'huile. Mais cependant, on peut bien s'interroger sur les mouvements intégristes en Afrique quant à ce qui concerne leur évolution et bien évidemment les objectifs visés.

Le groupe AQMI voit le jour après plusieurs mutations partant du FIS au GIA en 1982. La fin de l'année 1990 est marquée par la mutation du GIA au GSPC par l'entremise de Moctar Ben Moctar dit Mr Marlboro ce (vendeur de cigarette) parrainé par Abdelmalek. Depuis 2003, cela s'est illustré par la prise des otages occidentaux comme fonds de commerce dans le Sahara qui est devenu son sanctuaire. Après avoir envahi le Yemen et le PAKISTAN, AQ MI a étendu son tentacule au continent africain bien qu'il y a lieu de rappeler que déjà en 2012, les forces coalisées, composées des éléments du MNLA, Ençar Eddine, MUJAO et boko Haram (groupe spécifique à notre étude) ont massacré des civils et des militaires à Aguelhok dans la région du Kidal au Mali. Boko Haram ayant séjourné pendant un bon bout de temps ailleurs, se retrouve basé à présent dans le lac Tchad, sa nouvelle zone de conquête certes, c'est pour quelle vision stratégique ?

Les incursions de boko haram dans le lac Tchad

Tué en 2009 par l'armée nigériane, Mohamed Yusuf fut le fondateur du groupe extrémiste très violent baptisé « Boko Haram ». Ce mouvement a été refoulé en 2003 par la police d'Etat après avoir tenté de bâtir un Etat islamique intégriste à Maiduguri (Borno) qui, reste aujourd'hui leur base arrière, le fondateur a mis sur pied une école islamiste qui a attiré beaucoup d'étudiants musulmans du Nord qui se sont érigés en combattant. Nonobstant la situation, le groupe s'est pérennisé à travers ses multiples activités terroristes par les diligences de son disciple direct Aboubakar Shekaou qui, lui-même porté disparu, par ce qu'il était poursuivi en tant que leader du groupe par la coalition des forces nigérianes et Tchadiennes qui ont tenté d'en découdre avec ce dernier jusqu'à son dernier retranchement.

L'objectif à atteindre ici, consiste à remettre véritablement en cause la culture occidentale et au besoin, de faire de la zone ou tout au moins bâtir un Etat islamique dans l'espace. Leur détermination est visible et très perceptible, si l'on se base sur la lecture et les différents bilans enregistrés tant sur le plan humain que matériel. Ce groupe ne cesse de tenter de tenir en l'état les populations des Etats de la zone au travers des multiples forfaits au bilan exhaustif et néfaste pour les droits de l'homme.²⁷ L'espace temporel 2014 -2016, affiche d'ailleurs un tableau aux records Inquiétants et perturbateurs. Le Nigéria étant la première puissance économique d'Afrique, cela crée en ces hors la loi une motivation supplémentaire. Cette tendance djihadiste taxe alors de sacrilège, les concepts occidentaux tels que : La démocratie, l'éducation des femmes, les droits de l'homme et les libertés publiques²⁸.

Bien plus, le mouvement contrôlait jusqu'en 2014, quatre zones dans les Etats de Borno et Yobe-Gwoza, Bama, Baga et Gulani et une trentaine d'agglomérations. C'est un groupe qui régnait en grand maître dans l'Etat du Borno selon un rapport publié par le Think Tank Nigeria Security Network que, 70% de cet Etat avait été annexé par Boko Haram qui fait allégeance à l'Etat islamique. En début 2015, « le groupe de ceux qui se sont engagés à diffuser les idées du prophète et celles du djihad »²⁹ passe véritablement à l'offensive, Boko Haram étant le nom usuel. Ainsi, le Nigéria et ses voisins sont directement menacés par les djihadistes du Jama'atu Ahlis Sunnah Lida awati wal jihad.

Toutefois, en Avril 2015 avec l'élection du nouveau président Muhammadu Buhari à la présidence du Nigéria, Boko Haram s'est replié mais, n'est pas resté inactif³⁰. Ce qui explique les multiples exactions entraînant des dégâts collatéraux dans les pays voisins du Nigéria dans la région du lac Tchad que sont le Cameroun et le Tchad. Ce groupe djihadiste ne passe pas inaperçu malgré la mobilisation et l'engagement des diverses communautés dans la mesure où ces hors la loi se distinguent en toute résilience par leur témérité dont on ne saurait rationaliser. On ne va pas omettre de rappeler que le Lac Tchad a été une zone d'enrichissement sans pareil d'où, ses rives ont connu une crise foncière de revendication d'autonomie. Boko Haram a d'ailleurs essayé de mobiliser les populations de l'ancien Bornou (Kanem Bornou X^e Siècle).

C'est l'occasion de retenir partiellement que le terrorisme, en tant que menace effective dans le bassin du lac Tchad, affectant gravement les droits humains au sein des Etats camerounais et tchadien, semble ne pas être un phénomène ex-nihilo du fait du sentiment de déracinement des terroristes impliqués dans les migrations de la mondialisation ayant provoqué un bouleversement lié à l'enracinement dans les territoires ruraux, leurs familles ont connu l'exode rural dans les grandes métropoles, ce qui implique alors l'évidence à déterminer pourquoi sa production et son expansion dans toutes les régions au monde. Cependant, il apparaît opportun

²⁷ Droits de l'homme, terrorisme et lutte antiterroriste, fiche information No 32 « le terrorisme a un impact direct sur l'exercice d'un certain nombre de droits de l'homme, en particulier du droit à la vie, à la liberté et à l'intégrité physique. », P7.

²⁸ Signification de "Boko Haram", « La culture occidentale est impure » ou ; encore « L'éducation occidentale est un péché » en langue Haoussa.

²⁹ « Derrière la religion, un même profond ressentiment anime ces populations qui s'estiment abandonnées par les élites, le pouvoir central et les policiers fédéraux, corrompus et brutaux décrit Alain Vicky dans Le Monde diplomatique. C'est ainsi que Boko Haram a attiré les pauvres et analphabètes de l'Etat de Borno et même les élèves coraniques bien qu'à ce jour il existe des intellectuels dans cette idée anti occidentalistes »

³⁰ Un rapport de l'ONG britannique Action on Armed Violence (ADAV), publié le 27 Avril, indique que les attaques de Boko Haram ont fait trois fois plus de victimes en 2015 que l'année 2014 que l'année précédente. Selon ADAV, 3048 personnes-dont 96% de civils-ont été tuées cette année –là au Nigeria, celui-ci devenant le quatrième pays du monde où l'on a recensé le plus de victimes dues à des conflits armés (derrière la Syrie, le Yémen et l'Irak).

de tenter de repérer et d'interroger sa sphère. Par-delà, il importe de faire une analyse sur les acteurs, les lieux d'inscription et les conséquences du terrorisme dans le bassin du lac Tchad.

La matérialisation des actes terroristes dans le bassin du lac Tchad

L'on peut incontestablement se faire une perception sur l'existence du terrorisme comme un ennemi universel du fait de l'envergure mondiale des attentats commis par les groupes de radicalisation. L'organisation s'implante durablement au sein des populations visant leur soutien autant que leur contrôle. Le mouvement à un aspect fuyant, transversal voire transnational qui a fait la preuve des capacités d'adaptation essaimant sa marque auprès des divers mouvements régionaux. Cela va sans dire qu'il a une trajectoire difficilement déterminable.

Dans la même portée, il peut se produire dans l'espace terrestre, aérien et maritime par des auteurs, dont la détection identitaire ne s'apparente pas toujours évidente. Toujours est-il dit que, les conséquences sont d'une exhaustivité parfois sans pareil, ou à tout le moins dangereusement palpables, elles peuvent être immédiates ou encore secondaires.

D'où, la nécessité de faire une caricature sur le champ d'action du terrorisme dans le bassin du Tchad d'une part et de son impact d'autre part.

Le champ d'action du terrorisme dans le lac Tchad

Au vu des clés de la compréhension, des individus sans foi, ni loi, mènent des actions de violences en marge des règles de droits nationales et internationales tendant au crime organisé et au terrorisme à l'encontre de populations innocentes et vulnérables, séjournant au sein des entités communautaires des pays affectés. Tel semble être le cas du Cameroun à l'extrême nord et le Tchad dans la grande partie du sud-ouest. Ainsi, les opérations sont ciblées à destination des zones spéciales bien déterminées en amont. Il est intéressant dans le cas d'espèce, de faire une analyse sur les éventuels lieux d'inscription du terrorisme dans le bassin du lac Tchad après avoir mis un accent sur les potentiels acteurs des mouvements terroristes dans la zone.

Les potentiels acteurs des mouvements terroristes dans la zone

Mettre en exergue les caractéristiques détectrices du terroriste et rechercher ses motivations constituent notre préoccupation.

Les caractéristiques détectrices du terroriste

On est en passe de se questionner sur la typologie des terroristes. Face à un tel souci, on ne saurait ne pas faire resurgir la notion galvaudée du terrorisme dans la mesure où, il existe des terrorismes et non pas un terrorisme. Ce qui suscite la divergence des avis et même des lectures en la matière du fait qu'on peut être taxé de terroriste pour certains d'une part et pas pour d'autres d'autre part. Tout est basé sur le type de forfait qui a été perpétré surtout lorsque l'ordre politique est transgressé. En revanche, il existe des situations qu'on ne saurait immanquablement taxer l'auteur de terroriste. Tel semble refléter le terrorisme extrémiste et très violent, que pratiquent les djihadistes de Boko Haram au regard de la gravité des dégâts.

De toute évidence, de par les explosions enchainées comme ce fut le cas à la chefferie de Kolofata à l'extrême nord du Cameroun le 11 Décembre 2015, vers 06heures et demie, où il a été enregistré un attentat ayant fait 8 morts et 27 blessés,³¹ on ne manquera pas, sauf cas de connivence, de qualifier les auteurs de tels actes de « terroristes », bien que les législations

³¹ Source de la communication gouvernementale

internationales, régionales, et nationales hésitent de faire une désignation légale et harmonisée. Toutefois, certaines instances européennes n'ont pas manqué de proposer des repères sur l'identification matérielle du terrorisme. D'ailleurs, la dernière indication récente est celle de la résolution de l'assemblée générale des Nations Unies³². C'est ainsi qu'on se souvient du discours du secrétaire générale Ban Ki-Moon à la tribune de la « conférence de Genève sur la prévention de l'extrémisme violent : La voie à suivre ». Tenue les 7 et 8 avril 2016, cette conférence avait été organisée conjointement par le gouvernement suisse et l'ONU. Par la même, le terroriste s'entend comme celui-là, de manière isolée ou en groupe pose des actes liés au terrorisme de manière directe ou indirecte. Cependant, on est amené à se poser la question de savoir comment devient-on terroriste ?

Un tour d'horizon des multiples attentats perpétrés en Europe en générale et en France en Particulier, laisse présager que le terrorisme est un artefact issu de l'ordre du radicalisme et de la délinquance qui s'opère généralement durant le temps de l'incarcération dans diverses prisons. Il y a dans le contexte une teinture sentimentale à connotation fatale et une impression de trajectoires inéluctables. Ces indicateurs résultent des sujets qui, régulièrement ont connu une enfance de deuil ou l'abandon et la prise en charges des services sociaux. Bien que le genre masculin en constitue la plupart des cas, il s'en suit aussi que la gent féminine dans les Operations de terrorisme n'est pas en retrait total. C'est le passé tumultueux qui constitue la source terroriste à savoir : vols, braquages, drogues, fusils de petits calibres...etc. L'univers carcéral semble constituer le sanctuaire du radicalisme³³. Mohammed Merah quant à lui, parle du coran qui influence. Il faut de ce fait faire le distinguo entre l'excusable et l'explicable car, tout semble découler de l'émotion au préalable. « C'est pour ton bien » selon la pensée d'Alice Miller continue t- elle « La véritable compréhension sur le mode émotionnel n'a rien à voir avec une pitié ni un sentimentalisme de bas étage ». Cette compréhension semble nous être utile à un véritable développement de prévention.

A contrario, le rôle de la délinquance en prison et la radicalisation, celui des recruteurs et d'internet nous permet de mieux comprendre pourquoi on devient réellement terroriste. Ce qui se veut d'être la préoccupation centrale des pouvoirs publics pour essayer de déjouer de nouveaux attentats. Devenir terroriste est une faisabilité certes, mais il conviendrait encore par là- même, rechercher le sens de l'engagement de ce dernier lié à une logique certaine.

La logique du terroriste

En tout état de cause, les acteurs terroristes éprouvent de manière principielle une certaine motivation assortie d'un certain nombre de modes opératoires. Le constat semble clair qu'il ne saurait avoir des actions sans intérêts et voir même sans mobil de galvanisation. Ce faisant on se demandera : quelles sont les motivations ?

Selon le directeur adjoint du CCT "comité de Lutte contre le Terrorisme" Chen Weixiong, interviewé par la radio des Nations Unies, après remarque faite sur le recrutement de plus 30000 combattants recrutés, issus de plus de 100 pays au monde , il y a beaucoup des raisons qui poussent des personnes à rejoindre les rang de l'Etat Islamique , DAECH et surtout Boko

³² Le 15 Janvier 2016, le secrétaire général a présenté devant l'Assemblée générale un plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent. Ce plan énonce les recommandations faites aux Etats membres pour qu'ils adoptent une démarche plus intégrée et examinent les facteurs de l'extrémisme violent aux niveaux local, national et mondial.

³³ Selon une étude faite par Anne Tursz. Pédiatre épidémiologiste, Directeur de recherche à L'INSERM

Haram dès lors l'on venait à prendre en compte des griefs tels que La marginalisation, le chômage, les questions de religion et d'immigration. On ne manquera pas à cet effet d'évoquer la question d'ordre psychologique. Pour lui, ceux qui voyagent pour devenir des combattants étrangers sont radicalisés par les organisations terroristes et les terroristes. L'extrémisme et le radicalisme sont des préoccupations majeures du CCT à l'heure actuelle du fait de l'inquiétude que suscite le phénomène de recrutement. C'est ainsi qu'il est constaté que toutes les catégories y sont représentées (les jeunes, les femmes, les hommes et même les enfants). Pour ce qui est du cas Boko Haram, faire un diagnostic laisse paraître que Le seul nom de baptême du groupe donne un sens à ses motivations premières.

Selon les explications d'Alain Vicky, "Boko" signifie "book" livre en anglais et "Haram" interdit en arabe³⁴. Il est question de rejeter tout enseignement perverti par l'occidentalisation. De par la pertinence des choses, la préoccupation semble présenter une ambiguïté dans la mesure où les combattants font usage de l'arsenal technologique occidental tout en condamnant l'occident de vouloir détruire la culture islamique. Si pour cette nébuleuse, la mixité encore moins la parité hommes – femmes ne doivent faire l'objet d'aucun débat, la pratique du sport cependant contient des vertus thérapeutiques tout de même pour les hommes autant que pour les femmes. Derrière les multiples motivations, le terroriste malgré les obstacles réalise souvent le challenge. Et si on se focalise sur le mode opératoire ?

Depuis la prise en mains des éléments du groupe Boko Haram par Aboubakar Shekau, chassé parmi les terroristes les plus recherchés par le gouvernement américain qui, n'a pas lésiner sur les moyens en faisant une mise à prix de 7 millions de Dollars à toute personne qui aiderait à le retrouver. Boko Haram se ramifie, le mouvement se divise. Tel est le cas de celui ayant émergé par Mamman Nur et lié au djihadisme mondial. Ses combattants usent de la stratégie terroriste ou le maniement de la peur. La mouvance la plus dure du groupe serait à l'origine de 2 attaques en 2011, L'attentat suicide contre un bâtiment des Nations Unies à Abuja qui a fait 25 morts et l'attaque d'une église chrétienne le jour de Noël dans laquelle plus de 150 personnes trouvent la mort en 2012. Il survient une dissidence du mouvement où voit le jour Ansaru qui reproche à Boko Haram de tuer les musulmans. Or, le mouvement faisant allégeance à Al-Qaïda opte pour combattre les chrétiens et les expatriés. Plus loin, il s'est fait ressentir l'ampleur de la plouteiformité du mouvement dans l'ensemble des pays du bassin du lac Tchad. Les pays voisins au Nigéria ont au préalable servi de base de repli au mouvement mais , avec le temps ,le 15 Juin 2015 la ville de Ndjamena a été frappée par un double attentat, puis le dimanche 11 Juillet de la même année, la ville camerounaise de Fotokol a été ciblée par les kamikazes du groupe vers 19 heures, faisant un bilan de 13 morts dont les deux terroristes et 7 blessés (4 militaires tchadiens et 3 camerounais)selon les sources gouvernementales , c'était les premiers assauts en terre camerounaise. Rappelons que les attaques kamikazes ont complexifié la situation.

La menace a commencé avec tout d'abord, le rapt des ouvriers chinois de Waza³⁵ suivi de celui de la famille française Moulin Fournier et un religieux³⁶ et également l'enlèvement des

³⁴ Voir en ce sens l'organe de presse le monde diplomatique

³⁵ En effet depuis le 17 mai dernier, date de l'enlèvement de 10 ouvriers chinois sur le chantier par les membres de la secte Boko Haram, les travaux sur l'axe Waza-Dabanga sont suspendus. Les entreprises en charge de réhabiliter cette voie estiment désormais que leur sécurité n'est pas garantie sur le chantier, elles exigent avant toute chose que leurs compatriotes soient libérés afin de reprendre les travaux. (Sources de CAMER POST du 26/05/2014).

³⁶ Le 19 Avril 2013, à l'entrée de Dabanga a été enlevée la famille Moulin Fournier. Selon un rapport confidentiel du gouvernement nigérian, obtenu par l'agence de presse Reuters, la secte islamiste Boko Haram, qui avait revendiqué le rapt de Sept français a reçu 1,6 milliards pour les relâcher. Mais le document ne dit pas toutefois qui a payé ladite rançon.

religieux canadiens et polonais³⁷ dans l'extrême nord du Cameroun. Bien plus, ces kamikazes opéraient à base du voile intégral connu sous l'appellation de "burqua" chez les musulmans qui est un stratagème couramment utilisé chez les terroristes dans leurs menaces asymétriques. En plus, au cours de leurs tentatives de face à face avec les forces de défense camerounaises renforcées par les forces tchadiennes qui détiennent le droit de poursuite avec le Nigéria, ces derniers ont été pourchassés jusqu'à leur dernier retranchement. On ne saurait omettre les stratégies basées sur la pose des mines anti personnelles, la calcination des habitations villageoises, le vol de bétail, l'assassinat des villageois et toutes les autres formes d'intimidation teintées de lâcheté à répétition. C'est dans cette optique que l'expert en question de sécurité et de défense Raoul Sumo Tayo a pu faire le constat selon lequel « Face à l'échec des attaques frontales contre les positions de nos forces de défense et face aux résultats mitigés de l'utilisation des engins explosifs improvisés, Boko Haram en ce mois de Ramadan, mois du djihad par excellence pour les mouvements terroristes a fait le choix de frapper fort. Dans une situation jouant en sa défaveur, le mouvement terroriste n'a pas eu un autre choix que de développer cette stratégie du faible face au fort, en se livrant à des attentats de type kamikaze. » Au demeurant, il ne fait aucun doute que ces acteurs opèrent dans des milieux jugés favorables à leurs forfaits et dont il importe de faire une excursion.

Les lieux d'inscription du terrorisme

Il sied ici, de faire une exploration relative à une étude sur les lieux matériels ou naturels d'une part et sur les espaces immatériels ou non naturels d'autre part.

Les espaces matériels

Ce sont des espaces naturels permettant à tout individu malveillant de se mouvoir selon ses capacités liées à sa ténacité et à sa ruse. Ce sont des sanctuaires ou encore des zones de repli servant de base arrière aux djihadistes extrémistes, qui favorise l'implémentation de leur vision stratégique. Bien encore, l'assèchement du lac Tchad en constitue une catastrophe, du fait que les zones arides entraînent la multiplication des phénomènes liés à la criminalité transfrontière de manière globale et le terrorisme de manière spécifique d'où, l'occasion pour Boko Haram de rêver à en faire dudit lac, un sanctuaire, menaçant en même temps de bâtir d'un Etat islamique. C'est ainsi que la secte peut s'investir dans des zones suivantes :

Les villages et les quartiers

Ici, les larrons le plus souvent, de par des méthodes lâches, trouvent un moyen pour se venger en égorgeant les populations, brûlant les habitations³⁸, saccageant et emportant la quantité nécessaire des cultures et du bétail(dans le village Ngoudouboul, localité de l'arrondissement de Kolofata), aux fins de ravitaillement nécessaire à leur survie³⁹. Ils emportent même des sacs de céréales et d'autres engrais comme ce fut le cas au quartier Makambara où, ils ont également enlevé 07 jeunes filles au domicile de leurs parents dans la nuit du 16 Octobre 2014. Ils ne

³⁷Selon les sources du Monde.fr avec AFP le 05 /04/2014 à 9h38, deux prêtres italiens et une religieuse canadienne ont été enlevés dans la nuit de vendredi à samedi par des hommes armés dans l'extrême- nord du Cameroun. Boko Haram suspecté « C'est mauvais. Deux prêtres italiens et une sœur canadienne ont été enlevés cette nuit autour de 23h45 », a ajouté le vicaire dont dépendent la paroisse de Tcheré, le père Henri Djoyang.

³⁸Selon les sources de CAMERPOST. Boko Haram/AFP, du 02 /02 /2015, relatif aux attaques de Boko Haram dans l'extrême nord du Cameroun entre Septembre et Décembre 2014, "le 27 septembre 2014, les combattants de la secte Boko Haram s'introduisent dans le village Sagmé à une vingtaine de kilomètre de Fotokol.A Damboré, ils assassinent l'un des quatre chefs du village, Blama Moussa. Ils tuent également au passage le nommé Walkoré avant d'incendier plusieurs concessions."

³⁹Selon les mêmes sources, "dans le village Ngoudouboul, localité de l'arrondissement de Kolofata, Boko Haram emportent dans la nuit du 30 Septembre 2014, environ 200 têtes de bœufs, le berger Beleri Dimedou est blessé aux deux jambes au cours de cette opération."

passent pas inaperçus, pour ce qui est du détournement des cargaisons de denrées alimentaires, le long des routes nationales, destinées aux actes de commerce des particuliers ou au ravitaillement des populations sinistrées par les soins des Etats pour garantir le droit alimentaire de ceux-ci. En revanche, les Etats se voient obligés d'assurer une protection de ces denrées, en adoptant une politique sécuritaire axée sur les escortes mis en sûreté par les forces de défense et de sécurité.

Les zones montagneuses et forestières

Ce sont des espaces stratégiques qui favorisent le repli des troupes terroristes après toute opération. Elles sont dites "zones grises" du fait de la facilitation qu'elles accordent aux terroristes. Bien plus, elles constituent la mamelle nourricière relative à la production favorable et croissante du phénomène. Dans ces espaces, l'on retrouve dans la plupart des temps, les centres d'initiation à l'islam, source de formatage d'esprit et de radicalisation des adeptes qui, sous le coup de l'émotion font allégeance au groupe et comblent les attentes de la secte islamiste. Dans la même optique, Boko Haram fait usage desdits espaces comme site d'entraînement et de formation des disciples tout en leur inculquant des notions tactiques de combat et de stratégie⁴⁰. La Radio Nationale Camerounaise a affirmé que l'armée camerounaise a découvert les armes et des munitions dans le village Blangoa dans le département du Logone et Chari, dans l'extrême-nord⁴¹. Les Massifs montagneux des Mandaras, peu éloignés de Maiduguri et les forêts de Sambisa au Nigeria leur servent à cet effet de foyer. Pour les territoires physiques se situant à la lisière des territoires nationaux. La frontière sert de balancier entre l'Etat où est illicitement prélevée la ressource souvent violemment et celui où cette ressource est stockée et écoulée. Il y a ici défrontarisation des activités criminelles⁴². Ces hors la loi ne s'arrêtent pas en si bon chemin, ils opèrent sans vergogne même là où c'est impensable.

Les espaces immatériels

Dans ce registre, les opérations criminelles sur les territoires intérieurs des Etats, ainsi que sur les domaines déterritorialisés, c'est-à-dire non physiques font nécessairement appel à une organisation rationnelle en réseaux. Cela va sans dire que, les objectifs de la secte islamiste consistent à frapper partout et n'importe où. D'où la nécessité de faire un inventaire relatif aux incursions de Boko Haram dans les espaces publics d'abord et après dans les espaces religieux.

Les espaces publics

Le mode opératoire des djihadistes vise à faire un maximum possible de bilan pour atteindre leur but et leur cible privilégiée qui est la population civile. C'est ainsi qu'ils commettent leurs forfaits dans des milieux où il est regroupé le plus grand nombre de gens et, qui d'ailleurs sont innocents, comme les marchés, les espaces des services publics et de détente. C'est ainsi que, la secte terroriste, le 15 Juin 2015, a mis à l'épreuve la sécurité tchadienne de son premier

⁴⁰ Un camp d'entraînement de Boko Haram a été découvert après l'entrée des forces françaises à Tombouctou, des centaines de jeunes nigériens se sont entraînés pendant des mois auprès des islamistes maliens afin d'apprendre le maniement des armes, selon le Wall Street Journal. Et selon le site koasi.com, un camp d'entraînement de Boko Haram a été démantelé par l'armée camerounaise à Guirvidic, département du Mayo danay, région de l'extrême-nord du Cameroun proche du Nigéria où on retrouve des enfants de 15 ans formés par des instructeurs.

⁴¹ Moussa Alamine, qui dirige l'infanterie dépêché à Blangoa pour chercher à récupérer les armes, a déclaré à VOA que ses hommes n'ont récupéré qu'une partie seulement des armes. Il affirme " qu'après une recherche vigoureuse, les soldats ont découvert quatre sacs d'armes enterrés dans le village, 35 armes de guerre, 31 cartouches et 1218 balles "

⁴² « Après le Cameroun, le Niger subit à son tour des attaques de Boko Haram sur son territoire. Ils contrôlent un chapelet de villages du Niger et 350 Km² de frontière », Nicolas CHAMPEAUX, RFI, 2015.

attentat, le commissariat central de N'Djamena en plein centre-ville a été touché et non loin de la présidence de la république, l'école de police a été également touchée". Le 29 Juin, c'était le coup de grâce pour le marché central de Ndjamenas alors que les forces tchadiennes combattaient aux côtés du Cameroun. Il est indicateur à ce titre, de souligner également les attentats kamikazes perpétrés au marché central de Maroua le 22 juillet 2015, avec un bilan d'une dizaine de morts et de nombreux blessés et au lieu-dit Pont vert le Samedi 25 Juillet de la même période⁴³ aux environs de 19 heures et trente minutes, faisant un bilan provisoire de 24 morts et 85 blessés selon les déclarations du directeur de l'institution hospitalière de céans, bien que plus tard un des blessés a finalement succombé. Par la suite, le 18 septembre 2014, aux environs de 18 heures des membres de la secte Boko Haram à bord d'une cinquantaine de motos et véhicules lourdement armés font une incursion à Achighachia pour s'en prendre au poste de commandement du BIM et du BTAP installé dans cette localité. Sans conscience et bien plus loin, les infortunés, dans l'après-midi du 16 octobre 2014, ont tiré un obus sur Fotokol. L'explosif est tombé entre la mairie et la sous-préfecture sans toutefois faire de dégâts. Une autre roquette lancée le même jour par la secte a fait 06 blessés civils au quartier Makambara. Toutes ces actions sont assez considérables et conséquentes pour faire une lecture liée à l'appréciation des sévices que subissent les populations de la zone du lac Tchad. En revanche, on note paradoxalement la perpétration du fléau dans les espaces religieux.

Les espaces religieux

Cette situation prête à confusion, et dans une certaine mesure, à réflexion approfondie voire intrigante dans la mesure où les temples d'obédience islamiste dont la secte djihadiste laisse entendre faire la promotion, font l'objet des tueries orchestrées par ladite secte. La curiosité étant celle-ci : que recherche foncièrement la secte islamique ?

De manière littérale cela s'illustre par les cas suivants : dans la nuit du 20 au 21 septembre 2014, dans la localité de Vreket, les islamistes ont incendié l'aire de prière des chrétiens ainsi que deux habitations avant de tirer sur le nommé Marcus, lequel a rendu l'âme au cours de son évacuation, vers le centre de santé de Moskota. C'est également, le cas qui s'est produit au Nigéria, à Madala, à l'église catholique Sainte Theresa, ce jour mémorial de Noel, qui a donné lieu à une véritable catastrophe humanitaire au regard du lourd bilan.⁴⁴ Le mouvement Boko Haram ne s'abstient pas de frapper même aux heures de prière du matin dans les mosquées. Selon les sources de CAMERPOST du 31/01/2016, le 22 Juillet 2015, vers 05H30 minutes mercredi matin au Cameroun, (12) douze personnes ont été tuées dans un attentat suicide à l'intérieur d'une mosquée dans une localité de la région de l'extrême-nord, cible régulière d'attaques des islamistes nigériens de Boko Haram. L'attentat a ciblé la mosquée de Kouyape, un petit village de l'arrondissement de Kolofata proche de la frontière avec le Nigéria a déclaré une source sécuritaire⁴⁵.

⁴³ « On était loin de s'imaginer qu'ils choisiraient un tel carrefour pour actionner leurs bombes parcequ'on trouve beaucoup de bars, des endroits jusqu'ici épargnés. Mais à l'évidence ils ont choisi un endroit bondé de monde pour faire beaucoup de victimes. », Impressions du gendarme de la brigade territoriale de Maroua Jacques Kaldaoussa recueillies par CAMERPOST

⁴⁴ Selon la source. <http://fr.news.yahoo.com> mis en ligne le 26/12/2011, un paroissien Thimoty Onyekwere, a dit qu'il se trouvait dans l'église avec sa famille lorsque la bombe a explosé. « Je me suis mis à courir. Et je ne sais pas où se trouve mes enfants et ma femme. Je ne sais pas combien il y a eu de morts, mais il y en a beaucoup », a-t-il dit. Les services de secours ont récupéré 27 Corps, a déclaré le père Christopher Barde, prêtre auxiliaire de l'église.

⁴⁵ « Onze fidèles sont morts, un douzième a succombé à ses blessures à l'hôpital » a-t-elle ajouté.

En revanche, ces attentats à la bombe dans les mosquées, les marchés et les milieux de grande fréquentation dans chaque Etat de la région créent par effet domino des crises sécuritaires, économiques, religieuses et politiques. Car, pour cette secte, est apostat aujourd'hui tout musulman qui ne partage pas la philosophie, les méthodes, les actes et les principes de Boko Haram. D'où la nécessité d'en faire un état prospectif relatif aux éventuelles conséquences.

L'impact des actes terroristes dans le bassin du lac Tchad

Un inventaire des cas de tendance de traumatismes et stress a amené l'opinion nationale et internationale à dénoncer les affres dont les menaces asymétriques en constituent la source et bien plus, l'on note une déstabilisation psychologique, psychique, morale et matérielle des citoyens, autrefois fiers de leur survie dans leur divers biotope vital et environnemental.

De toute évidence, la portée des dégâts terroristes n'est plus à démontrer du fait du spectre de leur négativité qui affecte les droits humains en général et la deuxième génération de ces droits en particulier d'où l'importance de ressortir les effets directs en premier lieu et ensuite les effets secondaires.

Les effets directs des actes terroristes

Ce sont des sensations immédiates, affectant la société des Hommes de par des incidences dans un couloir économique d'une part et socioculturel d'autre part.

Incidences économiques

Cela peut s'observer sous plusieurs angles. D'abord, l'on a enregistré depuis plus de trois années jusqu'à jour au sein des Etats de la CBLT, de nombreux actes criminels relatifs au terrorisme, entravant le droit à la vie des individus et causant de nombreuses pertes des biens privés et publiques dont la rationalité n'est pas négligeable. La matérialisation est perceptible de par la perte du capital humain, axé sur les tueries⁴⁶ et les enlèvements qui affectent sérieusement la main d'œuvre, constituant la principale source du développement économique et industriel. Bien plus, cela peut également s'observer au travers des destructions de nombreuses infrastructures, constituant la résultante d'une entrave avérée au développement dans tous ses aspects. De ce fait, on ne peut que vivre un dysfonctionnement, voire l'arrêt complet de fonctionnement de certaines structures étatiques identifiables comme indicateur de développement. En ce sens, on peut évoquer la mise plus ou moins en berne, des postes de péage, de pesage, les postes forestiers et même certains services des Impôts, destinés à booster les finances publiques nécessaires à l'implémentation des politiques publiques. L'occasion permet de faire une grille de lecture relative à l'agriculture, l'élevage, le transport ainsi que le tourisme permettant les échanges communautaires et même, les industries qui sombrent considérablement dans les zones d'opération de la secte extrémiste violente. Par là même, le constat laisse paraître le recul des agriculteurs et les éleveurs qui observent une cessation d'activités, du fait des exactions des islamistes dissidents, qui n'ont jamais hésité lorsque l'occasion leur est propice de se servir pour leur propre survie⁴⁷. De ce fait, ils sont contraints de trouver refuge à des endroits où ils se sentent en sécurité, l'activité ne pouvant plus couvrir

⁴⁶ Dans une vidéo de Tv5 Monde du 26/01/2015, projectant une vidéo de 35 mn dans laquelle Aboubakar Shekau, le chef de Boko Haram, revendique meurtrière de Baga au Nigéria, près du lac Tchad, qui a fait plusieurs centaines de morts en début Janvier.

⁴⁷ Selon une source de CAMERPOST, dans la nuit du 29 au 30 septembre 2014, des éléments de Boko Haram font irruption de Gouldjaoné, la localité du canton de Limani, arrondissement de Mora, et emportant un troupeau de bœufs, après avoir grièvement blessé le berger nommé Emeli.

la demande qui devient supérieure à l'offre. Il en va de même pour ce qui est du domaine des transports où, le groupe Boko Haram a le plus souvent, le long des corridors, détourné la destination des marchandises au profit de ses combattants. Les industries ne sont aucunement épargnées dans toutes leurs diversités, du fait qu'elles subissent leur fermeture fuyant les frappes de la secte, et s'installant plus tard ailleurs dans une zone jugée sécurisée et adaptée à leurs activités. Tous ces blocages semblent constituer les objectifs des islamistes. Ce qui suscite une interrogation sur les objectifs à atteindre de Boko Haram.

Au regard du ministre nigérien des affaires étrangères Mohamed Bazoum, « l'objectif de Boko Haram, c'est le contrôle du lac Tchad, zone stratégique pour son approvisionnement extérieur en armes et vivres ainsi que sa sanctuarisation territoriale ». Dans la même veine, la prise de plusieurs localités dans le bassin du lac Tchad est également une stratégie commerciale. « Contrôler la région, c'est contrôler un certain nombre de ressources (les pâturages et la pêche) et dont l'économie », souligne Cyril Musila, Chercheur associé au Programme Afrique Subsaharienne de L'IFRI. Il serait aussi opportun de s'intéresser sur un aspect qui va au-delà du sillage économique, afin de rendre compte de manière soutenu de l'impact direct du terrorisme.

Incidences socioculturelles

Au regard des multiples forfaits commis par la secte islamiste Boko Haram, on peut déplorer des atteintes graves relatives aux droits de l'homme telles que : le droit à l'éducation illustré par la fermeture des établissements secondaires, primaires et maternels due aux assauts de ladite secte provoquant le courroux de la classe enseignante qui, privée de son droit au travail⁴⁸ et, les couches à éduquer restées aux abois⁴⁹. A côté, le droit à la santé qui subit les influences de la secte, de par la fermeture des centres de santé. Chose qui amène d'ailleurs les populations malades dans les zones dont Boko Haram souhaite domicilier à connaître la privation des soins et d'où, le grand risque exposant ces derniers à la mort. De manière décalée, les populations sont privées de leurs habitations qui, parfois incendiées ou même saccagées, situation entraînant alors leur départ forcé pour s'installer dans un site favorable. C'est ainsi qu'on tend ainsi à une crise de logement et une accentuation du phénomène migratoire.

En sus, ces populations font face à des sérieux problèmes d'eau et d'alimentation du fait qu'elles ne peuvent plus s'approvisionner à souhait. C'est également l'occasion d'évoquer la péjoration ou encore la privation totale des populations de leur esprit réformiste car, s'acculturer semble être la chose la moins partagée. Tel est le cas par extension de l'enlèvement en date du 14 Avril 2014, de plus de 220 lycéennes à Chibok dans l'Etat de Borno au Nigéria, qui fut le coup le plus remarquable et condamné par la communauté internationale⁵⁰. Toutefois, bien que

⁴⁸Protection des droits de l'homme en Afrique, recueil des textes, la charte internationale des droits de l'homme, PIDCP adopté par l'assemblée générale des Nations unies, dans sa résolution 2200 A (XXI) du 16/12/1966, p.200. Art6(1). « Les Etats parties au présent pacte reconnaissent le droit au travail, qui comprend le droit qu'à toute personne d'obtenir la possibilité de gagner sa vie par un travail librement choisi ou accepté, et prendront des mesures appropriées pour sauvegarder ce droit. »

⁴⁹ Plus de 118 établissements scolaires fermés à l'extrême- nord du Cameroun pour le compte de la rentrée scolaire 2014/2015, selon une source de CAMERPOST.

⁵⁰Assemblée générale des Nations Unies, Conseil des droits de l'homme, vingt-troisième session extraordinaire, 1^{er} Avril 2015, Résolution adoptée par le conseil des droits de l'homme, S-23/1, Les atrocités commises par le groupe terroriste Boko Haram et leurs effets sur les droits de l'homme dans les pays touchés, P.3. « Condamnant fermement et rejetant également l'enlèvement méprisable par Boko Haram, le 14 avril 2014, de plus de 200 filles d'une école de la ville de Chibok dans l'Etat de Borno au Nigéria, jeunes filles dont le sort n'est toujours pas élucidé, ainsi que les autres enlèvements qui ont eu lieu par la suite , et exige que les jeunes fille et les autres personnes enlevées soient libérées immédiatement sans conditions , et exprime la solidarité avec les familles des victimes, »

certaines des filles, de manière isolée, ont réussi à s'échapper sous le coup de la distraction des islamistes, le reste par contre a survécu. La majorité des chaînes de télévision au monde, avec la collaboration des Boko Haram, par les soins des médias nigériens ont diffusé les images des jeunes filles, afin de prouver et de rassurer à leurs parents et au monde entier qu'elles sont toujours en vie le 14 avril 2016. L'acte, qui a d'ailleurs touché et marqué les esprits. Ce groupe par contre, n'arrête pas son théâtre qui consiste à l'enlèvement ou à l'assassinat régulier des milliers d'hommes, d'enfants et de femmes au regard des statistiques qui ne cessent d'accroître. On enregistre jusqu'à ces jours, suite aux combats qui opposent Boko Haram aux forces camerounaises et nigériennes, plus de deux cent mille morts et plus d'un million cinq cent mille déplacés et réfugiés. De ce fait, il paraît utile de faire la remarque selon laquelle, les phénomènes migratoires engendrés par les djihadistes constituent de manière ostensible, l'apanage d'une contingence de crise religieuse et culturelle et même dans le cadre sécuritaire. L'on assiste à des déportations des populations de par le trafic des êtres humains et l'émigration clandestine, favorisant à juste titre, la stratégie des islamistes extrémistes, le bannissement des croyances traditionnelles. Non loin, on ne saurait omettre de souligner le pillage systématique des objets religieux et culturels, tel qu'il a toujours été déploré à Tombouctou au Mali. Pour ce faire, il paraît judicieux, pour mieux rendre compte de l'impact du terrorisme, de faire une lecture relative aux effets secondaires.

Les effets secondaires du terrorisme

Mener d'abord, une analyse relativement aux éventuels préjudices dans un volet politique et économique et ensuite dans un volet socioculturel constitue nos desiderata cognitifs.

Préjudices économiques

La problématique émergente contextuelle est en rapport avec la dérogation du principe de souveraineté de l'Etat d'où l'exceptionnalité liée à la transgression du droit international, du fait de la nécessité et l'urgence de secourir les populations résidant au sein de tout Etat victime des exactions de Boko Haram dans le lac Tchad notamment au Tchad et au Cameroun. Ce qui d'office, fait appel à la notion d'ingérence humanitaire dans la mesure où l'Etat ne saurait tout seul en apporter les garanties sécuritaires, alimentaires, sanitaires des personnes déplacées et les demandeurs d'asile. De ce fait, les organismes comme le HCR, le PAM, le CICR et les MSF, sans plus trop de procédures sont contraints, de venir à la rescousse, pour dévier une hécatombe générale de grande envergure, péjorant ainsi la valeur de la dignité humaine et l'Etat en cas de réticence, sera interpellé par la communauté internationale aux fins de donner des explications. Toutefois, les tendances diversifiées donnent un aspect caricatural d'appréciation du genre : « Droit d'ingérence » et droit humanitaire : Les faux amis, selon Nathalie Herlemont-Zoritchak. Car à ce qui s'apparente, certaines grandes puissances en profitent souvent, pour mieux régner et gérer le destin des puissances en devenir.

Le domaine économique à dire vrai, ne passerait point à côté de l'intangibilité, au travers d'une incidence que subit naturellement le développement industriel et technique, phagocyté par la chute avérée du PIB et la croissance économique. En plus, le recul des investisseurs est prévisible, et même palpable⁵¹, ceci étant lié au manque d'une véritable sécurité. Le lac Tchad étant une frontière naturelle commune à quatre pays que sont : Le Cameroun, le Tchad, le Niger et le Nigéria qui en outre, commercent entre eux, sont bloqués dans leur espace depuis que Boko Haram occupe cet espace selon **Louis** Keumayou, journaliste et président du club

⁵¹Selon CAMERPOST du 26/05/2014, " suite à l'enlèvement de dix ouvriers chinois sur le chantier dans la nuit du 16 au 17 mai dernier, par les membres de la secte Boko Haram, les travaux de l'axe routier Waza –Dabanga sont arrêtés"

d'information africaine. Cela suscite beaucoup d'attention pour Samuel Nguembock qui estime que, si Boko Haram occupe les espaces transfrontaliers, les pays de la région ne peuvent plus échanger, parce que les lignes d'approvisionnement sont coupées. La ville de Ndjamena est très dépendante des approvisionnements venant du Nigéria. Mais depuis que la secte islamiste contrôle le nord du Nigéria, rien ne passe par cette région. C'est une démonstration de force pense **Louis** Keumayou et le "grand danger, c'est que Boko Haram prenne la pointe noire du Cameroun". On perd le nord, mais à quel moyen le récupère t-on ?

L'économie de la contre bande dont le Nigéria est champion vas s'installer au grand nord du Cameroun. A part cela, le Tchad a besoin d'écouler ses produits pétroliers vers le Cameroun et ses régions, voir certains pays voisins, ne pourra plus le faire avec aisance. En plus, de ses marchandises qui, sont naturellement appelées à transiter par le port de Douala via le corridor Douala-Ndjamena. Ces effets en outre, ne sont cependant pas perceptibles qu'au plan économique parce que leur sensibilité a une tendance aussi sociale, que culturelle.

Préjudices socioculturels

La résultante des conséquences ici, est manifestement claire du fait qu'on ne peut ne pas, sous aucun argument, établir le lien de causalité entre la production du terrorisme dans le monde de manière globale et plus précisément dans le lac Tchad et, les multiples calamités qui en découlent le plus souvent. D'abord, Il est bien visible que la menace Boko Haram est la source d'un phénomène migratoire considérable qui est la cause de la mise en place par les pays d'accueil, des camps de réfugiés et des personnes déplacées comme celui de Minawao au Cameroun et où, l'on enregistre de nombreuses naissances⁵².

Ensuite la crise alimentaire accompagnée des endémies et des épidémies de tout calibre ne sont pas en reste, du fait que ces camps d'accueil sont les plus exposés et les plus affectés, bien que, les organismes spécialisés à cet effet veillent au grain.

Enfin, l'on note une recrudescence du phénomène lié une criminalité transfrontalière diversifiée. C'est le cas du blanchiment d'argent, de l'émigration clandestine et le trafic des êtres humains provoqués par le chômage, la famine, l'analphabétisme, la promiscuité et le radicalisme religieux. L'expansion de vives tensions entre les réfugiés et les communautés⁵³. La morale ici, a foutu le camp, « ventre affamée n'ayant point d'oreille », il est question d'aller trouver des meilleures conditions ailleurs. Toutefois, ces initiatives malheureuses se sont toujours soldées par des échecs caractérisés par « l'exploitation de l'homme par l'homme ».

En tout état de cause, les membres de la secte islamiste dans leurs multiples modes opératoires, font l'objet d'une terreur, une inquiétude, voire une psychose permanente au sein des populations des pays de la CBLT. Par ailleurs, l'impact du terrorisme dans toutes ses dimensions est bien perceptible dans la mesure où beaucoup de citoyens sont dépourvus de leurs droits de mener une vie d'homme tels que le droit à l'eau, le droit au logement, le droit à l'alimentation et le droit à la santé. Au demeurant, c'est le règne de la précarité.

⁵²Selon la source www.camer.be/50523/11:1/cameroun-mi. du 19 mars 2016, "Minawao:55 naissances par semaine au Camp des réfugiés"

⁵³Faire face aux criminels du groupe boko haram : le rôle des parlementaires, projet de résolution présenté par la délégation du TCHAD. La 132^{ème} assemblée de l'union interparlementaire (3). P.4. « Notant que les attaques et autres exactions commises par Boko Haram ont provoqué et continuent de provoquer des déplacements internes massifs, ainsi que des mouvements importants au sein des populations des Etats de Borno, Yobé et d'Adamawa et des populations de la rive nigérienne du lac Tchad, au Cameroun et au Tchad, ce qui exerce une pression supplémentaire sur les ressources dans les pays hôtes et crée un risque de tension entre les religieux et les communautés d'accueil, »

CONCLUSION

Faire un bilan pour ce qui est de l'état des droits humains consiste à rendre compte de l'appréciation des différentes lectures faites. Terroriser certes, est constitutif d'une impression et d'une expression axée sur un « ras- le- bol » de manière organisée ou isolée des gouvernés, soucieux de briser l'injustice et l'irrationalité, et hantés par les actes barbares à tendance terroriste, vis-à-vis des gouvernants, via les populations qui en paient toujours le lourd tribut depuis les temps anciens.

Par là même, cela s'apparentant à la réponse du « lâche sur le fort », ⁵⁴il est alors question de la violence de « l'homme sur l'homme », et Cela laisse indubitablement présager une hypothèse de redynamisation de l'Etat de nature. Bien qu'un adage vulgaire dit « on ne peut pas faire les omelettes sans casser les œufs », et si tel est vrai, cet aspect de choses risque de dégrader de plus en plus avec regret la dignité humaine. Or, le respect des droits de l'homme a tout son pesant d'or et il en est de même de la transversalité du droit à la dignité conférant tout l'épanouissement et tout le bonheur possible de l'être humain.

Tout se dessine par les manifestations matérielles et immatérielles de par les actions des radicalistes sans foi, ni loi, provoquant d'office la restriction des droits fondamentaux et libertés des citoyens impuissants de riposter du fait de leur vulnérabilité avérée face à la menace. D'où, de nombreuses conséquences dont l'évaluation n'est pas évidente.

D'où l'impératif devoir de Tous les Etats du Bassin du lac Tchad en l'occurrence le Tchad et le Cameroun d'asseoir des politiques internes et communautaires relatives à la protection des droits économiques, sociaux et culturels dans la région pour faire face à la menace galopante dont le groupe Boko Haram en est la locomotive.

Il n'est pas superflu de rechercher par ailleurs les causes réelles de cette menace asymétrique et d'en proposer les remèdes tant sur le plan préventif que répressif pour une meilleure sécurité et un épanouissement sous-tendant le droit à la dignité des populations.

Bibliographie

Adoua S. (2004) : la lutte contre le terrorisme et le respect des droits de l'homme, mémoire de master 2, université d'Orléans.

Alexandra C et al (1962): Study for an end of the world n°2.

Calauzènes : Le terrorisme depuis 1945

Carrier H. (2007) : Le terrorisme dans le monde, 07 P.

Challiand. G et Blin.A. (2015) : Histoire du terrorisme, fayard, Paris.

Chrestia P. (2002) : Droit et Justice, Bruylant, Bruxelles, 222 P.

⁵⁴www.terrorisme.net/article_33.shlml, le terrorisme : entre ravage et message, François- Bernard Huyghe. 20 mars 2003.

Doucet G. (2005) : Terrorisme : définition, juridiction pénale internationale et victimes », *Revue internationale de droit pénal*, Vol.76, No.3/4.

Ebanda E.H. (2015) : La protection des Droits économiques, sociaux et culturels face à la menace du terrorisme transfrontalier en Afrique subsaharienne : Cas des pays de la Commission du Bassin du Lac Tchad », mémoire de master professionnel, université de Yaoundé -2.

Lockwood et B.B.Jr. (1974): Preliminary thoughts toward an international convention in terrorism », *American Journal of International Law*, No 68, pp.72-82.

Hennebel L. et Lewkowicz G. (2009) : Juger le terrorisme dans l'Etat de droit : Le problème de la définition du terrorisme, Fayard, s.l.

Hobbes T. (1971) : *Léviathan*, trad. Par François Tricaud, Dalloz, Paris, 780 P.

Kelsen H.1962). *Théorie pure du droit*, trad. Par Einemann(Charles), Dalloz, Paris, PP.794-795.

Laurens H. (2010) : Le terrorisme comme personnage historique », in *terrorismes, Histoire et Droit*, de H.Laurens et Delmas – Marty, CNRS éd. Paris.

Locke J. (1994) : *Le second traité du gouvernement*, trad. Par Jean-Fabien Spitz, PUF, Paris, 303p.

Mahmoud E. K. (2005): *Le terrorisme, les causes et les remèdes*, mémoire de Licence en droit, Université Mohammed I.

Orlova A.V et Moore J.W. (2005): Umbrellas 'or 'Building Blocks'? Defining International Terrorism, and transnational. Organized Crime in International Law », *Houston Journal of International Law*, Vol .27, pp. 267 et sq.

Perry N.J. (2004): The Numerous Federal Legal Definitions of Terrorism: The problem of Too Many Grails », *Journal of Legislation*, No.30.

Regimbald P. (2004) : *Cégep du vieux –CVM*, Montréal.

Rousseau J.J. (1762) : *Du contrat social ou principes du droit politique*

Saul B. (2006): *Defining Terrorism in International Law*, Oxford, and Oxford University Press.

Patten C. Commissaire européen chargé des relations extérieures. Discours au Parlement européen du 12 mars 2003.

Rapport de synthèse par Dr MOULAYE organisée du 17 au 19 Juin 2009 à Abidjan par le DCAF de Genève, la FES, le parlement de la CEDEAO, l'Assemblée National de la Cote d'ivoire, l'ASSN et le WANSED, p. 2(7).

DIH : Questions et réponses, comité international de la croix rouge, 15 mai 2004, P.3.

Protection des droits de l'homme en Afrique, recueil des textes, la charte internationale des droits de l'homme, PIDCP adopté par l'assemblée générale des Nations unies, dans sa résolution 2200 A (XXI) du 16/12/1966, p.200, art6(1).

Conseil de paix et de sécurité 484^{ème} réunion au haut niveau des chefs d'état et de gouvernement Addis abeba ethiopie 29 janvier 2015

Textes nationaux

Cameroon

Loi no 96/06 de la 18/01/1996 portant révision de la constitution du 02 juin 1972.

Loi No 2005-7 du 27 juillet 2005 portant Code de Procédure pénale.

Tchad

Loi no 017/PR/2020 du 14 décembre 2020

Loi antiterroriste adoptée par le parlement en fin juillet et promulguée le 05/08/2015.

Textes internationaux

La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789.

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948.

Pacte International relatif aux Droits économiques, sociaux et culturels du 16 décembre 1966.

Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques du 16 décembre 1966.

Convention Américaine des Droits de l'homme du 22 novembre 1969.

Charte Africaine des Droits l'Homme et des Peuples entrée en vigueur le 21 octobre 1986.

Convention Européenne des Droits de l'Homme du 04 novembre 1950.

La décision de 2009 sur l'incrimination et la répression du paiement de la rançon aux La convention pour la répression de la capture illicite des aéronefs, signée à la Haye, le 16 décembre 1970 et entrée en vigueur le 11 novembre 1971.

Sites de recherche

<http://www.cbtl.org/fr>, consulté le 11/11/2016.

CAMER POST du 26/05/2014.

Microsoft encarta® (2009) DVD. Microsoft Corporation, 2008.

Wikipedia .org. cameroon(2021)

Wikipedia .org. tchad (2021)

La gouvernance de la sécurité collective à l'épreuve de l'imbrication des enjeux de puissance dans le conflit en République Démocratique du Congo (RDC)

Zouameyong Philomène Amouga

philomeneamouga@yahoo.fr

Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC)

Université de Yaoundé II

Résumé

La situation en République Démocratique du Congo (RDC) laisse entrevoir depuis des décennies un défi sécuritaire complexe, faisant l'objet d'une attention internationale permanente. C'est d'ailleurs ce qui explique l'institutionnalisation d'une gouvernance de la sécurité collective en RDC, définie par des déterminants sociohistoriques de la formation d'une opération de sécurité collective et de la complexité de son intervention face aux implications d'acteurs multiples. Cependant, l'articulation conjoncturelle et situationnelle de ces facteurs est à l'origine d'une production de bricolage sécuritaire et de mécanismes d'adaptabilité, dont l'entrée en scène des acteurs multiniveaux met à rude épreuve la conception de la gouvernance sécuritaire collective dans les territoires en conflit. Dès lors, au regard de ces développements, l'on s'interroge sur le fait de savoir comment l'implication des acteurs multiniveaux dans les conflits armés à l'Est de la RDC est-elle révélatrice d'une reconfiguration complexe de la gouvernance sécuritaire collective ? Partant des investigations et de la mobilisation du néo-institutionnalisme, précisément dans ses variantes historique et sociologique, il ressort que les transformations du maintien de la paix en RDC sont l'expression d'une gouvernance de la sécurité collective désenchantée. Cette dernière est manifeste par un déclassement des principes et une imbrication des acteurs multiniveaux dans les conflits armés à l'Est de la RDC, dont les logiques d'intérêts impactent et transforment le processus d'intervention. Ainsi, si l'orientation portée dans le cadre de cette approche d'analyse permet de mettre l'accent sur le rôle des institutions, notamment sur le travail fourni par les Etats et les groupes institués dans la cadre des OMP à l'Est de la RDC, elle nous est utile par ailleurs dans la mesure où elle permet d'éclairer les phénomènes liés aux transformations significatives du processus de la gouvernance sécuritaire collective partant des acteurs pluriels mobilisés dans ces territoires en conflits. De ce fait, on peut observer les interactions et construction entre les institutions politiques avec leur capacité propre et les acteurs ou les groupes armés à s'imposer par leur mobilisation.

Mots clés : Gouvernance, RDC, sécurité collective, acteurs, mutation.

Abstract

For decades, the situation in the Democratic Republic of Congo (DRC) has presented a complex security challenge, the subject of constant international attention. This explains the institutionalization of collective security governance in the DRC, defined by sociohistorical determinants of the formation of a collective security operation and the complexity of its intervention in the face of the involvement of multiple actors. However, the conjunctural and situational articulation of these factors is at the origin of a production of security tinkering and adaptability mechanisms, whose entry into the scene of multilevel actors severely tests the concept of collective security governance in conflict-affected territories. Therefore, in light of these developments, one wonders how the involvement of multi-level actors in armed conflicts in the East of the DRC reveals a complex reconfiguration of collective security governance? Based on the investigations and mobilization of neo-institutionalism, precisely in its historical and sociological variants, it emerges that the transformations of peacekeeping in the DRC are the expression of a disenchanting governance of collective security. The latter is manifested by a downgrading of principles and an interweaving of multi-level actors in armed conflicts in the East of the DRC, whose logic of interests impacts and transforms the intervention process. Thus, while the focus of this analytical approach allows us to emphasize the role of institutions, particularly the work carried out by states and groups established within the framework of peacekeeping operations in eastern DRC, it is also useful to us insofar as it sheds light on phenomena linked to significant transformations in the process of collective security governance based on the multiple actors mobilized in these conflict-affected territories. As a result, we can observe the interactions and construction between political institutions, with their own capacity, and actors or armed groups to assert themselves through their mobilization.

Keywords: Governance, DRC, collective security, actors, transformation.

INTRODUCTION

L'Afrique centrale⁵⁵ constitue un espace régulièrement confronté à des conflits armés, (Messanga Ebogo 2024a) avec des conséquences en termes de pertes en vies humaines, de vagues de réfugiés, de populations déplacées et de destructions de grande ampleur (Nzongola-Ntakaja 2015). De la sorte, l'ONU dès le début des années 1990 multiplie et renforce des actions de paix et de sécurisation dans cette zone⁵⁶. Celles-ci s'articulent notamment autour des mécanismes de prévention, de gestion des conflits, de diplomatie et du maintien de la paix. C'est à ce titre qu'intervient l'une des plus grandes missions de l'ONU à travers le monde en République Démocratique du Congo (RDC) à partir de 2004. En effet, depuis son indépendance en juin 1960, la RDC est confrontée à des crises sécuritaires majeures (Ndaywel 2008). Les pistes s'étant avérées efficaces dans la résolution des conflits (Kisombwe 2002) d'hier sont à l'épreuve dans le contexte actuel (Mukinayi 2023).

Durant deux décennies, la République Démocratique du Congo fait face à des conflits armés qui n'ont cessés de se métamorphoser, au point d'en observer une sorte d'interminable conflit (Kabamba et Lanotte 1999). Si les causes lointaines de ces conflits remontent à la migration massive des Hutus lors du conflit rwandais de 1994⁵⁷, il faut relever que ces conflits qui sont de nature composite sont à la fois très localisés, mais aussi liés à plusieurs enjeux d'ordre territorial, social, identitaire et économique à des échelles différentes⁵⁸. Ainsi, l'Est de la RDC rassemble différentes parties qui composent ce territoire amenant à ne pas se limiter à un seul conflit. Une partie de la population, représentée par des groupes d'intérêt congolais imputent à des puissances occidentales des responsabilités qui diffèrent selon les groupes culturels, notamment les sphères anglo-saxonnes, latines, sans oublier la communauté des nations (Parque 1999-2000). Aux puissances anglo-saxonnes, notamment les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni et le Canada, ces groupes d'intérêt congolais incombent la responsabilité d'avoir inspiré et soutenu l'invasion du Congo par le Rwanda et toutes les incursions militaires qui en ont suivi. De même, les politiques menées par ces États envers les pays agresseurs que sont le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi laissent croire que l'arbitrage de ces États comporterait inévitablement un conflit d'intérêts à caractère géopolitique (Essis 2024). C'est en raison de ces faits, articulés en termes de déclassement des principes fondamentaux de la gouvernance relative à la sécurité collective (Messanga Ebogo, 2024d) : que cette réflexion s'appesantit sur l'aspect mutant, source de la dynamique complexe du conflit en RDC.

Si la mutation renvoie à des phénomènes de transformation ou de chevauchement des hostilités (de Hemptinne 2019), elle se laisse entrevoir en RDC à partir de la multiplication et la diversification des acteurs nationaux et internationaux (Essis 2024), qui participent aux conflits, qu'il s'agisse des forces armées multinationales ou régionales, des forces armées étatiques, des groupes armés autonomes ou des groupes armés placés sous la tutelle d'autres belligérants ou assistés par ceux-ci. De surcroît, ces groupes armés sont, eux-mêmes, souvent de nature changeante. Leur niveau d'organisation et capacité militaire varient sensiblement d'un moment ou d'un endroit à l'autre avec des effets sur la qualification des conflits armés dans lesquels ils agissent. Les possibilités qu'offrent des armes sophistiquées de frapper à grande distance l'adversaire ne sont pas non plus étrangères à cette mutation des conflits armés ; et en

⁵⁵ Créé en 1983 sous la CEEAC (Communauté économique des États de l'Afrique Centrale), elle regroupe 11 pays membres qui sont l'Angola, le Burundi, le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, la RDC, la RCA, le Rwanda, Sao-tomé et le Tchad.

⁵⁶ Ces actions reposent conformément aux dispositions des Chapitres VI et VII de la Charte des Nations Unies

⁵⁷ Connu sous le vocable du « génocide rwandais », en passant par les rébellions multiformes.

⁵⁸ Il s'agit des niveaux : régional, national et international.

particulier, à la diversification et à la multiplication des forces impliquées dans les combats. D'où la mise à l'épreuve de la sécurité collective dans ce contexte particulier.

En effet, si la sécurité collective est un concept qui fait l'objet de nombreux éclairages, notamment dans le domaine des relations internationales, il convient de préciser qu'elle naît de la volonté des États de se mettre ensemble pour se défendre contre un ennemi commun (Telesphore 2023). Cette sécurité collective est successivement encadrée par le Pacte de la Société des Nations et la Charte des Nations Unies. Son évolution est marquée par la mutation des conflits qui sont désormais plus infra étatiques qu'interétatiques, et par l'avènement de nouvelles atteintes à la paix dont les crises climatiques et les crises sanitaires. Selon Marc Nouschi, dans l'esprit des rédacteurs de la Charte des Nations Unies, la sécurité collective renvoie aux obligations fondées par et sur le droit, sanctionnées par la coercition, que sur le progrès économique et social. Cependant, si pour Roussel (1994), la sécurité collective est l'un des modèles de système de sécurité les plus élaborés et les plus contraignants pour les États, il s'agit pour les Nations Unies d'un système dans lequel les États membres d'une communauté fondée par un traité (Charte) s'engagent à respecter un ensemble d'obligations en vue du maintien de la paix et qui prévoient un mécanisme destiné à répondre à toute agression de la part de l'un d'entre eux (Selon le chapitre VII de la Charte des Nations Unies), mis en œuvre par un organe agissant en leur nom (le Conseil de Sécurité).

Ainsi, dans le cadre de cette analyse, la sécurité collective renvoie à l'ensemble de mesures collectives en vue de prévenir, rétablir, consolider et écarter les menaces à la paix. Elle repose ainsi sur trois dimensions à savoir, la solution pacifique des différends, l'épreuve de volonté par des sanctions non militaires et l'épreuve de force sous forme d'intervention de police entre la collectivité internationale attachée au statu quo et l'agresseur. Dès lors, au regard de ces développements, l'on s'interroge sur le fait de savoir comment l'implication des acteurs multiniveaux dans les conflits armés à l'Est de la RDC est-elle révélatrice d'une reconfiguration complexe de la gouvernance sécuritaire collective ? Partant des investigations et de la mobilisation du néo-institutionnalisme, précisément dans ses variantes historique et sociologique, il ressort que les transformations du maintien de la paix en RDC sont l'expression d'une gouvernance de la sécurité collective désenchantée. Cette dernière est manifeste par un déclassement des principes et une imbrication des acteurs multiniveaux dans les conflits armés à l'Est de la RDC, dont les logiques d'intérêts impactent et transforment le processus intervention.

De la sorte, ces mutations de la gouvernance de la sécurité collective est perceptible par une reconfiguration des acteurs traditionnels et une mobilisation des acteurs individuels locaux. Celles-ci sont fonctions d'une systématisation et professionnalisation progressive des groupes d'autodéfense, de production de structures et de réseaux de mobilisation qui participent ainsi à une transformation du processus de maintien de la paix à l'Est de la RDC. Ces cadres d'actions traduisent ainsi les logiques qui prévalent à la constitution de dispositifs et mécanismes qui fondent la reconfiguration des acteurs impliqués dans ce conflit, dont les logiques d'intérêts pluriels impactent et transforment le processus du maintien de la paix. De ce fait, la reconfiguration des acteurs traditionnels est l'expression d'un remodelage des forces onusiennes en RDC d'une part et de l'implication des armées régionales d'autre part.

Ainsi, si l'orientation portée dans le cadre cette approche d'analyse permet de mettre l'accent sur le rôle des institutions, notamment sur le travail fourni par les Etats et les groupes institués dans la cadre des OMP à l'Est de la RDC, elle nous est utile par ailleurs dans la mesure où elle permet d'éclairer les phénomènes liés aux transformations significatives du processus de la gouvernance sécuritaire collective partant des acteurs pluriels mobilisés dans ces territoires en

conflits. De ce fait, on peut observer les interactions et construction entre les institutions politiques avec leur capacité propre et les acteurs ou les groupes armés à s'imposer par leur mobilisation.

La dynamique sociohistorique de la mutation de la gouvernance sécuritaire collective en RDC

Il s'agit de s'intéresser à un phénomène situé et daté (Bourdieu 2005) permettant alors de décrire et analyser, sur le temps long les transformations qui découlent du processus de la gouvernance de la sécurité collective dans le conflit à l'Est de la RDC.

La territorialisation du conflit sans cesse permanent dans l'Est de la RDC

Depuis son indépendance en juin 1960, la République Démocratique du Congo est confrontée à des crises sécuritaires majeures. Au cours de ces six décennies écoulées, l'environnement aussi bien national qu'international a enregistré de nombreux bouleversements. Ces bouleversements touchent tant bien les intérêts que les moyens mis en œuvre par les divers acteurs pour les atteindre. Dès lors, les pistes qui s'étaient avérées efficaces dans la résolution des conflits d'hier ne pourraient pas dans le contexte actuel (Mukinayi, 2023). Depuis presque deux décennies, la République Démocratique du Congo traverse une situation des conflits armés qui n'a cessé de se métamorphoser, au point d'en observer une sorte interminable conflit. Les causes lointaines de ces conflits remontent à la migration massive des acteurs hutus du conflit rwandais de 1994 connu sous le vocable du « génocide rwandais » en passant par les rébellions multiformes.

Ces conflits qui sont de nature composite sont à la fois très localisés, mais liés à plusieurs enjeux d'ordre territorial, social, identitaire et économique au niveau régional, national et international. Ainsi, l'Est de la RDC rassemble différentes parties qui composent ce territoire amenant ainsi à ne pas se limiter sur un seul conflit (Mukinayi 2023). Une partie de la population, représentée par des groupes d'intérêt congolais impute à des puissances occidentales des responsabilités qui diffèrent selon les groupes culturels, notamment les sphères anglo-saxonnes, latines, sans oublier la communauté des nations. Ces groupes d'intérêt congolais imputent aux puissances anglo-saxonnes, notamment les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni et le Canada, la responsabilité d'avoir inspiré et soutenu l'invasion du Congo par le Rwanda et toutes les incursions militaires qui en ont suivi (Mukinayi 2023). De même, les politiques menées par ces États envers les pays agresseurs que sont le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi laissent croire que l'arbitrage de ces États comporterait inévitablement un conflit d'intérêts (Mukinayi 2023).

A cet effet, cette perspective laisse émerger une opinion selon laquelle celle réalité vise à maintenir l'Est de la RDC en position d'hinterland d'économie primaire autour du Rwanda qui se transforme en foyer industriel dynamique de traitement provenant d'outre Rift Valley (Mukinayi 2023). Quant aux puissances latines, la Belgique et la France, alors que ces deux pays furent longtemps accusés, par le Rwanda, d'avoir soutenu des projets génocidaires, ils sont aujourd'hui accusés par des groupes congolais de commun accord avec les thèses rwandaises visant à se dédouaner de la rhétorique de Kigali. Deux États des Grands Lacs africains demeurent des foyers de tension dont l'Est du Congo constitue le lieu de reflux des externalités négatives, il s'agit du Rwanda et de l'Ouganda. Toutes les agressions armées qu'a subi le territoire congolais, depuis 1996, partent du Rwanda, de l'Ouganda et parfois du Burundi. La situation s'est stabilisée à la frontière avec ce dernier pays, depuis le dernier changement de régime. Les agressions à l'Est du Congo étaient perpétrées à l'origine par l'armée rwandaise,

avant que ce pays ne procède, d'abord, par la manipulation de certaines unités de l'armée congolaise, ensuite, par l'instrumentalisation des groupes identitaires rwandophones établis sur le sol congolais.

Après une invasion concomitante du territoire congolais en 1996-1997, les armées rwandaise et ougandaise se sont battues dans la ville de Kisangani en l'an 2000, infligeant à de nombreuses familles, immeubles et autres infrastructures des entailles difficiles à réparer (Rapport de Médecins Sans Frontières 2003). Les différents gouvernementaux qui se sont succédés en RDC depuis la deuxième guerre de l'Est en 1998, sont l'objet de dénonciation provenant de trois milieux que sont : les Organisations de la Société Civile (OSC), les masses paysannes et les groupes armés. Certaines associations de la société civile reprochent au gouvernement congolais, en premier lieu, l'absence d'une volonté politique de prendre des mesures militaires de défense du territoire et de protection des populations. D'autres créent des opportunités de paix, notamment « *The National Partnership of Children and Youth in Peacebuilding* » (NPCYP) basée au Nord-Kivu depuis 2019, également « Action des Jeunes pour la Paix »⁵⁹. Le niveau de marasme de l'économie formelle a généré une telle misère que la corruption et les crimes d'expropriation se sont généralisés. Aussi, toute invitation adressée aux armées de pays qui, hier étaient des agresseurs, culmine la frustration et la colère et enfin, les accords de paix obtenus au terme de longues négociations ne sont pas suivis des financements annoncés par la partie gouvernementale.

En outre, les masses paysannes constituant le groupe qui a payé le plus lourd tribut de la présence quasi permanente de l'ennemi, les masses paysannes de l'Est du Congo, exténuées, se plaignent du manque d'une riposte militaire appropriée, à même de les sortir définitivement des affres du conflit. Ce conflit et son lot de violences, notamment les massacres, les viols, l'incendie des villages, les destructions des récoltes et de la petite infrastructure agricole, a déstructuré l'économie paysanne et affecté le mental de nombreuses personnes. L'omniprésence des groupes identitaires agressifs, présentant des revendications foncières qui visent à les exproprier, les traumatise depuis des décennies, sans espoir d'une solution durable (GRIP 2022). Les populations congolaises de l'Est sont confrontées à l'incertitude sur leur sécurité, leur accès aux besoins primaires (MONUC 2022). Le déséquilibre dans leur relation avec d'autres acteurs locaux et extra locaux a amenuisé leur confiance envers tout autre acteur, collectivité ou palier de pouvoir. Les populations d'origine rwandaise poursuivent des objectifs différents aussi bien au regard de leur pays de départ. Si les Hutus luttent pour le retour au Rwanda, sinon l'acquisition des terres en RDC ; les Tutsis se battent pour contrer chez les Hutus leurs perspectives de retour au Rwanda (GRIP 2022).

Quant aux groupes armés, ils accusent le gouvernement congolais, d'abord, de non-respect des termes des accords intervenus lors des négociations de paix antérieures pour pouvoir lui faire confiance, encore une fois ; ensuite, de n'avoir pas entrepris des actions susceptibles d'endiguer les actes de terreur par des groupes autochtones et d'atteindre des compromis minimums sur les questions foncières (MONUC 2021). Enfin, l'inexistence d'une communication claire sur le statut juridique de leurs membres. Si dans une situation complexe comme celle-ci, les acteurs ne se fixent pas toujours des objectifs clairs, il reste néanmoins que chacun se préoccupe de l'étendue des zones d'incertitude auxquelles ces perspectives sont confrontées. Aussi, si les processus d'intégration des structures et des objectifs d'action collective ne sont pas des données naturelles qui surgiraient spontanément, leur existence n'irait pas de soi.

⁵⁹ Ruhanamirindi Marius, L'activisme des groupes armés au Kivu amoindrit les chances de la paix.

Ainsi, la Mission de l'Organisation des Nations Unies au Congo⁶⁰, qui constitue en date la mission la plus vieille, la plus nombreuse et la plus coûteuse de l'histoire, elle est dénoncée aussi bien par le gouvernement congolais, les associations de la société civile que par les masses paysannes pour son inutilité. Tous les changements opérés dans la mission, les effectifs et le budget de l'organisation n'ont rien changé au drame quotidien des populations. Soit les massacres, les viols des femmes, le recrutement des enfants-soldats, l'incendie des propriétés et la destruction des récoltes. Les Casques bleus impliqués dans des incidents graves comme des meurtres, la vente d'armes à des miliciens, etc. Face à la multiplicité d'acteurs et la porosité des frontières de la RDC dans sa partie est, le conflit armé dans cette région problématise tout le contenu du maintien de la paix onusien, car les Mai-Mai, les Raiya Mutomboki et les FDLR ne sont que les acteurs les plus en vue.

Figure 1 : cartographie des territoires en conflit dans la partie est de la RDC.



Source : MONUSCO, « Rapport du Secrétaire général sur la situation des enfants en zones de conflit en RDC », 2023.

La graduation du conflit et les réformes continues des OMP à l'Est de la RDC

Dès mars 2022, la région est plongée dans la violence depuis que le groupe rebelle M23 a relancé son offensive. En pleine dégradation des relations diplomatiques entre pays voisins, la Communauté d'Afrique de l'Est initie le processus de Nairobi en novembre 2022. C'est l'une des deux initiatives récentes visant à résoudre la crise, l'autre étant le processus de Luanda, deux démarches sont différentes mais complémentaires. Alors que le processus de Nairobi se focalise sur les groupes armés, celui de Luanda aborde les relations politiques entre la RDC et le Rwanda. Il fonctionne donc comme une piqure de rappel de l'accord-cadre de 2013 pour la paix, la sécurité et la coopération pour la RDC et la région, qui n'a pas été appliqué. Le processus de Nairobi appelle à un cessez-le-feu immédiat, au rapatriement des groupes armés étrangers et au respect, par les groupes armés locaux, du nouveau programme de Désarmement, démobilisation, redressement communautaire et stabilisation. C'est ce processus qui autorise le déploiement d'une force régionale dans l'est de la RDC pour débusquer les groupes qui refuseraient le désarmement (MONUC 2023).

⁶⁰ Mission des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO).

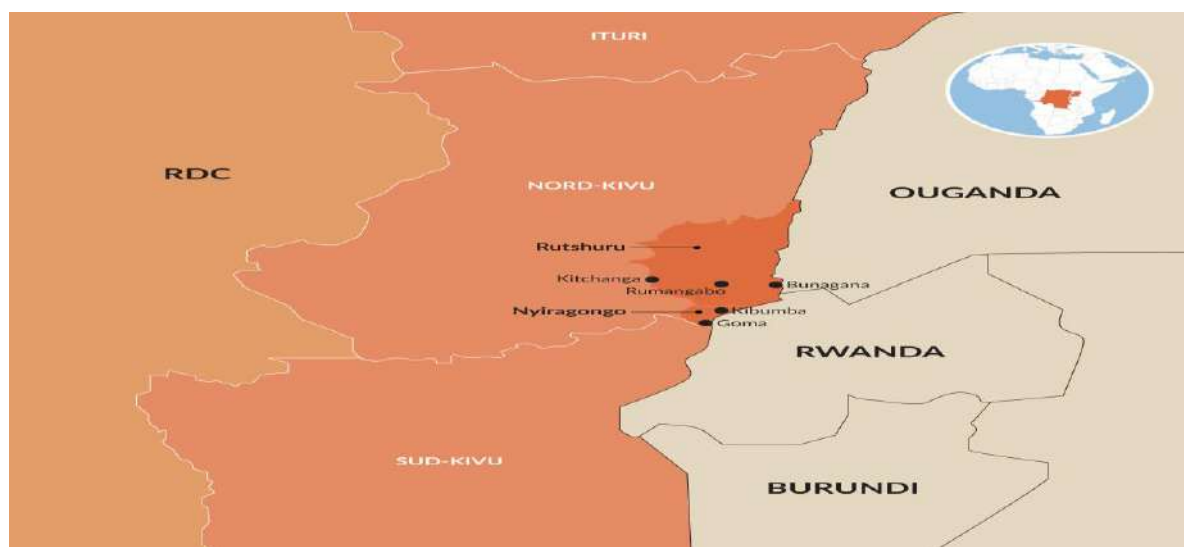
Le mini-sommet de Luanda de novembre 2022 réunit l'Angola, la RDC et le Soudan du Sud. Si l'absence du président Paul Kagame du Rwanda, représenté par son ministre des Affaires étrangères, est perçue comme un manque d'intérêt pour le processus, le mini-sommet de Luanda entérine les décisions de Nairobi et exige la fin des hostilités dès le 25 novembre 2022, le retrait du M23 et des autres mouvements armés, ainsi que le déploiement de la force régionale de l'Afrique de l'Est. La réunion met également l'accent sur la nécessité de mettre fin au soutien aux rebelles et de normaliser les relations diplomatiques. En amont, le sommet tripartite de juillet 2022 entre l'Angola, la RDC et le Rwanda avait permis de signer la Feuille de route de Luanda pour la paix dans l'Est de la RDC. La plupart des points de la Feuille de route de juillet ont par la suite été discutés et adoptés à Nairobi et à Luanda. Ce qui dénote un foisonnement de résolutions dont le suivi n'est pas vraiment assuré. Compte tenu du soutien présumé du Rwanda au M23 et des difficultés auxquelles sont confrontées les forces armées de la RDC, il demeure incertain de parvenir à un cessez-le-feu immédiat. D'ailleurs, depuis novembre 2022, les atrocités commises par divers groupes se poursuivent dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri. On signale également la présence de mercenaires d'Europe de l'Est, ce qui complique cette situation déjà explosive (MONUC 2023).

Le contingent kenyan de la force de l'Afrique de l'Est a été déployé à Goma comme prévu. Les zones occupées à Rutshuru devraient également passer sous son contrôle. Quelque 600 soldats burundais sont en place et 750 Sud-Soudanais sont attendus. Des officiers rwandais faisant également partie de cette force, mais la RDC a exigé leur retrait immédiat. Malgré le déploiement initial du contingent kenyan, la situation dans l'Est du pays reste précaire. Bien que le M23 ait déclaré qu'il se retirerait de la ville de Kibumba en décembre 2022 et du camp militaire de Rumangabo⁶¹ le 5 janvier, rien n'a été fait. Le communiqué de Nairobi du 4 février confirme que les troupes régionales interviendront militairement, si nécessaire, pour garantir le retrait du M23 et des autres forces négatives. Mais sur le terrain, aucune pression militaire n'a été exercée sur les groupes armés, ce qui a provoqué trois jours de manifestations de la société civile. Elles font écho aux frustrations des citoyens qui reprochent à la Mission des Nations unies pour la stabilisation en République Démocratique du Congo (MONUSCO 2023) de ne pas être parvenue à améliorer la sécurité en plus d'une décennie (Remadji & Hoinathy 2023).

La composition controversée de la force Est-africaine limite son efficacité. Le gouvernement de la RDC s'est officiellement opposé à la participation du Rwanda. Certains politiciens congolais sont sceptiques quant à l'implication du Rwanda, de l'Ouganda et du Burundi en raison de leurs antécédents en RDC. En ce qui concerne l'Ouganda, la Cour pénale internationale lui a même ordonné de payer des réparations pour les crimes commis en RDC. La participation du Soudan du Sud est également discutable, car le pays est confronté à des menaces récurrentes pour sa sécurité intérieure et à de graves problèmes économiques. Mobiliser des troupes et des fonds pour leur déploiement à l'étranger relève du défi. Ainsi, pour la population locale et certains politiciens de la RDC, la force est-africaine manque de légitimité. La collaboration de la force avec la MONUSCO est un problème autrement plus complexe. L'ONU est confrontée à un problème de légitimité qui se manifeste par l'hostilité de la population locale à son égard. Dans le même temps, le gouvernement de la RDC utilise des rebelles congolais et étrangers, fournissant ainsi au Rwanda une excuse pour soutenir le M23 (Remadji & Hoinathy 2023).

⁶¹ C'est un territoire de Rutshuru.

Figure 2 : Position des pays voisins plus ou moins concernés dans le conflit à l'Est de la RDC.



Source: Institut d'Etudes de Sécurité (ISS), 2023.

Cette situation fait ressortir les limites des processus de Nairobi et de Luanda. Outre les éternels défis de mise en œuvre auxquels sont confrontées les initiatives est-africaines, ni la pression militaire ni la prolifération des accords de paix ne permettent à venir à bout du conflit. Tout cela remet en question les résultats des processus de consolidation de la paix en RDC au cours de ces vingt dernières années, et en particulier la réforme du secteur de la sécurité. Cela soulève des doutes quant à la capacité d'instance telle que la Communauté d'Afrique de l'Est, qui est une organisation à visée économique, à servir de médiateur et à résoudre des conflits. Les conflits complexes qui se déroulent en RDC sont profondément enracinés dans des griefs historiques, locaux, nationaux et régionaux.

La MONUC a été tout au long de son histoire un laboratoire de la paix et, à ce titre, une grande pourvoyeuse d'enseignements et d'expériences au secrétariat des Nations unies. Depuis 1999, son histoire se confond avec celle du conflit congolais (MONUC 2020). Du fait de la situation extrêmement complexe qui règne dans le pays, elle est devenue une mission polyvalente, qui fait de la consolidation de la paix en organisant les élections, en participant à la réforme du secteur de sécurité, aux programmes de démobilisation, désarmement, rapatriement, réintégration et réinsertion, mais aussi de la reconstruction de l'État en se préoccupant d'appuyer le retour à l'État de droit. Son mandat se renforce, signe de la présence de la communauté internationale mais aussi que la transition politique n'a pas mis fin à la rébellion partout dans le pays. Le Nord et le Sud Kivu restent des régions de grande insécurité, alors que la situation en Ituri s'est fortement améliorée sans tout à fait revenir à la normale (MONUC 2020). La MONUC/MONUSCO poursuit ses tâches de maintien de la paix, y compris à travers des opérations robustes. Les risques de confusion et les dangers de dérapage sont donc omniprésents, même s'il ne faut pas oublier l'évocation par l'ONU d'une éventualité de son retrait.

Le 14 janvier 2021, à Nairobi, alors que les Nations Unies fêtaient le 75^{ème} anniversaire, une nouvelle stratégie pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs a également été lancée à la demande du Secrétaire Général António Guterres. La Stratégie a été élaborée par le Bureau de l'Envoyé Spécial des Nations Unies pour la région des Grands Lacs en consultation avec un large éventail d'interlocuteurs, y compris des représentants des pays signataires et des co-garants de l'Accord-cadre pour la paix,

la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, des organisations régionales, des entités des Nations Unies, des institutions financières internationales, des organisations de la société civile, des organisations de femmes, d'anciens hauts fonctionnaires des Nations Unies et de l'Union africaine et des experts de domaines divers⁶².

Au cours d'un atelier qui s'est tenu à Kinshasa du 9 au 10 juin 2021, les différentes parties prenantes à l'élaboration de ce plan ont identifié les priorités nécessitant l'appui de l'ONU à la région des Grands Lacs entre 2021 et 2023. L'atelier de Kinshasa a été l'étape de finalisation de ce plan d'action qui a identifié cinq piliers d'appui. Concernant le premier domaine, les Nations Unies, avec leurs partenaires, tiennent à « promouvoir le dialogue et le renforcement de confiance » dans la région des Grands-Lacs. Ensuite, les efforts doivent être déployés pour « réduire la menace des groupes armés ». Ce plan vise également à « promouvoir une gestion transparente et durable des ressources naturelles, ainsi que le commerce et l'investissement » dans la région. Ont également été prises en compte « des solutions durables à trouver aux problèmes de déplacements forcés » des populations. Et, en dernier lieu, ce plan d'action a prévu de « promouvoir la préparation régionale aux crises de santé publique » (MONUC 2021). Ces travaux de Kinshasa ont connu une participation considérable impliquant les institutions financières internationales, la Commission de la consolidation de la paix, la MONUSCO, le secteur privé et d'autres donateurs.

Cependant, si les civils congolais sont souvent victimes d'abus et d'exactions de la part des rebelles et même de leurs propres forces armées ou de leur police, la MONUC a dû faire preuve d'une créativité permanente pour trouver les meilleures techniques de prévention afin d'endiguer pacifiquement l'action des spoilers. Elles ont permis de faire des progrès significatifs dans l'évaluation des risques et la rapidité de réaction en situation de violence imminente sur la population civile (GRIP 2021.). Parmi elles, on relève les équipes communes de protection (JPT), les Cellules d'alerte précoce encore appelées les Community Alert Networks, les Cellules d'enquête conjointes encore appelées les Joint Prosecution Cells, les Community Liaison Interpreters, les Services de liaison et de communication locales avec les villages par le biais des téléphones cellulaires avec numéros d'appel préencodés, les Bases d'opération mobiles (MOB). Parmi les opérations robustes, les opérations d'encerclement et de recherche, *Search and Cordon*, ont prouvé leur efficacité comme outil de contrainte sur des groupes armés récalcitrants (GRIP 2021).

⁶² La Stratégie qui a été approuvée par le Secrétaire général le 22 octobre 2020, a été publiée ce 14 janvier 2021. Tout en accordant la priorité aux solutions politiques, cette Stratégie préconise un changement de discours au-delà de la focalisation traditionnelle sur les défis liés aux conflits qui met l'accent sur les opportunités de paix, de sécurité et de développement centré sur les personnes. La Stratégie énonce 10 priorités s'articulant autour des trois piliers que sont : a) la paix, la sécurité et la justice ; b) le développement durable et la prospérité partagée ; et c) la résilience face aux problèmes anciens et nouveaux. Ces priorités orienteront l'engagement des Nations Unies dans la région, en accord avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'étude conjointe des Nations Unies et de la Banque mondiale sur la prévention, « Pathways for Peace: Inclusive Approaches to Preventing Violent Conflict » (Chemins pour la paix : approches inclusives pour la prévention des conflits violents), tout en informant également des actions spécifiques et ciblées qui seront menées au cours des trois prochaines années. Voir Rapport du Bureau de l'envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU du 15 Janvier 2021.

Les enjeux de métamorphoses de la gouvernance sécuritaire collective en RDC

Ceux-ci s'articulent autour des causes portant la formation d'une mission d'interposition entre les belligérants à une mission d'imposition de la paix. En outre, on relève les mutations résultant de causes en enjeux sécuritaires dont le résultat abouti à la formation de la MONUSCO.

La formation d'une mission d'interposition entre les belligérants à une mission d'imposition de la paix

Le système onusien, sous le label de la Charte, brode un système de sécurité collective à double escale sous le patronage du Conseil de Sécurité. Ce système s'appuie sur le chapitre VI, lorsqu'il est quêteur de la prévention de l'usage illicite de la force armée. Mais il peut s'ériger en imposeur de paix quand il doit faire face à une situation de menace ou de rupture de paix et d'un acte d'agression²⁵. Ces dernières activités rentrent dans le giron du rétablissement, du maintien et de la consolidation de la paix. C'est dans ce cadre que verra jour la mission de Nations Unies au Congo.

De sa conception à sa matérialisation effective, la MONUC fut placée sous le label du chapitre VI de la charte des Nations unies. Il s'agit d'un mécanisme pacifique de règlement des différends. Ce qui éjecte l'usage de la force dans la résolution du conflit d'une part et le recours aux moyens tels que la médiation, négociation, conciliation et le recours aux organes régionaux. C'est ainsi que Braeckman note que la MONUC est une mission des Nations- Unies envoyée en République Démocratique du Congo pour contribuer à la restauration de la paix et de la sécurité nationale suite aux conflits armés qui ont parsemé l'histoire politique du pays depuis le 2 août 1998 (Braeckman 2000). Dans cette veine, la MONUC avait pour tâche principale de surveiller le respect du cessez- le - feu convenue dans l'Accord de Lusaka. Ce suivi s'étalait aussi dans l'interposition entre les belligérants. Voilà pourquoi cette mission d'observation des Nations unies pouvait être baptisée comme étant une OMP de première génération (Ruzie 2002). D'ailleurs une OMP plus connue sous l'appellation de *casques bleus* est une action non coercitive menée avec le consentement des Etats ou des parties concernées par le déploiement des forces sur le terrain (Kabamba et Lanotte 1999). Autrement dit, la MONUC dont la création est foncièrement le miroir de la demande *expressis verbis* des signataires de l'accord de Lusaka (Kabamba et Lanotte 1999), s'émancipe de l'air d'une OMP huilée sur base du chapitre VII de la charte qui postule une action coercitive dont la décision et la mise en œuvre restent l'apanage exclusif des Nations unies.

Dans sa quête effrénée de la stabilisation de la partie Est de la RDC et parfois pris dans le piège de la réalité, le Conseil de Sécurité a été amené à maintes occurrence à la rectification des tirs des objectifs consignés dans le mandat de la MONUC. Autrement dit, l'impératif de la paix et de la sécurité internationale va pousser le Conseil de Sécurité à produire une pléthore de résolution allant dans un sens (Messanga Ebogo 2024c) : de la modification à la transformation des objectifs de cette OMP. Dans un élan de vas-et-viens langoureux et périlleux, le mandat de la MONUC sera secoué, de 2000 à 2009, par 47 résolutions visant à tempérer les ardeurs des fentes pouvant tétaniser l'action de cet OMP et à étoffer utilement celui-là des moyens d'action efficace en vue de lui permettre de tirer son épingle du jeu. C'est ainsi qu'agacé par le sacre des massacres des droits humains dans la partie Est de la RDC et l'insécurité consécutive aux tensions qui corrodaient les entrailles sécuritaires de deux Kivu, le Conseil de Sécurité va autoriser la MONUC dans sa résolution 1493 du 28 juillet 2003 et surtout dans sa résolution 1565 du 1^{er} octobre 2004, d'utiliser tous les moyens nécessaires ; y compris donc la force dans la limite de ses capacités et dans les zones de déploiement de ses unités, pour s'acquitter de ses

missions. C'est dans cette veine que la MONUC s'est vue confier la latitude d'imposer la paix, au besoin par la force armée, et de mener des actions de manière à consolider cette paix de dur labeur acquis au prix d'efforts de longue haleine. Cette imposition de la paix a consisté dans la prise des mesures de coercition, dont le marquage visible a été consigné dans l'usage de la force militaire, pour maintenir ou rétablir la paix dans des situations où il a déterminé l'existence d'une menace contre la paix, une rupture de la paix ou un acte d'agression. Cela, en synergie et en symphonie avec le gouvernement congolais, a permis de décarcasser et de démanteler la carapace du mouvement rebelle du FDLR, protéger les communautés vulnérables des violences commises par les rebelles et instaurer l'autorité de l'Etat et l'état de droit. Seulement voilà, la mise en sac du FDLR n'a jamais été plénière car ce mouvement rebelle respire encore un bouffé d'oxygène à l'Est du pays et s'illustre encore par sa prédation et brigandage saugrenu contre les institutions de l'Etat dans la partie Est du pays.

Par ailleurs, ce marathon d'imposition de la paix vers sa consolidation *via* l'interposition entre les belligérants au Congo connaîtra aussi les interventions du SG de l'ONU, de la Commission des droits de l'homme et du Groupe d'experts des Nations unies sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesses de la RDC. S'appuyant sur la compétence que lui confère l'article 99⁶³ de la charte de l'ONU, le SG de l'ONU a formulé plusieurs recommandations au Conseil, notamment en plaidant pour l'augmentation de la capacité d'action de la MONUC. En plus de désigner et de nommer envoyés spéciaux et représentants personnels soit pour la direction de la MONUC, soit pour le suivi des accords de cessez-le-feu, il a encouragé de continuer à coopérer pour résoudre les problèmes qui les opposent et à mettre ensemble leurs efforts de paix.

De son côté, la Commission des droits de l'Homme de l'ONU s'est montrée berger des droits de l'homme en exerçant un contrôle de leur respect auprès de tous les protagonistes. A ce sujet, il convient de préciser que convaincu que l'envergure politique que prend le contrôle du respect des droits de l'homme emporte, en principe, un effet dissuasif sur la conduite violente des parties au conflit d'une part et d'autre part, persuadé que la sauvegarde des droits de l'homme n'est qu'une composante du maintien de la paix, le Conseil de Sécurité de l'ONU a, à maintes occurrences, invité le rapporteur spécial lors de ses sessions sur le cas de la RDC, comme le fut le cas déjà en 1999 pour Roberto Garreton (Hemedi & Bayolo 2002). S'insérant dans l'ADN de l'action unilatérale de l'ONU dans la résorption des problèmes sécuritaires qui embourbaient la RDC dans un marécage suicidaire, le Conseil de Sécurité a fait tomber *illico pesto* le masque de l'évidence selon laquelle la guerre au Congo n'était ni plus ni moins qu'une entreprise de pillage systématisé des ressources naturelles du pays de Diego CAÔ et de Henry Morton Stanley. De peur de voir les ressources naturelles du pays continuer à servir de financement au conflit, le Conseil de Sécurité en symphonie et en harmonie avec le SG vont décider de mettre en œuvre une stratégie pouvant endiguer cette situation. Telle a été la quintessence de la résolution 1291 du 24 février 2000 du conseil de sécurité. C'est sur pied de ce vœu pieux du conseil de sécurité consigné dans ladite résolution de celui-là, par le biais d'une déclaration présidentielle du 2 juin 2000, que le groupe d'experts des Nations unies sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesses de la RDC sera créé⁶⁴. Ce dernier va

⁶³ Celle d'attirer l'attention du Conseil sur toute affaire qui, à son avis, pourrait mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

⁶⁴ Le Conseil de Sécurité a institué, pour la première fois, le Groupe d'experts par la déclaration présidentielle du 2 juin 2000. D'autres déclarations ont été adoptées en vue de la prolongation de son mandat. On peut lire utilement, à ce propos, le rapport Mahmoud KASSEN présenté par le Groupe d'experts le 16 octobre 2002, p.1. Mais, techniquement, le Conseil aurait dû agir par voie de résolution.

permettre au Conseil de Sécurité par la voie de ses rapports, d'infléchir les velléités belliqueuses des protagonistes dans le cadre de sa mission d'imposition de paix.

La situation d'accalmie qui avait élu domicile au Congo après les élections de 2006 qui ont consacré le couronnement à la magistrature suprême de Joseph KABILA a, dès les horizons de 2009 et 2010, plaidé pour la transformation de la MONUC en MONUSCO, une OMP de la troisième génération. Et la mutation nominative de la MONUC à la MONUSCO s'expliquerait par le fait que la première ait réussi à ramener une paix relative, d'où, la nécessité de la stabiliser, de l'absolutiser par la seconde⁶⁵.

Les mutations des enjeux sécuritaires en formation de la MONUSCO

Alors que la mission de l'Organisation des Nations Unies au Congo s'embourbait déjà dans les dédales d'un bras de fer avec le gouvernement congolais d'une part et d'autre part, prise au piège d'une complicité sournoise dans le pillage illégal de ressources naturelles et du trafic des armes avec les milices congolaises, le Conseil de Sécurité a estimé qu'il était nécessaire, au regard de l'évolution de la situation, de donner une nouvelle orientation au mandat de la mission des Nations Unies au Congo, en accordant une importance accrue à la consolidation de la paix pour raffermir et faire avancer la stabilisation du pays. Ce recadrage dont le marquage visible a été consigné dans la résolution 1925 adoptée le 28 mai 2010 a levé l'option du renouveau nominatif de la mission qui devrait désormais porter l'appellation de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République Démocratique du Congo" ou "MONUSCO". A ce sujet, il importe de préciser que la MONUSCO emprunte l'itinéraire de la continuation de l'implication des Nations Unies dans le règlement pacifique de la situation en RDC dans le même élan de béatitude que son devancière la MONUC. Si celle-ci a réussi à ramener une paix relative, la nécessité de la stabiliser, de l'absolutiser par celle-là devenait plus qu'un pari salutaire. Et même si la résolution l'instituant ne prévoyait pas *expressis verbis* que la MONUSCO devrait servir de relai aux missions de sa devancière, certaines missions originelles de celle-ci entraient *ipso jure* dans le germen de son patrimoine des compétences.

C'est ainsi que la MONUSCO héritera aussi de la MONUC son personnel tant civil que militaire, ses infrastructures, matériels, etc. pour poursuivre les tâches encore en cours au jour dudit remplacement. Car, malgré la lutte titanique menée par la MONUC à côté des autorités congolaises pour obtenir le silence des armes, certaines parties du territoire congolais se trouvaient encore sous le joug de l'instabilité abracadabrante. Conscient que cette situation hypothéquait les acquis de prouesse de la MONUC et que le rayonnement plénier de la stabilité du pays passait par une stabilisation totale et totalisante, le Conseil de Sécurité de l'ONU placera le mandat de la MONUSCO sous le label de ce défi. Ce dernier se tasse sur l'axe de la stabilisation et de la consolidation de la paix. Cela n'est rien d'autre que des mesures visant à réduire les risques de reprises d'un conflit et à jeter les bases d'une paix durable à travers le renforcement des capacités nationales en matière de gestion des conflits.

Ce faisant, entre la gestion des acquis de la MONUC et sa quête de la consolidation et stabilisation de la paix au Congo, la MONUSCO ou l'OMP de la troisième génération a articulé son axe d'actions sur deux piliers savoir la protection des civils et la consolidation et stabilisation de la paix. La stabilisation est certainement la nouveauté fondamentale introduite dans le mandat de la mission de nations unies en RDC. Il s'agit, pour la mission, de capitaliser en RDC, maintenir le cap sur le relèvement du pays après 15 années de conflit et aider à la

⁶⁵ Chapitre 8, paragraphe 8.2 de l'Annexe A à l'Accord de Lusaka.

consolidation de la paix de la sécurité dans le pays. Dans cet élan de consolidation de la paix, le Conseil de Sécurité adoptera, à la faveur de l'accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République Démocratique du Congo et dans la région, résolution 2098 du 28 mars 2013, par laquelle il proroge jusqu'au 31 mars 2014 le mandat de la MONUSCO et crée une « brigade d'intervention ».

Créée par la résolution 2098 du Conseil de Sécurité en mars 2013, la brigade d'intervention est une force militaire offensive intégrée à la MONUSCO ayant pour mandat précis de neutraliser les groupes armés de l'est du Congo. En effet, la chute de Goma, le 20 novembre dernier, aux mains du M23, une nouvelle rébellion active à l'Est de la République démocratique du Congo (RDC) depuis mars 2012, a été considérée comme un nouvel échec de la MONUSCO. Les risques de déstabilisation, locale et régionale, engendrés par la prise de Goma ont amené à une remobilisation des acteurs internationaux sur le dossier congolais. La voie fut dès lors ouverte pour une révision du mandat de la MONUSCO, qui déboucha sur la création (Résolution 2098 du 28 mars) d'une brigade d'intervention. Cependant, placé sous le label de la neutralisation des groupes rebelles qui faisaient de la partie Est de la RDC un brasier, le mandat de la brigade d'intervention⁶⁶ de la MONUSCO a, de sa conception à son impression, huilé la machine des interprétations divergentes comme nous le rapporte Alexandra Novosseloff : « Lors de l'adoption de la résolution, le Pakistan, le Maroc, la Chine et la Russie ont souligné que le Conseil prenait, en mettant en place cette brigade offensive, « une décision exceptionnelle pour une situation exceptionnelle » et que cela ne saurait constituer un précédent pour le maintien de la paix. Les « gros » contributeurs de troupes craignent en effet que les actions de la Brigade ne remettent en cause l'impartialité globale de la MONUSCO.

Ces réticences ont été prises en compte, comme en atteste la modération du langage des dernières déclarations présidentielles et de la Résolution 2098 qui ne parlent pas d'« imposition de la paix » (*peace enforcement*) et qui intègrent cette force dans la conception générale du maintien de la paix ». Cette brigade, de concert avec les FARDC, réussira notamment à congédier et congeler les flammes de la rébellion du M23. La reddition du M23 devrait ouvrir les vannes d'une intense et dense opération de neutralisation d'autres groupes armés, notamment les FDLR. Mais la liesse qui était en pleine effervescence sera congelée cruellement par l'énigmatique assassinat du colonel Mamadou Ndala. D'où le marasme du constat morose de Christophe Rigaud (2023) : « ... deux ans après la défaite du M23, force est de constater que la création d'une brigade « offensive », la dotation de la MONUSCO d'un mandat d'imposition de la paix et l'emploi de drones n'ont pas abouti à la neutralisation d'autres groupes armés ».

Dans le pedigree de la consolidation de la paix et de la sécurité, le Conseil de Sécurité a, d'abord, en date 28 mars 2014, prorogé le mandat de la MONUSCO dans sa résolution 2147 jusqu'au 31 mars 2015. Ensuite, le 30 mars 2016, ce mandat sera reconduit au 31 mars 2017. Mais les palpitations sécuritaires qui prennent en otage la stabilité institutionnelle du pays restant toujours une menace contre la paix et la sécurité internationale, le Conseil de Sécurité dans les labyrinthes de ses compétences tirées du chapitre VII, avait décidé de renforcer la viabilité juridique de cette OMP en maintenant son mandat jusqu'en 2018. A la faveur de la résolution 2409, ce mandat sera maintenu jusqu'au 31 mars 2019, avant de voir son expiration être étirée au 20 décembre 2019. Au demeurant, cette OMP de troisième génération a connu, au gré de vague de la situation congolaise, plusieurs mutations allant dans le sens de l'élargissement des horizons de ses compétences. Par ailleurs, l'ONU est aussi intervenue en

⁶⁶ Créée le 28 mars 2013, la Brigade verra sa durée sera prolongé d'une année à la faveur de la résolution 2147 du Conseil de Sécurité.

RDC dans le cadre de la régionalisation de la sécurité collective telle que tissée sur le tablier du chapitre 8 de la Charte de l'ONU.

CONCLUSION

Confrontée à des défis complexes et nombreux mais loin d'être insurmontables en République Démocratique du Congo, la gouvernance de la sécurité collective s'est réinventée au gré des situations de crises en se réadaptant en fonction des principales priorités de son mandat, notamment la protection des civils et le programme de désarmement, démobilisation et réintégration. Si ces fonctions demeurent essentielles pour créer un environnement propice à un désengagement durable, cette réflexion a permis de cerner par ailleurs le rôle de veille par l'appelle constant aux membres du Conseil de Sécurité et la communauté internationale dans son ensemble. C'est en cela qu'on peut observer une institutionnalisation d'un cadre d'intervention onusien tant complexe en RDC définit par des déterminants sociohistoriques de la formation d'une opération de sécurité collective et de la complexité de son intervention face aux implications d'acteurs multiples. Cependant, l'articulation conjoncturelle et situationnelle de ces facteurs est à l'origine d'une production de mécanismes d'adaptabilité de pacification onusiens dans les crises en RDC, qui se traduit tant par la constitution d'un cadre de réformes d'un ordre sécuritaire (Messanga Ebogo 2024b) complexe à rude épreuve. C'est cette singularité configurationnelle qui permet de faire de la gouvernance de la sécurité collective en RDC une analyse du processus de formation d'un ordre sécuritaire en RDC partant des dynamiques complexes de l'imbrication des enjeux de puissance au sein d'un espace en crise permanente.

Bibliographiques :

Accord de Lusaka pour un cessez-le- feu en République démocratique du Congo et modalités de sa mise en œuvre, annexe C : définitions, in J.O., 42ème année, n° spécial, mai 2001, p. 127.

Acquemot. P. (2009): « La sortie de crise à l'Est du Congo et les perspectives de la coopération régionale » in *Monde en développement*, n° 147, p. 21-23.

Braeckman. C. (2000): *Les nouveaux prédateurs*, Paris, Fayard.

Charte de l'ONU du 26 juin 1945, dispositions des Chapitres VI et VII de la Charte des Nations Unies.

Essis. B. M. (2024) : « Géopolitique de la faillite sécuritaire en Afrique : Cas de la République Démocratique du Congo (RDC) et du Soudan », *Revue Africaine de droit et de science politique*, n°37, p.548.

Faria. F. (2004): « La gestion des crises en Afrique subsaharienne. Le rôle de l'Union européenne » in *Occasional paper*, n° 55, p. 7.

Gnanguenon. A. (2010): « Le rôle des Communautés économiques régionales dans la mise en œuvre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité » *Politique et perspectives de défense*, Paris.

Journal Officiel sur la CEPGL, « Amendement à la Convention du 20 Septembre 1976 portant création de la CEPGL », *Publication annuelle 1984*, Numéro VI, 5ème Année.

Kabamba. B. & Lanotte, O. (1999): « Guerre au Congo - Zaïre (1996 - 1999): Acteurs et scénarios », in MATHIEU, P. et WILLAME, J.-C. (S-D), *Conflits et guerre au Kivu et dans la région des Grands. Le Conseil de sécurité Entre tensions locales et escalade régionale*, l'Harmattan, Paris, pp. 144 - 145.

Kabungulungu-Ngoy. H. (2000): « Le mandat de la MONUC et l'application de l'accord de LUSAKA. 9 avril 1999-15 juillet 2000 », in *Congo-Afrique*, n° 349.

Kisombwe. A. (2002): « Résolution de l'Organisation des Nations Unies sur la Guerre en République Démocratique du Congo. Analyse de la faiblesse de leur application de 2000 à 2002 », in *Revue de l'IRSA*, n° 14, Sd.

Mana. (2012): *Changer la République Démocratique du Congo*, Yaoundé- Bafoussam, Editions CIPCRE.

Messanga Ebogo. P E. (2024a): « L'émergence des politiques publiques collectives face aux défis sécuritaires en Afrique : du référentiel communautaire au référentiel transnational dans la lutte contre le terrorisme », in Charlie Mballa (dir), *L'Etat dans les Afriques : État des lieux en Afrique Saharienne*. L'Harmattan, Paris.

Messanga Ebogo. P E. (2024b): « L'Etat producteur de l'ordre sécuritaire en Afrique : Ce qu'il en fait et ce qu'il en dit ». *Revue Ivoirienne de Gouvernance et d'Etudes Stratégiques (RIGES)*, n° 23.

Messanga Ebogo. P E. (2024c): « La construction du sens dans l'ordre international à partir de l'Afrique : Penser par le cognitif au-delà des enjeux d'ordre communautaire ». In « *Repenser les relations internationales à partir de l'Afrique*, Iroko éditions, Yaoundé.

Messanga Ebogo. P E. (2024d): « Les politiques de sécurité collective dans l'espace BLT », Chapitre 4, in J S Mvondo (dir), *L'international pluriel en Afrique : L'Etat et ses dynamiques internationales, transnationales et régionales*, Yaoundé, Monange, pp. 89-122.

Mission des Nations unies pour la stabilisation de la RDC, « Bilan de la MONUSCO » in *Echos de la MONUSCO* n° 35, Volume VI, Juin 2014.

Mubiala. (2003): M., *Coopérer pour la paix en Afrique centrale*, Genève, UNIDIR

Mukinayi. (2023): *Pistes de solution à la crise sécuritaire de l'est de la République démocratique du Congo*, Open Edition Journals, Hors-dossier.

Mvie Meka (2007): E., *Architecture de la sécurité et gouvernance démocratique dans la CEEAC*, Presses universitaires d'Afrique, Yaoundé, p. 253.

Ndaywel I. (2008): *Nouvelle histoire du CONGO. Des origines à la République Démocratique*, LE CRI, Afrique Editions.

Nzongola-Ntakaja. G. (2015): *La faillite de la gouvernance et crise de la construction nationale au Congo-Kinshasa. Une analyse des luttes pour la démocratie et la souveraineté nationale*, ICREDES, Kinshasa-Montréal-Washington.

Oyal. J., & Petit. Y. (2000): *Droit International du maintien de la paix*, LGDJ, EJA, Paris.

Parque. D. (2000): « Le rôle de la communauté internationale dans la gestion du conflit en République démocratique du Congo » in *L'Afrique des grands lacs, conseil de sécurité annuaire*, Anvers.

Rapport GRIP n° 2021/7, l'Est de la RDC : Le paradoxe d'un état de siège et d'une insécurité grandissante.

Rapport Mahmoud Kassen présenté par le Groupe d'experts le 16 octobre 2002.

Rapport Monusco 2023 sur les Droits de l'Homme.

Résolution du Conseil de Sécurité 1493 du 28 juillet 2003 et 1565 du 1^{ère} octobre 2004 autorisant la MONUC l'usage de tous les moyens nécessaires, y compris donc la force dans les zones de déploiement de ses unités.

Ruzie. D. (2002): *Droit international public*, 16ème éd., Dalloz, Paris.

Saleh & Mobatu (2021) « Les hauts et les bas des interventions de l'ONU et des organisations internationales dans la résolution des crises en RDC ». Voir See discussions, stats, and author profiles for this publication at: <https://www.researchgate.net/publication/354574379>, 2021, consulté le 5 juin 2024.

Williamson. R. (2002): « Les États d'Afrique centrale ne doivent pas ménager leurs efforts pour la paix », texte de la déclaration de R. Williamson au conseil de sécurité, ONU.

Zarkane. V. (2017): « Médiation et règlement pacifique des conflits en Afrique: analyse théorique », *Revue CAMES/SJP*, n°001, p. 247.

La construction d'un instrument d'action budgétaire complexe en matière de gouvernance territoriale dans les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD)

Brice Armel Youbi

youbibricearmel@gmail.com

Université de Yaoundé II (Cameroun)

Résumé

Les discours politiques au Cameroun mettant en avant l'octroi des ressources aux Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) dans le processus de développement local et le discours des acteurs opérationnels sont révélateurs d'un fonctionnement de deux systèmes budgétaires à savoir le budget programme et le budget des moyens. Si ces faits dénotent du caractère complexe de la construction d'un instrument d'action budgétaire en matière de gouvernance publique dans les CTD, ce cadre sur la budgétisation par programme dans les collectivités territoriales décentralisées à partir de l'approche par instrumentation territoriale permet d'appréhender de manière concrète comment les politiques publiques locales sont construites à partir des réflexions portées par les acteurs institutionnels et techniques. De la sorte, comment rendre compte de la conception et de la matérialité du budget programme comme un dispositif d'action en matière de gouvernance territoriale dans les CTD au Cameroun ? Les perceptions générales qui concourent à la clarification du problème ici donnent lieu à la politique des finances publiques qui s'opérationnalise dans les CTD à travers une pluralité d'acteurs. La conception de l'instrumentation dans le cadre de cette étude s'articule autour d'un programme d'action gouvernementale déterminé comme gouvernance territoriale à partir de la mise en forme d'un programme d'action sur la performance budgétaire dans les CTD, partant de l'établissement d'un cadre de rationalisation de la performance budgétaire et l'institutionnalisation d'un cadre de rationalisation des ressources locales. En outre, la constitution d'un budget sur les indicateurs de performances, portant sur l'articulation de l'efficacité des programmes dans les CTD et l'intégration du critère de la performance dans les politiques publiques locales, permet de rendre compte d'un processus efficace des politiques publiques infra-étatiques pour un développement global-sectoriel plus harmonieux

Mots-clés : Instrument, gouvernance territoriale, CTD, budget programme, Cameroun.

Abstract

Political speeches in Cameroon highlighting the allocation of resources to Decentralized Territorial Collectivities (CTD) in the local development process, along with the discourse of operational actors, reveal a functioning of two budgetary systems: the program budget and the operational budget. While these facts indicate the complex nature of constructing a budgetary action instrument concerning public governance in the CTDs, this framework on program budgeting in decentralized territorial collectivities based on the approach of territorial instrumentation allows for a concrete understanding of how local public policies are constructed from reflections carried out by institutional and technical actors. Thus, how can we account for the design and materiality of the program budget as a mechanism for action concerning territorial governance in the CTDs in Cameroon? The general perceptions that contribute to clarifying the problem here give rise to public finance policy that is operationalized in the CTDs through a plurality of actors. The design of the instrumentation in the context of this study revolves around a governmental action program identified as territorial governance, based on the formulation of an action program focused on budget performance in the CTDs, starting from the establishment of a framework for rationalizing budget performance and the institutionalization of a framework for rationalizing local resources. Furthermore, the constitution of a budget based on performance indicators, concerning the articulation of program efficiency in the CTDs and the integration of performance criteria into local public policies, allows for an effective process of sub-national public policies for a more harmonious global-sectoral development.

Keywords: Instrument, territorial, governance, local government, program budget, Cameroon.

INTRODUCTION

En octobre 2024, une observation est faite sur le processus de matérialisation du budget programme dans les Collectivités territoriales décentralisées (CTD) au Cameroun. C'est d'ailleurs dans ce cadre qu'un intérêt est porté sur la Commune de Soa, dans le département de la Mefou et Afamba, l'une des trente communes pilotes désignée par le Chef gouvernement, en 2019, pour opérationnaliser le budget programme dans la région du centre. Si cette réalité est révélatrice d'une complexité telle qu'il en ressort lors de nos différents entretiens avec les acteurs locaux ou les élus, notamment lors d'un échange avec M. Séverin Akamba, deuxième adjoint au maire de la commune Soa, il en ressort une double observation, entre discours politiques mettant en avant l'octroi des ressources aux CTD dans le processus de développement local et le discours des acteurs opérationnels révélateurs d'un fonctionnement de deux systèmes budgétaires à savoir le budget programme et le budget des moyens. Ces faits dénotent du caractère complexe de la construction d'un instrument d'action budgétaire en matière de gouvernance publique dans les Collectivités territoriales décentralisées (CTD).

Ainsi, l'analyse de la politique des finances publiques dans le cadre de la budgétisation par programme dans les collectivités territoriales décentralisées au Cameroun partant de l'approche par l'instrumentation (Hassenteufel 2014) des politiques publiques fonde le caractère dynamique et complexe de cette étude permettant d'appréhender de manière concrète comment les politiques publiques locales (Pasquier, 2015) sont construites à partir des réflexions portés par les acteurs institutionnels et techniques. Les perceptions (Muller 2000) générales qui concourent à la clarification du problème ici donnent lieu à la politique des finances publiques (Gaudemet 2018, Bouvier et al. 2025) qui s'opérationnalise dans les CTD à travers une pluralité d'acteurs. Dès lors, la conception d'un instrument d'action budgétaire en matière de gouvernance publique dans les CTD inscrit dans le cadre de cette étude s'articule autour d'un programme d'action gouvernementale dont l'expression de sa mise en visibilité s'opère au niveau local. Il s'agit d'un vecteur de transformation de l'action publique territoriale (Estèbe 2005). Ce qui permet de comprendre qu'une politique publique n'est donc pas donnée, mais un construit de recherche (Muller 2009) qui dans le cadre de cette recherche prévaut comme fondement à la construction d'une politique des finances publiques qui contribue au développement local.

À ce titre, l'ensemble des travaux s'accorde pour considérer que l'adoption d'un instrument s'effectue globalement selon une rationalité plus ou moins limitée, les décideurs recherchant d'avantage une cohérence minimale ou l'affichage d'un changement qu'une optimalité (Rejan et Frédéric 2005). Les variables envisagées pour expliquer de manière concrète le choix des instruments sont multiples et dans leur nature allant des plus macroscopiques au plus microscopiques (McDonald 2005). À l'échelle macroscopique, plusieurs travaux se penchent sur l'influence des organisations internationales et des accords internationaux, mais aussi sur la circulation à ce niveau. La sélection des instruments est alors orientée par les règles et standards qu'ils proposent ou imposent. L'exemple de l'institutionnalisation du budget programme dans le régime financier camerounais imposée dans le cadre des conditionnalités de la dette témoigne de cette assertion. Ceci dénote que la construction du budget programme se fait ainsi en cohérence avec l'environnement d'accueil.

Il s'agit pour cela de dépasser le cadre organique de l'administration économique et financière du Cameroun pour véritablement prendre en compte la complexité du contexte ainsi que les interactions entre les différentes parties (Biwole 2015). Le budget programme s'inscrit ainsi dans les *policy transfer*. La notion de transfert des instruments de politiques publiques traduit bien ces dynamiques dans la mesure où elle propose de focaliser l'attention sur « le processus

par lequel les connaissances attachées aux politiques, aux arrangements administratifs, aux institutions et aux idées (Mbangue & Messanga 2022) dans un système politique (passé ou présent) sont utilisées pour les politiques d'arrangement administratifs d'institutions ou d'idées dans un autre système politique » (Dolowitz & Marsh 2000) »⁶⁷. Afin d'analyser les changements de politiques publiques, d'institutions ou de cadres cognitifs au niveau national, il semble important de comprendre comment ils ont lieu, quels sont les vecteurs et dans quelles directions ils agissent (Dumboulin & Sauruger 2010). À cet égard, la piste de réflexion sur les instruments de gouvernement et de gouvernance locale ouvre une nouvelle trajectoire.

En outre, Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès (2005) définissent les instruments comme « un dispositif à la fois technique et social qui organise les rapports sociaux spécifiques qui organise les rapports sociaux spécifiques entre la puissance publique et ses destinataires en fonction des représentations et des significations dont il est porteur ». Les processus de changement ne sont pas linéaires mais interdépendants, d'où la nécessité d'une approche par les instruments, pour autant que ceux-ci ne soient pas définis comme « des outils axiologiquement neutres, et indifféremment disponibles mais contraire comme porteur de valeurs nourries d'une interprétation sociale et des conceptions précises du mode de régulation envisagé » (Lascoumes & Le Galès 2005). Le budget programme apparaît donc comme un modèle voyageur, dans la mesure où la mobilisation des techniques constitue un savoir de politiques publiques locales standardisées ou plus largement standardisées d'intervention sociale que l'on retrouve partout et dans tous les domaines, mais qui sont particulièrement fréquents dans le développement des pays du sud (Olivier de Sardan 2021).

Si de manière générale, les politiques locales ou territoriales recouvrent l'ensemble des politiques publiques produites par les autorités infra-étatiques et autres, ces politiques publiques sont en réalité centrales dans le fonctionnement des sociétés contemporaines. Au Cameroun, les réformes de décentralisation sont le premier facteur de changement dans les politiques locales. Les réformes mises sur pieds dans le cadre de la décentralisation camerounaise allouent en effet, une série de ressources juridiques, budgétaires et politiques qui permettent de concevoir et mettre en œuvre des politiques publiques territoriales (Pasquier 2014). Cependant, comment rendre compte de la conception et de la matérialité du budget programme comme un dispositif d'action en matière de gouvernance territoriale dans les CTD au Cameroun ? Dans le cadre de cette analyse, il est question de mettre en exergue la construction d'un instrument d'action budgétaire comme élément fondamental qui contribue à la gouvernance publique en générale, ici la gouvernance territoriale en particulier, dans ce secteur. De la sorte, l'instrumentation au sein des CTD permet d'analyser comment la politique des finances publiques axée sur la budgétisation par programme est mise en œuvre dans les collectivités locales. En d'autres termes, le régime financier de ces entités infra-étatiques fixe l'ensemble des règles relatives à la nature, au contenu, à l'adoption, à l'exécution et le contrôle de l'exécution des budgets des communes dans l'optique d'une rationalisation visant la performance de l'action publique de développement local.

Dès lors, la construction de la politique des finances publiques locales, à partir de l'instrumentation du budget programme et des dispositifs techniques est le produit d'une succession de réformes économiques et juridico-politiques qui déterminent la gouvernance (Tchingankong Yanou 2019) territoriale au Cameroun. Ces réformes ont pour objectifs de rendre efficace les politiques publiques locales pour un développement local plus harmonieux. Ce processus placé sur les techniques d'imposition de la contrainte budgétaire conduit à une ligne de recherche qui revoie au rôle des hauts fonctionnaires et, plus largement, des

administrations budgétaires dans la fabrication et d'imposition des instrument de la rigueur (Bezes & Sine 2011). De fait, l'utilisation d'instruments sophistiqués et technique de maîtrise budgétaire constitue le socle des processus de dépolitisation et des logiques d'évitement du blâme dans les politiques du retranchement.

Pour mieux appréhender notre étude, cette recherche repose sur une analyse faisant intervenir l'approche par l'instrumentation des politiques publiques (Lascoumes 2014), dont le cadre empirique, au sein des communes de Soa et Yaoundé II, permet d'articuler cette réflexion autour des données recueillies. Toutefois, si le budget programme est considéré comme un instrument d'aménagement du territoire dans les collectivités territoriales décentralisées et nécessite une instrumentation locale, il importe de relever que les politiques de développement local s'inscrivent dans un registre argumentatif articulé essentiellement autour de la mise en forme d'un programme d'action budgétaire dans les CTD faisant ainsi l'objet de la constitution d'un budget sur les indicateurs de performances.

La mise en forme d'un programme d'action sur la performance budgétaire dans les CTD

L'analyse de la budgétisation par programme dans les collectivités territoriales décentralisées selon la logique instrumentale permet de voir comment les différents acteurs du processus sont en situation de formulation prioritaire d'une instrumentation territoriale du budget programme. Face à cette succession de réforme, les principaux décideurs que sont les acteurs gouvernementaux et les acteurs et les acteurs locaux s'inscrivent dans une logique de performance des politiques publiques. Cette dernière est traduite par l'établissement d'un cadre de rationalisation budgétaire dans les CTD, et l'articulation d'un cadre d'orientation sur l'efficacité budgétaire dans les CTD.

L'établissement d'un cadre de rationalisation sur la performance budgétaire dans les CTD

Dans un contexte où les collectivités territoriales sont fortement incitées à participer au redressement des finances publiques, il est important de démontrer que les politiques de Rationalisation budgétaire (Le Saout 2017) constituent un levier de gestion efficiente du budget programme. L'action publique locale est difficile en raison notamment de la culture traditionnelle de la dépense des ressources publiques locales. Malgré la variété des jeux budgétaires des acteurs, la mutation du système local camerounais (Leroy 2020). Ces résultats mettent en question la légitimité politique de la décentralisation, de la performance gestionnaire et de la démocratie représentative de proximité dans un contexte de formulation d'un cadre d'action sur les contraintes budgétaires ainsi que sur les récits d'assainissement et des processus des finances publiques.

La mise en place d'un système budgétaire est primordiale pour le pilotage des politiques publiques locales. Il permet de mettre en œuvre à court terme des objectifs et des stratégies d'aménagement du territoire. Le système budgétaire s'interroge sur les particularités instrumentales, il s'agit du système de prévision qui permet de tracer les objectifs de politique locale du budget qui se présente sous forme de chiffre pour réaliser ces objectifs et enfin du système de contrôle qui fait la comparaison entre des réalisations et les prévisions. Stratégies à travers le chiffrage des plans d'actions sur un horizon de court terme, généralement entreprise, les dirigeants sont appelés à prendre un certain nombre de décisions assurant la bonne marche des politiques publiques locales. Ce faisant, ils font face à de nombreuses contraintes parmi lesquelles on a l'obligation d'établir des budgets qui sont sincères et en équilibre. Autrement, les acteurs des politiques locales recherchent la performance afin d'apporter de manière

significative à l'amélioration des conditions de vie des populations (El Mobarik & Oukassi 2022).

Le passage d'une logique de moyens à une logique de résultat depuis la mise en œuvre du régime financier de 2018, la gestion des collectivités territoriales décentralisées est passé d'une logique de moyens à une logique de résultats (Yamtcheu & Audrey 2022). Le budget est organisé sur la base des actions de politiques publiques et orienté selon une logique de résultats. Il est voté par finalité, sur la base d'enveloppes globales. Les informations qui l'accompagnent rendent compte des résultats attendus et obtenus par les responsables de programme. Le budget est structuré selon une logique par destination de dépense plutôt que par nature (Guessele 2021). La discussion budgétaire est organisée autour de la question des missions de l'État, des moyens affectés à chacune de ces missions et des acteurs politiques et administratifs responsables de leur mise en œuvre : la mission, unité de vote des crédits, regroupe des programmes relevant le cas échéant de ministères distincts. Elle ne peut être créée que sur initiative gouvernementale (Essonno 2005).

Le gouvernement peut modifier la répartition des dépenses entre programmes au sein d'une mission proposée par les CTD ; chaque programme correspond à un ensemble cohérent d'actions contenu dans le code général de la décentralisation Camerounaise confiées à un responsable, désigné par chaque ministre concerné, appelé le « responsable de programme ». Celui-ci reçoit une enveloppe de crédits globale et fongible lui permettant de choisir les moyens les mieux adaptés à la réalisation des objectifs qui lui sont fixés. Les « programmes », unités de spécialité des crédits, constituent des enveloppes limitatives de crédits, comportant un sous-plafond de dépenses de personnel (Oliva 2017). Des politiques publiques mieux évaluées grâce à la mise en perspective des moyens et des résultats L'association à chaque programme budgétaire, d'objectifs assortis d'indicateurs de performance permet de donner une nouvelle dimension au débat budgétaire. Une stratégie, des objectifs, des indicateurs et des cibles de résultats sont définis au niveau de chaque programme, avec une présentation synthétique au niveau de la mission. Le responsable de programme utilise la souplesse de digestion résultant de son budget global octroyé par l'Etat central pour piloter la gestion de l'administration conformément aux objectifs retenus (Bilounga 2009)

Ceci permet d'orienter la mise en œuvre des politiques en vue d'atteindre des résultats prédéfinis. Les données de performance doivent permettre de montrer comment, dans le cadre des moyens alloués, l'effet des politiques ou la qualité des services publics peuvent être accrus au meilleur coût. Le but est de concentrer l'attention des décideurs, des gestionnaires et des agents publics locaux sur la conception même des politiques financées par l'État central au profit des CTD ainsi que sur la façon d'améliorer le choix des leviers d'action, plutôt que sur des solutions consistant essentiellement à accroître la performance. Il existe des limites techniques : un résultat peut être bon ou mauvais pour de multiples raisons savoir la responsabilité propre des acteurs mais aussi éléments de contexte, cas de force majeure, niveau de priorisation insuffisant par rapport aux moyens techniques et financiers alloués, etc. Il n'y a donc pas de conséquences financières mécaniques directes à tirer des résultats de l'action publique locale.

Les Mauvais résultats doivent-ils conduire à réduire les moyens ou à les concentrer. Peuvent-ils, à moyens constants, être améliorés grâce à une révision des modalités de mise en œuvre de la politique ou de sa conception. Seule l'explication précise des résultats constatés peut orienter la décision. Dans cette perspective, la performance vise à éclairer l'exercice de budgétisation par programme dans les CTD. Les indicateurs de performance et des cibles de résultat doivent de manière générale tenir compte des résultats précédemment obtenus. Ceux-ci doivent être

commentés et analysés précisément, sur la base des rapports annuels de performances, documents présentés conformément aux objectifs assignés aux CTD dans le cadre du développement local au Cameroun (Monembou 2015). Les choix budgétaires qui lui sont proposés dans les exécutifs communaux ont des objectifs prioritaires qui les accompagnent.⁶⁸ Définir des priorités en fonction des urgences au niveau local constitue un premier pas vers une amélioration (Mondou 2004) de l'efficacité de la dépense publique ; faute de priorité, l'action publique locale se disperse et manque de cohérence et de lisibilité, ce qui entrave à l'efficacité des moyens qui lui sont alloués. La stratégie de chaque programme et les objectifs qui en découlent sont définis par le responsable de programme d'action budgétaire communale.

Ils sont validés au cours de la procédure de préparation du budget par le conseil municipal. Le budget programme a pour objectif l'anticipation de l'avenir. Il joue un rôle de stabilisateur en encadrant l'action de publique locale permettant de limiter les perturbations dans mise en des politiques publiques locales. Il s'agit donc d'un outil de veille financière (Kindo et Benseddik 2023). Le budget programme constitue un excellent moyen permettant l'affectation des ressources aux CTD en fonction des objectifs affectés par les acteurs gouvernementaux. Cependant, en amont d'une quelconque affectation de ressources, le budget programme permettrait de préciser les différentes missions de chaque service dans but d'avoir une cohérence entre les actions publiques locales. Le budget assure dans ce sens la coordination et la communication entre tous les centres de responsabilité dans acteurs locaux.⁶⁹ Le système budgétaire constitue un moyen de motivation pour les responsables du fait qu'il permet la décentralisation et la délégation du pouvoir aux CTD. Cela donne une grande responsabilité à ces derniers dans la prise de décisions en vue de promouvoir le développement local.

Ce qui fait naître une motivation au sein de l'organisation contribuant considérablement à l'atteinte des objectifs. Ces éléments permettent aux responsables d'être ainsi efficaces (atteinte des objectifs développements au niveau local) et efficaces (atteinte des objectifs à moindre coûts). Le système budgétaire assure ainsi l'accroissement de la performance financière voire la performance globale de l'action publique locale. En outre, le contrôle budgétaire, qui représente la charnière du système budgétaire, participe au système d'information du contrôle de gestion des finances locales en faisant ressortir les différents écarts entre les prévisions et les réalisations tout en identifiant les causes de ces derniers afin de le corriger dans le prochain exercice budgétaire. Les acteurs gouvernementaux et locaux sont appelés à prendre un certain nombre de décisions assurant la bonne marche et la continuité des politiques de finances publiques. Ce faisant, ils font face à de nombreuses contraintes parmi lesquelles on peut citer l'obligation d'établir des budgets qui sont fiables et en équilibre. En d'autres termes ces dirigeants recherchent la performance de l'action publique locale travers une bonne utilisation des ressources budgétaires.

Pour ce qui est du système budgétaire, il faut noter : « qu'il est toujours le regroupement de deux éléments à savoir un ensemble de budgets et une procédure de contrôle budgétaire » (Tighliet & Yachi 2016). Pour mener à bien ces objectifs, le système budgétaire fait usage d'une diversité d'instrument de contrôle de gestion. Parmi ces instruments on peut mentionner la comptabilité analytique qui permet de mieux gérer les coûts. Aussi la gestion budgétaire fait partie de ses instruments et est utilisée dans la projection des politiques publiques locales et permettant d'atteindre les objectifs à court et à moyen terme. Le dernier élément utilisé comme instrument est le tableau de bord qui constitue un instrument de mesure de la performance et

⁶⁹ La loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées CGCTD. Cet instrument normatif encadre la mise œuvre de la décentralisation au Cameroun.

d'aide au pilotage des politiques de finances publiques dans les CTD. En ce qui concerne la performance, il est important noter qu'il est polysémique, complexe et difficile à clarifier. Il s'appuie largement sur les notions d'efficacité et d'efficience et il est la plupart du temps centré sur la seule dimension financière (Issor 2017). Le contexte actuel de décentralisation, connaît plusieurs évolutions, à la fois financière et fiscale, qui peuvent être mises en évidence. De manière générale, la décentralisation se traduit de facto par un renforcement du poids financier des collectivités locales, en raison du redimensionnement des budgets nécessaires à l'exercice de leurs nouvelles missions (Carassus 2003).

La décentralisation a sensiblement modifié la répartition des pouvoirs de décisions budgétaires au profit des collectivités locales. La part des dépenses des administrations publiques locales est de 15 % dans le budget de l'Etat central. Les plus petites unités publiques locales ou décentralisées sont plus performantes avec le budget programme comme instrument de gestion des politiques publiques locales. La performance dans les collectivités locales est une réalité plurielle, multidimensionnelle et contingente en contexte du Cameroun.

L'institutionnalisation d'un cadre de rationalisation des ressources locales

La rationalisation des ressources locales découle de la Rationalisation des choix budgétaires (RCB), une technique expérimentale de gestion des finances publiques mise en place en France à partir de mai 1968. Inspirée du *Planning Programming Budgeting System* (PPBS) utilisé aux États-Unis, elle se donne pour objectif d'optimiser les choix budgétaires publics par une meilleure prise en compte, évaluation et contrôle des résultats de l'action administrative. La méthode repose sur des outils d'analyse systémique et des bilans « coût-efficacité ». Elle est officiellement abandonnée en 1984 mais certains de ses instruments perdurent encore jusqu'en 1996.

En effet, dans les années 1960, les expériences de Rationalisation des choix budgétaires (RCB), ont constitué la toute première tentative, systématique et cohérente, de transposition au secteur public des techniques de management en vigueur dans les grandes entreprises privées. C'est à cette époque que, reprenant les enseignements du système américain du PPBS (*Planning, Programming, Budgeting System*) mis en place au département de la défense, le ministère des Armées a engagé l'opération « 3PB » : Planification, Programmation et Préparation du Budget (Michel 2010). C'est ensuite au ministère de l'Équipement qu'ont été mises au point des méthodes de programmation des investissements routiers. Enfin, c'est au ministère de l'Économie et des Finances qu'a été lancée en 1968 l'opération RCB, sous la forme d'une mission spéciale chargée « d'expérimenter une méthode tendant à la Rationalisation des choix budgétaires et au contrôle des résultats de l'action administrative par des études d'analyse de système et de coût-efficacité » (Spindler 2022). Sa méthode reposait sur trois volets : étude des fins de l'organisme observé, examen des moyens d'action de l'organisme et recherche de la meilleure adéquation des moyens aux fins. Une fois le problème identifié, les étapes successives de la démarche étaient : les études : confrontation des objectifs et des programmes existants pour évaluer les différentes options possibles ; la décision : choix d'objectifs et de programmes. Le plan stratégique définit les objectifs à long terme. Ces derniers sont traduits dans des programmes pluriannuels, entraînant les prises de décision en termes de budget, moyens, réglementation, et organisation ; l'exécution : mise en œuvre du programme établi en vue d'une gestion par objectifs ; le contrôle et l'information (mesure des effets de l'exécution), susceptibles d'entraîner une réévaluation des options et un réajustement des programmes.

La rationalisation des ressources locales se matérialise ici par des politiques de stabilisation des dépenses de personnel, notamment des réductions d'effectif, une pause des mesures de

revalorisation indemnitaire, une meilleure maîtrise des déroulements de carrière et le respect de la durée légale du travail (Bernard 2006). Il s'agit donc de développer les actions de modération de la masse salariale, notamment à travers une gestion plus rigoureuse des effectifs. En effet, dans un contexte socio-politique où les CTD sont fortement incitées à participer au redressement des finances publiques, l'État a réduit certaines aides aux collectivités. La baisse des concours financiers de l'État porte principalement sur la Dotation Générale de Fonctionnement (DGF), qui est la principale dotation d'État affectée, entre autres, aux dépenses des personnels. Dans ce contexte de rareté des ressources, Les CTD camerounaises font de la réduction des charges des personnels la principale stratégie à adopter pour contenir les dépenses des collectivités. La modération des effectifs dans la fonction publique locale se matérialise par une modulation de la DGF.

Plus proche d'une sociologie du travail bureaucratique, il s'agit ici de modérer la thèse selon laquelle les politiques de rationalisation budgétaire sont saisies par les cadres de la fonction publique comme une ressource pour réaffirmer leur rôle et leur place dans leur institution en nous intéressant plus spécifiquement aux Directeurs des Ressources Humaines (DRH) qui exercent dans les Communes de Yaoundé 2 et de Soa. C'est-à-dire à des responsables qui parce qu'ils ont en charge la gestion des personnels dans une collectivité sont prioritairement concernés par les impératifs visant à réduire les coûts associés au travail des agents publics. Ces chefs de service sont placés sous l'autorité de la direction administrative de la commune et de l'exécutif mais ils ne disposent pas d'un pouvoir hiérarchique formel sur les autres personnels, si ce n'est sur ceux de leur propre service.

Ce positionnement dans l'organisation municipale leur confère une place d'agents intermédiaires (Lemire et Gagnon 2002) dans le sens où ils apportent une expertise, notamment juridique, auprès de la direction et des élus et qui leur est également demandé de traduire les orientations de la collectivité en matière de gestion des ressources humaines dans des outils et des dispositifs qui vont s'appliquer aux agents.⁷⁰ Cependant, bien que les principales fonctions exercées par les DRH communaux soient relativement identiques d'une collectivité à une autre, il serait erroné de penser que le problème des coûts des personnels soit appréhendé de manière homogène par l'ensemble des collectivités. De même, il serait tout aussi inexact de considérer que l'acuité de l'attention désormais accordée à la rationalisation des ressources locales affecte de manière univoque ces responsables. C'est précisément pour tenter de rendre compte finement de ces variations que le terrain d'enquête utilisé pour cette recherche est concentré sur des communes de Yaoundé 2^e et SOA. C'est-à-dire sur des communes intermédiaires qui à la différence des grandes collectivités, connaissent une relative hétérogénéité dans les profils socioprofessionnels de leur DRH et dans la position qu'occupent ces responsables dans la rationalisation des ressources locales.

Comme dans la plupart des bureaucraties, l'univers bureaucratique municipal est divisé entre deux grandes catégories de services. Les services opérationnels dont la fonction principale consiste à mettre en œuvre et à assurer les services auprès de la population et les services administratifs, plus couramment appelés services fonctionnels ou services supports, qui ont en charge la gestion administrative de la collectivité. Orienté vers la gestion interne de la commune, le travail effectué par ces services est souvent peu visible par la population et dès lors moins investis par les élus. Placés sous la direction du directeur général des services (DGS) ou d'un directeur général adjoint (DGA) dans les plus grandes communes, les services

⁷⁰ Pour plus de détails sur les nouveaux rôles des services des ressources humaines, voir : Cascio, Wayne F., Thacker, James W. et Blais, René (1999), *La gestion des ressources humaines*. Montréal : Chenelière/McGraw-Hill, P. 45-55.

administratifs des communes intermédiaires comprennent généralement un service financier, un service de passation des marchés publics, un service juridique, un service informatique, un service chargé de la communication, parfois un bureau d'études et, enfin, un service ressources humaines (RH). Les missions assignées à ce dernier sont, d'une part, l'administration des personnels et, d'autre part, la gestion des ressources humaines. La première action renvoie à la gestion des rémunérations, au contrôle des absences et des congés et au suivi des carrières. Ces tâches sont effectuées par des personnels d'exécution dont le nombre et le niveau de spécialisation dépendent des effectifs employés par la collectivité. Ceux-ci étant eux-mêmes corrélés à la taille de la commune ainsi qu'à l'étendue des services offerts à la population et au mode de gestion retenu ¹³.

Selon ces configurations, les effectifs employés pour ces tâches peuvent varier d'un à deux agents à plus d'une dizaine. En plus de ce travail administratif, les services RH prennent en charge d'autres missions qualifiées de « gestion des ressources humaines ». Considérées comme moins routinières, plus stratégiques et, à ce titre, plus valorisées, elles prennent la forme d'une aide au pilotage des politiques managériales de la collectivité (production de tableaux de bord, anticipation dans les recrutements et calcul des coûts, élaboration de programmes de formation, d'une veille juridique, d'une participation aux recrutements, et enfin de la gestion de relations avec les partenaires sociaux. Souvent réservées au directeur du service, ces missions s'effectuent en relation avec leur responsable hiérarchique direct (DGS ou DGA) et le service financier. Si les services RH peuvent se prévaloir de détenir des compétences d'expertises spécifiques dans le domaine du management, à bien des égards, ils sont assimilés à un service dans lequel s'effectuent avant tout des tâches administratives répétitives au faible contenu politique car relevant essentiellement de l'application de normes qui encadrent l'emploi public. Il est toutefois possible de considérer que, dès lors que la gestion des personnels et la réduction de la masse salariale s'imposent comme un enjeu politique central, il y a là une situation inédite susceptible de modifier le positionnement de ce service et de son responsable dans l'ordre institutionnel municipal. Les recherches qui s'intéressent au concret à l'introduction de politiques de rationalisation gestionnaire dans les administrations montrent que pour les cadres intermédiaires l'adhésion à ces conceptions est loin d'être partagée. Les DRH communaux apparaissent, en revanche, tous acquis à l'impérieuse nécessité de réduire les charges de personnels dans leur collectivité. Aussi, plus que de déployer des stratégies de résistance ou de contournement, tous s'affichent comme des professionnels sensibles à ces orientations perçues comme indispensables pour la « bonne » gestion municipale. Cette conviction est d'autant plus partagée que les décisions prises par l'État, depuis le début des années 2010 de réduire les aides allouées au budget de fonctionnement des collectivités territoriales et la publicisation de discours relatifs au cadre budgétaire contraint des collectivités, semblent imposer la réduction des charges de personnels comme seul horizon pensable et possible.

La constitution d'un budget sur les indicateurs de performances

Les réformes portant sur l'instauration du budget programme dans les CTD camerounaises reflètent l'importance accordée aujourd'hui à la culture de la performance exigée aux administrations publiques locales modernes. Ceci à l'idée qu'il existe des phénomènes à la fois bureaucratiques et discrétionnaires qui favorisent le gaspillage des ressources étant donné l'absence d'instruments susceptibles de maîtriser l'opportunisme des agents publics dans une situation de budget de moyens non axé sur les résultats. Pour remédier à ces phénomènes, le budget programme accorde une place importante à la recherche des solutions qui permettent une gestion plus efficiente des ressources publiques locales. C'est d'ailleurs à ce juste titre que

s'inscrit l'articulation sur l'efficacité des programmes dans les CTD et l'intégration du critère de performance dans les politiques publiques locales.

L'articulation sur l'efficacité des programmes dans les CTD

L'évolution du contexte juridique et économique des dernières années rend absolument nécessaire la mise à disposition d'outils comptables et de gestion adaptés aux nouvelles responsabilités et obligations des maires des villes africaines à la bonne gestion des ressources mises à leurs dispositions. La rareté des ressources conduit à opérer des choix entre les diverses dépenses possibles, pour n'en retenir que les plus adaptées au développement de la commune et aux besoins de la population. Dans ce contexte, l'Association internationale des maires francophones (AIMF) a estimé indispensable de disposer d'un outil comptable améliorant la lisibilité de la situation financière réelle des communes. C'est pourquoi, elle s'est engagée avec conviction dans la mise à disposition d'outils de gestion informatisée pour les collectivités territoriales décentralisées (CTD). L'informatique est une composante essentielle de la modernisation des administrations financières des collectivités locales. Elle doit à cet égard, poursuivre un double objectif : améliorer le service rendu au public et accroître l'efficacité de l'administration.

Depuis de nombreuses années, l'AIMF, un organisme opérateur de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) pour la coopération décentralisée, apporte depuis 1992 son appui à la modernisation de la gestion budgétaire et comptable ainsi qu'à l'amélioration de la gestion des recettes communales, à travers son progiciel de gestion SIMBA, développé pour accompagner les évolutions législatives et réglementaires, autant que les exigences organisationnelles des CTD. La comptabilité des communes s'inscrit dans le contexte général de tout système d'information comptable : les comptes communaux doivent à la fois assurer l'information des tiers (l'Etat en particulier) et constituer un outil d'aide à la gestion. Toutefois, il existe, dans les collectivités gérant des fonds publics, une exigence supplémentaire que leur comptabilité doit intégrer : celle de permettre aux assemblées délibérantes (le conseil municipal) de suivre et de contrôler l'emploi des fonds dont elles ont préalablement autorisé le prélèvement et prévu la destination, lors du vote du budget annuel de la collectivité.

Tel est l'objet de la comptabilité budgétaire qui consiste très schématiquement à retracer tout au long de l'année, selon certaines normes, l'exécution du budget adopté en début d'exercice ; à fournir aux gestionnaires de la collectivité les informations nécessaires à d'éventuelles prises de décisions correctrices ; à s'assurer du bon emploi des fonds, tant en termes de régularité juridique que d'opportunité. Les acteurs, au quotidien, de la comptabilité communale sont au nombre de trois, à savoir : le conseil municipal, le maire-ordonnateur et le comptable public. L'articulation de leur intervention est régie par les règlements en vigueur. Tout au long de l'année, le budget est exécuté par le maire et le receveur municipal, tenant chacun sa comptabilité spécifique. En fin d'exercice, tous deux arrêtent leur compte pour les présenter au conseil municipal. Le Maire présente le compte administratif, document de synthèse de l'exécution du budget avec les restes à réaliser. Le compte administratif dégage les résultats d'exécution de l'exercice en fonctionnement comme en investissement. Le compte de gestion établi par le receveur poursuit un double objectif : d'une part, décrire l'exécution du budget, d'autre part, présenter l'évolution de la situation financière et patrimoniale de la commune. L'exécution du budget étant répartie entre deux acteurs, le maire et le receveur municipal, intervenant de manière complémentaire, l'organisation financière de la commune nécessite de nombreux échanges d'informations.

La mise à disposition du progiciel SIMBA permet au maire de disposer directement sur son système informatique de l'ensemble des informations budgétaires et comptables figurant dans les fichiers du receveur : date de prise en charge des mandats et des titres, date de paiement et de recouvrement, recettes ou dépenses encaissées ou payées avant émission de titres ou de mandats, restes à payer ou à recouvrer, etc. Le maire peut ensuite traiter ces données en fonction de ses besoins de gestion interne pour améliorer la qualité et les délais des services et des prestations rendus aux populations. SIMBA concrétise les engagements des institutions publiques à s'inscrire dans les principes de bonne gouvernance, à travers l'amélioration de la qualité de la dépense publique, la maîtrise des sources de mobilisation de ressources financières, la production d'une information budgétaire, comptable et financière complète et à jour. Aussi et de manière instantanée, SIMBA permet de mettre l'information budgétaire à la disposition de tous les publics : ordonnateurs, comptables publics, tutelles, bailleurs de fonds, populations, etc.

Alors qu'une action d'envergure est engagée pour la diffusion du logiciel aux Communes du Cameroun, dans le cadre d'une convention cadre avec le PNDP, une étape supplémentaire est aujourd'hui franchie avec le transfert des sources du logiciel aux Ministères des Finances et de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation. Ce transfert a fait l'objet d'une convention signée le 9 juin 2017 entre l'AIMF et la République du Cameroun représentée par le Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, Monsieur René Emmanuel SADI. Le logiciel SIMBA a été homologué par le Ministère des Finances en 2014, et par le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation en 2016. Après qu'il ait été validé sur le plan technique par le Cameroun, il a été installé ou est en voie d'installation dans 374 communes, afin d'affirmer l'engagement de celles-ci en faveur de la transparence des finances publiques.

Le Projet de modernisation de la chaîne budgétaire et comptable des Communes du Cameroun pour la transparence budgétaire et fiscale à travers le progiciel SIMBA, vise à renforcer les capacités des communes à établir et produire des états financiers cohérents et instantanés, basés sur des informations fiables. A terme, le processus devra permettre d'accroître le ratio des comptes administratifs et de gestion déposés à la Chambre des Comptes de la Cour Suprême de 10% à 50% au moins, facilitant ainsi la mise en œuvre des réformes en cours des finances publiques.

Le logiciel SIMBA, pilier de la gestion financière des collectivités territoriales décentralisées au Cameroun, se révèle insuffisant pour répondre aux exigences de la réforme du budget-programme. C'est ce qu'a souligné Achille Basahag, directeur de la Comptabilité publique au ministère des Finances, lors de la dernière session du CONAFIL tenue en juillet 2024. En effet, lors de cette rencontre, il a été rappelé que : « SIMBA était donc paramétré pour nous permettre de tenir cette comptabilité classique. SIMBA n'avait pas toujours les fonctionnalités axées vers la performance, axées vers la production d'états financiers annuels certifiés, en l'occurrence le bilan d'une collectivité et son compte de résultats ». Pour lui, l'utilisation disparate du logiciel SIMBA par les CTD crée un véritable patchwork comptable, empêchant toute vision globale et cohérente de la gestion financière locale. « Au niveau de Martap (dans la région de l'Adamaoua, Ndlr), nous avons le défi de l'électricité. On ne parvient pas véritablement à travailler en réseau, parce que les techniciens nous ont prouvé qu'il serait difficile pour nous, avec les capacités d'énergie que nous avons, de pouvoir installer et utiliser de façon convenable cet outil du point de vue du réseau. C'est pourquoi, jusqu'à présent, au niveau de la commune de Martap, le progiciel SIMBA est utilisé en monoposte. Toute chose qui freine l'engouement de l'utilisation de cet outil », a confié Hamassambo Bello, receveur municipal de la commune de Martap. Et

de poursuivre : « avec le défi du personnel, on ne parvient pas non plus à utiliser le logiciel Sim_ba de façon optimale. Au niveau de notre commune, en raison de ce manque de cadres formés, seuls le receveur et le secrétaire général manipulent cet outil avec aisance ».

Pour les gouvernements locaux, il est urgent d'optimiser l'utilisation de ce logiciel afin de mettre en place un système d'information comptable intercommunal pour harmoniser les pratiques, faciliter le partage des données et améliorer la transparence de la gestion financière dans les collectivités territoriales décentralisées. Le passage au budget-programme, mis en œuvre en 2018, représente un défi majeur pour les communes, communautés urbaines et régions camerounaises, qui cherchent à trouver leurs marques dans ce nouveau cadre financier. Selon l'ingénieur statisticien Joseph-Clément Mbong, auteur du livre « Collectivités territoriales décentralisées au Cameroun : budgétisation par programme et mesure de la performance⁷¹ », il s'agit en effet d'un instrument de prévision des ressources et des charges d'une CTD pour l'année à venir, bâti autour des programmes concourant à la réalisation des objectifs assortis d'indicateurs de performance.

Pour parvenir à cette réforme, il faut « l'optimisation de Simba pour accompagner la réforme au niveau des CTD », reconnaît Sophie Boumsoung, la Cheffe de Division de la Réforme Budgétaire au Minfi. Ce nouveau modèle de gestion financière, plus axé sur les résultats et les politiques publiques, requiert une adaptation des collectivités territoriales décentralisées (CTD). Pour mener à bien cette transition, 30 communes pilotes ont été sélectionnées en 2019 pour mettre en œuvre le budget-programme. Pour accélérer la mise en œuvre de cette réforme, le gouvernement a impliqué le Programme d'appui à la gouvernance financière (Pagfi) dans la modernisation de la gestion des finances des collectivités territoriales décentralisées. « C'est le Pagfi qui finance l'optimisation de SIMBA. C'est un processus en cours », a confié Sophie Boumsoung.

Dans le cadre de la troisième phase du programme lancée en juin 2024 par le ministre des Finances à Yaoundé, l'initiative est activement impliquée dans la définition des méthodologies, l'élaboration des référentiels et la production des textes réglementaires nécessaires à la réforme, apprend-on de Sophie Boumsoung, alors qu'elle présentait les contributions du (contrat désendettement développement) C2D aux réformes de finance publique le 31 juillet dernier à Yaoundé. Avec une approche intégrée et collaborative, le programme contribue à renforcer l'efficacité et la transparence de la gestion publique.

L'intégration du critère de la performance dans les politiques publiques locales

Depuis 2019, l'administration publique locale camerounaise est soumise à une double exigence d'efficacité et d'efficience. Dans un contexte de diminution des ressources économiques et sous l'influence du *New public management* (NPM), la notion de performance s'est étendue aux CTD. Il s'agit d'orienter la gestion publique locale vers les résultats de son action et non plus seulement sur ses moyens. Cette évolution n'est pas sans difficultés, notamment en termes d'acceptation partagée de cette performance. Si des pratiques de pilotage de la performance des CTD se développent, elles concernent principalement ses moyens et ses résultats, entendus comme *outputs*, (Bouckaert & Pollitt 2004) nettement moins ses impacts ou *outcomes*. Conséquence de cette acception de la performance, les pratiques de contrôle de gestion se sont développées dans les CTD, alors que les pratiques d'évaluation des politiques de finances

⁷¹ Il s'agit d'expliquer comment le budget programme permet de construire les programmes d'action publique locale adossé sur les indicateurs de performance et la gestion axées sur les résultats.

publiques locales, entendues comme l'appréciation d'un programme d'action publique locale, n'ont pas connu le même succès (Bouckaert 2005).

La performance au niveau du budget programme, regroupe trois dimensions : la qualité des services (qui pousse à rendre un meilleur service). L'économie des ressources (faire plus avec peu). L'efficacité socioéconomique (est-ce que l'action que nous menons améliore la société et l'économie ?), et enfin, la responsabilité. Ainsi, l'essor de la gestion de la performance dans le secteur public local camerounais est le résultat d'un processus de réformes entreprises dans les pays développés durant les années 1990. Elle implique que la culture de moyens qui prévalait jusque-là soit abandonnée au profit de « la culture de résultats » (Bied-Charreton 2006). Les CTD sont désormais conduits à évaluer leur action publique et à mettre en place des programmes annuels de performance. Même s'il ne semble pas exister de modèle unique, des tendances convergentes se dessinent dans les processus de modernisation, motivées par l'assainissement des finances publiques locales, la rénovation de la procédure budgétaire, et des cadres plus souples pour la politique de ressources humaines. Ces démarches de modernisation qui ne concernaient au départ que l'administration d'Etat, s'étendent aujourd'hui sur les collectivités territoriales décentralisées (Boyne 2002).

Avant de décrire les typologies d'appropriation des indicateurs de performance dans les communes interrogées, il semble nécessaire de souligner l'importance du portage politique dans l'initiation d'une démarche de mesure de la performance. Plusieurs travaux mettaient en évidence que les principes de gestion axés sur la performance et la responsabilité étaient au cœur des préoccupations des élus locaux. Ceux-ci s'inspirent des méthodes du privé et souscrivent à l'idée d'un maire « chef d'entreprise », expression, qu'ils l'admettent, alors que cela était encore perçu négativement il y a quelques années. Cette notion s'inscrit dans la continuité de celle de « maire-manager » développée dans la littérature. Les entretiens, menés avec des maires aux étiquettes politiques variées et l'examen de démarches menées dans d'autres communes montrent que la mise en place d'indicateurs ne répond pas à des logiques idéologiques. La démarche de performance fait consensus auprès des maires. La capacité de management est affirmée dans une vision à la fois quotidienne et prospective et fait partie des nouvelles légitimités du « maire-manager ». Le maire de Soa, se réfère au code général des collectivités territoriales qui définit le maire comme le chef de l'administration locale, « cela serait une faute d'être en dehors de ce management ».⁷² Le maire de Yaoundé 2^e se présente comme un Président de conseil d'administration : il n'est pas obligé de tout savoir, mais il impulse les grandes orientations.

Interrogés sur la possibilité de « gérer une ville comme une entreprise », la réponse des maires suit généralement la même logique : les objectifs poursuivis par l'exécutif ne sont pas la maximisation du profit mais la satisfaction des usagers. Les maires interrogés conçoivent la ville, comme une entreprise qui doit gérer de la création de richesse et dégager de l'autofinancement. Toutefois, contrairement à une entreprise où la richesse est répartie entre les actionnaires, il y a un investissement qui est collectif dans une ville. Les élus se doivent d'avoir une gestion saine des comptes. Selon le maire de Soa, « on ne demande pas aux villes d'être rentables, on leur demande d'être à être équilibré ». Il prend toutefois l'exemple de méthodes empruntées aux entreprises, et qui sont nouvelles pour les communes comme la norme comptable M57 de transposition des provisions pour risques. Cependant, il est important de noter que cette transposition n'est pas toujours aisée, comme le souligne le maire de Yaoundé 2^e, la diversité des métiers (près de 80 au sein de sa collectivité) nécessite une approche plus nuancée. Face aux compétences qui s'ajoutent, le nombre de métiers s'étend, contrairement aux

⁷² Entretien réalisé en février 2024.

entreprises où l'objectif est de les limiter. C'est également une des raisons qui conduisent la collectivité à mieux piloter et rationaliser le travail.

Le portage politique s'avère ainsi essentiel dans l'initiation d'une démarche de performance. La mise en œuvre d'une évaluation des services, structurée, à laquelle est assortie des objectifs définis, relève dans les mairies étudiées, d'une volonté du maire. Contrairement au cadre méthodologique plus structuré et normé d'évaluation des politiques publiques, cette évaluation de la performance ne ménage pas de « zone d'autonomie » vis-à-vis du commanditaire de l'évaluation.

Les principes du *New Public Management* trouvent un écho au niveau local, où l'on observe une certaine perméabilité aux pratiques décelées au niveau de l'État. Cette diffusion de l'évaluation de la performance répond à un contexte de professionnalisation des élus et d'extension de leurs compétences gestionnaires, transformant le rôle du « maire-manager ». La mesure de la performance s'est affirmée comme un élément consensuel pour les élus locaux, qui reconnaissent la nécessité d'accéder à des données pour prendre des décisions éclairées, rendre compte des activités et évaluer l'efficacité des services tout en mobilisant les agents dans cette démarche. Si la mise en œuvre des indicateurs de performance est aujourd'hui favorisée par des éléments contextuels communs aux collectivités, leur spécificité réside dans la grande variété des usages en raison d'un intérêt variable des maires par rapport à ces outils de gouvernement locaux.

Le déploiement de ces instruments est en effet largement dépendant de la volonté de l'exécutif, reflétant à la fois les priorités et une vision de la gestion publique municipale. Des contraintes budgétaires existent, et sont vécues par les élus comme des freins à la mise en place de ces évaluations. Cet élément peut expliquer sa difficile institutionnalisation, mais doit être complété par des considérations tenant à l'élus. Si les démarches sont essentiellement apolitiques, la personnalité de l'exécutif, son parcours antérieur, et surtout son rapport à l'évaluation conditionnent le développement de l'évaluation de la performance dans une commune et sa pérennisation.

Le maire, embrassant le rôle de manager et même de « chef d'entreprise », vise à assurer le pilotage le plus efficace des services municipaux. L'approche gestionnaire est dominante parmi les maires et se reflète de manière discursive. Toutefois, l'utilité de ces instruments dépasse cet aspect fonctionnaliste. Des buts leur sont assignés par les élus, commanditaires de l'évaluation. Utiliser ces indicateurs et publier leurs résultats permet en effet, de véhiculer des valeurs de bonne gestion, de modernité et conduit à réaffirmer le leadership municipal. Ces instruments peuvent également renforcer la proximité avec l'usager, dans le cadre d'opérations de démocratie locale pilotées par les élus. Dans un contexte de dynamique d'émancipation des acteurs collectifs et individuels d'une modification des rapports (Sindjoun 1996) des rapports entre les CTD et les acteurs gouvernementaux.

CONCLUSION

En somme, le cadre de la budgétisation par programme dans les collectivités territoriales décentralisées à partir de l'approche par instrumentation territoriale a permis d'appréhender de manière concrète comment les politiques publiques locales sont construites à partir des réflexions portées par les acteurs institutionnels et techniques. Les perceptions générales qui concourent à la clarification du problème ici donnent lieu à la politique des finances publiques qui s'opérationnalise dans les CTD à travers une pluralité d'acteurs. Dès lors, la conception de

l'instrumentation dans le cadre de cette étude s'articule autour d'un programme d'action gouvernementale déterminé comme gouvernance territoriale. Il s'agit d'un vecteur de transformation de l'action publique locale. Ce qui permet de comprendre qu'une politique publique n'est donc pas un donné, mais un construit de recherche qui dans le cadre de cette analyse prévaut comme fondement à la construction d'une politique des finances publiques qui contribue au développement local. De ce fait, cette analyse, à partir de l'instrumentation du budget programme et des dispositifs techniques est le produit d'une succession de réformes économiques et juridico-politique. Ces réformes ont pour objectifs, partant de la conception de la gouvernance territoriale, de rendre efficace les politiques publiques infraétatiques pour un développement global-sectoriel plus harmonieux.

Bibliographie

- Bennett. C. & Holowet (1992) : « The Lessons of Learning Reconciling Theories of Policy Learning and policy change », *policy sciences*, 25(3), 1992 , p.275-294
- Bennett. C. « what Is policy Covergence and what causes it ? », art. cité, P.215.233 ;
- BEZES. P & SINE. A. (2011) : *Gouverner par les finances publiques*, Paris : Presses de Sciences Po . P.95.
- Bied-Charreton. H. (2006) : Performance : nouveau mot d'ordre de la gestion publique, *Problèmes économiques* 2907, septembre.
- Bouckaert & Pollitt. (2004) : *Evaluating public management reforms : a comparative analysis*, ed. Oxford : Oxford University Press.
- Boukaert . G. (2005) : « Un nouvel examen de la mesure de la performance dans le secteur public », *Télescope Revue d'analyse comparée en administration publique*, vol. 12, n° 3, pp. 12-25.
- BOYNE G.A., (2002), Public and private management : what's the difference ?, *Journal of management studies* 39 (1), 97-122.
- De Sardan.O. (2021) :« Les modèle voyageurs à l'épreuve des contextes », Dans *La revanche des contextes : Des mésaventures de l'ingénierie en Afrique et au -delà*, Karthala, 2021.P.23-77.
- Dolowitz .D.P (2000): *policy transfer and British social policy*, Basingstoke , open University Press, ;
- Dolowitz D.P.(2000) Marsh (D) : « Learning from Abroad : The of Policy Transfer in contempory polycy making », *Governance*, 13(1), 2000, p. et Who Learns What from Whom ? A Reveiw of the policy tranfer Literature », *politcal studies*, 44, 1996, P.343-337.
- Dumboulin L & Sauruger S.(2010) : « Les policy transfer studies : analyses critiquent et perspectives », *Critique internationale* n°48 –juillet –septembre .P18.
- El Mobarik. & Oukassi . (2022) : La gestion budgétaire des projets d'investissements et son impact sur la performance de la société : « Cas d'un groupe d'industrie au Maroc ». *Revue Française d'Economie et de Gestion*, 3(4), 153-176.

- Essono. O. (2005) : « L'autonomie financière des collectivités locales en Afrique noire francophone. Le cas du Cameroun, de la cote d'ivoire, du Gabon et du Sénégal », *CERDI*, p. 9.
- Estebe P. (2005) : « Les quartiers une affaire d'Etat un instrument territoriale », in *Gouverner par les instruments*, Pierre Lascoumes et al., presses de sciences po.p.66.
- Guessele .I. (2021) : « Régime financier des organes constitutionnels », *RIDC*, 2, p. 3.
- Issor. Z. (2017) : « La performance de l'entreprise : un concept aux multiples dimensions projectics /Proyécitya /Projecticque.2017. P.94.
- Kindo & Benseddik. (2003) : « L'intelligence financière comme levier du pouvoir organisationnel et de la performance des ONG Africaines » *Revue Française de d'économie et de gestion*, « volume 4 : Numéro 6, pp 22 .49.
- Lascoumes . P & Le Gales. P (2005) : L'action Publique saisie par ses instruments in *Gouverner par les instruments*, Presses de Sciences Po (P. F .N.S.P) « Académique », .P.13.
- Le Saout R . (2017) : « La rationalisation budgétaire comme révélateur des rapports de pouvoir entre fonctionnaires et élus : l'exemple des DRH des communes intermédiaires », *Révue française de D'administration publique* n°164, *RFAP*, P. 855 -872.
- Leca . J. (1993) : Sur le rôle de la connaissance dans la modernisation de l'État et le statut de l'évaluation. *Revue française d'administration publique*, N°66. L'évaluation en question. pp. 185-196. Disponible sur : <https://doi.org/10.3406/rfap.1993.2691>.
- Lemire & Gagnon.(2002) : « La gestion des ressources humaines dans les administrations publiques ». *La gestion des ressources humaines dans les organisations publiques*, Presses de l'Université de Montréal, 2002, <https://doi.org/10.4000/books.pum.15541>.
- LEROY. M. (2008) : « La décision budgétaire des collectivités locales en France : Quelle démocratie européen de la crise de 2008 ? », *Revue québécoise de science politique*, *Reformes démocratique et finances publiques : enjeux et défis actuels*,vol 39 n° 1 ,2020 ,P.119-156 .
- Mbangue N.Y.P & Messanga E.P.E. (2022) : « Contrer la violence par les idées : Une analyse de l'action publique sécuritaire dans l'aménagement des territoires en crise au Cameroun ». *Revue africaine de droit et de science politique (RADSP)*, Vol IX, n° 25, Supplément - 2^e semestre, p. 485-508
- Mcdonald R. (2005) : « The swiss Army knife of knife », dans Eliadis(P) ;M .M.Hill,M, Howelt (eds), *Designing governemnt...*P. 51-73.
- Michael H. & Ramesh M .(1993) : « Patterns of policy Instrument Choice :Policy styles, policy leraning the privatization Experience », *policy studies Reveiwn*, 2(1-2),1993,P.3-24 ;
- Michel .P . (2010). « La RCB, une approche budgétaire, nouvelle et expérimentale, qui n'a pas répondu aux espérances mises en elle », *Gestion & finances publiques*, n° 1, p. 70-73.
- Mondou .C . (2005) : « L'autonomie financière des collectivités territoriales ou une réforme en « trompe-l'œil ». *Commentaire de la loi organique du 29 juillet 2004 », RFDA*, pp. 419-437.
- Monembou .C. (2015) : « Les paradoxes de la décentralisation camerounaise : De la décentralisation à la recentralisation », *RADSP*, n°1, volume 1, pp. 161-180.
- Muller P. *Les politiques publiques*, Dixième édition mise à jour, Puf, P.12

Oliva E. (2027) : « La conception de l'autonomie financière locale quel contenu ? Quelle efficacité ? », RGPF, n°2, pp. 13-24.

Ondoua B. (2005) : La budgétisation par programme en Afrique entre Afrique subsaharienne, Entre balbutiement et résistances, Edition Eburnie , .P.8.

Pasquier R. 2014 : Politiques locales, in *Dictionnaire des politiques publiques*, Laurie boussaguet et al, Les Presses Sciences po.P.446/452.

Perret B, (2006) : « De l'échec de la rationalisation des choix budgétaires (RCB) à la loi organique relative aux lois de finances (Lolf) », Revue française d'administration publique, n° 117, p. 31-41.

Rejan . Le & Vrone F : « choice of instruments : confronting the Deductive and the interactive approches », dans *Designing government .From instruments to gouvernance*. P. Eliadis ,M.M.Hill,Howlett (eds).Montréal McGill-Queen's University Press ,P.106-131.

Sindjoun L. (1996) (B) « Le champ social camerounais : désordre inventif, mythes simplificateurs et stabilité hégémonique de l'État », politique Africaine n° 62 .PP.57-67.

Spindler. J. (2022) : « Rationalisation des choix budgétaires (RCB) ». *Encyclopédie du management public*, édité par Manel Benzerafa-Alilat et al, Institut de la gestion publique et du développement économique.

Tchingankong Yanou, M. (2019) : La logique de l'action publique globale : Une critique de la gouvernance euro-africaine des questions migratoires. Editions Academia, p. 19.

Tighliet. & Yachi . (2016) : *Le système budgétaire et son incidence sur la performance de l'entreprise : de l'entreprise portuaire de Bejaia*. Université Abérrahmane Miria de Bejaia. P.2.

Yamtcheu & Estelle (2022) : « le régime financier des collectivités territoriales à statut spécial au Cameroun », in *Revue Africaine des Finances publiques (RAFIP)*, 2 (10), pp.526.

Le Nigéria dans la dynamique évolutive de l'insécurité maritime dans le golfe de Guinée

Collins Lebrix Obame Obame

lebrixobame@gmail.com

Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC)

Résumé

Le monde est depuis la chute du mur de Berlin et les attentats du 11 septembre 2001 qui ont encore fasciné la physionomie des relations internationales, traversé par des courants contradictoires. Ces courants sont à la fois idéologiques, sécuritaires et autres. Pour ce qui est du plan sécuritaire, la menace terroriste est devenue un véritable fléau et ce fléau n'épargne pas le continent africain. Sans trop exagérer le continent africain est en passe de devenir un taureau fertile de l'insécurité et l'une des zones névralgiques de ce continent qui est le golfe de Guinée l'est davantage. Un pays comme le Nigéria apparaît comme l'un des piliers où prend forme différentes menaces. Il est question dans ce travail de partir de l'histoire politique du Nigéria pour montrer comment les troubles sécuritaires générés par la question politique interne se sont étendus sur le golfe de Guinée à ce pays. Pour bien mener cette étude, on va s'appuyer sur une méthodologie basée sur l'interdisciplinarité.

Mots-clés : Nigéria, insécurité maritime, golfe de Guinée

Abstract

The world has since the fall of the Berlin Wall and the September 11, 2001 attacks, which have further shaped the physiognomy of international relations. Characterized by contradictory currents, both ideological and security-related, among others. In terms of security, the terrorist threat has become a veritable scourge, and this scourge does not spare the African continent. Without exaggeration, the African continent is becoming a fertile ground for insecurity, and one of its most sensitive areas, the Gulf of Guinea, is even more so. A country like Nigeria appears to be one of the pillars where various threats take shape. The aim of this work is to start from Nigeria's political history to show how the security troubles generated by internal political issues have spread to the Gulf of Guinea through this country. To conduct this study effectively, we will rely on a methodology based on interdisciplinary.

Keywords: Nigeria, maritime insecurity, Gulf of Guinea

INTRODUCTION

Le golfe de Guinée est une région stratégique et importante pour l'économie mondiale en raison de ses importantes réserves pétrolières et gazières, il est confronté à une dynamique évolutive de l'insécurité maritime qui menace la stabilité régionale, il est également une zone de grande biodiversité marine et abrite plusieurs écosystèmes marins importants. Cette région est caractérisée par un climat tropical humide et une riche biodiversité marine qui fait face à de nombreux défis. Parmi ces défis, celui qui apparaît comme le plus important en ce moment est l'insécurité. Cette insécurité à plusieurs origines dont la principale sinon la plus intéressante est en rapport avec la situation socio-politique du Nigéria. Le Nigéria, qui est un pays situé en Afrique de l'Ouest, en tant que puissance régionale et premier producteur de pétrole d'Afrique, joue un rôle clé dans cette dynamique. Les problèmes de sécurité maritime, tels que la piraterie, le brigandage, le terrorisme, les enlèvements pour rançon, les attaques de navires etc... sont devenus des préoccupations majeures pour les acteurs régionaux et internationaux. Le Nigéria, qui jouxte le golfe de Guinée, a obtenu son indépendance le 1^{er} octobre 1960 et a connu 16 présidents. Mais son histoire est gangrenée par des revendications socio-politiques qui sont à l'origine de l'insécurité dans ce pays. La recrudescence de l'insécurité maritime dans le golfe de Guinée, particulièrement au Nigéria, pose des défis importants pour la stabilité régionale et

la sécurité mondiale. Les activités illicites et les groupes armés exploitent les faiblesses des structures étatiques et les tensions socio-économiques pour perpétrer des actes de violence et de déstabilisation. Cette situation a des implications directes sur la sécurité maritime, la production et le transport des hydrocarbures, ainsi que sur la vie des pays du golfe de Guinée et au-delà. Comment le Nigéria, en tant qu'acteur clé dans la région du golfe de Guinée, contribue-t-il à la dynamique évolutive de l'insécurité maritime ? Quel est le rôle du Nigéria dans l'évolution de l'insécurité dans les eaux maritimes du golfe de Guinée ? En d'autres termes comment est-ce que la situation socio-politique du Nigéria a influé sur la stabilité sécuritaire des eaux maritimes du golfe de Guinée ? Pour aborder cette problématique, nous allons utiliser une approche multidisciplinaire qui combine l'analyse géopolitique, l'étude des relations internationales et la recherche sur la sécurité maritime. Pour ce faire, nous allons analyser les facteurs internes et externes qui contribuent à l'insécurité maritime dans le golfe de Guinée, en particulier au Nigéria, pour ensuite étudier les stratégies et les politiques mises en place par le Nigéria et les autres acteurs régionaux pour lutter contre l'insécurité maritime, et enfin examiner les implications de l'insécurité maritime sur la stabilité régionale et la sécurité mondiale et proposer des recommandations pour renforcer la sécurité maritime régionale et réduire les menaces qui pèsent sur la stabilité du golfe de Guinée.

Le golfe de Guinée : espace géostratégique

En tant que cadre de l'affrontement d'acteurs armés, le golfe de Guinée est un espace géostratégique constituant un des facteurs explicatifs des causes de l'insécurité maritime (Rosière 2003 : 270). En effet, il faut noter d'entrée de jeu que la position d'un espace étatique est d'une importance capitale, de sorte qu'elle apparait comme un élément qui définit les Etats par rapport aux autres. Espace symbole ou espace réalité, la position géographique du golfe de Guinée au centre du bassin géopolitique de l'atlantique est un facteur de vulnérabilité voire d'insécurité. Autrement dit, l'insécurité maritime trouve ses fondements dans les caractéristiques géophysiques du golfe de Guinée. Ainsi, il convient de dire que le golfe de Guinée est une région hybride qui concentre à la fois des Etats insulaire (Sao-Tomé et Principe), côtiers (Cameroun, Nigéria, Gabon, Guinée-Equatoriale, Angola, etc.) et enclavés dépendants directement de ces derniers (Tchad, République Centrafricaine, etc.). C'est dire que le golfe de Guinée constitue certes un passage stratégique pour le développement des échanges commerciaux transfrontaliers car il favorise le transit maritime et terrestre international, mais est surtout la plaque tournante des trafics illicites empruntant la mer (Njonou Akoutou 2009 : 28s). Dès lors, à l'instar du golfe d'Aden, les Etats du golfe de Guinée sont des espaces de prolifération des armes, de transit illicite des drogues et autres stupéfiants, et de fertilisant de l'immigration clandestine.

Montée en Puissance des actes terroristes et de brigandages dans le golfe de Guinée

Le continent africain n'est pas à l'abri des nouvelles formes de menaces qui (ré) apparaissent au lendemain de la chute du mur de Berlin. Il va même particulièrement être touché par la famine, les nouvelles formes de guerre et la criminalité transnationale⁷³. Certaines zones y seront également reconnues comme les sanctuaires africains de l'insécurité, du terrorisme (le sahel avec l'activisme d'Al Qaeda au Maghreb islamique, Boko Haram dans la région du Bassin du Lac Tchad...) et la criminalité organisée (brigandage, terrorisme...). Si certaines régions ont longtemps été considérées comme les plus dangereuses en raison de leur insécurité notamment par le terrorisme et le brigandage, de plus, en plus le golfe de Guinée semble leur ravir la vedette. En effet, la tendance en ce qui concerne le terrorisme, la piraterie et le banditisme est

⁷³ Le terrorisme, les cyberattaques, les guerres économiques, les guerres de l'information, les guerres asymétriques, etc...

à la hausse dans cette partie du continent. Cette montée en puissance se manifeste essentiellement ici par une augmentation numérique des actes de cette nature et un intérêt de plus en plus poussé pour leur traitement scientifique.

Mais ces actions ne sont rien comparées à celles en œuvre aujourd'hui dans le golfe de Guinée. En effet depuis 2005, on assiste à une multiplication exponentielle des actes terroristes dans la région, la rendant ainsi chaque jour plus dangereuse (Becker 1965), ceci peut s'expliquer par la présence de la richesse en pétrole de cette sous-région. Considérée comme l'or noir, le pétrole est devenu indispensable dans les domaines comme les transports (routier, aérien, maritime...) et pour les industries (Chomtang Onkou 2007 : 63). Mais comme matière première stratégique, le pétrole joue des rôles divers dans la géopolitique régionale : il est à la fois une source de prospérité, et un facteur d'instabilité. Au sujet de l'instabilité et par ricochet de l'insécurité générée, le pétrole constitue aujourd'hui un enjeu capital tant à l'intérieur des Etats⁷⁴ qu'entre les Etats (Mbembe 2000) du golfe de Guinée.⁷⁵

Le phénomène de terrorisme trouve son origine dans une vieille revendication politique, source de conflictualité dans le Delta du Niger. A cette vieille revendication politique qui a trait à la gouvernance interne du Nigéria, il y'a lieu d'ajouter le conflit qui a opposé le Cameroun et le Nigéria au sujet de la presqu'île de Bakassi. Ces deux mouvements ont pour point d'avoir sécrété des mouvements politico-militaires hostiles d'une part à la gouvernance pétrolière et d'autre part au dénouement de ce conflit. Pour exprimer leur hostilité, ces groupes font usages des activités de terrorisme pour infléchir les positions du gouvernement nigérian. Dans cette logique ils utilisent le terrorisme comme un moyen pour la redistribution des richesses nationales (Kraska 2011 : 2).

La guerre du Biafra : source, facteur ou version d'insécurité du Nigéria

La guerre du Biafra de 1967 a débouché sur une captation de la rente pétrolière par l'armée et les élites au pouvoir Mélenec 2016 : 36). La piraterie se constitue alors en acte politique : c'est un moyen de faire pression sur les autorités. L'essor des groupes d'autodéfense et des milices dans le Delta du Niger résulte de la dégradation de l'environnement et des bouleversements sociaux causés par l'extraction du pétrole dans la région, combinés à l'incapacité de la gouvernance étatique et des compagnies pétrolières à apporter des réponses adéquates aux griefs des communautés locales (Amirrel 2009 : 103).

Même avant la guerre du Biafra, les revendications des populations Igbos du Nigeria tournaient autour de la gouvernance pétrolière. La sécession du Biafra semble avoir eu pour principale cause la gestion pétrolière. En effet, l'arrivée au pouvoir au Nigeria en 1966 de Yakubu Gowon a débouché sur une modification des structures administratives du pays. En modifiant les structures administratives du pays, Yakubu Gowon suscite l'opposition des Igbos, qui perdent le pétrole exploité par Shell et British Petroleum. Gouverneur militaire de la région de l'Est, Odumegwu Emeka Ojukwu refuse alors de reconnaître l'autorité de Yakubu Gowon. La tension monte entre musulmans et chrétiens, plaçant le pays au bord de la guerre civile. Toutefois, il

⁷⁴ Au Nigéria par exemple outre la traditionnelle rivalité ethnico-religieuse entre le nord et le sud, le pétrole apparaît comme la seconde source de tension nationale à cause de la mauvaise redistribution des richesses qui en proviennent. En effet, sur les 75% de recette pétrolière provenant de la région du Delta où vivent les Ogoni, considérés comme les nigériens les plus démunis, 3% seulement de cette part sont destinés à ces habitants. Cf. Emmanuel Miss.

⁷⁵ Parlant de l'instabilité des relations entre les Etats, il s'avère que le pétrole est également à l'origine de l'occupation d'une partie de la presqu'île de Bakassi en 1993 ce qui a conduit au conflit entre le Cameroun et le Nigéria.

convient de remarquer que les problèmes qui se posent sont purement politiques. L'ethnie n'y joue qu'un rôle accessoire notamment par l'instrumentalisation qu'en font les acteurs politiques.

En 1967, l'accord d'Aburi est proposé au Nigeria au terme d'une médiation ghanéenne. Il prévoit l'abandon de la division du pays en régions afin d'instaurer une république fédérale composée de 12 Etats. Yakubu Gowon passe outre cet accord et propose de son côté un nouveau découpage administratif qui aurait privé les Igbo de la grande partie des ressources pétrolières. Odumegwu Emeka Ojukwu rejette ces propositions. Le 26 mai 1967, le conseil consultatif de la région de l'Est vote la sécession de la région. Le 30 mai, Odumegwu Emeka Ojukwu proclame l'indépendance de la région qui prend le nom de république du Biafra, avec Enugu pour capitale. Il faut noter que cet accord avait des principaux points parmi lesquels : le Fédéralisme, qui prévoyait une grande autonomie pour les régions du Nigeria afin de réduire les tensions entre les différentes ethnies ; On peut également citer la réorganisation administrative proposée par le général Gowon (de St. Jorre 1972), qui proposait un nouveau découpage administratif. Celui-ci aurait privé les Igbo de la majorité des ressources pétrolières. Ojukwu va s'y opposer et au final la répartition des revenus pétroliers va être réquisitionnés par le gouvernorat pour faire face au coût du déplacement des dizaines de milliers d'Igbo fuyant le Nord. Malgré cet accord, les tensions entre les différentes ethnies vont persister, et la guerre du Biafra éclate en juillet 1967 pour prendre fin en 1970 (Gould 2018).

De la revendication socio-politique à l'émergence des groupes paramilitaires

Le foisonnement des groupes politico-militaires dans cette région montre qu'on est en présence d'un conflit politique. On peut distinguer deux phases dans la naissance et le développement de ces groupes. On a d'une part les groupes politico-militaires qui se sont constitués avant le conflit de Bakassi et de l'autre, des groupes dont l'objectif est de refuser de se conformer aux décisions de la CIJ relatives à la camerounité de la presqu'île de Bakassi. Parmi les premiers, on peut citer le MOSOP et le MEND⁷⁶.

Les Ogoni créent le Movement for the Survival of Ogoni People (MOSOP) en 1992, sous l'égide de l'écrivain et dramaturge Ken Saro Wiwa, devenant la principale organisation représentant le peuple ogoni dans sa lutte pour les droits sur la terre et pour un environnement sain. Ses principales cibles et parfois adversaires sont le gouvernement nigérian et la compagnie Royal Dutch Shell. Lancé en décembre 1992, le conflit entre les Ogoni et les compagnies pétrolières se développent, chaque partie perpétrant les actes de violence. Le MOSOP lance un ultimatum aux compagnies Shell, Chevron et Nigerian National Petroleum Corporation (NNPC), exigeant environ 10 milliards de dollars de redevances, dommages et compensations accumulés, l'interruption immédiate de la dégradation environnementale, ainsi que des négociations pour un accord mutuel sur tout nouveau forage dans l'avenir.

Les Ogoni menacent d'entreprendre les actions de masse pour perturber la production pétrolière si les compagnies ne se conforment pas à cet ultimatum. Par cet acte, ils veulent détourner le centre de leurs actions du gouvernement fédéral insensible vers les compagnies pétrolières présentes dans leur propre région en leur imputant la responsabilité partagée avec le gouvernement dans l'exploitation de la richesse de leur terre. Le gouvernement répond en interdisant les rassemblements publics et en déclarant que les perturbations de la production

⁷⁶ En dehors du MOSOP et du MEND, on trouve encore une pluralité de groupes politico-militaires dont l'objectif est de mieux bénéficier des revenus pétroliers. On note ainsi le Conseil de la Jeunesse d'Ijaw (IYC), la Delta Niger People Volunteer's Force (NDPVF), menée par Mujahid Dokubo-Asari ou encore le Niger Delta Vigilante (NDV) d'Ateke Tom.

pétrolière sont des actes de trahison. Entre-temps, l'extraction du pétrole du territoire a ralenti à 10 000 barils par jour.

De nombreuses activités pétrolières s'arrêtent. Les compagnies menacent de se retirer, fournissant au gouvernement des raisons de prendre des mesures contraignantes afin de rétablir l'ordre. Le 21 mai 1994, les soldats et les policiers mobiles apparaissent dans la plupart des villes ogonies, tandis que quatre chefs opposés du MOSOP sont assassinés. Ken Saro-Wiwa est accusé, bien qu'étant absent du territoire le jour des meurtres. Le 10 novembre 1995, neuf activistes du MOSOP, parmi lesquels Ken Saro-Wiwa, condamnés à mort par un tribunal, mis en place par le général Sani Abacha, sont exécutés. Cet acte a un écho immédiat dans l'opinion internationale. Le Commonwealth, qui avait plaidé en faveur de la clémence, prend la décision de suspendre l'adhésion du Nigeria. Les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'UE décident des sanctions. Cependant, aucune n'a d'impact sur la production pétrolière.

La recrudescence de l'insécurité du fait de groupes armés non-étatiques

Un autre groupe, le Movement for the Emancipation on the Niger Delta (MEND)⁷⁷ s'est fait connaître à cause de ses réclamations pour la gestion équitable des revenus pétroliers. Les objectifs affichés de ce groupe, aux origines et aux contours peu clairs, sont la réappropriation locale des ressources pétrolières et le paiement de réparations pour le préjudice environnemental. Pour cela, il s'engage dans une série d'actions de guérilla contre les compagnies pétrolières dans le but de « détruire totalement la capacité du gouvernement nigérian à exporter le pétrole ». Depuis, le MEND a organisé des attaques contre les installations pétrolières, l'enlèvement des ressortissants étrangers travaillant pour des compagnies, et mêmes des attentats à la bombe contre les institutions fédérales. Ses militants, particulièrement bien entraînés, attaquent toujours en petits groupes extrêmement mobiles, au moyen d'équipement ultra-performant, choisissant efficacement des actions et des cibles susceptibles de susciter un maximum d'impact. Ils ont réussi ainsi à mettre en échec les unités d'élites de l'armée nigériane et les mercenaires employés par les compagnies privées.

Les résultats de toutes ces attaques ne tardent pas à se faire ressentir. Enlèvement et attaques contre les infrastructures pétrolières font chuter la production journalière de pétrole, occasionnant une perte de 4 milliards de dollars, et contraignant les compagnies à quitter la région. Le gouvernement fédéral ne parvient pas à reprendre le contrôle de la situation, malgré d'énormes moyens déployés, essentiellement répressifs. Les forces de l'ordre sont régulièrement impliquées dans des exactions contre les civils qui discréditent encore plus le pouvoir central. Mais d'un autre côté, la stratégie du MEND achoppe également sur un certain nombre de contradictions. Chaque année, de milliers de personnes meurent à cause des violences qui s'exercent dans la région. Après la naissance des groupes ci-dessus évoqués, on a assisté à la naissance des autres groupes au Nigeria qui se disent hostiles à la rétrocession de la presqu'île de Bakassi. Ils se sont donc constitués en mouvement d'auto-défense pour empêcher que la presqu'île de Bakassi ne revienne au Cameroun.

⁷⁷ Sur l'action des groupes politico-militaires dans la protestation de la gestion pétrolière dans le delta de Niger, lire C. Obi, « Nigeria's Niger Delta : Understanding the Complex Drivers of Violent Oil-related Conflict », *Africa Development*, Vol XXXIV, N° 2, 2009, PP 103-128 ; M. Augé, « Pillage et vandalisme dans le Delta du Niger », *Herodote*, N° 134, 2009/3, PP 151-175 ; C. Uwasomba and V. S. Alumona, « Militancy in the Niger Delta and the Deepening Crisis of the Oil Economy in Nigeria », *Africa Development*, Vol XXXVIII, N° 3 and 4, 2013, PP 21-32 ; U. Ukiwo, « Violence, Identity Mobilization and Reimagining of Biafra », *Africa Development*, Vol XXXIX, N°1, 2009, PP 9-30 ; O. Owolabi and I. Okwechime, « Oil and Security in Nigeria : the Niger Delta Crisis », *Africa Development*, Vol XXXII, N°1, 2007, PP 1-40 ; A. Fouilloux, *Les enjeux de la crise dans le Delta du Niger*, Paris, L'Harmattan, 2013.

Parmi ces groupes on peut particulièrement s'appesantir sur trois dont l'action a défrayé la chronique. Il s'agit des Bakassi Freedom Fighters (BFF), d'Africa Marine Commando (AMC) et du Conseil de Sécurité et de Défense du Delta du Niger (NDDS) qui a commis plusieurs actes en guise de manifestation de ce refus. Ainsi, le 12 novembre 2007, vingt et un soldats camerounais ont été tués à Bakassi dans ce qui avait été présenté comme une attaque-surprise des pirates. Les enquêtes diligentées par les services de renseignement n'ont pas permis d'identifier les assaillants. Le 09 juin 2008, c'est le sous-préfet du district de Kombo à Bedimo, M. Fornya Felix Morfan, et cinq soldats qui étaient enlevés, alors qu'ils se trouvaient à bord d'une embarcation sur le fleuve Akwa Yafé, près de la localité de Belmond. Le 13 juin, leurs corps ont été retrouvés criblés de balles, enfouis sous les mangroves (Medinilla 2018).

Le kidnapping opéré par les bandes armées se réclamant d'un groupe présenté comme les Bakassi Freedom Fighters, a concerné 7 Français dont un ayant la double nationalité franco-sénégalaise, 2 Camerounais et un Tunisien. Les kidnappeurs se sont exprimés par la voie du commandant Ebi Dari, un personnage énigmatique qui s'était déjà signalé avec les attaques de novembre 2007 et juin et juillet 2008 comme l'un des animateurs d'une mouvance politico-militaire autant que politico-criminelle affirmant son opposition à la rétrocession de la péninsule de Bakassi par le Nigeria au Cameroun (Medinilla 2018).

De 2005 jusqu'en 2014, les actes d'insécurité dans le Golfe de Guinée ont augmenté de plus de la moitié. Le groupe islamique Boko Haram tantôt qualifié de secte ou de mouvement est principalement à l'origine de cet état de chose. S'il sévit essentiellement au Nigéria et au Cameroun, les pays voisins tels que le Niger et le Tchad n'en sont pas à l'abri dans la mesure où, la base du groupe se situe à Maiduguri dans la région excentrée de l'Etat du Borno, à la frontière du Niger, du Tchad et du Cameroun. Certaines sources font même état de ce que certains djihadistes du groupe seraient présent en République Centrafricaine. Depuis le début de l'année 2014, plus d'une trentaine d'actes inhérents à ce groupe ont été signalés au Nigéria. Leur grand coup reste sans doute l'enlèvement au nord du Nigéria en avril 2014 de près de trois cents (300) jeunes filles du village Chibok⁷⁸. Le mouvement a atteint une nouvelle dimension en réussissant des attentats au sud du pays en juillet 2015 notamment à Lagos dans une gare routière, cette attaque à la bombe avait fait quelques dizaines de morts et plusieurs blessés plongeant les populations de Lagos dans la psychose totale⁷⁹. Certaines villes comme Kano sont particulièrement frappées avec six (06) attaques en l'espace de cinq (05) mois dont quatre (04) par des femmes.

En somme, ces actes terroristes, de piraterie et de brigandages qui tirent leur fondement de l'histoire politique du Nigéria impactent considérablement sur la stabilité des Etats et les eaux maritimes de la sous-région du golfe de Guinée en la rendant instable.

L'extension de l'insécurité du Nigéria vers le golfe de Guinée

Le golfe de Guinée est confronté à diverses formes d'insécurité venant du Nigéria, qui impactent considérablement la région de manière significative. Parmi ces formes d'insécurité on pourrait citer entre autres : le terrorisme, le brigandage et la piraterie, etc...

⁷⁸ En avril 2014, le village de Chibok, situé dans l'Etat de Borno au Nigéria, a été le théâtre d'une attaque terroriste perpétrée par le groupe islamiste Boko Haram. Dans la nuit du 14 au 15 avril, environ 276 lycéennes chrétiennes et musulmanes, âgées de 16 à 18 ans, ont été kidnappées par des hommes armés masqués qui se faisaient passer pour des soldats nigériens.

⁷⁹ En juillet 2015, un attentat-suicide dans une gare routière à Damaturu a fait 7 morts et environ 30 blessés.

Le terrorisme et le brigandage maritime

Le terrorisme et le brigandage maritime sont des phénomènes complexes qui s'expliquent par une pluralité de facteurs ou de causes. C'est cette pluralité de causes ou de facteurs qui sont à son origine et qui explique le manque d'unanimité entre les chercheurs. Pour Michele Battesti, on distingue six (6) facteurs qui sont à l'origine du développement du terrorisme et du brigandage, notamment la recherche du butin, l'existence des bases d'opérations sûres, l'essor du commerce maritime, une organisation structurée, la complicité des souverains et autres potentats locaux et l'environnement culturel et sociétal favorable (Battesti 2017).

Toutefois, on note une confusion entre les causes du terrorisme proprement dit et des modes opératoires. Par exemple, l'existence des bases d'opérations sûres et leur organisation structurée semblent relever plus de leur mode opératoire que des causes. De plus, pour ce qui est particulièrement des espaces maritimes de l'Afrique centrale, on n'y a pas connu, pour des raisons liées à la dynamique de l'histoire africaine, une tradition ou une culture du terrorisme. Dans ce sens, les explications culturelles et historiques ne sauraient être convoquées pour rendre compte du terrorisme et du brigandage en Afrique subsaharienne (Amirrel 2009 : 99).

A la différence des zones maritimes d'Asie du Sud-est et des Antilles, les côtes africaines n'offrent pas de conditions géographiques et naturelles particulièrement favorables au terrorisme et banditisme. De plus, les océans et les mers d'Afrique subsaharienne n'ont pas connu d'activités terroristes tout au long de leur histoire, à la différence des hauts lieux de terrorisme et brigandage dans le monde qu'ont été les détroits de Malacca et de Singapour, la mer de Sulu et les Caraïbes (Amirrel 2009 : 108). Pour le politiste congolais Fweley Diangitukwa, quatre facteurs notamment la misère, la présence des richesses dans une région, les croyances culturelles et idéologiques, la faiblesse et la corruption des agents de l'Etat sont à l'origine du brigandage maritime (Diangitukwa 2020 : 100). De ce point de vue, il importe de procéder par secteur en distinguant les fondements politico-militaires des fondements économiques du terrorisme maritime.

Les fondements politico-militaires font référence aux crises, aux guerres ou encore aux revendications politiques qui secouent le Delta du Niger, épicerie du terrorisme et du brigandage au niveau de la région et au manque d'équipement des marines des Etats de la région. Certains auteurs en se basant sur ces facteurs politiques du brigandage et du terrorisme maritime, ont voulu expliquer l'avènement et le développement du banditisme maritime par la faiblesse des Etats de la région. Il en est ainsi de Fweley Diangitukwa qui place la faiblesse de l'Etat comme quatrième facteur du déclenchement du terrorisme. Dans la même dynamique, le stratège camerounais Joseph-Vincent Ntuda Ebode mentionne l'existence de nombreux Etats faibles dans la région comme l'une des quatre conditions fondamentales qui, selon lui, favorisent l'éclosion et le développement du terrorisme dans l'espace du Golfe de Guinée.

Toutefois, cette explication semble être simpliste étant donné que la faiblesse des Etats est une conséquence des luttes politiques qui se structurent au niveau d'une région ou d'un pays. Il ne peut pas être à l'origine de ce fléau. Selon Stefan Eklöf Amirell, « *Il est historiquement inconcevable que la faiblesse ou la faillite d'un Etat soit pensée indépendamment du contexte régional et mondial. Rendre compte de la piraterie ou de toute autre forme de criminalité ou de crise sociopolitique et économique en s'appuyant sur le concept d'« Etat failli » est une tautologie, la piraterie étant précisément un indicateur servant à déterminer le degré présumé de faillite de l'Etat* » (Amirrel 2009 : 112). L'affirmation selon laquelle la faiblesse de l'Etat est une cause du terrorisme est problématique pour de nombreuses raisons (Hansen 2014 : 181).

Pour ce qui est des fondements liés au domaine militaire, il faut reconnaître que les forces navales doivent protéger autant que possible la circulation commerciale en dissuadant les assaillants potentiels par une présence visible en mer et en réagissant promptement en cas d'attaque. Elles devraient maintenir des patrouilles dans les zones d'ancrage et les eaux territoriales, particulièrement la nuit. Les actes de piraterie se déroulant de plus en plus loin des côtes, les marines devraient également patrouiller dans les eaux internationales lorsqu'elles disposent des navires adéquats. Des vols de reconnaissance réguliers devraient être effectués afin de dissuader les pirates. Marines et polices maritimes devraient être prêtes à réagir rapidement lorsque des attaques sont prêtes à réagir rapidement lorsque des attaques sont signalées. Cela requiert que les officiers soient à l'écoute des canaux d'urgence en permanence et que les procédures d'intervention soient bien préparées. Les marines devraient disposer de vedettes rapides toujours prêtes afin de répondre aux attaques près du littoral (Ouédraogo 2014 : 26).

Sur le plan des équipements, les armées africaines ont des problèmes de renouvellement de leur équipement et ceux existants sont le plus souvent indisponibles (Ndutumu 2016 : 198). Cette réalité se révèle avec acuité en ce qui concerne le domaine maritime quand on sait que la marine fait partie des branches de l'armée les plus délaissées par les autorités politiques de la région. En Afrique, comme dans d'autres régions en Asie et en Amérique latine, les marines nationales, les garde-côtes et les autorités de police maritime chargés de la surveillance des mers n'ont pas été équipés de ressources conséquentes pour accomplir leurs tâches (Amirrel 2009 : 114).

De façon générale, hormis les marines des Etats de l'Afrique du Nord et celle de l'Afrique du Sud⁸⁰, ou encore celle du Nigeria, qui disposent des capacités hauturières et océaniques appréciables, toutes les marines africaines sont des marines de sixième rang c'est-à-dire des forces de police dépourvues de vrai potentiel militaire⁸¹. Elles disposent de vedettes, de patrouilleurs ou de navires de guerre des mines capables d'assurer une surveillance limitée des eaux territoriales et de la zone économique exclusive (Coutau-Bégarie 1999 : 682)⁸². Ces marines exercent essentiellement des missions de défense côtière. En d'autres termes, elles sont chargées d'assurer le contrôle des eaux territoriales et de la Zone Economique Exclusive.

La piraterie maritime

Le coût annuel de la piraterie maritime dans la région du golfe de Guinée est évalué à 20 millions d'euros par/an sachant qu'en général, la rançon réclamée pour libérer un navire pétrolier s'élève à 5 millions d'euros (Ndong 2016 : 32). Il est question ici d'analyser les

⁸⁰ Dans le cas sud-africain, la commande de 4 frégates furtives de la classe Valour et de 3 sous-marins type 209/1400, le lancement d'un nouveau programme de patrouilleurs offshore, en remplacement de la classe Warrior, ont auguré d'une modernisation en profondeur, menée rapidement. Mais elle se heurte à des difficultés de recrutement mais aussi de limitation des budgets dévolus à l'entraînement qui limitent fortement, dans la pratique, ses capacités. Voir J. Henrotin, *Les fondements de la stratégie navale au XXIe siècle*, Paris, Economica, 2011, p. 146.

⁸¹ Les marines africaines en dehors de celles de l'Afrique du Nord et du Sud sont souvent considérées comme marine de sixième rang en raison de plusieurs facteurs : les ressources limitées : de nombreux pays africains ont des ressources financières limitées ; les priorités nationales : les priorités nationales de nombreux pays africains sont souvent axées sur les défis internes (sécurité terrestre, santé éducation et développement économique...) ; manque d'infrastructures ; manque de formation et entraînement ; dépendance vis-à-vis de l'extérieur etc...

⁸² Pour cet auteur, la vieille classification entre marines principales et marines secondaires voire marines moyennes est désormais caduque. En s'appuyant sur une catégorisation qui tient compte à la fois des critères quantitatifs et qualitatifs des marines à travers le monde, il les catégorise en six rangs de manière décroissante. Les premières marines représentent les plus performantes tandis que celles qui disposent les chiffres les plus élevés sont plus mauvaises.

manifestations et les modes opératoires des pirates avant de s'appesantir sur son influence sur le processus d'intégration régionale dans le golfe de Guinée.

La région du golfe de Guinée détient le record des actes de piraterie maritime entre 2008 et 2009, comme en témoignent les actes commis au large des côtes camerounaises et équato-guinéennes. Ils utilisent des embarcations plutôt petites et rapides, et profitent du nombre restreint de membre d'équipage sur les navires cargos. Ils savent également maquiller leurs embarcations en bateaux de pêche ou de transport, afin d'éviter et de déjouer les inspections. Dans la plupart des cas, les pirates ne s'intéressent pas à la marchandise transportée, mais plutôt aux affaires personnelles de l'équipage et au contenu du coffre-fort, qui, peut contenir d'importantes quantités de monnaie destinée à payer le personnel. Il arrive également que les pirates se débarrassent de l'équipage et conduisent le navire dans un port afin de vendre la cargaison et dans de très rares cas de transformer son identité et de le revendre.

Les navires marchands se déplacent à des vitesses faibles (entre 10 et 20 nœuds en moyenne), sont peu manœuvrant⁸³ et, chargés, ils peuvent être assez bas sur l'eau permettant ainsi un abordage aisé ; les équipages, embarquant pour une durée de neuf mois en moyenne, proviennent en grande partie des pays en voie de développement (Asie-Afrique) et reçoivent la majeure partie de leur salaire en espèce à bord.

Par ailleurs, le développement de la piraterie maritime est consubstantiel à la mondialisation. Au fond, la piraterie, dans ses multiples dimensions, est un des visages de la globalisation (Coutansais 2008 : 40). La mondialisation avec la croissance exponentielle des échanges apporte aux pirates un nombre de cibles toujours plus important, le développement technologique quant à lui met à leur portée à des prix très bas des matériels qui leur ouvre l'accès à la haute mer en toute sécurité (Merer 1998). De ce point de vue, « *la piraterie est devenue une réalité criminelle qui s'agrandit proportionnellement à l'expansion du commerce international* » (Diangitukwa, 2010).

Sans le trafic maritime lié au commerce, à la pêche et à d'autres besoins, il n'y aurait pas d'opportunités pour la piraterie. En outre, la recherche du profit est le principal facteur de la piraterie (Hansen 2014 : 180). Cette affirmation relève d'une vérité de Lapalisse tant il est clair qu'aucun pirate au monde ne s'engagerait dans les opérations risquées s'il n'y escomptait pas avoir un gain.

La recherche du gain ou du profit semble être la principale cause économique de l'essor de la piraterie en Afrique centrale. Avoir accès facilement à la richesse et au pouvoir a toujours été très tentant. D'autant plus que la situation économique du Nigéria, épice de la piraterie en Afrique centrale et occidentale, s'est détériorée ces dernières années.

Dans ce contexte, les batailles se structurent pour mettre la main sur les richesses du pays ou de la région. Le fait de prendre en otage les étrangers participe d'une stratégie des pirates qui savent que les gouvernements dont sont originaires ces citoyens, mettront la pression sur les gouvernements locaux pour libérer, contre rançon, les otages. Les exemples de prise d'otages dont l'enjeu est la captation des ressources financières sont légion, ces dernières décennies, dans l'espace maritime de l'Afrique centrale. Aussi, le braquage des banques, comme celui qui a eu lieu à Limbe en 2008, est un indice qui montre que la recherche du gain est une source importante de l'essor de la piraterie.

⁸³ Manuels et guides maritimes. Manuels de navigation et les guides maritimes. Fédération internationale des associations de propriétaires de navires (ICS) et la Chambre internationale de la marine marchande, 2012. Pp. 58-88.

Dans la même lancée, les inégalités socio-économiques constituent la dernière cause de la piraterie de cette rubrique. La richesse colossale des uns et le dénuement extrême des autres au sein des Etats comme le Nigeria exacerbe les haines. Si on prend en compte que ce sont les populations des zones productrices de pétrole qui sont parmi les plus pauvres au Nigéria, particulièrement dans le Delta du Niger, on convient que l'essor des inégalités participe à l'explication d'une bonne partie des problèmes de la piraterie qui se posent dans cette région. Le dénuement dans certaines zones est total notamment par le fait que la pollution liée aux activités pétrolières a empêché certaines communautés de pêcheurs de continuer à pratiquer leur métier. Il faut y ajouter les inégalités économiques liées à l'expansion phénoménale du commerce maritime mondial (Amirreel 2009 : 112). Les inégalités sont au centre de l'explication de la criminalité de manière générale et de la criminalité maritime en particulier. Plus que la pauvreté, ce sont les inégalités qui constituent les véritables mobiles de la survenance des actes de piraterie dans le golfe de Guinée. La pratique du Bunkering ou le vol de pétrole dans cette aire géographique, se fonde sur les profits colossaux des multinationales ainsi que le dénuement alarmant des populations des zones côtières.

Au Nigeria, l'Etat de Delta, une région riche en pétrole, connaît, depuis de nombreuses décennies, un conflit impliquant les milices lourdement armées qui sont motivées notamment par l'intérêt économique que représente le pétrole brut volé. Ces groupes utilisent toute une série d'armes sophistiquées, comme les fusils automatiques et semi-automatiques, ainsi que des armes plus classiques, pour lancer les attaques meurtrières et paralyser les installations gazières et pétrolières dans le but de contraindre le gouvernement et les multinationales de protéger l'environnement ainsi que de promouvoir une meilleure répartition des richesses pétrolières (Keili 2008 : 10).

Il a aussi été constaté que nombre de réseaux de contrebande sont basés au Cameroun, en Guinée Equatoriale et au Nigeria. La configuration géographique du centre du golfe de Guinée dont font partie ces trois Etats, offrent les atouts pour ce genre de chose. Les trafiquants utilisent des bateaux à moteur pour aller en haute mer et amènent ensuite les armes sur les côtes. Dans le cas du conflit qui touche la région du Delta du Niger, au Nigéria, les ALPC viennent de différents endroits. La plupart des armes (comme les AK-47 russes, les G-3 allemands, les FN-FAL belges, les mitrailleuses tchèques et les lance-roquettes serbes) sont livrées par les trafiquants payés par les recettes que rapporte le pétrole volé (Keili 2008).

Au cours de la première semaine du mois d'août 1999, les services de douane nigériens ont intercepté, à Lagos, six ressortissants d'un Etat de la région dans une pirogue avec 75 000 munitions et des sacs contenant des fusils. D'autres prises des services de douane comptaient par exemple 10 000 chargeurs à Ikeja le 31 décembre 2001, de même que des saisies aussi importantes à Semé Border Station en février 2002. La police nigérienne a également intercepté des trafiquants à Alabata, près d'Abéokuta, et saisi 26 500 cartouches dissimulées dans 106 cartons. Le port de Warri dans le Delta du Niger est aussi considéré comme un carrefour d'importation illégale et du commerce illicite d'armes. Les trafiquants opèrent à partir des bateaux amarrés en haute mer, utilisant pour le transfert des petits bateaux plus rapides comme des vedettes (Yacubu 2008 : 61). En octobre 2006, le chef de la police de l'Etat de Rivers a arrêté Chris Nduki Njoku, un homme d'affaires nigérien spécialisé dans l'importation d'armes à feu interdites au Nigeria. Il avait en sa possession des G-3, des AK-47 et des fusils automatiques Beretta. Des Européens sont aussi impliqués dans ce commerce avec les Nigériens, mais ils sont rarement traduits devant la justice en raison de la protection consulaire que leur offre leurs Etats respectifs (Keili 2008 : 7).

En somme, l'interaction complexe des forces de la mondialisation et les dynamiques sociopolitiques et économiques locales permet une compréhension fine des raisons pour lesquelles la piraterie organisée s'est développée dans l'espace maritime du Golfe de Guinée au cours de cette dernière décennie (Amirrel 2014 : 118). Toute compréhension du phénomène de la piraterie dans cette aire géographique doit tenir compte tant des facteurs politiques qu'économiques et les imbrications qui se structurent entre les dynamiques locales, régionales et mondiales.

En ce qui concerne l'insécurité maritime dans le domaine de la piraterie, les chiffres n'en sont pas moins révélateurs d'une montée en puissance. En effet, fortement combattue au large des côtes somaliennes dans le Golfe d'Aden, la menace de piraterie maritime s'est progressivement déplacée de cette région de l'Afrique à celle du Golfe de Guinée. Sous médiatisée en la matière, cette région est pourtant en bonne position depuis quelques années en ce qui concerne la piraterie maritime en Afrique. En 2007, sur les deux cents soixante et trois (263) attaques pirates déclarés dans le monde, cent vingt (120) de ces attaques sont commises en Afrique et parmi celles-ci, quarante et deux (42) au large des côtes nigérianes ce qui fait de ce pays le second en termes d'attaques pirates tout juste derrière l'Indonésie (43 attaques) (Houry 2014).

Cette tendance va être confirmée l'année suivante. En effet, jusqu'à 889 membres d'équipages seront pris en otage dans les eaux du Golfe de Guinée. 46 navires y essuieront des tirs, 11 marins seront tués, 32 blessés et 21 portés disparus. Aucune côte, aucun littoral ne semble être à l'abri⁸⁴. Du Cameroun à l'Angola en passant par la Guinée Equatoriale et le Gabon... tous les pays de la zone D ayant une façade maritime sont victimes de groupe pirates. Entre 2008 et 2009, on voit apparaître une nouvelle dimension avec le braquage d'établissements financiers par des assaillants venus des mers. Limbe et Douala connaîtront ce type d'attaques respectivement en septembre 2008 et en mars 2010. En 2009, on dénombre jusqu'à 39 attaques pirates sur les seules côtes camerounaises. A cela s'ajoute les attaques répertoriées sur les côtes gabonaises ; angolaises ; Guinéennes, sans compter les actes de piraterie fluviale (sur les fleuves Congo, Ogoué, Sangha, Chari...) lacustre (sur les lacs Tchad, Tanganyka, Albert, Mweru...). En 2012, le Bureau Maritime International dénombre 102 attaques pirates dans le Golfe de Guinée pour le seul premier trimestre⁸⁵. Au total, on constate qu'on n'est plus jamais passé en deçà du nombre d'attaques pirates perpétrés en 2005.

Recommandations stratégiques et opératives

En l'espace d'une décennie, le golfe de Guinée est devenu l'une des zones maritimes les plus dangereuses du monde. L'insécurité maritime est un véritable problème régional qui menace, à court terme, le commerce et, à long terme, la stabilité des pays riverains en compromettant le développement de cette zone économique stratégique. Initialement pris au dépourvu, les Etats de la région du golfe de Guinée ont pris conscience du problème et un sommet international sur ce sujet devrait être organisé. Afin d'éviter que, comme sur les côtes est-africaines, cette criminalité transnationale ne prenne une ampleur déstabilisatrice, les gouvernements concernés doivent mettre fin au vide sécuritaire et apporter une réponse collective à ce danger. Grâce à une coopération dynamique entre la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC) et la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), les pays du golfe de Guinée doivent devenir les premiers acteurs de leur sécurité et mettre en œuvre

⁸⁴ Rapports du Bureau Maritime International (BMI), rapports annuels sur la piraterie et les activités illicites en mer, 2007.

⁸⁵ Bureau Maritime International (BMI), *ibid*.

une nouvelle approche fondée sur l'amélioration de leur sécurité maritime aussi de leur gouvernance économique.

Les découvertes récentes de gisements offshore d'hydrocarbures ont accru l'intérêt géostratégique du golfe de Guinée. Après avoir longtemps négligé leur domaine maritime, les Etats riverains sont désormais conscients de leur défaillance. Au plan international, le regain d'intérêt des puissances occidentales s'accompagne maintenant de celui des nations émergentes. Dans ce contexte, la montée de la criminalité maritime suscite l'inquiétude collective dans une région où, pendant des décennies, les problèmes de souveraineté et de contrôle territorial ne sont pas posés que sur la terre ferme.

La région du delta du Niger, au Nigéria, était l'épicentre initial de cette criminalité. Pendant des décennies, l'exploitation pétrolière a paradoxalement créé une situation de pauvreté. Alors que les tensions sociales augmentaient et que l'environnement se détériorait, la rente pétrolière n'a, en grande partie, bénéficié qu'aux élites locales. Les exclus du système de redistribution ont fini par basculer dans la contestation violente. Contraints de contourner l'Etat pour accéder à une fraction de la rente, ces derniers ont développé des activités illicites parallèles aux circuits officiels : siphonage du brut, raffinage clandestin, trafic du carburant, entre autres. L'augmentation constante des enjeux financiers a permis à ces activités de prospérer et à la criminalisation de l'économie de s'étendre.

La faiblesse ou l'indignation générale des politiques maritimes des Etats du golfe de Guinée, ainsi que l'absence de coopération entre eux, ont permis à ces réseaux criminels de diversifier leurs activités et de s'étendre peu à peu au-delà du périmètre des côtes nigérianes et en haute mer. La criminalité ne vise plus le seul secteur pétrolier, elle est devenue un phénomène diversifié incluant la piraterie maritime et des raids de plus en plus audacieux et perfectionnés menés depuis la mer. Par effet d'imitation ou mettant à profit certaines conjonctures sociopolitiques troublées, des groupes criminels se sont manifestés sur les côtes camerounaises, en Guinée Equatoriale, au large de Sao Tomé-et-Principe, du Bénin et du Togo.

Au-delà de l'effet surprise, les Etats du golfe de Guinée et les pays occidentaux s'interrogent désormais sur la meilleure manière d'endiguer ce problème avant qu'il ne prenne une ampleur déstabilisatrice. Au niveau national ou au sein des organisations régionales, des opérations ponctuelles ont été lancées et des stratégies de sécurisation sont en voie de formulation. Les Etats les plus touchés s'efforcent de se doter d'une marine et renforcent leurs moyens répressifs près des côtes dans l'espoir de dissuader les criminels.

Au plan régional, dans le cadre de son mandat de paix et de sécurité, la CEEAC a créé un centre régional de sécurité maritime et organisé des exercices d'entraînement conjoints. Cependant, le financement des efforts de coopération et de coordination demeure un défi pour les Etats riverains. Par ailleurs, les politiques maritimes restent encore embryonnaires et symboliques sans une présence continue en mer. Au sein de la CEDEAO, la coopération dans ce domaine en est encore à ses débuts et elle est ralentie par les tensions politiques et la méfiance des Etats voisins vis-à-vis du Nigéria.

Au niveau interrégional, la collaboration entre la CEEAC et la CEDEAO actuellement à l'étude permettrait aux patrouilles régionales d'exercer un droit de poursuite au-delà des frontières. Cependant, les discussions interrégionales n'en sont qu'à leurs débuts et les modalités d'opérationnalisation de cette collaboration sont elles aussi ralenties par des tensions politiques. Enfin, de leur côté, les puissances occidentales présentes dans la région (Etats-Unis, France, Royaume-Uni) et les nations émergentes qui y ont des intérêts économiques (Afrique du Sud,

Brésil, Chine, Inde) entendent désormais soutenir ces différentes initiatives et fournir appui financier et expertise sécuritaire.

L'institutionnalisation de la coopération régionale ainsi que la multiplication des initiatives internationales ne doivent cependant pas faire oublier que la montée de la criminalité dans le golfe de Guinée est surtout la conséquence d'un certain déficit de gouvernance. Dans leur grande majorité, les Etats de la région ont échoué à contrôler les activités économiques dans leurs domaines maritimes ainsi que les eaux internationales et à assurer le développement de leurs espaces côtiers. Cette défaillance collective a constitué une véritable opportunité pour les réseaux criminels qui jouent sur les besoins et les ressentiments des communautés locales. Inverser cette tendance négative requiert des mesures urgentes à différents niveaux : des réformes pour améliorer la gouvernance économique et sécuritaire, des politiques publiques maritimes intégrées et efficaces et une coopération régionale qui dépasse les simples déclarations d'intention. Ces mesures doivent s'inscrire dans la durée car, si la piraterie est un phénomène récent dans cette région, ses causes sont anciennes.

Renforcer la coopération maritime dans le golfe de Guinée comprend trois objectifs : rendre rapidement opérationnelle (CEEAC et CEDEAO), développer une véritable synergie interrégionale entre ces deux organisations et parvenir à une coordination plus efficace des appuis fournis par les puissances étrangères. La conférence internationale sur la piraterie dans cette région, devrait se tenir le plus tôt possible en présence des chefs d'Etats concernés.

CONCLUSION

In fine, on peut noter que l'influence du Nigéria comme sanctuaire des groupuscules armés (pirates, terroristes, bandits, brigands etc.) dans les questions sécuritaires du golfe de Guinée est notable, on en veut pour preuve le fait que ce pays ait eu une histoire socio-politique compliquée laquelle a donnée naissance à des groupuscules armés avec des revendications certaines et bien importantes. Mais ces groupes armés à un certain moment ont perdu le contrôle, et dans ces groupes on y trouve des gens qui ne respectent plus la ligne idéologique du départ qui consistait seulement à faire des revendications socio-politiques au niveau du Nigéria. A cette ligne idéologique originelle s'est greffé le grand banditisme et des intérêts occultes non élucidés qui ont fondamentalement bouleversé la sécurité du golfe de Guinée. Les eaux maritimes sont devenues des eaux troubles où les Etats sont obligés de prendre un certain nombre de dispositions pour faire évacuer leurs ressources ou pour faire circuler les bateaux. On peut donc conclure que l'insécurité maritime dans le golfe de Guinée est un phénomène complexe qui nécessite une approche globale et une coopération régionale et internationale pour sa résorption. Le Nigéria joue un rôle clé dans cette dynamique évolutive et les efforts de lutte contre l'insécurité maritime doivent prendre en compte cette réalité. Certes il n'y a pas que le Nigéria, il y'a aussi des formes d'insécurité qui viennent d'autres pays comme le Cameroun depuis le conflit de Bakassi et les revendications sécessionnistes du nord-ouest et du sud-ouest qui ont dangereusement impacté le golfe de Guinée, il y'a également la présence des groupes armés freelance qui n'ont aucune appartenance que ce soit du Nigéria, ou au Cameroun, ils peuvent venir d'autres pays comme le Libéria, la Siéra-Léone ces pays qui ont également connus la guerre. Il est vrai que le Nigéria joue un rôle primordial en tant que terre d'accueil et sanctuaire des bandits de grands chemins, des criminels de tout bord, des pirates et des brigands, mais il est aussi important de préciser que les eaux maritimes du golfe de Guinée sont fréquentées par plusieurs autres groupes d'origines diverses venant des pays ayant connus la guerre dans une certaine mesure comme le Benin et le Cameroun. On peut également parler des

groupes armés qui viennent d'horizons divers comme en Afrique du sud et du nord, voir d'autres continents étant donné que le golfe de Guinée est en face du golfe de Brésil et de certaines îles qui jouxtent ses eaux maritimes.

Bibliographie

Abwa D. & Sadou D. (2017) : parle de l'armée camerounaise et... 1961-1980, Yaoundé, PUCAC, Nouvelle édition, p.159.

Aicardi M. (1989) : La politique africaine des Etats-Unis : mécanismes et conduite, Paris, Nouveaux Horizons, troisième édition, p. 369.

Amirrel S. E. (2009) : « La piraterie maritime en Afrique contemporaine : ressorts locaux et internationaux des activités de piraterie au Nigeria et en Somalie », Politique Africaine, N° 116, Décembre, pp. 97-119.

Amirrel S. E., (2014) : « La piraterie en Afrique contemporaine : ressorts locaux et internationaux des activités de piraterie au Nigeria et en Somalie », op cit, p. 118.

Anderson P. (2015) : Comment les Etats-Unis ont fait le monde à leur image : la politique étrangère américaine et ses penseurs, Paris, Agonep. 309.

Bassou A. (2016) Le golfe de Guinée, zone de contrastes : richesse et vulnérabilités, Rabat, OCP Policy Center, 33p.

Belomo Essono P. C. (2017) : Définition d'une pensée stratégique et militaire du Cameroun : entre prospective et fabrique de l'historicité, Paris, Publibook, 183p.

Billon P. Le (dir) (2005): Geopolitics of Resource Wars: Resource Dependancy, Governance and Violence, London, Frank Cass, 284p.

Birmingham D. (2015): A Short History of Modern Angola, Oxford, Oxford University Press, 178p.

Birmingham D. (2006): Empire in Africa: Angola and its Neighbors, Ohio, Ohio University Press, 190p.

Bonassies P., Scapel C., 2006. *Traité de droit maritime*, L.G.D.J,

Boulanger P., 2006. *Géographie militaire*, Ellipses, 384p.

Couteau-Begarie H., 1985. *Géostratégie de l'Atlantique Sud*, Paris, PUF ;

Couteau-Begarie H., 2007. *L'océan globalisé : géopolitique des mers au XXIème siècle*, Paris, Economica ;

Dabiezies P. & Klein J. (S. dir), 1998. *La réforme de la politique française de défense*, Hautes Etudes Stratégiques, Economica, 150p.

Diagne P. & Bakari II (1312) et Christophe Colomb (1492) à la rencontre de Tarana ou l'Amérique, Paris, L'Harmattan, 2014, 275p.

- Diangitukwa F. (2009) : Les grandes puissances et le pétrole africain. Etats-Unis-Chine : une compétition larvée pour l'hégémonie planétaire, Paris, L'Harmattan, 197p.
- Diangitukwa F. (2010) : « Terrorisme et piraterie dans le golfe de Guinée : esquisses de solutions » dans Ntuda Ebodé J.V. (dir), *Terrorisme et piraterie : de nouveaux enjeux sécuritaires en Afrique centrale*, Yaoundé, PUA, pp. 97-116.
- Eba'a G. R. (2008) : Affaire Bakassi : genèse, évolution et dénouement de l'Affaire de la frontière terrestre et maritime Cameroun-Nigeria (1993-2002), Yaoundé, PUCAC, 241p.
- Edoumba-Bokandzo P. (1999) : Les techniques de pêche en Afrique noire, Paris, Sépia, Sans date, 32p.
- Escash N. (dir) (2015) : Géographie des mers et des océans, Paris, Dunod, 439p.
- Haenel H. & Lizurey R. (1999) : *La gendarmerie*, Que sais-je ? Presse universitaire de France, 127p.
- Koungou L., Boko Haram (2014) : le Cameroun à l'épreuve des menaces, Paris, L'Harmattan, 185p.
- Kounou M. (2006) : Pétrole et pauvreté au Sud du Sahara : analyse des fondements de l'économie politique du pétrole dans le golfe de Guinée, Yaoundé, CLE, 137p.
- Labatut B. (1993) : *Renaissance d'une puissance ? politique et réforme militaire dans l'Espagne démocratique*, Economica et FEDN, 375p.
- Labrecque G. (2005) : *Les différends territoriaux en Afrique*, Paris, L'Harmattan.
- Labrecque G. (1998) : *Les frontières maritimes internationales*, Montréal, L'Harmattan.
- Lucchini L. & Voelckel M. (1996) : *Droit de la mer*, Tome 2, Délimitation, navigation et pêche, Pedone, Paris.
- Lucchini L. & Voelckel M. (1978) : *Les Etats et la mer, le nationalisme maritime*, Notes et Etudes documentaires, n°4451-4452, La Documentation Française.
- Mbile Nguema Y. C. (2015) : Organisations régionales africaines et lutte contre la pêche INN : le cas de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP), Saarbrücken, Editions Universitaires Européennes, 173p.
- Merer, L. (1998) : « Piraterie maritime : une histoire à suivre », op cit, p 60
- Mubiala M. (2003) : Coopérer pour la paix en Afrique centrale, Genève, UNIDIR, 112p.
- Murphy M. N. (2007): Contemporary Piracy and Maritime Terrorism: the Threat to International Security, London, Routledge, 107p.
- Mvié Meka E. (2007) : Architecture de sécurité et gouvernance démocratique dans la CEEAC, Yaoundé, PUA, 253p.
- Ndutumu S. S. (2016) : Théorie africaine de la contre-insurrection : sécuriser autrement, Paris, L'Harmattan, 233p.
- Ndutumu S. S. (2012) : *Géopolitique maritime du golfe de Guinée au XXIe siècle*, Paris, L'Harmattan, 149 p.

- Ngo Mbogba P. (2005) : *La protection de l'environnement marin dans la région de l'Afrique de l'Ouest : le mémorandum d'Abuja*, Presse de l'UCAC.
- Nkoa Atenga C. (1980) : *Réflexion sur la stratégie de la défense en Afrique noire*, Yaoundé, Edition Clé.
- Olinga A. D. (2009) : *L'Accord de Greentree du 12 juin 2006 relatif à la presqu'île de Bakassi*, Paris, L'Harmattan.
- Onana Mfegue A.-H. (2004) : *Le Cameroun et ses frontières : une dynamique complexe*, Paris, L'Harmattan ;
- Onana Mfegue A. H. (2004) : *Le Cameroun et ses frontières : une dynamique géopolitique complexe*, Paris, L'Harmattan, 286p.
- Ortolland D. & Pirat J-P. (2008) : *Atlas géopolitique des espaces maritimes*, TECHNIP ;
- Oumaroudjam Yaya (Général) (1998) : *L'ordre public, mission principale de la gendarmerie nationale*, Karthala, 309p.
- Owaye J-F. (2010) : *La sécurité nationale gabonaise, introduction par les textes (1958-2000)*, éd. Sociales et politiques, Presses Universitaires du Gabon.
- Pancracio J. P. (2010) : *Droit de la mer*, Dalloz 1ère édition, 520 p.
- Peron F. & Rieucan J. (Dir), 1996. *La maritimité aujourd'hui*, Paris, L'Harmattan ;
- Plantey A. (1987) : *De la politique entre les Etats. Principes de diplomatie*, Paris Pedone, 2ème édition, p 26.
- Ropivia M-L (2007) : *Batailles navales précoloniales en Afrique. Géopolitique du Buganda et du Manyema au XIXème siècle*, Paris, Economica ;
- Royer P. (2014) : *Géopolitique des mers et des océans : qui tient la mer tient le monde*, Paris, PUF, deuxième édition, 203p.
- Rosière S. (2007) : *Géographie politique et Géopolitique. Une grammaire de l'espace politique*, Paris, Ellipses, 2e édition, 284 p.
- Saïbou I. (2010) : *Les coupeurs de route : histoire du banditisme rural et transfrontalier dans le bassin du Lac Tchad*, Paris, Karthala, coll. Les Terrains du Siècle.
- Sun B. (1996) : *Le traité militaire*, Economica, 124 p.
- Touwa E. (2007) : *Armée et développement : aux origines de l'armée camerounaise et de l'impact des dépenses militaires sur le développement socio-économique (1960-1990)*, Tectum, 306p.
- Ujeke C. et Mvomo Ela W. (2013) : *Approche africaine de la sécurité maritime : cas du golfe de Guinée*, Abuja, FES, 50p.
- Vigarie A. (1990) : *Géostratégie des océans*, Caen, Paradigme, 1990 ;
- Vigarie A. (1995) : *La mer et la géostratégie des nations*, Paris, Economica et Institut de stratégie comparée.
- Vine D. (2009): *Island of Shame: the Secret History of the US military Base of Diego Garcia*, Princeton, Princeton University Press, 283p.

Yacubu J.G. (2008) : « La collaboration entre les forces armées et de sécurité dans la lutte contre la prolifération des armes légères », op cit, p. 61.

Zanga A. (1987) : L'OUA et le règlement pacifique des différends, Paris, ABC, 214p.

Représentations et problématique sur l'état des infrastructures routières dans les secteurs urbains et des transports au Cameroun

Brice Armel Youbi

youbibricearmel@gmail.com

Université de Yaoundé II (Cameroun)

Résumé

Le diagnostic sur l'état des lieux des infrastructures routières au Cameroun fait de cette situation un problème public du fait de sa publicisation par des acteurs porteurs de cause. La logique de ces derniers rend compte du poids des idées et à leur émergence dans le processus de mise sur agenda des problèmes en matière d'infrastructures routières au Cameroun. Ainsi, si la structuration cognitive de ce problème tend à répondre à la fois à la rencontre au sein de l'opinion publique sur des points de vues structurés ayant une affinité élective avec la problématique des infrastructures routières et la construction d'un espace infrastructurel, il demeure pourtant une préoccupation qui est celle de savoir comment les représentations sociopolitiques sur l'état de ces infrastructures routières rendent-elles compte de la formation d'une action publique coproductrice dans les secteurs urbain et des transports au Cameroun ? Le contexte dans lequel ce travail s'inscrit pose la problématique de l'état des routes et de sa construction comme problème public pouvant être traité dans le cadre des sciences sociales notamment de la science politique. Si l'on dénote un ensemble de perceptions sur la dégradation et l'insatisfaction de la demande que ce soit en qualité ou en quantité en matière d'infrastructures routières, il convient de souligner par ailleurs que la mise en exergue des représentations de ce problème est révélatrice de la consécration d'un dispositif d'action budgétaire conséquent sur le traitement de l'état des infrastructures routières en termes de prise en charge plurielle du correctif budgétaire par les moyens et de l'ordonnancement des réformes et la programmation budgétaire de la gouvernance des infrastructures routières au Cameroun.

Mots-clés : Représentations, secteur, infrastructures routières, budget, Cameroun.

Abstract

The diagnosis of the state of the road infrastructure in Cameroon makes this situation a public issue due to its publicization by advocacy actors. The logic of these actors reflects the weight of ideas and their emergence in the agenda-setting process regarding road infrastructure issues in Cameroon. Thus, while the cognitive structuring of this problem tends to respond both to the convergence within public opinion on structured viewpoints having an elective affinity with the issues of road infrastructure and the construction of an infrastructural space, it remains a concern to understand how sociopolitical representations of the state of these road infrastructures account for the formation of a coproducing public action in the urban and transport sectors in Cameroon? The context in which this work is situated poses the issue of the state of the roads and their construction as a public problem that can be addressed within the framework of social sciences, notably political science. While there is a set of perceptions regarding the degradation and dissatisfaction with the demand, whether in quality or quantity in terms of road infrastructure, it is also important to highlight that the emphasis on the representations of this problem reveals the establishment of a significant budgetary action framework aimed at addressing the state of road infrastructure in terms of a pluralistic approach to budgetary correction through resources and the scheduling of reforms and the budgetary programming of the governance of road infrastructure in Cameroon.

Keywords: Representations, sector, road infrastructure, budget, Cameroon.

INTRODUCTION

Le 29 Janvier 2024, le Ministre des finances du Cameroun, Louis Paul Motaze, préside la conférence annuelle sur la rationalisation budgétaire à Yaoundé⁸⁶. Il s'agit d'un cadre d'action

⁸⁶ Pour de précision, voir le Journal *Le financier d'Afrique*, « Le ministre des finances à l'épreuve de la rationalisation budgétaire en 2024 », N°1192, DU Fév. 2024, p. 3.

qui s'inscrit dans une continuité d'un ensemble de projets implémentés par le gouvernement. Cette conférence se tient dans un contexte où le gouvernement fait face à de nombreux défis, notamment celui lié au domaine des infrastructures routières. En effet, bien avant les indépendances, les premières voies de communication au service de l'impérialisme allemand, deviennent un enjeu géostratégique, lieu de pénétration militaire et de passage des troupes allemandes et alliés au Cameroun (Essomba 2012). Ce fait révèle par-là la place prépondérante accordée par la suite à ce secteur dans la constitution des politiques publiques de transport au Cameroun.

L'introduction d'un instrument de gestion efficace en matière des politiques publiques d'infrastructures routières dans le régime financier camerounais rencontre un écho favorable auprès des acteurs des politiques publiques, car il s'agit d'un besoin de performance pour satisfaire à la demande. Dans cette optique, l'approche par la bonne gouvernance et gestion financière dans l'analyse de la construction des voiries se préoccupe ainsi de sélectionner et de mettre en place des instruments jugés efficaces (Biwole 2015). Bien que l'instrument de gouvernance ne soit pas pensé en fonction du contexte camerounais dans sa structuration, il résulte souvent des prescriptions des bailleurs de fonds internationaux comme conditionnalités pour leur appui au développement. Etant donné que la plupart des pays africains font recours aux bailleurs de fonds internationaux pour financer les projets infrastructurels, le Cameroun ne fait pas exception en la matière. C'est ce qui peut justifier la conception d'un dispositif d'action budgétaire par les institutions sectorielles, particulièrement dans le domaine des infrastructures routières au Cameroun. Il s'agit du ministère des travaux publics (MINTP) pour ce qui est des routes nationales, le ministère de l'habitat et du développement urbain (MINHDU) et les mairies de villes en ce qui concerne les voiries urbaines. Il convient également de noter l'appui des institutions indépendantes telles que le programme national du développement participatif (PNDP), le contrat désendettement développement (C2D).

Le diagnostic et l'état des lieux des infrastructures routières au Cameroun fait directement de cette situation un problème public du fait de sa publicisation par des acteurs porteurs de cause. La logique de ces derniers rend compte du poids des idées et leurs contributions spécifiques à l'émergence et à la mise sur agenda des problèmes publics en matière d'infrastructures routières au Cameroun. Ainsi, la structuration cognitive de ce problème tend à répondre à la fois à la rencontre un sein de l'opinion publique sur des points de vues structurés ayant une affinité élective avec la problématique des infrastructures routières et la construction d'un espace infrastructurel dans la société civile. Partant de ce fait, comment les représentations sociopolitiques sur l'état des infrastructures routières rendent-elles compte de la formation d'une action publique coproductrice dans les secteurs urbain et des transports au Cameroun ? Le problème qui se construit (Neveu, 1999) dans l'opinion publique est en réalité une projection sur une réalité.

En effet, les débats sur l'état des infrastructures au sein de l'opinion publique fait émerger le problème. Il est révélateur de l'intelligibilité qui structure les débats sur la question d'infrastructures routières au Cameroun. D'ailleurs au cours de ces dernières décennies, le système budgétaire public a été modernisé dans sa quasi-totalité. Précisément, il se développe une réforme de la gestion publique consistant à s'inspirer des méthodes de gestion du secteur privé ; car, une raréfaction de moyens devant une augmentation des besoins en infrastructures routières à satisfaire exige un changement de mode de gestion que peut apporter la gestion de qualité en insufflant dans le public la rigueur du privé (Neveu 1999). Ainsi, une « nouvelle » gestion publique, inspirée par les doctrines dites du *new public management*, très en vogue dans le monde des entreprises, a progressivement irrigué la sphère publique pour imposer, y compris

là où il n'était pas question de profits privés mais d'intérêt général, une plus grande efficacité de l'action administrative. Il s'ensuit d'importants changements dans la perception et dans la gestion des infrastructures routières manifestés par une réforme budgétaire portée par le budget-programme.

Cependant, la formulation des problèmes publics en matière d'infrastructures routières et leur mise en instrument sous forme de politiques publiques connaît encore de nombreux goulots d'étranglement dans la chaîne d'acteur. L'adoption du budget programme en 2007 avait pour objectif de rendre performant l'action publique gouvernementale en adaptant les priorités budgétaires aux problèmes des populations. C'est ainsi que la question des infrastructures routières va émerger comme problème public sur l'étendue du territoire. Ceci peut se justifier par l'émergence contextuelle des problèmes de mobilité des populations comme expression du problème public des infrastructures routières et la conjonction selon (Lochak 2016) des circonstances exceptionnelles par l'existence d'une fenêtre d'opportunités de la programmation budgétaire des infrastructures routières. Le contexte dans lequel ce travail s'inscrit, est un contexte qui pose la problématique de l'état des routes et de sa construction comme problème public pouvant être traité dans le cadre des sciences sociales notamment de la science politique. Le réseau routier connaît donc une insatisfaction de la demande que ce soit en qualité ou en quantité, d'où la mise en exergue des représentations sur l'état des lieux en termes de besoin national en matière d'infrastructure routière et le processus de construction des problèmes publics dans ces secteurs.

Les déterminants de l'institutionnalisation de la politique d'infrastructures routières

Les diagnostics et l'état des lieux des infrastructures routières au Cameroun ressort le constat selon lequel, il y'a une dégradation des infrastructures routières et un déficit d'infrastructure routière dans le pays. Si les voies de communication sont généralement analysées pour mieux mettre en avant les facilités et les difficultés de circulation et leurs externalités économiques (Keutcheu 2013), l'institutionnalisation du budget programme dénote un ensemble de perceptions sur la dégradation et le besoin nationale en matière d'infrastructures routières d'une part et des dénonciations diverses sur l'état des infrastructures routières d'autre part.

Les perceptions sur la dégradation et le besoin nationale en matière d'infrastructures routières

La construction de l'espace public camerounais à l'épreuve des réseaux routiers de communication constitue une sorte de caisse de résonance susceptible de répercuter les problèmes qui ne trouvant solution nulle part ailleurs. Ils doivent être traités par le système politique. Le constat qui ressort de ces problèmes de l'état vétuste du parc infrastructurel et le faible aménagement des voies de communication est que les politiques publiques en matière de d'infrastructures routières font face aux contraintes budgétaires. (Lascoumes & Legales 2012). Les infrastructures routières dans les villes du Cameroun (Keutcheu 2013) connaissent un état de vétusté qui entrave la fluidité de la circulation urbaine la dégradation de la chaussée, des trottoirs et les systèmes de drainages des eaux. Cet état de vétusté constitue un problème auquel les pouvoirs publics doivent s'y pencher.

L'enclavement dans les dix régions du Cameroun se pose en s'opposant à la mouvance de la circulation et de l'ouverture à l'autre (Debrie & Steck 2005). C'est une situation qui prend le contre-pied de l'opérationnalisation du principe de publicité et donc de l'émergence d'un espace public camerounais. La notion renvoie ainsi à une situation de fermeture spatiale. L'enclavement s'inscrit dans le champ lexical de l'emprisonnement, du blocage. Dès lors,

considérer les localités de Ngoila et de Garigombo dans la province de l'Est, d'Akwaya dans la province du Sud-Ouest comme des zones enclavées revient à considérer qu'elles sont en situation d'isolement, de blocage, d'enfermement par rapport au « centre » politique yaoundéen et aux autres localités. C'est le fait de l'isolement géographique et métrique qui constitue ces localités en « enclaves ». En effet, ces zones sont étymologiquement des enclaves, car elles sont partiellement fermées ou isolées dans un système de relations. L'instrumentation du budget programme en vue de la construction de la performance dans le secteur des infrastructures routières au Cameroun a eu impact significatifs les infrastructures routières au Cameroun

Bien qu'il existe une structure d'aménagement des voiries urbaines dans les grandes villes du Cameroun, il ressort des études mener sur le terrain qu'il y'a un faible aménagement des voiries ce qui augmente le cout du transport routier dans certaines localités du pays. Les communes urbaines d'arrondissement ne disposant pas de moyen suffisamment consistant pour s'occuper de l'aménagement des voiries, cette tâche incombe aux mairies de villes avec l'appui du MINDHU pour ce qui est des centres urbains. Le manque d'infrastructure en quantité et quantité conduit aux constats suivant, l'inéquation en les réseaux routiers de communication et là non la fluidité de la circulation dans au Cameroun en raison du déficit d'infrastructure routière.

En outre, Les politiques publiques en matière d'infrastructures dans le centre de décision du Cameroun ne font pas l'objet d'une programmation adapté à la croissance des villes et de la population d'où l'inaccessibilité de certains nouveaux quartiers des villes. La non viabilisation de certains quartiers de certains quartiers de la ville pose un réel problème de communication entre les populations. Dans certains cas les voiries aménager n'est pas faite de façon durable. Par ailleurs, la non fluidité de la circulation dans les grandes métropoles du pays est un fait quotidien que connaissent les habitants de la ville. Le cout des embouteillages dans les villes grandes entraine des déficits économiques qui peuvent être chiffré à plusieurs milliards de Frans cfa de perte aux usagers de la route par ans. La rentabilité et l'efficacité des activités économiques prennent un coup du fait du non fluidité de la circulation en raison de la quantité et de la qualité des routes insuffisantes. On note également l'insuffisance des échangeurs dans les différents dans les différents carrefours ce qui auraient dû faciliter la circulation et stimulé la performance de l'action public tout en restaurant l'autorité et la légitimité de l'Etat.

Les dénonciations diverses sur l'état des infrastructures routières

La société civile critique attire l'attention des pouvoirs publics sur l'état des voiries urbaines ainsi que les routes nationales ce qui permet à ceux –ci de prendre en compte les dénonciations et les critiques pour en faire un problème public. A ce moment, la mise en agenda devient un enjeu de pouvoir et des groupes d'influences sur les politiques publiques. La société civile contribue à ce que la question des voiries devienne des problèmes publics en suscitant les débats à l'attention des autorités politico-administratives chargées de construire d'aménager et de réhabilitées les voiries urbaines et interurbaines. Il s'agit ici du ministère l'habitat et du développement urbain, des mairies de villes, du ministère l'économie de la planification et de l'aménagement du territoire.

La focale sur la place et le rôle des médias dans la construction des problèmes publics ne doit pas laisser penser que la congruence des attentions (Politiques, médiatiques et publiques) qui conduisent à la mise agenda (Aldrin & Hubé 2017). La mise en agenda étant ainsi considérée comme un moyen d'influence politique des médias. En outre, la construction des problèmes publics connaît un processus qui part de la sphère privée à la sphère publique. Une situation qui n'est pas inscrite dans l'agenda des autorités politico-administrative en matière de politique publique reste une condition. Les médias jouent donc un rôle important dans la mise en agenda

des politiques publiques en matière de voiries au Cameroun. Il est nécessaire de noter entre autre le rôle de la presse écrite et celui des numériques et électroniques. Toute l'originalité de l'analyse consiste à prêter attention aux narratifs du discours de la presse, plus encore à tenter de comprendre son impact, sa capacité à susciter dans l'opinion publique émotion intense et volatile en matière d'infrastructure urbaine. Les journaux pays titrent régulièrement sur la question des infrastructures routières sur l'étendue du territoire. L'hebdomadaire Repères (Repères 12^e Edition du 07/ octobre /2020) dans sa parution du 07 octobre 2020 titre le MIDHU visage de l'incompétence en matière de gestion de la voirie urbaine ce titre a pour objectif de d'attirer l'attention des pouvoirs sur la gestion des voiries urbaines.

L'écosystème informationnel de la politique est considérablement transformé avec l'arrivée des dispositifs de médias sociaux mais qu'on y observe des permanences dans ces médias capables d'influer les discussions sur la gouvernance des infrastructures routières et surtout dans le rôle que jouent les réseaux d'interactions entre une série d'acteurs (Roginsky et Dufresse 2021). Les médias numériques et électroniques participent à la construction des problèmes publics et la mise en agenda. Dans son acception la plus simple, la notion de mise en agenda dans son acception la plus simple, désigne l'étude de la mise en évidence de l'ensemble de processus qui conduisent des faits sociaux à acquérir un statut de « problème public » ne relevant plus de la fatalité (naturelle ou sociale) ou de la sphère privée, et faisant l'objet de débats et de controverses médiatiques et politiques. Cette construction des problèmes publics se font également à travers l'organisation des débats dans les radios et télévisions sur la voirie dans les 374 communes du Cameroun.

La consécration d'un dispositif d'action budgétaire conséquent sur le traitement de l'état des infrastructures routières

Il est question dans cette partie d'analyser la manière dont les acteurs gouvernementaux en charge de la construction et de l'aménagement des infrastructures urbaines et péri-urbaines mobilisent les instruments budgétaires pour la mise en œuvre de leurs politiques publiques en vue de répondre aux besoins des populations et renforcer la légitimité de l'Etat. Cette analyse se fait sous le prisme de la prise en charge du correctif budgétaire par les moyens et l'ordonnancement des réformes et la programmation budgétaire de la gouvernance des infrastructures routières.

La prise en charge plurielle du correctif budgétaire par les moyens

Le budget des moyens ne reflétait plus les priorités nationales des populations d'où son remplacement en décembre 2007 par le budget programme. Le budget moyen comme instrument de gestion présentait des limites notamment au niveau de l'atteinte des objectifs, de l'efficacité de l'efficience ainsi que la pertinence dans la gestion des politiques publiques. Le budget programme est donc un instrument pertinent pour combler les dysfonctionnements du budget des moyens. Le budget programme renforce la maturité des projets de par sa dimension cognitive dans la l'élaboration des projets.

Déjà dans son message à la nation le 31 décembre 2024 , le chef de l'Etat reconnaissait « le sentiment de frustration » de ses compatriotes « au regard de la dégradation voiries urbaines et interurbain ».Les fonds octroyés sont affectés à la réhabilitation et à l'extension du réseau routier du pays surtout qu'en 2024 ,selon la stratégie intégrée des infrastructures de transport multimodal 656 ,96 KM de routes être bitumés (Danielle 2025),mais seuls 446 KM ont été livrés soit un taux d'exécution de 67% . Les travaux restants en principes sont en cours de finalisation en 2025. Il ressort de cette analyse que le principe de pluri-annualité budgétaire qui

est un principe du budget programme est appliqué dans les politiques de construction des infrastructures routières. Bien que le taux d'exécution soit positif depuis, il n'en demeure pas moins vrai que le non-respect des cahiers de charges reste d'actualité et constitue par ailleurs un problème pour la performance de l'action publique en matière des infrastructures routières. Selon John Kingdon on ne peut pas parler de problème politique dès lors que les gens sont convaincus que quelque chose peut être fait pour la situation. L'indicateur qui permet de rendre la situation problématique visible est le résultat d'une évaluation. Il se développe également le courant des solutions dans lequel de nombreuses alternatives concurrentes, par des entrepreneurs au sein de la communauté de politiques publiques.

C'est dans cette optique qu'on observe la volonté politique de procéder à une mutation budgétaire et les critères prévisibles à l'ouverture de fenêtre d'opportunité de budgétisation par programme. La volonté des autorités politico-administrative de passé du budget moyen au budget au budget programme obéit à la nécessité de faire une correction des imperfections du budget moyen par le budget programme et le renforcement de la pertinence de la programmation budgétaire des voiries urbaines. L'instrumentation de l'action publique est un moyen d'orienter les relations entre société politique (via l'exécutif administratif) et la société civile (via ses sujets administratifs) par l'intermédiaire des dispositifs mêlant des composantes techniques (mesure, calcul, règne, droit, procédure, et sociales (représentation symbole). Le budget programme comme instrument d'action publique est utilisé comme instrument de reconfiguration des acteurs de la gouvernance urbaine et interurbain des infrastructures routières et le budget programme comme instrument de structuration de cette gouvernance.

La pertinence selon le dictionnaire Larousse, désigne « la qualité de ce qui est pertinent, logique, parfaitement approprié ». Dans le cadre budgétaire la pertinence renvoi à la nécessité ou à la raison valable de procéder à un changement budgétaire. C'est dans cette optique que Jacques Chevalier estime que « une réforme est faite dans un objectif de de satisfaction et d'amélioration du management dans une organisation » (Chevalier 2003 : 105). Le budget programme a pour objectif de rendre performant l'action publique et de permettre que les projets budgétisés soit mis en œuvre après maturation car les projets budgétisés s'étendent sur une durée de trois ans.

Le contexte politique qui a favorisé le passage du budget moyen au budget programme est de la volonté des autorités politico-administratifs d'impliquer les populations dans la programmation des projets budgétaires pour d'avantage légitimé leur l'action. Cette réforme intervient à un moment où les populations, l'opinion publique, la société civile et les experts épilogaient sur les mécanismes de financement des programmes d'action publics. Les décideurs politiques voulaient donc rassurer les populations sur la gestion efficace des finances publique et la bonne gouvernance des affaires de l'Etat. Adapter le régime budgétaire et comptable aux normes et pratiques internationales avec une comptabilité générale fondée sur les principes de droits constatés.

La nécessité de renforcé l'efficacité et l'efficience de l'action publique nécessitait le passage d'une logique de moyen qui reflétait difficilement les priorités nationales. Une gestion axée sur les résultats qui responsabilise les acteurs politiques et administratifs par une mise en œuvre plus efficace et plus efficiente des programmes de politique publique. Améliorer la qualité de l'information du citoyen pour le permettre d'apprécier la cohérence entre budgétaire et les choix des politiques publiques (Chevalier 2003). Dans le budget programme, ce sont les couts et les résultats des programmes que l'on tente de comparer pour retenir les plus efficaces et efficaces. La clé du budget est donc le programme, c'est-à-dire un objectif de politique publique auquel sont associés les moyens nécessaires pour l'accomplir.

En outre, le budget programme a permis une reconfiguration des acteurs de la gouvernance urbaine. Ces acteurs sont scindés en deux grandes catégories à savoir, les acteurs institutionnels et les acteurs non institutionnels. Comme acteurs institutionnels il y a l'Etat qui joue un rôle central dans la gouvernance urbaine, les collectivités territoriales décentralisées à travers la communauté urbaine, le ministère de l'habitat et du développement urbain, le ministère de l'économie de la planification et de l'aménagement du territoire. Le budget programme est venu autonomiser le cahier de charge ces acteurs institutionnels de la gouvernance locale. Dans le secteur des voiries urbaines dans les villes du Cameroun, le MINDHU intervient dans la voirie en partenariat avec les partenaires au développement comme le C2D. Les partenariats multilatéraux et bilatéraux dans le développement des villes au Cameroun sont aujourd'hui renforcés par la coopération décentralisée.

La structuration des normes et l'avènement d'un nouveau vocabulaire dans la gouvernance urbaine. L'instrument normatif a connu une mutation avec le passage du budget moyen au budget programme. Cette évolution des normes juridiques entre en droite ligne avec la volonté du gouvernement à moderniser les finances publiques en les structurant. La loi du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat consacre le budget programme et structure la budgétisation par programme autour des indicateurs de performance. Un nouveau vocabulaire verra ainsi le jour dans la gouvernance urbaine des voiries savoir la performance, l'efficacité, l'efficience.

La valorisation de la gestion axée sur les résultats. Le budget programme comme instrument d'action publique met un accent particulier sur la performance de l'action publique. Donald Johnston (2003), dans un rapport de l'OCDE : l'organisation pour la coopération et la démocratie en Europe consacré à la gestion axée sur les résultats du développement et sur l'efficacité de l'aide évoque la question de « l'harmonisation des pratiques dans l'efficacité des services ». C'est dans cette optique que le gouvernement de la république du Cameroun a organisé des séminaires d'imprégnation du budget programme. Dans l'esprit du budget programme les choix budgétaires doivent être basés sur une connaissance précise des niveaux de résultats à atteindre en fonction d'un montant de crédits budgétaires donné. Par exemple, si l'on accorde un milliard de francs au budget des voiries urbaines dans la ville de Yaoundé, le taux de voirie aménager doit augmenter de 60 à 62 %⁸⁷.

L'ordonnancement des réformes et la programmation budgétaire de la gouvernance des infrastructures routières

L'ordonnancement des réformes obéit à l'urgence d'un schéma directeur qui permet la mise en cohérence des instruments de gestion et les contradictions entre des textes juridiques dans l'administration publique. Ces réformes accompagnées d'un schéma directeur conduit à l'appropriation du budget programme dans la gouvernance urbaine et la saisine de l'action publique par le bas. Les structures organisationnelles du budget programme des administrations publiques africaines se sont avérées incompatible avec le budget programme d'où la nécessité de construire un instrument de gestion adaptés aux réalités locales et la nécessité d'une nouvelle d'une nouvelle approche stratégique. Le plan directeur routier lancé en 2006 pour construire une voie de contournement de la ville de Yaoundé en vue de décongestionner la ville (MINHDU 2022) en est un exemple. Ce Projet est chiffré 794 milliards de FCFA.

⁸⁷ Voir le document sur le processus d'intégration des politiques et stratégies dans le budget

Les fondements et les succès du budget programme en font un instrument d'action publique partiellement efficace. Au Cameroun il est retenu comme instrument de gestion budgétaire depuis 2007. Pour faire du budget programme un instrument de politique publique adapté aux réalités locales, il apparaît impératif de changer de paradigme de transfert. Pour cela il faut passer d'une logique purement économique à une logique managériale dont l'ancrage social est une condition de succès. Le budget programme ne saurait être considéré comme un instrument axiologiquement neutre et indifféremment disponible. Il est porteur de valeur, de principes et nourri des pratiques sociales de son environnement d'implantation. Il est donc important pour l'Etat du Cameroun de déconstruire le budget programme tel qu'il a été importé dans l'administration publique Camerounaise et le reconstruire en tenant compte de la culture, la structure et les acteurs locaux et nationale.

C'est à une véritable stratégie de conception et d'implémentation du budget programme qu'il faut penser. Concevoir et ⁸⁸implanter efficacement le budget programme au Cameroun, pour cela il faut penser le budget programme comme un instrument de gouvernance qui prend en compte les réalités locales contrairement aux pratiques usuelles des bailleurs de fonds qui croient souvent à tort disposer d'un instrument parfait pour les pays Africains et du Cameroun en particulier. A ce stade, il conviendrait de corriger les tares reconnues à l'administration publique pour la rendre congruente avec les exigences du budget programme. Pour assurer l'efficacité du budget programme comme instrument de politique publique ⁸⁹ dans la gouvernance urbaine au Cameroun, le processus de l'audit doit au préalable examiner les rapports, les articles et les ouvrages relatifs à sa mise en œuvre dans l'administration et à tenir compte dans l'implémentation du budget programme. Il s'agit de conserver les fondements et la philosophie du budget de programme et d'ajuster son opérationnalité.

L'instrumentation du budget programme dans la gouvernance des infrastructures routières à travers les discours du chef de l'Etat qui peut être analysé comme référentiel de politique publique en matière d'infrastructures routières d'ailleurs ce programme est baptisé « le développement des infrastructures routières du président Paul Biya » car le président de la république occupe une place prépondérante dans les finances publiques au Cameroun. Ce programme est riche de 51 axes routiers et de six ouvrages d'arts. Plusieurs infrastructures routières ont vu le jour à travers ce programme notamment la construction de la route Sangmelima (Cameroun)-Ouessou (Congo Brazaville) d'une superficie de presque 700KM dont 322KM au Cameroun et 377KM au Congo . Ce réseau routier permet une réelle mise en œuvre de politique publique en matière d'intégration sous régionale. La réhabilitation de la route Yaoundé BABAJOU –BAMENDA. La construction de 9 km de voiries urbaines dans la pénétrante est de la ville de Douala.

La construction de la route Ngaoundéré –Mbéré 89 KM avec l'aménagement de la falaise de Mbéré, Maroua- Mora 62KM, Mora –Dabanga –Kousseri, 205 Km construite par le génie militaire en raison de la crise sécuritaire qui sévit dans cette région. La route Bamenda Batibo-Numba 82KM facilite les échanges entre le Cameroun et le Nigeria. La route Batche, AKABE , MAMFE ,EKOK 63KM. Afin de renforcer le réseau routier existant ,le gouvernement a opté pour la mise en œuvre d'un programme autoroutier dans le but de relier les cinq grand pôles

⁸⁹ Loi du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat

économiques du pays que sont Yaoundé –Douala –Bafoussam et les villes portuaires de Kribi et Limbé par les voies d'autoroutes.

L'enjeu ici est de disposer des ressources humaines formées en masse, mais également formés dans des domaines que ceux relatifs à la maîtrise de l'outil, objet du changement. La formation prend toute son importance au regard de trois faits importants : l'histoire de la fonction publique Camerounaise est caractérisée par deux ruptures importantes à savoir la suppression des effectifs et l'absence de ressources compétente en planification stratégique, profil académique des formations ; la gestion des acteurs clés : l'âge, le mode de sélection et la mobilité des acteurs clés impliqués dans la mise en du budget programme. De 1986 à 2006, la fonction publique du Cameroun a été privée d'une partie importante de son effectifs (diminution drastique) surtout une compétence importante celle de la planification stratégique par ce que soumis aux programmes d'ajustements structurels par les institutions de Brettonwoods. Au Cameroun, quelques formations ciblées ont été organisées par le ministère en charge des finances et le ministère en charge de l'économie mais aucune formation en masse n'a pour l'instant pas été organisée. A l'observation, seul 5% de l'effectif des différents ministères sont formés. Ce taux est bien éloigné de la masse critique confortable. Selon la *Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit* (GIZ) , les effectifs à former pour l'ensemble des administrations est environ 7600 agents et responsables dans les diverses administrations

L'instrumentation de la gouvernance publique dans la gestion des infrastructures routières au Cameroun a permis la construction des routes de désenclavement des Bassin agricoles pour lutter contre l'inflation des produits de première nécessité et asseoir la légitimité des gouvernants politiques dans le pays. Ces routes de désenclavement vont de Balessing à Batcham Sous-préfecture 12km, Bagamté, Foumbot, Galim 107km, Maroua –Bago 39KM, Mengang Sangmelima 74km, Foumban Manki 40 km et Manki Mape 27km avec la construction de deux ponts sur le fleuve Mapé dans le département du Noun Cameroun, La route Foumban –Koupa matapit qui est la limite entre la région de l'ouest et la région du Nord-ouest 54km. Akaban – Batouri 45km décidé par le chef de l'Etat dans le cadre du plan d'urgence triennale. Songa – Messamena 43km avec au passage 5km de route dans la ville d'Abonbang. Awae–Esse-Soa 82km ici on note le fait que l'incapacité de l'entreprise adjudicataire n'a pas respecté les délais inscrit dans le cahier de charge ce qui a amené le maître d'ouvrage à résilié le contrat en octobre 2019 et a le réattribué courant mai 2020 à deux entreprises Camerounaise.

Le désenclavement des tronçons Nkolessong –Nding et la bretelle Nanga Ebogo –Bifoko ,95KM repris en début juillet 2020 car les travaux étaient en arrêts début janvier 2020 alors qu'il ne restait que 15KM, La route Dimpaba 40KM. Olama –Kribi 204KM, le tronçon Bikombo-Grand zanbi 106KM, Grand zanbi –Kribi 53KM. Malgré le bilan mitigé de la quantité et de la qualité des infrastructures routières au regard de la demande, force est de constater que le budget programme a permis de construire la performance dans la réalisation des infrastructures routières.

La construction des infrastructures routières sont accompagnés des œuvres d'arts notamment le deuxième pont sur le wouri avec son viaduc de 736 KM, le pont sur la sanaga Nachtigal. Ce pont fait partie du lot un de la dorsale un en construction à savoir Batchenga, Ntui, Yoko, Bankim ,Lena, Tibati. Le pont de Yagoua sur le fleuve logone ; entre le Tchad et le Cameroun. Il permet de stimuler les potentialités agropastorales de cette région frontalière.

Pour une meilleure planification du budget programme dans la gouvernance des voiries urbaine et interurbains, il est nécessaire de doter les collectivités territoriales décentralisées d'une autonomie financière. Cette autonomie budgétaire permettra de programmer les projets de

constructions, de réhabilitations, et d'aménagements des voiries urbaines en fonction de la disponibilité des ressources financières, matérielles et humaines. La proximité entre les décideurs locaux et les populations locales facilite la prise en charge de l'état de leurs besoins et l'allocation des ressources en vue d'une solution. Les politiques publiques de décentralisations sont à certains égards des politiques publiques comme les autres (Lemieux 2001) c'est à dire des tentatives de régulation de situations qui présentent des problèmes de distributions des ressources.

L'action publique en matière d'infrastructure routière a été profondément transformée tant du point de vue de la catégorisation du problème public que de celui des acteurs en charge de sa gestion (Pallier 2005). Une observation empirique approfondie fait ressortir le fait qu'à chaque période électorale le gouvernement multiplie les chantiers de construction et de réaménagement des infrastructures routières urbaines et interurbaines. Ces politiques publiques en période électorale constituent non seulement un enjeu électoral mais également une manière pour l'ordre gouvernant d'asseoir sa légitimité auprès des populations. Elles permettent également de construire un discours sur les performances publiques réussies (Talpin 2016) en période de campagne électorale. Cette manière de mettre en œuvre l'action publique masque un véritable problème de gouvernance du budget programme dans la mise en œuvre des infrastructures routières au Cameroun. Ces problèmes de gouvernances se traduisent par l'incapacité des entreprises adjudicataires qui peinent parfois à respecter les cahiers de charges ou qui construisent des infrastructures routières qui se dégradent après une courte période. Des situations qui interrogent sur la transparence dans l'attribution des marchés publics dans le cadre des infrastructures routières. Il convient de noter que la transparence n'est pas uniquement un idéal moral ou le trait caractéristique d'une société humaine comme celle du Cameroun à jamais révolue, mais un idéal politique et un principe de gouvernement (Pirseys 2016). Bien que la transparence dans la gouvernance des voiries soit un idéal politique, et un principe de gouvernement de qui rend possible l'exercice du pouvoir souverain en éclairant le sens de la volonté du peuple. Cette gouvernance mitigée des infrastructures routières ralentit les indicateurs de performance car selon nos observations, la mauvaise réalisation des infrastructures dans certaines zones à fortes densités fait en sorte que les pouvoirs publics reviennent sur les mêmes endroits pour les travaux identiques quelque année seulement après alors que plusieurs localités du pays attendent d'être aménagées. On constate également qu'il y a une inadéquation entre la croissance démographique et l'augmentation du réseau routier dans les dix régions du Cameroun. Les efforts consentis par le gouvernement restent en deçà de la nécessité ou de la demande en vue de faciliter la mobilité sur l'étendue du territoire national.

CONCLUSION

En définitive, l'analyse sur les représentations et la problématique des infrastructures routières sous le prisme d'une action publique coproductrice permet de faire ressortir une institutionnalisation des politiques publiques dans les secteurs urbains et des transports au Cameroun en termes d'incrémentalisme. Au-delà de ce changement à la marge, force est de constater que plusieurs infrastructures réalisées se dégradent peu après leur réception alors que la couverture nationale du besoin d'infrastructure routière reste grande. De ce fait, l'action publique coproduite dans le cadre du traitement de l'état des infrastructures routières s'inscrit dans une logique d'aménagement des zones prioritaires que s'approprient les acteurs gouvernementaux. C'est ce qui explique les plaintes multiples venant de plusieurs localités du

pays. Si l'on dénote un ensemble de perceptions sur la dégradation et l'insatisfaction de la demande que ce soit en qualité ou en quantité en matière d'infrastructures routières, il convient de souligner par ailleurs la mise en exergue des représentations de ce problème est révélatrice de la consécration d'un dispositif d'action budgétaire conséquent sur le traitement de l'état des infrastructures routières en termes de prise en charge plurielle du correctif budgétaire par les moyens et de l'ordonnancement des réformes et la programmation budgétaire de la gouvernance des infrastructures routières au Cameroun.

Bibliographie

Chevalier.J. (2003) : *Réforme de l'Etat et la nouvelle gestion publique, mythes et Préalités*, Paris, Edition Ecole nationale d'administration (ENA), P.105.

Danielle. N. (2005) : ,Business index magazine semestriel ,N0003 mars .

Debrie. J. (2005), « L'enclavement, réévaluation théorique en Afrique de l'ouest », Espace géographique, n°1, PP.22-36.

Donald.J.(2002) : « *Les dossiers du CAD, coopération pour le développement, rapport* », OCDE, Edition de l'OCDE, Revue de l'OCDE sur le développement, vol1, n0 4-1, p.35 p.49

Essomba Ph. (2012) : « La guerre des voies de communication au Cameroun ,1914-1916, Dans la guerre en Afrique de 1914 au début du XXIe siècle » , Edition la guerre et conflits contemporain , /4 ,P .7 à 26.

Gusfield.J. (1963) « symbolic crusade. Statut polics and the American temperancemovements » (2^e Edition) University of Illinois Press .p .26.

Keutcheu J. (2013) : « Dialectique du vide et du plein dans la construction de l'ordre Etatique au Cameroun ;Réflexion à partir des voies de communication » Edition Réseau /4n°180 ,P.67-94.

Lascoumes P. et Le Galès P. (2012) : sociologie de l'action publique ,2^e Edition Arman colin, Coll, 2012, P .96.

Lemieux. V. (2001) : Décentralisation, politiques publiques et relations de pouvoir, p.13

Lochak D. (2016) : « Heurs et malheurs de la carte de résident », dans précarisation du séjour, régression des droits, Edition, GSI, P.34-48.

Neveu E. (1999) *L'approche constructiviste des « problèmes publics »*. *Un aperçu des travaux anglo-saxons*, Edition électronique, décembre 1999 p.4 p.6

Ondoua B. (2025) : *Budgétisation par programme en Afrique subsaharienne. Entre balbutiements et résistance*, Edition Eburnie, Abidjan.

Pallier .B. (2005) « Les instruments traceurs de changement :*La politique de retraite en France* »in *gouverner par les instruments dir* , Pierre Lascoumes ,Press de sciences Po,(P F N S P),p .283-287.

Pokam H. P. (2016) : « *partenariats internationaux et gouvernance et gouvernance urbaine au Cameroun* » p .2

Pitsey . J. J . (2016) : « Publicité et transparence. Le statut de la représentation de la visibilité politique chez Kelsen et Schmitt », Revue Française de science politique 2016 /1(Vol .66), P.117-135.

Roginsky S. et Dufresne Y. (2021) : « Medias et médiatisation des politiques publiques », dans *Politiques publiques, Fondement et prospective pour une l'analyse de l'action publique, Sous la direction de Steve Jacob et Nathalie Schiffino*, Editions Bruylant ,P .455.

Talpin J. (2016) : « La représentation comme performance. Le travail d'incarnation des classes populaires au sein de deux organisations communautaires à Los Angeles, USA », Revue française de science politique/1(Vol .66), P.91-115.

Partis politiques et pouvoir d'Etat : le cas du parti démocratique gabonais (PDG) d'Omar Bongo à Brice C. Oligui Nguema

Alain Patrick Ngye

ngyea@yahoo.com

Département de sciences politiques
Université Omar Bongo de Libreville

Résumé

Le présent article s'intéresse au parti démocratique gabonais (PDG) de sa création en 1968 jusqu'à la période de transition consécutive à la chute d'Ali Bongo. Il se donne précisément pour objectif de montrer que pour ce parti, la seule façon d'exister est d'être un parti de gouvernement qui garantit au chef-président le monopole autoritaire du pouvoir d'Etat. Ainsi, lorsque survient le putsch militaire du 30 août 2023, le PDG brille par son incapacité à se constituer en parti d'opposition, ignorant les implications réelles d'une telle mutation. Pour retrouver son statut privilégié d'autrefois, il est donc conduit à courtiser assidument le nouvel homme fort du Gabon en transition, le général de brigade Brice Clotaire Oligui Nguema.

Mots-clés : Parti Démocratique Gabonais, Opposition, Pouvoir, Coup d'Etat, Transition, Gabon.

Abstract

This article focuses on the Gabonese Democratic Party (PDG) from its creation in 1968 until the transition period following the fall of Ali BONGO. Its objective is precisely to show that the only way for this party to exist is to be a governing party which guarantees the chief-president the authoritarian monopoly of state power. Thus, when the military putsch of August 30, 2023 occurred, the PDG stood out for its inability to form an opposition party, ignoring the real implications of such a change. To regain his former privileged status, he is therefore led to assiduously court the new strong man of Gabon in transition, Brigadier General Brice Clotaire Oligui Nguema.

Keywords : Gabonese Democratic Party, Opposition, Power, Putsch, Transition, Gabon.

INTRODUCTION

En Afrique, l'exercice du pouvoir présidentiel ou pouvoir d'Etat donne rarement à voir un registre abondant d'acteurs semblable à celui qui caractérise les grandes démocraties contemporaines. Au Gabon, par exemple, il est particulièrement associé au nom Bongo à travers deux chefs-présidents qui, pendant cinquante-six ans, ont institué une forme de dynastie au sommet de l'appareil étatique : le premier est Omar Bongo qui régna de 1967 à 2009 et le second, son fils Ali qui lui succéda et fut déchu en 2023.

Il faut dire que ce nom et même l'Etat tout entier tant dans son histoire que dans son fonctionnement, sont associés à un parti politique, c'est-à-dire à une organisation durable (dans le temps) et ramifiée (dans l'espace), dont les leaders cherchent à exercer le pouvoir plutôt qu'à l'influencer, et sont en lutte pour le soutien populaire sous diverses formes (LaPalombara &

Weiner 1966). Ce parti n'est autre que le parti démocratique gabonais, en abrégé PDG. Créé le 12 mars 1968, il sut briller par sa prégnance sur la scène politique locale en faisant plier à tour de rôle ses pourfendeurs et ses concurrents afin de garantir à ses plus hauts dirigeants le monopole et l'usage autoritaires de la violence légitime. Ce qui inéluctablement en fit un objet d'intérêt pour la recherche politologique.

Plusieurs auteurs lui consacrèrent effectivement des sections, des chapitres et même des ouvrages entiers, comme ce fut le cas de T. Mba Andème qui mit en exergue le règne du PDG en tant que parti unique et les implications d'un tel statut sur le système politique, à savoir « *le triomphe de l'idéologisation de la parenté, de l'« l'ethnie », du clanisme, du régionalisme, toutes formes de pensée à considérer en fonction des relations interpersonnelles* » (Mba Andème 1982 : 63). Maurice Kamto prêta aussi une attention particulière au PDG, notamment à son triptyque Dialogue-tolérance-paix, gage de l'unité et de la cohésion nationale (Maurice Kamto 1986). Puis, en 1993 vint le tour de Martin Edzodzomo Ela qui centra son analyse sur l'évolution du PDG vers une configuration de parti-Etat. Cette évolution conduisant à des modifications institutionnelles en 1968 et 1972 (Edzodzomo Ela 1993). François-Xavier Fauvelle-Aymar opta, par la suite, pour une analyse de la crise politique exacerbée par la crise économique inédite que connut, au début des années 1990, le PDG qui se vantait pourtant d'avoir créé « des sites et des procédures de production d'une élite bourgeoise » loyale (Fauvelle-Aymar 2003). Wilson-André Ndombet entreprit, quant à lui, de consacrer ses travaux à la commission spéciale pour la démocratie (CSPD) instituée par le PDG durant le renouveau démocratique de 1990. Il s'intéressa particulièrement à l'objet de sa constitution qui pouvait se prévaloir de deux faits : l'ouverture démocratique au sein du parti et celle en rapport avec les autres formations politiques autorisées à exister indépendamment du PDG (Ndombet 2009 : 53-66). Assimiler la doctrine de l'Etat et du gouvernement au cadre théorico-idéologique et praxéologique du PDG fut, en outre, le point focal de la réflexion menée par Dieudonné Meyome-Nkoghe (Meyome-Nkoghe 2011). Fidèle Allogho-Nkoghe fut également une composante de cette liste non exhaustive des auteurs intéressés par le PDG. Il s'attela effectivement à montrer les incidences néfastes de l'archi-domination du PDG sur l'effectivité de la décentralisation. Une archi-domination qui permit indubitablement à ce parti de confisquer arbitrairement tant le centre décisionnel de l'Etat que la périphérie de celui-ci, notamment les collectivités locales (Allogho-Nkoghe 2013).

Le coup d'Etat militaire du 30 août 2023 (Bernault et Tonda 2024) qui donna lieu à une période de transition politique placée sous le contrôle du Comité de transition pour la restauration des institutions (CTRI), suscita encore un regain d'intérêt pour le PDG qui pour la première fois depuis 1968 venait de perdre le pouvoir d'Etat. Il conduisit particulièrement les observateurs politiques à se poser la question principielle suivante : Quel avenir politique pour le PDG après le putsch militaire de 2023 ? Cette question tout aussi préjudicielle suggérait indubitablement l'alternative ci-après : le PDG choisira-t-il de devenir un parti d'opposition ou optera-t-il plutôt pour une alliance avec les militaires au pouvoir ?

Ce questionnement capital pour la présente étude peut conduire à la formulation de deux hypothèses : la première invite à dire que le PDG est vidé de sa substance quand il ne conjugue pas avec le pouvoir d'Etat ou n'est pas au service de celui-ci. Quant à la seconde hypothèse, elle suggère qu'en raison de son passé glorieux auquel il est fermement attaché, le parti des Bongo ne saurait se résigner à consommer sa déchéance durant la transition politique.

Les hypothèses ainsi formulées ne peuvent être vérifiées sans le recours à une méthodologie pertinente invitant à céder le pas à la sociologie des partis politiques. Celle-ci s'intéresse effectivement au processus de genèse, de domination et de délitement des partis. Aussi permet-

elle au chercheur d'expliquer les « *cultures organisationnelles des partis, (les) dispositifs de socialisation par lesquels les partis tentent de (re)tenir leurs militants, (...) la manière dont les partis importent des normes à partir d'univers sociaux connexes (...)* » (Bachelot 2017 : 131). Mais elle ne saurait être d'un apport considérable sans l'associer à une recherche documentaire indispensable à l'identification des références édifiantes sur la problématique susmentionnée et à l'élaboration d'une stratégie unissant richesse documentaire et rigueur scientifique. Il faut néanmoins préciser que la récurrence du « coup de la libération » ne permet pas de trouver des ouvrages scientifiques abondant en la matière. La presse locale et internationale qui a consacré plusieurs articles à ce putsch militaire, est donc celle sur laquelle cette étude se référera la plupart du temps en faisant cependant un recoupage prudent et rigoureux d'informations.

Toutes ces considérations théoriques et factuelles invitent implicitement à organiser la réflexion sur le statut du PDG après le 30 août 2023, en trois parties liées par une causalité péremptoire. La première montrera à quel point le PDG est depuis sa création englué dans un *habitus* politique le condamnant à ne savoir exister qu'en tant que parti de gouvernement. Ainsi, après la chute d'Ali Bongo et c'est la deuxième partie, le PDG ne put se résoudre à se constituer en parti d'opposition et donc à subir les difficultés qu'exige une telle mutation. Dans la dernière partie, l'analyse mettra en relief son choix de recourir, à l'endroit du CTRI, à une stratégie courtisane censée lui permettre de retrouver son statut privilégié d'antan.

Un parti au service de la « dominance autoritaire »⁹⁰ du chef-président

Lorsqu'Omar Bongo créa le PDG en 1968, il avait pour objectif de se doter d'une machine politique grâce à laquelle il pouvait espérer se maintenir au pouvoir le plus longtemps possible. Mais ce faisant, il contribua, au fil du temps, à l'émergence d'un *habitus* politique qui condamnait son parti à ne savoir exister que comme parti de gouvernement et cela, même après son règne. En tant que tel, le PDG s'adonnait à la sélection et à l'instrumentalisation des ressources politiques devant garantir à tout prix la « dominance autoritaire » des deux Bongo jusqu'au putsch militaire du 30 août 2023.

De parti hégémonique à parti dominant : l'inexorable fortune du PDG à demeurer un parti de gouvernement

Suite au décès de Léon MBA à Paris le 28 novembre 1967, Albert-Bernard Bongo, devenu El Hadj Omar Bongo après sa conversion à l'islam en 1973, accède à la présidence de la République. Cette nouvelle investiture marque le début d'une nouvelle ère politique qui voit le Parti démocratique gabonais (PDG) être porté sur les fonts baptismaux le 12 mars 1968 dans la ville de *Koulamoutou*, chef-lieu de la province de l'Ogooué-Lolo. La création de ce parti puise son essence dans un projet bien précis, celui d'en faire un parti hégémonique et, au besoin, un parti dominant (Carbone 2006 : 33).

De 1968 à 1989, le PDG est en effet un parti hégémonique, c'est-à-dire un parti dominant autoritaire (Sartori 1976 : 230) qui puise sa force dans l'institutionnalisation du monopartisme comme mode de gouvernement durant l'année de sa création. A ce titre, il est élevé au rang de parti d'État. Sa prépotence au sein de l'appareil étatique est sans équivoque⁹¹, comme le prouve le titre II de la Constitution intitulé « Du Parti démocratique gabonais », dont le contenu peut

⁹⁰ L'expression « dominance autoritaire » est empruntée à G. M. CARBONE (G. M. CARBONE 2006 : 33) qui l'utilise pour mettre en exergue la toute-puissance des partis politiques africains. Nous y recourons ici par analogie pour souligner aussi l'omnipotence d'Omar Bongo dans le système politique local.

⁹¹ « Le parti doit diriger l'État ». Ce propos d'Omar BONGO traduit à suffisance l'importance du rôle joué par le PDG au sommet de l'État gabonais.

se résumer en ces termes : le « *Parti démocratique gabonais (a) pour mission première de créer et de maintenir sur le territoire national un climat politique, économique et social propice à l'épanouissement équilibré et harmonieux de la société gabonaise et d'y préserver la paix et la démocratie* ».

Bien que présenté comme le garant de l'unité nationale, grâce à laquelle toutes les énergies pourront enfin se mobiliser contre le sous-développement, ennemi désigné du pays, le PDG est en réalité une machine politique au service des intérêts privés d'Omar Bongo. Il est un rouleau compresseur ayant vocation à abaisser les collines, à combler les ravins qui pourraient entraver les ambitions politiques de celui-ci. Son apparition dans l'espace politique n'est autre que la réponse à une exigence de survie politique pour Omar Bongo qui craignait d'être l'objet d'un coup d'État semblable à celui qui fut perpétré contre son prédécesseur en 1964.

D'une certaine manière, Omar Bongo eut largement le temps de détecter et d'analyser toutes les failles du Régime Mba dans laquelle il gravit rapidement les échelons pour atteindre la fonction de vice-président de la république. De son point de vue, le libéralisme politique en était une et il devenait urgent de lui tordre le cou puisqu'il permit à bon nombre d'acteurs politiques de braver l'autorité du chef-président, de l'humilier en entravant les politiques publiques destinées à développer le pays. Il était une entrave à toutes les valeurs ancestrales proscrivant à toute personne, sans distinction, de causer le déshonneur du chef. Même si celui-ci est qualifié de tyran comme l'a pu être Léon Mba (Rossatanga-Rignault 2005 :6).

La perception qu'Omar Bongo avait de la cité en créant son parti politique ne versait donc pas dans l'« impensé démocratique » comme aurait pu le suggérer Daniel Bourmaud (Bourmaud 2006). Elle souscrivait plutôt au rejet catégorique de la démocratie. Elle faisait *ipso facto* du PDG une entité porteuse d'un message englué dans l'épaisseur d'un autoritarisme en voie d'enracinement. Ce message mettait en relief le triptyque « un Etat, un parti, un chef » qui faisait éminemment écho à la maxime populaire africaine selon laquelle « chaque caïman a son marigot ». En d'autres termes, dans le marigot local qu'est l'Etat, il ne doit y avoir qu'un seul parti et un seul caïman qui est à la fois le chef de l'Etat et du parti, ces deux entités tendant à une fusion-absorption au profit de la seconde.

Mais ce monopole dont jouit le PDG dès 1968 est soumis à l'épreuve des soulèvements populaires en 1990. Ceux-ci aboutissent à l'organisation d'une conférence nationale du 27 mars au 19 avril dont les résolutions font état de la restauration immédiate et intégrale du multipartisme (Ndinga 2017 : 100, Ndombet 2009). Ainsi, le parti d'Omar Bongo passe-t-il de parti hégémonique à parti dominant. L'implication immédiate de ce nouveau statut pouvant tenir en deux points. Le premier permet de relever qu'en tant que parti dominant, le PDG a toujours le contrôle de l'appareil étatique⁹². Mais il ne se meut plus tout seul dans l'espace politique. Il doit désormais conjuguer avec une kyrielle de partis politiques dont l'émergence est à la fois l'œuvre d'une partie de ses anciens cadres et des leaders des premiers partis clandestins créés pendant le monopartisme (Diop 2006 :73). Durant de la conférence nationale, plusieurs organisations partisans, en plus du PDG, participèrent effectivement aux débats desquels naquit le renouveau démocratique (Ndombet 2009 : 87-98). Ce fut par exemple le cas du Mouvement de redressement national (MORENA) et du Parti gabonais du progrès (PGP).

Le premier connut sa gestation vers 1976 en tant que relais « *d'une opposition diffuse et individualiste qui existait depuis longtemps chez les intellectuels* » (Doey 1983 : 13). Mais c'est dans les années 1980 qu'il se fit vraiment connaître. En effet, le MORENA est officiellement

⁹² Il s'agit ici d'un contrôle officieux : Omar bongo, son dirigeant, est toujours chef-président et nombre de ses hiérarques sont toujours établis dans les positions institutionnelles les influentes de l'Etat.

créé le 23 novembre 1981 par l'acteur politique Simon Oyono Aba'a. Mais, au mois de décembre, il est l'objet des toutes les attentions en raison des « événements de la gare routière » qui conduisent à l'arrestation de plusieurs de ses militants. Il est victime du même sort en novembre 1982 quand vingt-neuf opposants sont « *condamnés à des peines sévères allant jusqu'à vingt ans de prison, pour atteinte à la sûreté de l'Etat et outrage au président de la République* » (Doey 1983). A l'étranger, le MORENA a pour leader l'exilé politique Paul Mba Abessole qui milite pour un changement politique pacifique au Gabon. Mais en 1990, lors de la conférence nationale, ce militant invétéré crée le Morena-Bûcherons qui devient en 1991 le RNB (Rassemblement national des bûcherons) (Ndombet 2009 : 96).

Lors de ce même forum, on pouvait aussi remarquer la présence du PGP, un parti qui revendiquait son statut de membre consultatif de l'Internationale socialiste. Créé le 10 mars 1990 comme association à caractère politique (Parti gabonais du progrès 1990), sa délégation, pour la circonstance, était composée, entre autres, de ses leaders et codirigeants : le professeur Joseph Redjambé qui, deux mois plus tard, sera victime d'un assassinat politique. On ne saurait oublier de citer son cousin Pierre-Louis Agondjo Okawé. Juriste et premier bâtonnier du Gabon, son militantisme contre les injustices du pouvoir en place remonte à la fin des 1950, durant son parcours universitaire en France. La conférence nationale ne fit que le faire passer de l'ombre à la grande lumière.

Après cette conférence, d'autres partis vont s'ajouter aux MORENA et au PGP et gonfler ainsi l'effectif des forces en présence dans l'espace politique. Les premières élections législatives pluralistes de 1990 furent, à ce propos, une illustration éloquentة puisqu'elles virent la participation des partis tels que le Parti Socialiste Gabonais (PSG), l'Union Socialiste Gabonaise (USG), le Parti Social-Démocrate (PSD) et l'Union pour la Démocratie et le Développement (UDD) (Omar Diop 2006 : 74). Les scrutins suivants qui eurent lieu durant les règnes d'Omar Bongo et de son fils Ali mirent aussi en relief cette prolifération des organisations partisans (Enongoué 2023). L'effectif de celles-ci pouvant être évaluée, lors de l'élection présidentielle du 26 août 2023, à cent-dix selon la liste actualisée du ministère de l'intérieur datée du lundi 6 février de la même année (www.gabonews.com, consulté le 26 octobre 2024).

Il faut de souligner que la majorité de ces partis, plus précisément quatre-vingt-cinq d'entre eux, se réclamaient d'une opposition dite forte mais qui, malheureusement, n'empêchait pas le PDG de jouir de son statut de parti dominant. Dit autrement, jusqu'en 2023, ce parti n'eut cesse d'avoir de l'ascendance sur ces concurrents et cela en référence à deux critères bien précis, constitutifs de l'essence même d'un parti politique telle que l'entendent Lapalombara et Weiner (1966) : l'organisation structurelle et la conquête du pouvoir. En effet, le PDG était, en ce qui concerne le premier point, le parti le mieux structuré. Il avait un siège fonctionnel connu de tous (Dauthuille 1995 : 47), ce qui était une denrée rare dans l'opposition. De plus, son fonctionnement au quotidien reflétait bien ses statuts et son règlement intérieur. On ne pouvait pas en dire autant du PSD de Pierre Claver Maganga Moussavou qui avait des allures d'un parti fondé sur le népotisme. Un autre point était l'omniprésence, sur toute l'étendue du territoire national, du PDG. Celui-ci ne se contentait pas d'exister uniquement à Libreville, le capital gabonais, à l'instar de plusieurs partis d'opposition. Mais il était doté d'un ancrage local qui lui permettait d'avoir un point de chute dans les toutes les localités de l'arrière-pays. Contrairement à ses rivaux, le PDG pouvait ainsi quantifier exactement le nombre réel de ses militants. Ceux-ci disposant de cartes d'adhésion en bonne et due forme. Ailleurs, les militants étaient généralement des militants de circonstances, souvent sollicités pour servir d'auditoire lors des causeries politiques. Mais leur appartenance formelle aux partis politiques était inexistante.

Pour ce qui est de la conquête du pouvoir, le PDG sut tout mettre en œuvre pour faire barrage à toute forme d'alternance lors des élections présidentielles, législatives, sénatoriales et municipales (Tamba et al. 2007 : 92 ; Otsiemi 2007 : 18). Cela, grâce à une opposition dont il détecta très vite les limites et les appétits dès 1990. Elle était effectivement connue pour son problème de leadership qui l'empêchait souvent de former un bloc uni, solide face au PDG, pour augmenter ses chances lors des scrutins. Elle rendait impuissants les observateurs politiques à déterminer avec exactitude l'identité du chef de l'opposition de 1990 à 2023. Une autre faiblesse de l'opposition était le caractère autocrate des dirigeants des partis qui la composaient. En d'autres mots, parce que ces dirigeants étaient les fondateurs de leurs entités politiques, ils en faisaient des partis à direction personnelle, taillés sur mesure. Ce qui avait souvent pour conséquence de fragiliser l'opposition par rapport à son concurrent qui semblait se délecter des multiples scissions et démissions observées çà et là.

La démission de Christian Maroga de l'UPG dans les années 1990 était éloquent à ce propos (L'Union du 17 avril 2005). Celle de Richard Moulomba Mombo, l'ancien secrétaire général, l'était encore plus tant elle fut l'objet d'une lettre de démission dont l'extrait suivant était sans équivoque : « *Vous (Pierre Mamboundou) avez une nouvelle attitude baignée d'irrespect, d'arrogance, d'insolence et de suffisance à l'égard de nous, vos collaborateurs. Attitude qui caractérise généralement les gens qui ont atteint leurs objectifs et qui trouvent désormais encombrants les compagnons de lutte qui, pourtant, ont traversé le désert avec eux, en y courant les mêmes dangers, sinon plus.* » (www.lvdpg.com, consulté le 10 septembre 2024). Enfin, la cupidité et son pendant le nomadisme ou la transhumance politique (Boumakani 2008) constituaient aussi un point faible de l'opposition qui la conduisit à s'effriter au fil du temps au profit du pouvoir. Cette faiblesse l'amena précisément à se transformer en un regroupement de partis portée par la politique du ventre et, *in fine*, à céder aux appels de phare du PDG en rejoignant les rangs de celui-ci, en guise de solution à sa boulimie.

Le statut du PDG en tant que parti hégémonique puis parti dominant, lui permit assurément de devenir et de demeurer le parti de gouvernement du régime politique des Bongo. Mais ici, l'approche retenue pour comprendre ce qu'on entend exactement par parti de gouvernement transcende celle qui, dans les grandes démocraties, l'associe à l'exercice périodique du pouvoir exécutif suite à une victoire électorale transparente. S'appuyant sur la nature autoritaire du régime politique en vigueur au Gabon, elle appréhende en effet le parti de gouvernement, comme le parti qui est associé en permanence au pouvoir, qui en est indissociable, consubstantiel. Elle a de fait pour avantage d'être en phase avec la réalité politique locale puisqu'elle conduit l'analyste à s'intéresser aux mécanismes ou logiques politiques, propres au Gabon et à la plupart des Etats africains, grâce auxquels il est possible pour un seul parti de monopoliser continuellement l'appareil étatique.

Il faut dire que de 1968 à 2023, le PDG faisait figure de référence en la matière. Parler de ce parti, c'était comme parler de l'Etat et de son premier représentant, le chef-président. Autant dire que la situation était telle qu'il était devenu normal pour tous d'associer le PDG à chaque étape de l'histoire socio-politique du Gabon. Elle l'était d'autant plus qu'elle conduisait les populations à faire le choix de tourner en dérision cette analogie tant celle-ci augurait d'une réalité que seuls les dieux, semble-t-il, pouvaient changer. Il n'était pas effectivement rare d'entendre sur les ondes de radiotrottoir les propos tels que « *je n'ai connu que le PDG au pouvoir* » ou « *Quand je suis né, le PDG était déjà au pouvoir ; j'ai grandi avec le PDG ; je travaille sous le PDG ; je vais peut-être mourir en laissant dernière moi le PDG au pouvoir. Mes enfants connaîtront aussi le même sort* ».

Au fond, en permettant au PDG devenir un parti de gouvernement, Omar Bongo y donna insidieusement autorité à un *habitus* politique, c'est-à-dire à un système de préférences ne relevant pas d'un automatisme mais plutôt d'une prédisposition à agir qui influence les pratiques des individus au quotidien, et plus précisément en politique (Bourdieu 1972). Ce qui, à long terme, eut pour manifestation d'avoir des partisans qui ne savaient pas faire de la politique dans un cadre autre que celui du PDG, élevé au rang de parti de gouvernement. En d'autres mots, ils n'étaient rompus qu'à un militantisme « de riches », sans contrainte puisqu'ils bénéficiaient des moyens de l'Etat qu'ils pouvaient instrumentaliser *ad libitum*. Cette observation qui était autant valable durant le monopartisme qu'après la conférence nationale, permit, par exemple, de voir un secrétaire général du PDG vivre comme un pacha, faisant des tournées politiques dans l'arrière-pays, aux frais du contribuable, dans des avions loués à des compagnies privées (www.jouractu.com, consulté le 24 septembre 2022). D'aucuns étaient même souvent tentés de le comparer à un premier ministre *bis*, tant tous les deux arboraient souvent le même prestige.

Ce confort au sein du PDG était sans doute l'un des éléments qui justifiait significativement l'engagement politique de ses militants qui devaient à tout prix œuvrer pour le maintien des Bongo à la tête de l'Etat. Cela, quitte, par exemple, à s'éloigner de leurs cercles familiaux et à punir toute personne hostile à leurs leaders. Ainsi, dans la plupart des cas, l'histoire socio-politique du Gabon a-t-elle pu montrer que les « *pédégistes* » n'eurent aucune hésitation à recourir, avec récurrence, à des pratiques autoritaires afin d'atteindre le but heureux de leur quête.

De la sélection à l'instrumentalisation des ressources nécessaires à la « dominance autoritaire » d'Omar Bongo

« Un seul doigt ne peut laver tout le visage ». Telle est la maxime populaire à laquelle il semble convenir de recourir pour exprimer un fait : certes, Omar Bongo a, durant tout son règne, apporté la preuve de son expertise en tant que chef d'orchestre incontesté du microcosme politique local. Mais il est aussi vrai qu'il n'a pu y parvenir tout seul. Il a en effet su compter sur le PDG qui, mu par son ambition de demeurer le seul parti de gouvernement, prit soin de sélectionner puis d'instrumentaliser les ressources politiques déterminantes pour garantir la longévité politique de tout dirigeant d'un régime autoritaire. Par ressource politique, il faut entendre « *tout moyen à la disposition d'un entrepreneur politique dont l'activation, en faisant reculer la frontière de ses contraintes, élargit son champ des possibles, c'est-à-dire augmente son autonomie initiale et facilite le développement de ses stratégies* » (Lacam 1988 : 27). Dans la pratique, elle comprend donc, comme le précise Dahl, « *l'argent, l'information, la distribution de nourriture, la menace de la force physique, les emplois, l'amitié, le rang social, le droit de légiférer, les votes et toute une variété d'autres phénomènes* » (Dahl 1973).

Celles auxquelles le PDG recourut pour consolider l'autoritarisme local avaient pour porte étendard le pouvoir personnel qui est « *un savoir-faire particulier dans un contexte de faible institutionnalisation politique* » (Bourmaud 1997 : 65). Ce pouvoir permit à Omar Bongo de profiter de la faiblesse des institutions politiques pour rendre difficile le bornage de son action et que, de cette façon, ses comportements et ses choix affectent directement le fonctionnement global du système politique en même temps qu'ils déterminent son degré de corruption et de coercition. En tant que tel, il puisait son essence, comme l'aurait formulé Basedeau, dans « *un système de gouvernement fortement présidentiel (porté par) un faible degré de gouvernance dans les affaires socio-économiques et politiques* » (Carbone 2006). Ainsi, concourait-il à la mise en place d'un « *présidentialisme monocentré* », pour parler comme Gérard Conac (1977).

En fait, il offrait à Omar Bongo la possibilité de faire main basse sur toutes les institutions politiques qui se resserraient autour de sa personne et qui lui permettaient de concentrer entre ses mains l'essentiel des ressources politico-administratives. Le pouvoir personnel lui permettait ainsi de se munir de deux autres ressources politiques : la concentration du pouvoir (Bigo 1989 : 45 et 116) et l'arbitraire (Moundounga Mouity 2010 : 140) qui se révèle être une ressource capable de contraindre les pourfendeurs de la classe dirigeante à s'enfermer dans leur rôle de dominés et de les sanctionner s'ils ne le faisaient pas.

Durant le monopartisme, sa prééminence était officielle puisque le PDG et l'Etat s'étaient ligüés pour servir le chef-président. N'ayant pas de contre-pouvoir, celui-ci donnait en effet à l'Etat l'orientation qu'il souhaitait. Même si celle-ci ne répondait pas aux priorités politiques, économiques et sociales du moment. De fait, les politiques publiques n'étaient publiques que de nom, car elles n'étaient que la matérialisation des ambitions personnelles qu'il avait pour le pays. La mission du PDG étant de veiller scrupuleusement à ce qu'il en soit toujours ainsi. Le projet du chemin de fer dont le voyage inaugural eut lieu en 1986 en était un exemple éloquent. Il faut effectivement relever qu'il conduisit Omar Bongo à dire qu'il était prêt, contre toutes les résistances, à signer un pacte avec le diable (Ehazouambela 2012) pour parvenir à ses fins.

Après la conférence nationale, la prépotence du *personal rule* (Jackson & Roseberg 1982) persista mais elle était tapie dans l'ombre d'un ensemble de stratégies politiques bien rodées. Elle était effectivement rendue possible grâce aux *pédégistes* qui continuaient d'envahir l'appareil étatique en permettant à Omar Bongo de faire tout ce qu'il voulait en toute quiétude. Leur mission consistait bel et bien à couvrir les arrières de leur chef, quitte à assumer, à la place de celui-ci, les injures et quolibets dénonçant par exemple un détournement des deniers publics. Il n'était pas effectivement rare, après 1990, d'entendre que tel ou tel autre ministre était accusé de corruption. Mais le même ministre continuait à être nommé dans les plus hautes fonctions de l'appareil étatique. Ce paradoxe ne pouvait s'expliquer que par un fait résumé dans l'adage local suivant : « *on vit pour le chef, on meurt pour le chef* ». Mais on n'oublie pas aussi de se servir au passage pour panser les plaies du déshonneur souvent dénoncé par les populations locales.

Pour être encore plus efficace, le pouvoir personnel ne pouvait être déployé sans le considérer comme lié au clientélisme et au népotisme, deux ressources politiques que le PDG avait su transformer, avec l'assentiment d'Omar Bongo qui très tôt en avait cerné l'intérêt, en mode de gestion autoritaire du personnel étatique.

Pour ce qui est du clientélisme, il faut tout d'abord dire qu'il renvoie, dans l'article de Jean-François Médard intitulé « *Le rapport de clientèle : du phénomène social à l'analyse politique* » (Médard 1976), à deux phénomènes distincts et voisins : le rapport de clientèle et le patronage. Qu'on parle de l'un ou de l'autre, pour l'auteur, la logique de la relation est la même car il s'agit toujours d'une relation d'échange entre acteurs inégaux. L'auteur assimile ainsi le rapport de clientèle et le patronage à un « *rapport de dépendance personnelle non lié à la parenté, qui repose sur un échange réciproque de faveurs entre deux personnes, le patron et le client, qui contrôlent des ressources inégales* ». Si ces deux relations sont des notions interchangeables, il précise toutefois que le patronage est souvent employé dans le cadre plus restreint de la distribution d'emplois publics en contrepartie des services rendus. En d'autres termes, le patronage renvoie « *à la façon dont les politiciens des partis distribuent des emplois publics et d'autres faveurs spéciales en échange d'un soutien électoral* » (Wiengrod cité par Bakary 1985 : 181). En se fondant sur ce qui vient d'être dit, Jean-François Médard parvient à distinguer les traits constitutifs du rapport de clientèle : la relation personnelle, la relation de

réciprocité ou d'échange et la relation de dépendance. Il ajoute un quatrième élément qui découle des relations personnelles et de dépendance : la structure verticale.

L'histoire socio-politique locale montre, à ce propos, que le clientélisme était une ressource politique que les *pédégistes* utilisaient afin d'intégrer au personnel étatique tous les acteurs qui avaient à offrir en échange quelque chose pouvant garantir la pérennité politique des Bongo. En fait, il s'agissait pour eux d'un échange gagnant-gagnant, pas au profit de l'Etat dont il convenait juste de garantir un fonctionnement minimal, mais au bénéfice de la « dominance autoritaire » présidentielle. Dit autrement, aux prétendants aux positions institutionnelles étatiques, il pouvait leur être posé la question suivante : qu'avez-vous de personnel à offrir à chef-président en contrepartie de votre nomination ou de la reconduction de celle-ci ?

Radiotrottoir révéla à cet effet que certains courtisans pouvaient aller jusqu'à offrir leur fille en mariage au chef-président. L'objectif étant de permettre à celui-ci de consolider son ancrage local dans une localité précise grâce à laquelle il pourrait se constituer un électorat totalement acquis à sa cause du fait des alliances matrimoniales nouées. L'exemple le plus souvent évoqué sur ce sujet est celui de Zacharie Myboto, le *big man* de Mounana, une ville sise dans la province du Haut-Ogooué. Cet ancien ministre aurait tout mis en œuvre pour que sa deuxième fille chantal entretienne une relation intime avec Omar Bongo, avec qui elle aurait eu un enfant nommé Onaïda Maïsha (Mengara 2019 : 30 ; Mandjouhou Yolla 2003 :155). D'aucuns attribuaient ainsi sa sédentarisation au sommet de l'Etat à cet atout substantiel grâce auquel il fut membre de tous les gouvernements successifs de 1978 à 2001.

Une autre offrande au chef-président souvent citée faisait référence au magico-religieux, au surnaturel. En fait, il s'agissait pour les courtisans de « vendre leur âme », par le biais de rituels occultes destinés à renforcer le pouvoir du chef-président. Dans les années 1970, plusieurs acteurs politiques acceptaient effectivement de se rendre souvent à Franceville, capitale du Haut-Ogooué, pour participer à une cérémonie traditionnelle de *ndjobi*. Durant celle-ci, ils étaient amenés à prononcer toute une série de serments de fidélité à Omar Bongo et à boire l'eau du bain de ses pieds. Ils étaient ensuite contraints de ne jamais révéler quoi que ce soit à ce propos sous peine de trouver la mort (Péan 1983). Par contre, avec Ali Bongo, qui était connu pour ses pratiques sorcellaires (Ondo 2021 : 121), « vendre son âme » revenait se soumettre à un autre pratique : l'homosexualité. Celle-ci aurait conduit plusieurs personnalités à se laisser enfouir dans « leurs corps, leurs âmes et leurs esprits » les « germes mystiques » nécessaires à la consolidation de l'emprise du chef-président sur son entourage politique. Sa généralisation dans l'espace politique en aurait même fait l'une des principales barrières à l'entrée des hautes sphères étatiques. Cela, à tel point qu'il devenait banal d'entendre ça et là les propos suivants : « *Et tout ça pour l'argent, les postes...ils ont vendu la honte aux chiens...c'est cela la machination de Satan, voilà pourquoi nous devons prier fort, car le temps l'autre nom de Dieu !* » (Tonda 2021 : 190).

Le clientélisme ne permet pas, à lui seul, d'épuiser la question de la « dominance autoritaire » du chef-président. Bien que pertinent pour la compréhension du pouvoir au Gabon, il ne l'aborde que sous le prisme de relations qui transcendent le cercle de parenté. Or, au Gabon comme dans tout le sud du Sahara, l'acteur politique doit d'abord fidélité à sa famille et gouverner, pour lui, consiste à répartir les faveurs, c'est-à-dire à favoriser l'accès des siens aux plus hautes fonctions politiques. En retour, les membres de la famille se doivent de tout mettre en œuvre l'aider à conserver son statut. En fait, cette contrepartie tombe sous le sens, car dans la conception locale des choses, le pouvoir d'Etat n'appartient pas seulement à son détenteur officiel. Il est aussi tacitement l'apanage des membres de sa famille. Sa conservation ou son monopole est donc à une question d'intérêt familial qui fait fi du fonctionnement rationnel de

l'appareil d'État. Ainsi, par la force des évidences, le népotisme mérite-t-il également d'être pris en compte pour mettre en relief de façon exhaustive les ressources politiques utilisées par les *pégégistes*.

Pensé, voulu, choisi comme mode de fonctionnement du régime politique local (Moundounga Mouity 2016 : 191), le népotisme était perçu par le PDG comme une ressource politique qui venait renforcer le clientélisme avec qui il visait les mêmes objectifs. Ce qui était d'ailleurs une initiative pertinente qui prenait en compte la fragilité qui pouvait parfois être associée au clientélisme quand certains clients faisaient par exemple le choix de quitter le navire Bongo pour s'ériger en adversaire politique. Il faut relever que le népotisme s'appliquait d'abord aux membres de la famille présidentielle. Il concernait aussi ceux des familles de tous les *pédégistes*. En œuvrant pour la longévité politique du chef-président, ces derniers étaient effectivement conduits à lui présenter, en vue d'une nomination dans l'appareil d'Etat, des acteurs en qui ils avaient entièrement confiance et qui, de fait, le défendraient contre vents et marées. Ces acteurs, qui faisaient partie de leurs cercles familiaux respectifs, conduisaient ainsi le clientélisme et le népotisme à se coaliser savamment au bénéfice du chef-président dont l'autorité s'en trouvait renforcée.

Pour ce qui est de la famille présidentielle, le népotisme amena Omar Bongo, encouragé par les *pédégistes*, à faire, par exemple, de sa fille aînée Pascaline sa directrice de cabinet à partir de 1994. Au départ, cette nomination ne fit pas grand bruit en raison du *social background* impressionnant de la concernée : celle-ci était connue pour être diplômée de l'université Paris-Dauphine, de l'*University of Southern California* de Los Angeles et de l'ENA de Paris (Beka Be Nguema 2024 : 29). Mais trente ans après, en 2014, elle répondit à une interview du journaliste-écrivain Pierre Péan au sujet de l'affaire des « biens mal acquis » dont sa famille était accusée. Cette interview eut la particularité de faire comprendre aux populations que sa nomination au sommet de l'Etat n'était qu'une duperie qui avait moins à avoir avec la méritocratie qu'avec la loyauté dans un contexte politique multipartite. La fille « chérie » d'Omar Bongo permit effectivement aux Gabonais de remettre en cause ses diplômes qui semblaient avoir été le fruit d'un monnayage, comme d'aucuns purent le soupçonner concernant son frère Ali (Ondo 2021 : 116). La preuve de cette imposture étant associée à son dérapage sur les symboles républicains du Gabon qu'elle réduisit à des porte-étendards de sa famille, comme le révéla l'extrait suivant : « *Quand vous voyez le symbole du Gabon, c'est la maternité allaitante. Les armes du Gabon, ce sont les deux panthères qui gardent le Gabon. Quand on descend au niveau de la cellule. La maternité allaitante c'est Omar Bongo qui a donné tout à tout le monde, qui a allaité tout le monde. Qui a donné même à Monsieur Péan. Mais les panthères, là, c'est Ali et Pascaline qui gardent la famille Omar Bongo* » (www.gabonews.com, consulté le 30 octobre 2024).

Toujours dans la famille présidentielle, Ali Bongo qui, grâce au PDG, fut lui-même hissé au sommet de l'Etat par son père emboîta, après 2009, le pas de ce dernier en faisant de son fils Nourredine Bongo Valentin son proche collaborateur. En effet, lors du conseil des ministres du 5 décembre 2019, il le nomma aux fonctions de coordinateur général des affaires présidentielles. Contrairement à celle de Pascaline Mferri Bongo, cette nomination fit, d'entrée de jeux, couler beaucoup d'encre tant elle augurait d'un très mauvais présage pour le Gabon qui devait voir la gabegie des fonds publics devenir un mode de gouvernement.

Au sein du PDG, le népotisme d'Etat au service du chef-président fit aussi parler de lui. On peut à cet effet citer le cas de l'ancien premier ministre Jean-François Ntoutoume Emane. Celui-ci fut un hiérarque du parti de masse dont il fut l'un des principaux auteurs des textes les plus importants régissant son fonctionnement et son organisation. Il était considéré à ce titre comme

l'« homme de l'ombre et (l') idéologue du parti » (Otsiémi 2007 : 87). En tant tel, il était très écouté et constituait une personnalité très influente dans l'entourage du prince. Ainsi permit-il à son fils Simon de se hisser au sommet de la diplomatie gabonaise, du gouvernement en tant que de ministre du travail en 2014 et de l'administration présentielle en occupant la fonction de conseiller politique du président de la République. Comme seconde illustration, on peut aussi citer Raphaël Mamiaka. Ministre, haut-Conseil d'Etat, grand chancelier, président du conseil des ordres nationaux (Mvou Kounta 2020 : 176-179), il fut membre du bureau politique du comité central du PDG. Patron politique de la province de l'Ogooué-Ivindo en son temps, il œuvra assurément dans l'ombre pour l'élection de son fils Guy-Maixent au poste de député du Parti démocratique gabonais au 1er siège du département de la Lopé. L'intervention de sa main invisible put également être déterminante dans la nomination de son fils et « héritier politique » au gouvernement en 2019.

Le refus du PDG de se constituer en parti d'opposition après le putsch militaire du 30 août 2023

Après le coup d'Etat militaire du 30 août 2023, le PDG, jadis parti unique de gouvernement, ne put se résoudre à se constituer en parti d'opposition puisqu'il était réfractaire à l'idée de subir les difficultés qu'exigeait une telle mutation. Parmi ces difficultés, il y avait notamment le financement de ses activités courantes sans le soutien arbitraire du chef-président et sa résilience, en tant parti « démuni », face aux tribulations du jeu électoral.

Le financement incertain des activités courantes du PDG

Après le coup d'Etat du 30 août 2023, il était impossible pour le PDG d'envisager de rejoindre les rangs de l'opposition, car ses membres n'étaient rompus qu'à une seule manière de concevoir la politique : garantir le financement du parti grâce aux ressources publiques. Mais malheureusement, ce privilège eut très vite un effet néfaste sur l'engagement politique de ses militants dont la participation financière se trouvait quasiment inexistante. Les prescriptions des statuts selon lesquelles les cotisations sont obligatoires et doivent être versées régulièrement étaient ainsi régulièrement foulées au pied.

En fait, pour les *pédégistes* qui faisaient pourtant partie des personnalités les plus fortunés du pays, il ne servait plus à rien de donner, même un iota, au PDG puisque celui-ci s'abreuvait déjà la source impunissable du bonheur que constitue le trésor public. Les divers capitaux économiques qu'ils avaient accumulés au fil du temps ne leur servaient donc qu'à subventionner une partie de leurs besoins personnels. L'autre partie étant continuellement prise en charge par le parti dont la trésorerie était constamment excédentaire. Cela, au point de conduire certains pourfendeurs du chef-président à répéter à qui voulait l'entendre que le PDG « est encombré de fainéants, de fumistes, de parasites dont la seule utilité est d'y être encartés pour jouir des avantages que ce parti offre à ses adhérents : voiture, salaire, bureau, travail officieux dans l'appareil de l'Etat, accès aisé aux femmes, etc. » (Bamony 2011 : 473).

Cette situation de fait, connue de tous au niveau local, est cependant aux antipodes de ce que peut vivre un parti d'opposition. Celui-ci est effectivement un parti dont les militants pourvoient eux-mêmes à la plus grosse part du financement dont il a besoin pour son fonctionnement et son organisation structurelle. Il est, pour ainsi dire un parti « normale » comme aurait pu le relever M. Gazibo (2007 : 17) puisqu'il est en phase avec la législation en vigueur. C'est ce que corrobore, par exemple, l'article 20 de la loi N° n°4/91 du 03/04/1991 relative aux partis politiques qui stipule que les ressources des partis politiques sont d'abord constituées des cotisations des membres, puis des dons, legs, revenus liés à leurs activités, subventions et aides

éventuelles de l'État. En référence à cet article de loi et aux réalités politiques locales, le parti d'opposition ne peut donc pas se prévaloir d'une quelconque richesse (Sidibe 2006 : 40) venue d'ailleurs comme le pouvait le PDG. Il doit de se contenter de l'obole de ses militants⁹³.

C'est grâce à leurs cotisations de ceux-ci qu'il peut, par exemple, envisager de louer un local pouvant lui servir de siège ou de permanence politique et de payer les charges variées liées à l'usage quotidien de ce local. Mais, dans bien des cas, ces cotisations sont souvent si insignifiantes qu'elles rendent incertaine la possibilité pour la plupart des partis d'opposition de pourvoir à leurs besoins. Ainsi tendent-elles à faire émerger, au sein du microcosme politique, une commisération récurrente exprimée non seulement par les populations qui voient dans l'indigence des partis d'opposition l'indice éloquent de leur indignité à exister en tant qu'organisation partisane, mais aussi par des médias locaux qui n'hésitent pas à qualifier ces partis de partis « *en état de mort clinique* » (www.gabonreview.com, consulté le 25 novembre 2024).

Après la chute du distingué camarade Ali Bongo, les militants du PDG eurent l'occasion d'avoir un avant-goût de l'humiliation liée à cet apitoiement généralisé. Ce qui conforta largement leur refus de faire transhumer leur parti vers le camp de l'opposition. En effet, le 28 décembre 2023, une crise secoua l'ancien parti dominant dont le personnel d'appui dénonçait la précarisation à laquelle il était exposé depuis le putsch militaire. Plus précisément, ce personnel accusait plus de trois mois de salaires impayés et exigeait dans l'immédiat le versement de ses émoluments. Outre cela, les secrétaires nationaux réclamaient eux aussi le paiement sans délai des leurs. Dans les deux cas, le silence total fit la réponse éloquente de la hiérarchie du parti créé par Omar Bongo qui, auparavant, fonctionnait « *non pas à partir des cotisations de ses militants mais grâce à des financements provenant des caisses de l'Etat ou du portefeuille de l'ex famille régnante* » (www.topinfosgabon.com et www.gabonmediatime.com, consultés le 11 novembre 2024), mais qui, désormais, était tombé de son piédestal après que les militaires au pouvoir entreprirent de mettre fin à toute forme de gabegie financière. Il conduisit de fait à une inflation métaphorique du *kongossa* politique (Placide Ondo 2009) ou de la rumeur qui n'hésita pas à présenter le PDG comme un parti en situation de « *marée basse* », voué à vivre « (...) *au ralenti* » (www.gabonreview.com, consulté le 15 novembre 2024).

Si les cotisations des militants de l'opposition sont insuffisantes pour couvrir les charges locatives et salariales, elles le sont aussi pour celles relatives à l'organisation des réunions statutaires dont la tenue se doit d'être régulière et l'ensemble des commodités de bienséance au rendez-vous. Ces charges supplémentaires nécessitent un budget que le PDG ne saurait supporter sur le long terme en devenant un parti d'opposition, c'est-à-dire privé des fonds publics. En effet, elles exigent souvent de recourir aux services payants et onéreux des médias traditionnels et en ligne qui permettent au parti de faire la propagande du dynamisme de ses activités, grâce à la diffusion de quelques images ou vidéos prises lors des réunions et à

⁹³ Les partis opposition reçoivent très rarement les subventions et aides éventuelles de l'État dont le chef-président se sert souvent comme une « arme politique » pour les affaiblir. Quand ce financement public leur est accordé pendant les périodes électorales, par exemple, le texte juridique écrit par les obligés du prince les contraint à remplir des conditions trop contraignantes comme on put le voir avec le décret No 822/PR/MATCLD du 27 Mai 1993 relatif à la révision de la charte des partis politiques. Ce décret ne prévoyait effectivement la subvention d'Etat qu'« *aux partis politiques qui présentent dans cinq (5) provinces au moins un minimum de vingt (20) candidats aux élections législatives, de dix (10) candidats aux sénatoriales et des candidats sur au moins vingt (20) listes aux élections locales. Le versement (de la subvention) est conditionné par la production d'un justificatif de paiement du cautionnement exigé par la loi portant code électoral* » (Dieko Snd Steeve N'Zegho 2014 : 8). Autant dire qu'il ne concernait que pour le PDG qui, contrairement à ses concurrents, pouvait aisément remplir les conditions et ainsi bénéficier du franc électoral.

l'organisation des conférences de presse subséquentes à celles-ci. Une telle entreprise exige que soit invité le maximum de médias pour que l'impact de la propagande sur les populations soit expressif. Or, rien que pour les médias en ligne, il y a au moins vingt-neuf prestataires en situation régulière comme le dévoila la Haute autorité de la communication (HAC) le mercredi 10 janvier 2024 (www.directinfosgabon.com, consulté le 30 janvier 2024), dont la présence est nécessaire. Inviter, fut-ce que la moitié, le tiers ou le quart à chaque réunion, impose donc une dépense que les partis d'opposition ne peuvent pas supporter de manière étendue dans le temps, quand on sait la prestation d'un seul média tourne en moyenne autour de deux-cent-cinquante mille Fcfa.

En plus des médias, il y a notamment d'autres prestataires tels que les services traiteurs qui sont souvent sollicités pour agrémenter les réunions statutaires. En général, l'idée derrière cette sollicitation est la suivante : les réunions sont souvent longues. Elles creusent le ventre et attisent la soif des militants qui doivent à un moment donné reprendre des forces pour mieux travailler en se restaurant ou en s'abreuvant. Mais il y a aussi un tout autre objectif qui est visé par cela : l'éminence d'un parti qui a les moyens financiers d'entretenir ses militants et d'attirer ainsi de nouveaux adhérents dans un landerneau politique où la gratuité en tout, appelée localement en langue *téké* le « *ngori* », est souvent le leitmotiv de l'engagement politique. À l'instar des médias, les prestations des traiteurs exigent des frais énormes que le PDG sera contraint d'exclure de ses lignes budgétaires s'il devait changer de bord politique. Il suffit effectivement de passer en revue les grilles tarifaires exposées sur la toile, afin de se rendre compte que pour cent participants à une réunion, la facture du service s'élève en moyenne à cinq cent mille Fcfa. Ce qui un fois de plus est dispendieux pour un parti en « crise budgétaire permanente » comme l'est l'ensemble des partis d'opposition dont les *pédégistes* se refusent de rejoindre le camp.

Plus précisément, ceux-ci refusent farouchement l'idée de devoir vivre au quotidien les tourments de la pénurie financière auxquels ils ont été confrontés lors de la rencontre du 13 novembre 2023 au siège du parti. Sachant que le parti était désormais envasé dans une lourde tension de trésorerie et que de fait, il ne pouvait plus, comme par le passé, organiser des réunions somptueuses, les militants brillèrent effectivement par leur absence à cette rencontre qui accoucha d'une souris tant la désertion était consternante (www.mediapostgabon.com, consulté le 15 octobre 2024). Il y avait comme l'impression d'une véritable calamité qui s'abattait sur le parti et conduisait les médias à exposer celui-ci à toutes les indélicatesses. On pouvait lire ici que « *Suite à la chute d'Ali Bongo : Le PDG dans l'impasse* » (www.gabonreview.com, consulté le 17 octobre 2024) et là que « *Gabon : l'implosion du PDG en cours de téléchargement ?* » (www.gabonmediatime.com, consulté le 19 octobre 2024).

Il faut dire, en outre, que si elle impacte négativement la tenue des réunions statutaires à cause de l'inconsistance des cotisations des militants, l'indigence de l'opposition est également un frein à l'organisation de véritables congrès, conformes aux statuts ainsi qu'au règlement intérieur, dont aucun parti ne peut se passer pour espérer tenir son rang sur la scène politique. Le Rassemblement pour le Gabon (RPG) de Paul Mba Abessole en est une illustration éloquente. Dénommé Morena-Bûcherons en 1990 puis RNB (Rassemblement national des bûcherons) de 1991 jusqu'en septembre 2000, ce parti ne put effectivement organiser son 7^{ème} congrès ordinaire que trente-quatre ans environ après sa création, c'est-à-dire en juillet 2024 (www.union.sonapresse, consulté le 2 septembre 2024). Né en 1992, le Forum africain pour la reconstruction (FAR) de l'opposant Léon Mbou Yembi peut être également évoqué. Le bilan que ses militants en firent en 2017 le présentait comme le pire des élèves, comme le parti qui n'organise « *ni conférence de presse, ni point de presse, encore moins un congrès* »

(www.gabonreview.com, consulté le 5 septembre 2024). Le FAR compte donc parmi ces partis d'opposition qui n'ont jamais vraiment fait l'expérience de plusieurs congrès dignes de ce nom depuis la date de leur création, abstraction faite du congrès national de 1992 qui propulsa son fondateur au poste de premier secrétaire national. Fondé en 1992 et dirigé par Augustin Moussavou King, le Parti socialiste gabonais (PSG), souvent qualifié de « petit parti politique » dans la liste des cent-un partis reconnus par le ministère de l'intérieur en 2023 (*L'Union* du lundi 13 février 2023 : 4), peut être aussi logé à la même enseigne.

Cette constatation déplorable eut pour conséquence de susciter, cette fois-ci, des moqueries récurrentes à l'endroit de l'opposition dont les composantes furent accusées de n'être que des poids plume sur l'échiquier politique car le congrès, en tant qu'évènement déterminant qui rythme la vie et l'histoire d'un parti, est le symbole de la vitalité de celui-ci. Le congrès est donc d'importance en ce qu'il permet à tous les militants de se réunir par exemple dans les six mois suivant les élections présidentielle et législatives, ainsi qu'à mi-mandat, mais aussi de manière exceptionnelle si la situation politique ou un évènement l'exige. Il leur offre à cet effet la possibilité de réfléchir le monde, d'explicitier leur ligne de parti ou encore de choisir leurs dirigeants.

Une chose est sûre et certaine, les militants du PDG ne pouvaient se résoudre à subir aussi la raillerie inhérente à son incapacité à réunir des congressistes parce qu'ils auraient fait le choix de la pauvreté en se constituant en parti d'opposition. Alors que dans le passé, ils étaient habitués aux « grandes choses », comme on le dit localement, puisqu'ils appartenaient au seul parti connu pour organiser régulièrement des congrès fastueux dont les budgets étaient quasiment illimités et dont l'impact sur la conscience collective leur offrait un certain prestige politique et social. Le 12e congrès du Parti ouvert par le chef-président Ali Bongo le vendredi 23 décembre 2022 fut, à ce propos, un exemple éloquent et cela, à plus d'un titre :

Le premier est le lieu de l'évènement qui annonçait d'entrée jeu la distinction voulue par le PDG. En effet, le congrès fut organisé dans la commune d'*Akanda*, sis au nord de Libreville, connue pour être une localité « bourgeoise » où vivent toutes les *big men* du pays. Le média *Gabonreview* le corrobora quand il releva que « *Tous les cadres de la province, y compris la plupart des membres du gouvernement y résident.* » (www.gabonreview.com, consulté le 30 novembre 2023). Implicitement, il mit aussi en exergue un fait, celui de la cherté de la vie, qui n'empêcha pas le congrès du PDG d'avoir précisément lieu au somptueux stade de l'Amitié sino-gabonaise livré officiellement en 2011. Il faut dire que ce joyau national est arrimé aux normes internationales pour accueillir des rencontres sportives de haut niveau. Il est tout autant habilité à abriter d'autres évènements politiques ou sociaux tels que le dialogue d'*Angondjé* de 2019 (*L'Union* du jeudi 24 octobre 2019 : 6). Le confort qu'il offre, exige naturellement des coûts de location très élevés⁹⁴ surtout quand il s'agit d'une location englobant la totalité de la structure. Il ne s'adresse donc, avant le 30 août 2023, qu'à des partis tels que le PDG qui, parce qu'il disposait de moyens financiers démesurés, n'hésita pas à privatiser tous les espaces disponibles durant son congrès.

Un deuxième élément qui traduisait le prestige de celui-ci dont pouvaient se vanter les *pédégistes* était la logistique apprêtée pour la circonstance. Elle comprenait une sonorisation haut de gamme qui donnait aux congressistes l'impression d'être plongé dans une ambiance de

⁹⁴ Une étude comparative avec ce qui se passe au Cameroun voisin permet de s'en rendre aisément compte. En effet, pour la location journalière des stades de l'Office national des infrastructures et équipements sportifs (ONIES), qui ont la même capacité d'accueil que le stade d'*Angondjé*, il faut, selon la grille tarifaire en vigueur, déboursier jusqu'à huit millions de francs CFA pour quarante mille places. (www.fecafoot-officiel.com, consulté le 30 novembre 2024).

campagne présidentielle à l'américaine. On pouvait en dire autant des affiches et banderoles dont les dimensions frôlaient avec la démesure qu'on connaît aux *pédégistes*. Les chemises, polos, teeshirts, casquettes à l'effigie du parti qu'arboraient fièrement tous les militants n'étaient pas non plus en reste (www.facebook.com/pdggabon, consulté le 10 octobre 2024). En fait, tous ces gadgets de couleur blanche, qui mettaient en exergue l'opulence du PDG, s'accommodaient d'un autre élément : les groupes d'animation socioculturels. Soumis à l'autorité de l'Union des femmes du PDG (UFPDG), ceux-ci étaient connues pour animer les cérémonies officielles du parti au moyen de mélodies et chorégraphies mettant un accent particulier sur l'érotisme et les mouvements du bassin (Alice Aterianus-Owanga 2017 : 32). Souvent inexistantes dans les activités des partis d'opposition qui n'avaient pas les moyens de les entretenir financièrement, ils firent effectivement vibrer tous les congressistes qui finirent par s'abandonner à une ambiance de festival dans un événement politique déguisé en une réunion de famille et pas des moindres, puisqu'il s'agissait de la famille politique la plus nantie du pays.

Enfin, le « Congrès de la Renaissance pour un PDG uni et solidaire » permit au PDG, ou du moins à ses hiérarques, de faire à nouveau preuve de munificence à l'endroit de tous les militants en distribuant de l'argent liquide destiné à leur restauration et à leur transport. Le montant minimal étant, comme à la l'accoutumée, de cinq mille Fcfa pour les simples sympathisants⁹⁵ et bien plus au fur et à mesure qu'on s'élevait dans la hiérarchie du parti. Cette forme de rétribution qui augurait de leur dignité en tant que membres du seul parti de gouvernement, les *pédégistes* ne pouvaient risquer de la perdre en faisant de leur mouvement politique, un parti d'opposition englué dans l'épaisseur d'une impécuniosité difficile à juguler, devant inéluctablement le rendre impuissant face aux tribulations du jeu électoral.

L'impuissance du PDG face aux tribulations du jeu électoral

Si le PDG se refuse à devenir un parti d'opposition, c'est également parce qu'il sait qu'il ne peut pas faire face aux tribulations du jeu électoral auxquelles il ne fut jamais soumis en tant que parti de gouvernement. Pour le dire autrement, durant la période électorale, les partis d'opposition, contrairement à lui, sont souvent confrontés à un certain nombre de difficultés pouvant être de trois ordres : l'occupation de l'espace électoral, la mobilisation des électeurs et la fraude électorale.

Pour ce qui est de l'occupation de l'espace électoral, elle est un écueil difficilement surmontable pour les partis d'opposition qui, du fait de leurs maigres ressources, ont souvent du mal à être représentés ou à s'implanter dans toutes les localités du pays pour vulgariser leurs programmes politiques. Ces partis, qui brillent par leur incapacité à entretenir des rapports réguliers et variés avec l'échelon national, sont nombreux comme le suggère la liste suivante : « U.S.G de Mombo Nzigou., A.P.S.G. de Mapangou Moukani Muetsa, P.S.G de Moussavou King, R.D.D. de Christian Serge Maroga, U.D.S. de Hervé Ossamanet Onouvié, U.P.N. de Aimé Christ Boda, F.U.N.DU. de Noël Borobo Epembia, R.D.R. de Mme Léontine Mébalé, M.E.S.P de Mouanga Mbadinga, UNAF de Guy Adadou Ndimal, PTG de Mburu Yi-Djako, le CO de Marcel Nthoreret, UDL de Jean Emame Eyouné, (...) RRI de Thomas Mouele Madoungou, (...) UGD de Roger Durand Boutoukou, (...) CSR de Richard Mounquengui Boussougou, le Rassemblement des Gaulois de Max Anicet Koumba, EPI de Fulbert Mayombo Mbendjangoye, (...) FPU de Martin Ze Memini, UDIS de Hervé Patrick Opiangah, (...) PDN

⁹⁵ Mathilde Debain fit également état de ce même montant dans sa chronique sur la campagne électorale de 2009 durant laquelle les supporters d'Ali Bongo, qui par crainte d'être victimes de duperie, cherchaient souvent « des yeux » les *pédégistes* leur ayant promis une rétribution en contrepartie de leur présence aux meetings politiques (Mathilde Debain 2009 : 37).

de Pierre Mapiga, (...) CCDG de Jean Pierre Ndong Abessolo, PSU de Simon Adolphe Evouna, RGUP de Cyriaque Boussougou NZIGOU, PNE de Jean René Syraud ENGOURE EFAGHE, ANG de Séraphin Akure Davin, 7MP de Joël Ndzengouma Ngoueneni, ARENA de Richard Moulomba Mombo, MDJS de Pierre Anicet Mbadinga Maganga, (...) BDR de Moutembi Pendi (...) » (Dieko Snd Steeve N'Zegho 2014 : 7).

A bien y regarder de près, leur faiblesse à se mouvoir sur le territoire constitue le dénominateur commun des carences dont ils souffrent presque toujours en période électorale. En fait, ils ne sont présents et visibles que dans leurs fiefs électoraux respectifs, souvent localisés dans les régions dont les dirigeants politiques sont originaires. Ils s'apparentent, de la sorte, à des partis dont l'influence significative au niveau national est revendiquée publiquement, mais qui en réalité sont enracinés dans un ethno-régionalisme mécanique les contraignant à focaliser les campagnes électorales là où le critère identitaire supplante tout autre critère lorsqu'il est question de faire le moindre choix. Le Parti gabonais du progrès de Pierre-Louis Agondjo Okawe, grande figure de la vie politique locale, fait office de modèle en l'espèce. Il a effectivement pour fief électoral la ville de Port-Gentil et plus généralement la province de l'Ogooué-maritime dont est originaire son fondateur. Mais cet enracinement dans la huitième province du Gabon eut très vite pour conséquence de l'embrigader dans un repli ethnique odieux illustré en ces termes : « *L'ethnisation du PGP consistait à la marginalisation et l'exclusion de tous les non-myéné qui contestaient (les prises de décisions de Pierre-Louis Agondjo Okawe)* » (Emmanuelle Nguema Minko 2010 : 254). Source d'exclusion, il était tout autant source de rivalités intestines entre dirigeants du parti, opposant les *Myéné* aux autres, comme le relève les propos ci-après : *Seul B. Mouity Nzamba (d'ethnie punu), vice-président du parti s'était résolu à ne pas laisser aux Myéné l'exclusivité d'un parti politique qu'il avait contribué à créer (...) sur le plan idéologique* » (Emmanuelle Nguema Minko idem). Ce constat est également transposable dans des partis tels que l'Union pour le peuple (UPG) localisé principalement dans la ville de Ndendé dont est originaire son leader Pierre Mamboundou et connu, de fait, pour sa tendance à recruter particulièrement en milieu *punu* (Nguema Minko 2010). L'Association pour le socialisme gabonais (APSG) de Victor Mapangou Moucani Muetsa, dont la ville natale est également Ndende, peut être aussi inscrite au même registre.

Non seulement, la défaillance observée en période électorale conduit les analystes à qualifier les partis d'opposition de micro-partis dépourvus d'une véritable assise politique (Mengue Me Engouang 1998 : 104) ; ce qui est une étiquette dégradant à laquelle le PDG refuse d'être associé, au regard de son passé glorieux dont il a du mal à se défaire. Mais en plus, le parti des Bongo ne sait pas comment surmonter cette difficulté qui exige d'énormes ressources financières dont il ne dispose plus. Dit autrement, en changeant de bord politique, le PDG, qui devra désormais fonctionner avec ses fonds propres, ne pourra plus être confortablement établi dans toutes les localités du pays durant les échéances électorales. Sauf à demander à ses militants de puiser dans leurs patrimoines personnels l'argent liquide avec lequel ils pourront se rendre dans l'arrière-pays afin d'inonder tout le territoire national de leur présence. Mais comme on peut s'en douter, cette solution ne peut produire qu'un résultat extrêmement décevant dans un parti où les militants sont habitués, quand il y a scrutin, à bénéficier du concours de l'administration publique. « (...) *la mise à la disposition des militants du parti au pouvoir des véhicules de l'État et des bâtiments publics, ou encore l'envoi de fonctionnaires publics en mission de campagne aux frais de l'État (...)* » (Souaré 2017 : 108-110) en est une manifestation bavarde. Il en est de même « *des fonctionnaires (ministres, secrétaires généraux de ministères, gouverneurs, préfets, etc.) qui se sentent investis d'une mission de propagande pour le parti au pouvoir dans leurs localités respectives et agissent en fonction de ce sentiment, en apportant leurs soutiens au parti au pouvoir (...)* » (Souaré 2017 : 108). Les dirigeants de ce parti ayant

antérieurement facilité leurs nominations respectives afin d'en faire des « *représentants et des individus influents de toutes les régions et de tous les principaux groupes ethniques du pays pour s'assurer du soutien, au moment opportun, des électeurs de leurs régions et de leurs ethnies respectives* » (Souaré 2017 : 108).

Incapable d'occuper l'espace électoral, le PDG ne pourra pas non plus mobiliser les électeurs dans toutes les localités du pays en choisissant de devenir un parti d'opposition. En effet, la mobilisation électorale, qui est comprise comme le résultat de l'ensemble des incitations auxquelles les entrepreneurs politiques ont recours pour convaincre les gouvernés de participer activement et diversement à un scrutin bien précis (Offerlé 1989), est indissociable du clientélisme dont elle se sustente (Vannetzel 2007). En fait, pour que les électeurs se mobilisent en allant aux meetings politiques ou en se rendant dans les bureaux de vote afin d'exprimer leur opinion, il faut qu'ils aient quelque chose en échange, une rétribution bien connue de tous : l'argent, seule ressource politique corroborant l'adage selon lequel les électeurs « *ne se mobilisent que s'ils sont « motivés », c'est-à-dire rétribués* » (Olivier de Sardan 2021 : 278). Ils sont d'ailleurs très bien connus au Gabon pour leur capacité à négocier âprement leur soutien et à veiller, chacun à son niveau, à maximiser l'échange électoral (Quantin 2004 : 73).

Dans la pratique, ils ne vont pas se mobiliser pour les grandes promesses d'investissement en infrastructures diverses qui sont souvent faites par les différents colistiers : la construction des routes, des hôpitaux, des écoles, etc. Les électeurs ont bien conscience de ce que ces nombreuses assurances relèvent du *dolus bonus* ou « Bon dol », c'est-à-dire d'allégations excessives, voire mensongères faisant partie des liturgies politiques communes à tous les scrutins. Ils ne sont pas toutefois les seuls à le suggérer. Des auteurs, dont I. K. Souaré, ont, à ce propos, la même disposition d'esprit comme le souligne l'observation suivante : « *le manifeste de tous les partis politiques et les discours de campagne de leurs leaders sont embellis par des promesses* » (Souaré 2017 : 110). Ce qui va donc mobiliser les populations, c'est la résolution immédiate de leurs problèmes immédiats qui donne souvent lieu, comme dans le domaine économique, à un marketing politique destiné à des fins électoralistes (Badou 2003), mais qui du coup altère la notion même de parti d'opposition, ou de parti politique tout simplement, en faisant de celui-ci un exutoire (Omar Diop 2006 : 517), une entité permettant à tous de se soulager, de se débarrasser d'un souci particulier.

On est donc là, face à une manifestation édifiante du paradigme de la politique du ventre développé par J.- F. Bayart (Bayart 2006 : 30). Mais cette manifestation a ceci de particulier qu'elle traduit une réalité structurante de l'Etat en Afrique et particulièrement au Gabon : tout ce que se fait ou se passe au sommet de l'Etat (les mécanismes de gouvernement, les stratégies politiques, etc.) est reproduit à tous les échelons de la société. En effet, la politique du ventre illustre la façon dont l'Etat « *est façonné par et façonne les relations sociales et économiques* ». Celles-ci pouvant être assimilées à des « *relations personnelles patron-client (qui occupent) une place centrale dans la construction du pouvoir politique et dans le processus de prise de décision* » (Bianca Urs 2024 : 62). Cette façon de faire de l'Etat, ou du moins de l'Etat centrale, est calquée par les organisations partisans qui y voient une solution efficace à leur survie politique. Mais elle est tout autant une stratégie des gouvernés habitués à tout monnayer quand il s'agit de politique et donc à concevoir la campagne électorale comme « (...) *l'occasion de bouffer, peu importe les programmes politiques. Nous voulons d'abord manger, le reste, on verra* ». Ainsi, « *Les bureaux de campagne (sont-ils souvent) les points de chute de tous les désœuvrés (cherchant) de quoi se mettre sous la dent et qui s'y retrouvent pour siroter tranquillement leur thé vert et jouer aux cartes* » (Frère 2010 : 180).

Dans cette perspective, le PDG, en tant parti d'opposition, se doit de déployer toute sa capacité financière en vue d'émerveiller les électeurs-consommateurs et d'élever sa notoriété (A.O. Badou *idem*). En termes plus clairs, il doit opter pour une « *distribution de la « rente électorale* » (qui) *ne se limite pas à ce qui est parfois appelé (improprement) l'« achat de voix », c'est-à-dire la distribution d'argent aux électeurs, ou de préférence aux grands électeurs* », susceptibles de monnayer leur influence, ou leurs clientèles électorales, quand ils en ont, mais (qui) concerne aussi les militants des partis (...) (Olivier de Sardan 2021 : 278). Ainsi les électeurs pourront-ils, grâce à ce partage de gros sous, se nourrir, se vêtir, se pourvoir en électroménager, prendre possession des troquets de quartiers, régler les dettes en cours et celles des différents « bureaux » ou maîtresses, etc. Cette générosité ponctuelle permettra aussi aux électeurs-commerçants de garnir de marchandises de toutes sortes leurs magasins désertés depuis belle lurette par les chalands. Dans la résolution des difficultés des électeurs, il y a aussi la présence d'au moins un hiérarque du parti « *à toutes les grandes cérémonies surtout funéraires organisées dans* (pendant la campagne électorale), *(et sa) participation aux dépenses occasionnées par la manifestation. La plupart du temps, le nom du généreux donateur ainsi que la valeur du don sont portés à la connaissance du public suivi de louanges et de remerciements qui ne font que rehausser l'image de l'intéressé* (dont la garantie de mobilisation électorale devient du coup plus manifeste) » (Badou *idem*).

Or, en devant un parti d'opposition, le PDG, par manque de moyens, sera dans l'incapacité de faire face à toutes ces exigences propres aux campagnes électorales, celles-ci étant devenues « *un espace-temps de dépenses considérables* » traduisant un effet pervers majeur des élections : leur coût, qui est entièrement laissé à la charge des candidats et partis (Olivier de Sardan 2021 : 278). Ce qui aura pour conséquence immédiate de le couvrir d'opprobre lors de ses meetings politiques par exemple, qui seront désormais comparables à des déserts humains. Mais tout observateur de la vie politique locale sait avec assurance que les *pédégistes* ne peuvent pas se résoudre à subir un tel déshonneur : leur sentiment de supériorité mêlée de mépris à l'égard des autres formations politiques qu'ils ont souvent qualifiées, avec le soutien inconditionnel de la presse d'Etat (*L'Union* du 13 Septembre 2018 : 3), de « partis gazelles » (Mapango 2009 : 95) les a enfermés dans une dystopie dont ils ont du mal se défaire et dans laquelle ils ne peuvent pas envisager, même pas une seule seconde, de perdre la face de quelque façon que ce soit.

Si, par manque de ressources financière, le PDG ne peut pas mobiliser les électeurs, ce n'est pas la fraude électorale qu'il peut financer. Par cette dernière, il faut entendre « *des efforts clandestins déployés en violation des règles établies dans le but d'influencer le résultat des scrutins électoraux* » (Lehoucq 2003 cité par Souaré 2017 :111). La fraude peut ainsi être assimilée à une stratégie politique « *qu'emploient les partis au pouvoir pour conserver celui-ci* » (Souaré 2017). Elle exige cependant un financement occulte à coup de millions, voire de milliards de francs CFA, que seul le trésor public peut garantir, qui permet à son auteur à soudoyer « *les personnels technico-administratifs-judiciaires (les commissions électorales dites officiellement « indépendantes » et leurs multiples démembrements, les présidents de bureaux, etc.) (...)* » (Jean-Pierre Olivier de Sardan 2021 : 278). Cette cohorte de vassaux ayant pour mission de développer des techniques « *très sophistiquées et subtiles, rendant difficile la détection de certaines pratiques aussi bien par les chercheurs que par les observateurs électoraux* » (Souaré 2017).

Souaré fait état de ces différentes techniques sous la forme d'une matrice des principaux actes de « fraude électorale » (Souaré 2017 : 113). Il parle, par exemple, du « *découpage à dessein des circonscriptions électorales (grâce auquel) il est possible de fidéliser des groupes*

minoritaires en leur créant des espaces politiques distincts » (Souaré 2017 :111). Il y a aussi la manipulation des fichiers électoraux qui consiste à ne pas recenser ou à mal recenser des électeurs bien ciblés, ou à exiger de ceux-ci de fournir des documents qu'ils ne possèdent pas, ou à inscrire des électeurs-fantômes. Le truquage fait aussi partie des techniques utilisées. Il implique « *Bourrage des urnes (...); consignes erronées sur l'emplacement des bureaux de vote ; exclusion de certains électeurs ; ouverture tardive des bureaux de vote ou clôture avant la fin du scrutin ; emplacement des bureaux de vote à des endroits non convenables pour certains électeurs ; vote multiple ; duperie auprès de certains électeurs dans le choix du bulletin de leur candidat (...)* » (Souaré 2017 :111).

Toutes ces manœuvres insidieuses auxquelles la fraude est liée, montrent à suffisance que celle-ci ne peut être mise en œuvre que par le parti au pouvoir dont les avantages multiples lui garantissent une préséance absolue sur l'appareil étatique. Ayant perdu le trône, le PDG ne peut plus donc plus se risquer à y recourir. Son sort est désormais celui qu'il réservait à ses adversaires sous Omar et Ali Bongo : être tourné en dérision par les militaires-putschistes qui peuvent désormais recourir, contre lui, à la fraude pour remporter haut la main tous les scrutins qui seront organisés. Refusant d'endurer une telle souffrance, certains *pédégistes* firent le choix, après le 30 août 2023, de quitter le navire PDG. On put ainsi assister à quelques démissions que la presse locale se fit le plaisir de relayer sur toutes ses plates-formes.

Ces démissions concernaient précisément une poignée de cadres et militants connus pour leur habilité à cultiver un nombrilisme sans bornes les conduisant à prendre la poudre d'escampette à la moindre tempête. Elles amenèrent effectivement une dizaine de militants malicieux du département de Mulundu dont le chef-lieu est Lastourville, une bourgade sise dans la province de l'Ogooué-Lolo (sud-est) (www.gabonaactu.com, page consultée le 22 décembre 2024), à adresser une correspondance au nouveau Secrétaire général, Angélique Ngoma. Dans cette correspondance qui semblait dissimuler les réelles motivations de leur désertion, ils exprimèrent simplement leur volonté de s'éloigner du Parti démocratique gabonais (PDG), de lui claquer la porte au nez. Membre du Bureau politique, Franck Ondo Methogo démissionna aussi du parti historique. Ce vice-président de la commission permanente de discipline enduisit sa décision d'une rhétorique trompeuse et mystificatrice dénonçant « *(les attermolements) du Parti démocratique gabonais qui peine désormais à s'affirmer résolument dans le nouveau contexte politique impulsé par le président du Comité pour la transition et la restauration des institutions (CTRI)* » (www.gabonmediatime.com, page consultée le 24 décembre 2024). Le vice-président du parti et membre influent du comité permanent du bureau politique, Alain Claude Bilie-By-Nze, ne manqua pas aussi de faire parler de lui. Présentée officiellement comme la résultante d'une kyrielle de dissensions intestines (www.gabonmediatime.com, page consultée le 23 décembre 2024), sa démission rendait plutôt compte d'une toute autre chose : son passé politique sulfureux constitué de compromissions en tous genre qui, par la suite, le poussa à créer sa plate-forme dénommée « Ensemble pour le Gabon ».

D'autres *pédégistes*, c'est-à-dire la majorité des adhérents, ne choisirent pas la démission. Ils préférèrent plutôt mutualiser leurs efforts pour remettre le PDG en selle dans un contexte politique transitoire où tout semblait lui échapper.

Le PDG et la mise en œuvre d'une stratégie courtisane à l'endroit du CTRI

Refusant de devenir un parti d'opposition dont il ne pouvait ni assumer le statut, ni surmonter les galères, le PDG opta pour une stratégie courtisane qui consistait en une servitude volontaire au bénéfice des militaires-putschistes. Dans les faits, cette stratégie le contraignit à deux

entreprises : renoncer à Ali Bongo ainsi qu'à son régime déchu, et participer activement à la bonne marche de la transition politique.

Le renoncement à Ali comme préliminaire à la courtisanerie

Pour espérer retrouver son influence au sommet de l'Etat, le PDG entreprit de s'attirer les bonnes grâces du CTRI en lui montrant qu'il se rangeait désormais de son côté. Le renoncement à Ali Bongo ainsi qu'à son régime déchu fut la première étape de cette entreprise de séduction. Après le coup d'Etat militaire du 30 août 2023, il eut pour expression un seul mot : le silence.

A priori, ce silence s'accommodait d'une certaine ambivalence. Certains observateurs l'associaient effectivement à une certaine culpabilité du PDG, celui-ci se reprochant d'être la cause de la mauvaise gouvernance du pays qui a conduit les militaires à s'emparer du pouvoir. D'où la mise en avant, par les médias locaux, de gros titres évocateurs tels que « *Parti démocratique gabonais (PDG) : silence coupable et chant du cygne* » ou encore de propos, invitant à une réflexion circonstancielle, exprimés de la manière suivante : « *Tout se passe comme si à Louis -du nom du quartier qui abrite le siège du PDG, dans le 1er arrondissement de Libreville- le temps s'est arrêté... Mais où sont donc passés tous ces « vuvuzéleurs » hystériques, que l'on rencontrait encore récemment au mètre carré, durant la période électorale ?* » www.gabonactu.com, page consultée le 2 janvier 2025).

Tout semble porter à croire que ces joueurs de vuvuzelas avaient tout simplement fait un choix clair et net : faire profil bas en cachant, tels des canidés, leurs « queue » entre leurs jambes. En fait, ils étaient habités par la peur de devoir d'endurer les arrestations en cascade que subissait le cercle restreint d'Ali Bongo Ondimba, appelé la « *young team* ». Dénommée aussi « la bande de collégiens », cette garde rapprochée était précisément dirigée par Nouredine Bongo-Valentin (coordinateur des Affaires présidentielles) dont l'autorité s'exerçait sur Abdoul Ocen Ossa (homme d'affaires), Mohamed Aliou Saliou (directeur de cabinet adjoint du Chef de l'Etat), Jessye Ella Ekogha (porte-parole de la présidence de la république), Ian Ghislain Ngoulou (directeur de cabinet du Chef de l'Etat), Cyriaque Mvouradjiami (directeur du Cabinet Politique d'Ali Bongo) et Gisèle Yolande Mombo (directrice des affaires financières de la mairie de Libreville) (L'Union du Samedi 30 Décembre 2023 au Lundi 1er Janvier 2024 : 7).

Par contre, pour d'autres observateurs, ce silence s'apparenterait à une posture sibylline qui créait dans leur psyché un sentiment d'étonnement. Pour cause, il était, de leur point de vue, inadmissible de voir les *pédégistes* ne pas contester le coup d'Etat du 30 août 2023. Ceux-ci avaient effectivement l'habitude de s'ériger en fervents défenseurs de la démocratie, en raison de leur appartenance à un parti politique dans lequel avait toujours subsisté une vieille tradition « républicaine » les conduisant à s'activer effrénément pour la résolution des crises sociales et à s'insurger contre tous les coups d'Etat perpétrés au sud du Sahara. Cette tradition était l'œuvre Omar Bongo connu pour avoir été le « sage » du continent africain en raison de ses missions d'arbitrage ou de médiation, comme ce fut le cas au Congo avec le conflit opposant le président Lissouba au militaire Sassou-Nguesso (Patrice Yengo 2006 : 279). Elle fut aussi mise en évidence lors de la tentative de coup d'Etat du 7 janvier 2019 commise par le lieutenant Kelly Ondo (L'Union du samedi 19 et dimanche 20 Juin 2021 : 2) contre laquelle les *pédégistes* s'insurgèrent en exprimant leur prétendu « choix pour les processus démocratiques de dévolution du pouvoir. A croire, qu'après le putsch de 2023, elle vola en éclat comme une vitrine brisée que jadis on brandissait à la face du monde pour faire bonne figure.

De même était-il inconcevable pour les observateurs de la vie politique locale de voir le PDG ne pas revendiquer sa victoire à l'élection présidentielle de 2023. Cela d'autant plus qu'avant la proclamation des résultats, il annonça son triomphe au quart de tour face à une opposition

qu'il était sûr de laminer lors de ce scrutin jugé transparent par ses militants (www.dw.com, page consultée le 10 décembre 2024), mais contesté par ses pourfendeurs et la plupart des observateurs (Jean-Noël Beka Be Nguema 2024 : 19 ; Florence Bernault 2024 : 42 ; Antoine Essone-Ndong 2024 : 10 ; Évariste Amédé Ngwenyem 2025). Les résultats proclamés par le Conseil gabonais des élections (CGE) lui donnèrent d'ailleurs raison puisqu'il obtint 64, 27 % des suffrages exprimés. Ce qui aurait dû conduire, après le putsch militaire, à de vigoureuses manifestations de la part de ses partisans afin de réclamer que la victoire qui leur a été « volée » par les armes leur soit immédiatement rendue. Mais il n'en fut rien.

A posteriori, le mutisme des *pédégistes* pouvait donc être qualifié de complice et associé, de fait, à une profession de foi leur permettant de spécifier aux militaires leur approbation au sujet du coup d'État. Il s'agissait précisément pour eux de se dédouaner de toute responsabilité inhérente à la gabegie dont le pays avait été l'objet et de rejeter la culpabilité sur Ali Bongo qui, depuis longtemps, les aurait écartés de la gestion de la chose publique au profit de son fils Nouredinne et des acolytes de ce dernier. Ils optèrent ainsi d'apporter la preuve ultime de leur marginalisation en demandant au CTRI de se référer à la dernière élection présidentielle durant laquelle la « bande à Nouredinne » confisqua, pour son propre profit et au détriment de l'organisation rationnelle du scrutin, les fonds alloués. Ce choix qui apparut bien calculé, leur offrit l'occasion, après le putsch, de passer aux nouveaux dirigeants deux messages tacites et consubstantiels :

D'une part, ils avaient toujours été de bons conseillers auprès du prince et lorsque ce dernier les écoutait, sa longévité politique était fermement garantie. Ils en voulaient pour preuve Omar Bongo qui, grâce à eux, aurait surmonter tous les obstacles rencontrés durant son règne de 1968 à 2009. Parmi ces écueils, il y avait les difficultés relatives à l'instauration du monopartisme dans un Etat (Florence Bernault et Joseph Tonda (dir.) 2024) ayant fait ses premiers pas à l'aide d'un libéralisme politique balbutiant mais institutionnalisé par une classe dirigeante déterminée à tout mettre en œuvre pour que système de gouvernement s'arrime à sa souche occidentale. On peut aussi parler des protestations de l'opposition clandestine dans les 1980 dont la référence fut indéniablement les « événements de la gare routière » (Lisa Chauvet, Flore Gubert, Thibault Jaulin 2017 : 45). Les protestations socio-politiques qui aboutirent à l'organisation de la conférence nationale ne sont pas non plus restées : grâce aux manœuvres dilatoires du PDG, elles ne firent pas plier Omar Bongo qui continua à exercer son pouvoir (Métégué N'Nah 2006 : 237). Peuvent enfin être cités, les contentieux électoraux relatives à l'élection présidentielle de 1993 à la suite de laquelle il eut un conciliabule politique appelé « accords de Paris » (Télesphore Ondo 2012 : 46), destiné à faire « la paix des braves » et à sortir ainsi de la crise politique, ainsi que ceux des scrutins de 1998 et 2005 qui furent déjoués par l'habileté des *pédégistes*. Ceux-ci conseillèrent effectivement au prince de former des gouvernements inclusifs dénommés « gouvernement d'union nationale » (Wilson-André Ndombet 2009 : 88), « gouvernement de large consensus » ou « gouvernement de crise » (Martin Edzodzomo-Ela 2000 : 54), pour permettre à toutes les forces vives de la nation de se sustenter du « gâteau national » et de « la boucler à jamais » (Rossatanga-Rignault 2005 : 17).

Ainsi, le deuxième message adressé par les *pédégistes* au CTRI consistait à dire à celui-ci qu'ils sont disposés à le servir en travaillant à ses côtés, et en tant spécialiste de la gestion autoritaire de la chose publique, à lui permettre de consolider son règne comme ils le firent avec Omar Bongo. En fait, il s'agissait pour eux de lui signifier qu'ils ont l'expérience du pouvoir, le savoir-faire politique en situation de faible institutionnalisation étatique, l'assise locale et les fiefs politiques les plus déterminants qu'ils peuvent instrumentaliser à son profit. Ce qui était, pour les militaires, un gain de temps et d'énergie grâce auquel ils n'étaient plus obligés de partir de

zéro pour s'imposer sur la scène politique. Cet argument, il faut le reconnaître, valait son pesant d'or, car les membres du CTRI étaient certes coutumiers des alcôves présidentielles, comme pouvait en attester leur leader qui fut, de 2005 à 2009, l'aide de camp d'Omar Bongo (www.francetvinfo.fr, page consultée le 15 décembre 2024) auprès de qui il apprit sûrement quelques rouages du pouvoir. Mais ils ne connaissent pas vraiment le terrain politique et ses exigences diverses et parfois compromettantes. S'appuyer sur une instance politique rompue à toutes ces contorsions semblait donc nécessaire.

Pour espérer rendre plus percutante sa courtoisie, le PDG entreprit d'ajouter une dose importante de cruauté au silence qu'il choisit comme expression de son renoncement à Ali Bongo et à son régime déchu. En effet, après le coup d'Etat du 30 août 2023, l'ancien chef-président fut saisi et assigné à résidence dans l'une de ses somptueuses villas sise à la banlieue huppée de la sablière, au nord de Libreville. Mécontent d'avoir été mis sous séquestre comme un volatile en cage, il lança un appel à l'aide dans la langue de William Shakespeare qu'il maîtrisait si bien. Ce SOS tenait à la désormais célèbre formule suivante : « *to make noise, to make noise, to make noise, really* ». Il faut dire qu'Ali Bongo fut entendu, « *mais pas par ceux qu'il espérait. Repris par des dizaines de blogueurs en chansons, (son) cri de détresse se transforma en même, une image diffusée rapidement pour les usagers sur le Net avec des variations humoristiques* » (Bernault 2024 : 43). En effet, si sa vulgarisation transcenda les frontières au point d'être un sujet d'actualité des médias européens, elle sembla toutefois passer pour un prêche dans le désert pour le PDG dont les militants ne levèrent pas le petit doigt pour « sauver leur champion tomber sur le champ de bataille » : aucune plainte déposée auprès des instances internationales comme la CPI, aucune sommation de libération faite dans les médias, aucune marche de protestation organisée comme on put, par exemple, le voir au Niger où des partisans manifestèrent en faveur du président de Mohamed Bazoum déchu le 27 juillet 2023 par le général Abdourahamane, chef de la garde présidentielle (Koundy 2024 : 14).

Tout semblait se passer comme si les *pédégistes* étaient habités par la bestialité des faiseurs de crimes rituels qui « *se réclament souvent d'une secte dénommée Alane Mvoe Ening (la vie tranquille)* » (Rossatanga-Rignault 2005 : 11). Pour procurer gloire et pouvoir à leurs auteurs, ces crimes les contraignent effectivement à procéder, sans commisération, à l'ablation des « pièces détachées » (Quantin 2004 : 315), c'est-à-dire les organes et membres des victimes en vie, puis à leur manducation (Aterianus-Owanga 2017 : 181) ou à leur transformation en offrandes destinées à des divinités maléfiques capables de garder les âmes en captivité pour les soumettre à une forme de servitude mystique. En gros, les *pédégistes*, sans sourciller, abandonnèrent Ali Bongo en l'offrant en holocauste aux militaires, tant l'envie de retrouver leur statut privilégié d'antan était trop forte. Les quelques visites qu'ils pouvaient effectuer discrètement à sa résidence surveillée n'étaient pas en contradiction avec leur « sale besogne ». Tout au contraire, elles visaient un objectif perfide bien précis : s'assurer qu'Ali Bongo ne se relève jamais de la déchéance dans laquelle il était enfermé, un peu comme les assassins qui reviennent sur les lieux de leurs forfaits. Non pas pour effacer un indice compromettant, mais afin de revivre leurs actes criminels en se réjouissant des souffrances qu'ils ont infligées à leurs victimes.

L'intention des auteurs de la visite inopinée que reçut le « distingué camarade président » en décembre 2024 semblait être la même. Ce dernier fit effectivement la une des médias après avoir constaté la disparition mystérieuse de ses oiseaux de compagnie. À première vue, ces oiseaux ainsi que les aliments se trouvant à sa résidence privée avaient été subtilisés par des rodeurs indécents. Mais le 3 décembre 2024, après de nombreux jours de recherche, le parc animalier de Libreville annonça, « *non sans fierté, avoir récupéré une partie de cette volée*

présidentielle ». » (www.topinfosgabon.com, page consultée le 3 janvier 2025). La justification de ce transfert fut donnée par le médecin vétérinaire, Lois Allela Nontse, qui s'exprima en ces termes : « *S'occuper de ces animaux nécessite des conditions très strictes et adaptées à chaque espèce. Nous avons trouvé de grands oiseaux, tels que les flamants roses en détresse et regrettons la perte de tous les aras Hyacinthe !* », « *On ne pouvait pas laisser mourir tous les oiseaux* » (www.topinfosgabon.com, *idem*).

Que, pour leur bien-être, ces oiseaux furent réquisitionnés pour être confiés au parc animalier, cela pouvait se comprendre. Mais là où le vice pointa son nez, c'est quand toute cette opération se fit à l'issue d'Ali Bongo. Ce qui suscita tous les sarcasmes possibles destinés à le vilipender, à montrer qu'il n'est plus rien, qu'il n'est plus protégé et ne peut plus protéger personne, et que de fait tout le monde lui a tourné le dos au profit du CTRI. En fait, il y avait dans ces sarcasmes comme un soupçon de rires inexprimés émanant des *pédégistes* ayant retourner leurs vestes. Les propos suivants de Lewis Mangongo, responsable du parc animalier purent en témoigner de manière édifiante : « *Oui, mesdames et messieurs, les oiseaux d'Ali Bongo ont trouvé refuge dans un parc animalier. Imaginez la scène : des oiseaux, jusque-là habitués à vivre dans des résidences luxueuses, se retrouvent soudainement au milieu de simples visiteurs en quête d'animaux un peu moins médiatisés que leur ancien propriétaire (...) après tout, ces oiseaux ont plus d'attrait que celui-ci* » (www.gabonreview.com, page consultée le 4 janvier 2025).

La fâcheuse surprise dont Ali Bongo fut victime pouvait, par ailleurs, avoir deux objectifs intermédiaires distincts mais unis dans un objectif final commun : sa « mort psychique puis physique ». D'une part, il pouvait s'agir d'affoler Ali Bongo en lui faisant croire que les volatiles concernés, n'avaient jamais existé, qu'ils étaient le fruit de son imagination, le signe avant-coureur d'Alzheimer malicieux. Ce à quoi il aurait refusé de se résoudre, cherchant à apporter la preuve contraire au cours d'une série d'épisodes maniaques incommensurables. D'autre part, il pouvait s'agir d'une tentative nuisible à la rééducation d'Ali Bongo dans laquelle ses oiseaux semblaient jouer un rôle déterminant, comme on put le lire dans le média en ligne *Gabonreview* (www.gabonreview.com, page consultée le 7 janvier 2025).

Après le silence porté par la compromission, les déclarations laudatives à l'endroit du CTRI furent la seconde manifestation du renoncement à Ali Bongo par des *pédégistes* ayant fait le choix d'une courtisanerie assumée. Il faut dire que ces déclarations allaient bien au-delà de simples louanges circonstanciées qu'on pouvait entendre partout dans le pays. Elles s'apparentaient à de véritables motions de soutien, des serments de ralliement aux militaires-putschistes, par lesquels le PDG faisait le choix de se mettre à leur service en soutenant toutes leurs décisions.

Dans les faits, il ne fallut pas attendre plus de huit jours après le coup d'Etat du 30 août 2023 pour voir les médias les diffuser continuellement sur toutes leurs ondes et faire, par la suite, l'objet d'une suspicion de connivence avec l'ex-parti au pouvoir à qui ils accorderaient un certain nombre de facilités dans la mise en œuvre de sa stratégie courtisane. Cette suspicion conduisit d'ailleurs le ministre de la communication Laurence Ndong, ancienne *pédégiste* et activiste de la diaspora gabonaise en France, à admonester le directeur général de Gabon Télévision, Helmut Moutsinga Boulingui, lors d'une séance de travail retransmise en partie au journal télévisé du vingt heures. La scène était tellement dénuée d'humanité qu'elle fit rapidement les gros titres de radiotrottoir dont les fidèles auditeurs fustigeaient le comportement de la ministre, plus précisément, son mépris à l'égard de ses collaborateurs et son égoïsme à vouloir empêcher ses anciens camarades à avoir, comme elle, une place de choix au sommet de l'appareil étatique. Un égoïsme qui l'aurait même conduite, du haut de son statut autoritaire d'« esthéticienne politique » de l'équipe gouvernementale, à participer à toutes les fomentations

visant à convaincre le CTRI de faire le communiqué du 21 octobre 2024 dans lequel il recadra fermement le PDG et les associations « Kounabilistes » sur l'utilisation de son image lors de leurs différentes activités (www.medias241.com, site consulté le 10 janvier 2024).

Ce qui, toutefois, n'empêcha pas le Secrétaire général adjoint 2 du PDG Luc Oyoubi de prendre « *acte du changement de régime* » le 7 septembre 2023, avant de féliciter les militaires-putschistes et de les assurer de ce que son parti « *soutiendra toutes les initiatives engagées par le CTRI, visant à répondre aux préoccupations, besoins et attentes des populations gabonaises* ». Plus précisément, il leur signifia sa disponibilité et celle des membres de son écurie politique à soutenir « *toutes les initiatives engagées par le Comité pour la transition et la restauration des institutions, visant à répondre (à toutes les doléances populaires) compatibles avec le contexte national et international* » (www.gabonreview.com, page consultée le 3 janvier 2025). Cette déclaration qui se fit au siège du PDG en présence de plusieurs têtes couronnées dont Idriss Ngari, André Dieudonné Berre, Paul Biyoghé Mba, Blaise Louembé, Luc Oyoubi ne tomba pas aux oubliettes quand arriva le moment de réorganiser le directoire du parti pour permettre à ce dernier de donner un coup d'accélérateur à sa stratégie courtisane. Elle fut effectivement reprise, ou du moins son contenu fut réaffirmé par la nouvelle secrétaire générale, Angélique Ngoma, dans une déclaration du vendredi 14 mars 2024 au cours de laquelle elle réitérait le soutien inconditionnel de son parti aux nouvelles autorités ainsi qu'il suit : « *Le Parti démocratique gabonais réitère sa disponibilité à œuvrer aux côtés du Comité pour la transition et la restauration des institutions et l'ensemble du gouvernement pour la refondation d'un Gabon prospère et digne d'envie* » (www.gabon24.tv, site consulté le 12 janvier 2025). Mue par les ambitions conquérantes de son parti, elle ne manqua pas non plus de surenchérir en félicitant le président de la transition, le général de brigade, Brice Clotaire Oligui Nguema, pour ses actions « *courageuses, pertinentes et efficaces ayant pour corollaire le bien être des Gabonais* ».

Le soutien apporté au CTRI apparut dès lors comme un mot d'ordre qui se répandit comme une trainée de poudre dans tous les fiefs électoraux du PDG où les militants n'hésitèrent pas à s'exécuter par le biais d'allocutions suggestives. Ici, on appelait à « *resserrer les rangs pour renforcer les acquis, consolider les valeurs de dialogue, de tolérance et de paix et surtout à soutenir les réformes annoncées par le CTRI* » (www.gabonreview.com, *idem*). Là, notamment lors de la rentrée politique du PDG dans le troisième arrondissement de Libreville, on organisait un événement marquant le retour sur le terrain de l'ex-parti au pouvoir et du membre du Bureau politique, Eloi Nzondo qui appelait tous les participants à se rallier massivement aux nouveaux gouvernants. (www.gabonreview.com, site consulté le 12 janvier 2025). Il en était de même lors de la rentrée politique du Parti démocratique gabonais dans les autres régions du pays où le dénominateur commun à toutes les allocutions pouvait être associé aux propos suivants : « *La survie du PDG dépend en grande partie de sa capacité à faire son aggiornamento tout en appréhendant réellement les enjeux actuels et à venir auxquels devra faire face notre pays* » (www.union.sonapresse.com, site consulté le 12 janvier 2025). Très vite le PDG fit ainsi montre de son aptitude à faire preuve d'ingéniosité dans un microcosme politique remodelé en s'impliquant activement dans le processus transitionnel par le biais d'actions concrètes et ciblées.

L'implication active du PDG dans le processus transitionnel

Ne pouvant se limiter au renoncement susmentionné, le PDG entreprit de mettre les bouchées doubles dans la mise en œuvre de sa stratégie courtisane. Il lui fallait, pour cela, montrer au CTRI son indispensabilité dans la bonne marche de la transition politique, et même pour la suite des événements, en faisant valoir son savoir-faire, acquis durant les règnes d'Omar et d'Ali

Bongo, dans la gestion autoritaire de la chose publique. En d'autres mots, l'expérience politique, c'est lui qui l'a et non les militaires. En la faisant valoir auprès de ceux-ci, il avançait donc un argument qui logiquement tenait la route, mais tactiquement donnait une forte impulsion à son ambition hégémonique.

Des réunions diurnes et nocturnes dans les alcôves du pouvoir permirent ainsi aux *pédégistes* (Placide Ondo 2009), selon le *Kongossa* politique, d'apporter la preuve de leur importance en devenant, le 9 septembre 2023, membres du premier gouvernement de la transition. A la surprise des non avertis de la vie politique locale qui n'accordaient plus aucun crédit aux hiérarques de l'ancien régime, celui-ci comptait effectivement en son sein, pas moins de douze *pédégistes* et apparentés. Il s'agissait précisément d'André-Jacques Augand qui fut évincé du PDS en juillet 2023 pour « collusion » avec le PDG. Jouissant de plus de 20 ans d'expérience dans le domaine de l'administration publique, il fit son entrée au nouveau gouvernement en qualité de ministre chargé de la culture et des arts.

Camélia Ntoutoume Leclercq ne fut pas non plus en reste. Ce membre du comité permanent du bureau politique du PDG devint à nouveau ministre de l'Éducation nationale après avoir occupé le même poste dans la dernière équipe gouvernementale d'Ali Bongo. Sa reconduction à ce poste, comme elle-même le dit lors sa nomination, lui donna l'occasion de montrer au CTRI sa compétence en matière de politique éducative et bien au-delà. Elle est indubitablement connue pour son savoir-faire dans la gestion de la chose publique en régime autoritaire depuis 2012, année au cours de laquelle elle fut nommée conseiller-chef de département communication au cabinet du Premier ministre avant de devenir conseiller à la primature, chargée de la direction de l'information gouvernementale en 2014 et de faire son entrée au gouvernement en tant que ministre délégué en 2020. Ce qui vraisemblablement lui offrit la possibilité de réussir un gros coup lors du remaniement ministériel du 15 janvier 2025 à l'issue duquel elle devint la quatrième personnalité du gouvernement en occupant au poste de ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de l'instruction civique.

Membre du bureau politique du PDG, Flavien Nzengui Nzoundou fit également son entrée au gouvernement durant la période transitionnelle. Nommé ministre des travaux publics, il pouvait se prévaloir de deux compétences politico-administratives acquises au sommet de l'Etat avant le putsch militaire de 2023 : il était connu pour avoir été au cœur du pouvoir présidentiel en tant qu'aide de camp du Président Omar Bongo de 1996 à 2007. Son séjour dans l'appareil gouvernemental ne passa pas non plus inaperçu puisqu'il occupa aussi la fonction de troisième vice-premier ministre, ministre de la Formation professionnelle et de l'insertion des jeunes. Une nomination subséquente à celle qui le hissa pendant quatre ans, à savoir de 2007 à 2011, à la tête du ministère des travaux publics dont le CTRI lui confia à nouveau la gestion en raison, disait-il publiquement, de sa « *bonne connaissance du réseau routier gabonais* ».

Un autre *pédégiste* du nom d'Hermann Immongault réussit également à faire son entrée au sein du gouvernement de la transition au poste de ministre délégué auprès du président de la transition, chargé de l'intérieur et de la sécurité. Mais le 17 janvier 2024, il fut promu et devint ministre de l'intérieur. A ce poste, il se devait de faire montre de sa haute aptitude à pouvoir organiser, sans heurt, les échéances électorales futures. Frère cadet de Régis Immongault Tatangani, ancien ministre et membre du Bureau Politique du PDG, il pouvait, pour cela, compter sur l'expérience de son aîné⁹⁶ et sur celle acquise au sein du PDG qui est connu pour être un spécialiste de la comptabilité électorale en régime autoritaire.

⁹⁶ Sous Ali Bongo, il occupa les fonctions suivantes : 13 avril 2018 - 1er septembre 2022 : ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Gabon en Ethiopie, représentant permanent à l'Union africaine (avec

Jeannot Kalima peut aussi être cité parmi les militants envoyés au gouvernement dont l'objectif était d'apporter au CTRI la preuve de l'efficacité politique du PDG. Membre du comité permanent du bureau politique, il fut porté, au sortir du « coup de libération », à la tête du ministère de l'énergie et des ressources hydrauliques. C'est un ministère qu'il connaissait très bien pour y avoir été secrétaire général adjoint puis secrétaire général entre 2009 et 2023 (www.energie.gouv.ga, site consulté le 15 janvier 2025). Il apparut donc, au moment de la composition du gouvernement, comme la personnalité sur laquelle le PDG pouvait compter pour ses preuves et espérer ainsi retrouver ses privilèges perdus.

Le cas de Jonathan Ignoumba est aussi d'intérêt. L'entrée au gouvernement de la transition de ce *pédégiste* coutumier d'une certaine transhumance ostensible entre son parti et l'opposition, apparut de prime abord comme une erreur de *casting* du PDG, au regard de trois facteurs déterminants : le premier renvoyait à son déficit en capital scolaire qui en ferait un illettré dont la scolarité aurait pris fin au cours élémentaire un de l'école primaire. Le deuxième concernait son penchant pour le fétichisme au détriment de l'effort acharné dans le travail. Le *kongossa* politique en parle même comme un héritage familial qui permit à son défunt père de renforcer les pouvoirs mystiques de l'opposant Pierre Mamboundou et d'Omar Bongo. Il livre en effet aux populations à un récit selon lequel le défunt concerné possédait une chambre dans laquelle séjournèrent une kyrielle de génies censés protéger les initiés contre toute attaque invisible. Dans cette alcôve, Pierre Mamboundou aurait tenu cinq minutes et Omar Bongo deux heures. C'est au sortir de cette initiation que, dit-on, celui-ci aurait, en guise de récompense, choisi de faire de Jonathan Ignoumba un « grand quelqu'un » au Gabon. Quant au troisième facteur, il se rapportait aux crises d'hystérie de ce natif de la province de la Nyanga. Des crises, susceptibles d'entacher l'image du CTRI, qui le conduiraient à agresser verbalement, voire physique tous ses pourfendeurs. La presse locale en parla d'ailleurs en ces termes : « *Après avoir menacé de mort un journaliste en août 2024, le ministre des Transports et de la Marine marchande récidive en janvier 2025 en proférant des menaces similaires contre deux responsables syndicaux dans un commissariat de Libreville* » (www.gabonreview.com, site consulté le 16 janvier 2025).

Mais à y regarder de près, Jonathan Ignoumba était un maillon solide de la stratégie courtisane conduisant le PDG à faire la démonstration de sa prééminence par le biais de ses militants devenus ministres. En effet, même s'il n'est pas aussi fourni intellectuellement que ses contemporains, il demeurerait tout de même un « bête politique » qui pouvait, suite à sa nomination au poste de ministre de l'agriculture puis des transports, faire l'affaire de son parti et cela, à deux égards. D'une part, il jouissait d'une forte expérience en tant que parlementaire qui lui avait permis d'être au fait de tous les dossiers épineux de ces deux départements ministériels. D'autre part, il était connu pour être un homme du terrain, l'« enfant du village » comme le surnomme affectueusement dans sa localité. Il connaissait le Gabon profond et ses priorités. Ce qui en faisait un atout dans la résolution des problèmes liés à l'agriculture et aux infrastructures routières.

Raphaël Ngazouzet et Marcel Abéké, tous deux membres du bureau politique du PDG, pouvaient aussi être logés à la même enseigne. Pour ce qui est du premier, il fit son entrée au gouvernement de la transition en tant que ministre délégué du budget, chargé de la fonction publique puis devient ministre de la fonction publique et du renforcement des capacités en 2024. Ces nominations furent celles d'un *pédégiste* mettant au service du nouveau pouvoir son capital politique acquis depuis 1997 dans l'institution parlementaire et à partir de 2009 au

juridiction sur le Kenya, la Tanzanie, la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique et le Programme des Nations unies pour l'environnement) ; 8 septembre 2022 - 28 avril 2023 : ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères ; 28 avril 2023 - 30 août 2023 ; ministre des affaires étrangères.

gouvernement où il occupa les postes de ministre délégué auprès du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation, puis ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, de la coopération internationale et de la francophonie en 2011 et enfin, ministre délégué auprès du ministre du budget, chargé de la fonction publique en 2013. Marcel Abeke fit, quant à lui, sa carrière dans l'industrie minière, notamment à la société COMILOG, filiale du groupe français Eramet, spécialisée dans l'extraction du manganèse et du nickel au Gabon. Sa présence au gouvernement de la transition en tant que patron du ministère du pétrole, un ministère consubstantiel à celui des mines, augurait bien de la détermination des *pédégistes* à gagner la confiance des militaires en œuvrant pour la bonne marche d'un certain nombre de secteurs déterminants de l'économie de gabonaise.

Deux ultimes personnalités peuvent aussi être citées et ajoutées au groupe des *pédégistes* ayant réussi à s'infiltrer dans l'appareil gouvernemental pour permettre à leur parti de renaître au sommet de l'Etat. Il s'agit précisément de Régis Onanga Mamadou Ndiaye et Françoise Makaya. Le premier est un diplomate qui fut nommé ambassadeur du Gabon au Sénégal en 2015, avant de venir « vendre » ses services au CTRI. Celui-ci finit par le hisser à la tête du ministère des affaires étrangères le 9 septembre 2023. La seconde, Françoise Makaya, est connu pour son expérience politique dans l'hémicycle parlementaire de 2006 à 2016. C'est cette expérience qu'elle mit à la disposition des nouvelles autorités à partir de 2023 quand elle devint ministre déléguée aux affaires sociales.

Le parlement était également dans le viseur d'un PDG résolu à montrer CTRI son importance dans la gestion autoritaire de la chose publique. Ainsi, la stratégie utilisée pour accéder aux fonctions gouvernementales fit à nouveau mise en œuvre pour permettre aux *pédégistes* de se faire une place de choix à l'assemblée nationale et au sénat.

À l'assemblée nationale, on peut dire que PDG réussit son coup. Il obtint effectivement la présidence de cette institution que le CTRI confia au *pédégiste* Jean-François Ndongou nommé officiellement le 11 septembre 2023 (www.affaires-etrangeres.gouv.ga, page consultée le 19 janvier 2025). Mieux, après cette nomination, la liste des parlementaires retenus pour la transition fut rendue publique le dimanche 08 octobre 2023. A la surprise de tous ceux qui pensaient le PDG englué dans une inertie irréversible, on y notait la présence de trente-deux membres de cette formation politique qui, du coup, redevenait la principale force politique de l'hémicycle Léon Mba (www.rfi.fr et www.gabonmediatime.com, sites consultés le 20 janvier 2025). Cette part belle faite au pouvoir déchu qui mit le pays en coupe réglée pendant plus d'un demi-siècle suscita, sans surprise, des réactions houleuses émanant de plusieurs acteurs locaux ne comprenant pas les raisons d'une part, de ce retour en « grâce » qui faisait à nouveau des *pédégistes* des parlementaires, mieux des parlementaires dotés d'une influence redoutable au sein de la chambre basse, puisque leur effectif de trente-deux députés correspondait à celui de l'ensemble des représentants des autres formations politiques réunies. On put aussi voir fuser à grande vitesse les propos virulents suivants du député-nommé Jean Valentin Leyama : « *Le parlement de transition (est) infesté de tous ceux qui ont encouragé, favorisé, soutenu la forfaiture d'Ali Bongo. J'étais réticent mais à regarder cette horrible frasque, au nom de la défense des intérêts du peuple, je repars au combat par devoir pour faire barrage au retour à l'ordre ancien* ». Ceux de l'avocat Angès Kevin Nzigou se firent aussi entendre au plus haut niveau comme le révéla l'extrait ci-après : « *Les Gabonais ont demandé autre chose que le PDG et ils ont obtenu pire que le PDG. Vive la transition !* » (www.gabonmediatime.com, site consulté le 21 janvier 2025).

Dans la presse locale qui se saisit aussi de cette affaire, on pouvait lire le commentaire suivant : « *Un parlementaire sur trois est PDGiste ! On se serait cru revenu aux années du PDG-Bongo triomphant... Le Parti démocratique gabonais (PDG) n'est donc pas mort. Il est bien (et surtout) représenté (...) à l'Assemblée nationale de Transition. On y retrouve en effet en plus de Jean-François Ndongou, des députés tels que Blaise Louembé, Régis Immongault, Huguette Tsono, Angélique Ngoma, Paul Biyoghé Mba, Aurélien Ntoutoume, Jean-Bosco Ndjounga, Jeanne Mbagou, Henri Békalé Akwé, Brigitte Koumba, Daniel Obame Ondo, Eloi Nzondo, Dieudonné Mouiri Boussougou, Frédéric Nzué Edzang, Marcellin Mvé Ebang, Jean-Marie Mboumbou Makanga, Ruffin Pacôme Ondzounga, Félicité Ongouori Ngoubili, Josué Mbadinga, Antoine Menie m'Eyi, Roger Mengue Ekomi, Alexandre Awassi, Willy Abiéri, Germain Biahodjow ou Jean-Marie Beka b'Obame... pour ne citer que ceux-là* » (www.gabonreview.com, page consultée le 24 janvier 2025).

Face à cette ire ostentatoire, le CTRI tenta d'atténuer les choses au sénat. Il permit assurément à d'autres personnalités ou acteurs politiques d'y avoir le contrôle de la décision publique. La présidence du sénat fut ainsi confiée à Paulette Missambo, présidente de l'Union nationale depuis 2021 et première femme gabonaise à diriger un parti politique. Mais dans l'hémicycle, quelques hiérarques du PDG pouvaient être aperçus, à l'exemple de « *Barnabé Indoumou Mamboungou, Luc Oyoubi, Rémy Ossélé Ndong, Marcelle Ibinga Itsitsa ou Jean-Clair Koumba* » (www.gabonreview.com, *idem*). Moins outrageuses que celles qui s'attaquèrent aux députés-PDG, des voix s'élevèrent tout de même pour fustiger ces nominations jugées scandaleuses et inquiétantes puisque, semblait-il, elles faisaient courir au pays en transition un risque énorme, celui de voir ces personnalités issues du PDG créer un groupe parlementaire fondé sur une forme de solidarité ne servant implicitement que ses propres intérêts lors des débats relatifs à la restauration des institutions.

Cette solidarité égoïste qui devait tôt ou tard saper l'institution parlementaire pouvait également être observée en dehors de celle-ci, et plus précisément lors des différentes assises ou consultations politique, économique et sociale menées par le CTRI pour sortir le Gabon de la période transitoire. Mais elle était dissimulée sous le voile d'une opération tactique permettant au PDG de montrer qu'il luttait sur tous les fronts pour la réussite de la période transitoire et qu'à ce titre, les militaires feraient mieux de les avoir dans leur camp. Il faut dire qu'en menant cette opération, les *pédégistes* étaient loin d'être dupes puisqu'ils se projetaient déjà dans le futur. Ils savaient très bien que les militaires qui avaient pris le pouvoir en août 2023 n'avaient nullement l'intention de le rétrocéder : ceux-ci feront tout pour ridiculiser leurs éventuels pourfendeurs ou opposants afin de se créer un boulevard qui les conduira inéluctablement à la victoire lors des prochains scrutins.

Durant les assises organisées par le CTRI, le PDG prit, par exemple, une part active lors du dialogue national inclusif. Débuté le 2 avril 2024, celui-ci avait pour objectif de réunir toutes les forces vives de la nation afin de discuter des enjeux et des défis auxquels le pays était confronté. Il vit pour cela la participation de plus de six cents représentants chargés de plancher sur trois mille huit cents propositions jusqu'au 30 avril (www.dialoguenationalinclusif.ga, page consultée le 25 janvier 2025). Parmi ces représentants, il y avait le PDG puisque les militaires au pouvoir choisirent comme participants, « *une personne parmi les quatre proposées par chacun des cent quatre partis légalement reconnus* » (www.lemonde.fr, page consultée le 23 janvier 2025). Bien que ce dialogue national inclusif lui fût hostile comme le confirma une résolution du rapport final qui acta sa suspension et l'inéligibilité de ses cadres pendant trois ans, le PDG, soutenu par ses alliés officiels, put tirer son épingle du jeu de deux manières. D'une part, il amena les militaires à battre en brèche son exclusion du jeu politique. D'autre

part, il participa activement aux débats des différentes commissions dans lesquelles il prêcha ouvertement en leur faveur et plus précisément, au profit des résolutions devant aboutir à un projet constitutionnel pro-militaire.

Quand vint la campagne référendaire pour la nouvelle constitution, le PDG ne manqua non plus de s'y impliquer pour donner un coup d'accélérateur à sa stratégie courtisane. Il procéda pour cela en deux temps : tout d'abord, il se lança dans une campagne accrocheuse en faveur du « oui ». Puis, il mit tout en œuvre pour compter parmi les composantes des différentes instances chargées de coordonner l'élection référendaire.

Pour ce qui de premier point, le PDG choisit effectivement de se donner en spectacle, à chaque fois qu'il le pouvait, en multipliant les motions de soutien en faveur de la nouvelle constitution. Il entreprit de réunir ses militants le 12 octobre 2024. Ce fut pour lui l'occasion de les motiver davantage à voter massivement pour le « oui » (www.jeuneafrique.comGabon, site consulté le 27 janvier 2025). Mais il ne s'arrêta pas là puisqu'il profita de sa rentrée politique pour renchérir. Cette grande messe, qui rassembla militants et sympathisants, était effectivement marquée par de nombreuses allocutions axées sur la restauration du mouvement politique et, plus significativement, par la motion de soutien au projet constitutionnel. Mieux, ses instigateurs appelèrent à nouveau les *pédégistes* à demeurer soudés, car d'après eux, « *le prochain référendum traduira (la) « volonté responsable » (du PDG) d'écrire une nouvelle page du Gabon et de mieux s'organiser pour les prochaines élections* » (www.gabonminutes.com, site consulté le 28 janvier 2025).

Pour une plus grande pertinence de ses tactiques politiciennes, le PDG alla encore plus loin en permettant à ses militants originaires du septentrion de se liguer tacitement aux associations puissantes telles que *Ossimane* (la pensée ou la vision en langue *fang*) pour réaffirmer son « oui » au projet constitutionnel. Ce rapprochement apparut d'ailleurs comme une bonne opportunité puisque cette association vit le jour le 16 mars 2024 (www.ossimane.com, site consulté le 1^{er} février 2025) grâce à Aurelien Mintsu Mi Nguema qui prit le soin d'y élever au rang de parrain et de président d'honneur, son frère aîné Brice Clotaire Oligui Nguema. Dans les faits, il permit au PDG d'être bien représenté lors des deux rencontres suivantes, organisées au bénéfice du CTRI : la première eut lieu le samedi 5 octobre 2024 à la Sablière, plus exactement à l'ancien Maïsha. Datée du 25 janvier 2025, la seconde se déroula palais des sports où on vit, en plus de la présence du Président de la Transition, la participation de *pédégistes* tels que Léandre Zué, candidat du PDG élu maire de Libreville en 2009 (www.gabonactu24.com, site consulté le 1^{er} février 2025).

Même dans les coordinations provinciales chargées de piloter l'élection référendaire, le PDG mit tout en œuvre pour y avoir des représentants. C'est ce que montra par exemple la coordination provinciale du Moyen-Ogooué où la présence de *pédégistes* comme Richard Auguste Onouvié fut effectivement remarquée et associée à une double démarche : apporter aux militaires la preuve du soutien populaire dont le parti déchu continuerait de bénéficier dans toutes les localités du pays et celle de sa capacité à toujours triompher lorsqu'il est question d'élections politiques. Ainsi, après la confirmation de la victoire du « oui », évaluée à 91.64% des suffrages exprimés par la cour constitutionnelle le vendredi 29 novembre 2024 (www.gabonreview.com, site consulté le 2 février 2025), le PDG ne manqua pas de s'en attribuer ostentatoirement les mérites et de rappeler implicitement au CTRI ce qu'il gagnerait en l'inscrivant au registre de ses alliés. On put effectivement s'en rendre compte à travers les nombreuses déclarations des militants, tels que Paul Biyoghe Mba, qui se vantèrent d'avoir porté à bout de bras le projet constitutionnel. Les médias locaux à l'instar de l'agence gabonaise de presse se firent également le relais de cette appropriation par le PDG d'une victoire pourtant

obtenue par la conjugaison de plusieurs stratégies émanant d'une pluralité de partis, d'associations ou ONG. Des titres accrocheurs, à l'exemple de « *Référendum 2024 : le PDG se félicite de la victoire du OUI* », en dirent long, voire tout (www.agpgabon.ga, site consulté le 30 novembre 2024).

Après le référendum, le PDG ne perdit pas de temps avant de passer à une autre étape déterminante de sa stratégie courtisane. Cette étape était celle des candidatures de ses militants aux différents scrutins devant sonner le glas de la période transitoire. Concernant l'élection présidentielle du 12 avril 2025, il opta, lors de la déclaration du 25 janvier faite par sa secrétaire générale, Angélique Ngoma, de ne pas présenter de candidat et d'apporter, au moment opportun, son soutien à celui qui le convaincra. Ce choix, il faut le relever, s'apparentait clairement à un appel de phares à l'endroit du CTRI au profit duquel il aurait décidé de ne pas se positionner et de mobiliser l'électorat pour lui procurer une victoire sans équivoque (www.gabonactu24.com, site consulté le 2 février 2025). Quant aux élections législatives et locales, c'est durant son 13^e congrès extraordinaire du 30 janvier 2025 qui vit l'élection de Blaise Louembe au poste de président en remplacement d'Ali Bongo, que le PDG décida de positionner un candidat dans chaque circonscription électorale (www.gabonmediatime.com, site consulté le 2 février 2025). Cette décision appela inéluctablement une interrogation au regard de la posture adoptée au sujet du scrutin présidentiel : pourquoi se positionner aux législatives et aux locales ? La réponse à cette question était à chercher dans la volonté du PDG d'assurer ses arrières après la présidentielle en forçant quasiment la main aux militaires qui devaient se résoudre à l'alternative cruciale suivante : soit, ils lui redonnent son statut d'antan et dans ce cas, il les laisse avoir le contrôle de l'institution parlementaire. Soit, ils l'ignorent et il met tout en œuvre pour ravir la majorité des sièges et créer par la suite un blocage institutionnel qui les obligerait à reconsidérer leur position en le hissant à nouveau au sommet de l'Etat.

CONCLUSION

La présente contribution a permis de mettre en exergue l'un des travers des régimes autoritaires africains : la longévité politique. Plus précisément, elle a pu montrer que lorsqu'un acteur ou une organisation partisane s'éternise au sommet de l'Etat, il est tenté d'adopter une double posture : la première consiste à s'appropriier le pouvoir politique comme un bien personnel et en abuser pour servir ses propres intérêts. La seconde, quant à elle, le transforme littéralement de sorte qu'il ne puisse plus savoir exister sans ce pouvoir.

La trajectoire socio-historique et politique du PDG a effectivement présenté un parti qui, de 1968 à 2009, a su régner en maître sur la scène politique locale en passant de parti-Etat ou parti hégémonique à parti dominant. Elle a, pour ainsi dire, dépeint un parti englué dans un *habitus* politique qui l'a accoutumé à tirer sa puissance de sa collusion avec les chefs-présidents et l'a ainsi contraint à forger son identité sur ce privilège qui le distinguait de ses concurrents. Ainsi, lorsqu'est survenu le putsch militaire du 30 août 2023, le parti dit de masse ne put se résoudre à tout perdre et donc à transhumer vers une opposition dont il ignorait les codes, les exigences et les difficultés. Fort de cela, il entreprit de mettre en œuvre une stratégie courtisane à l'endroit du CTRI, afin de retrouver son statut d'antan. Cette stratégie était telle qu'elle le contraignait à se rendre indispensable en apportant aux militaires un soutien indéfectible sans lequel leur victoire aux scrutins à venir ne serait pas aisée.

Mais tout cela, c'était sans compter sur deux faits pouvant constituer une embuche à ce qui s'apparentait à un chantage programmé du parti déchu. Le premier renvoyait à la profération, depuis le putsch militaire du 30 août 2023, d'associations et ONG puissantes, apparemment

apolitiques, mais portées officieusement par des ambitions éminemment politiques fondées sur un projet bien précis : prendre position pour le CTRI à la présidentielle et présenter aux élections subséquentes des candidats indépendants dont le succès constituerait une ressource politique grâce à laquelle elles pourraient imposer leur influence dans les hautes sphères étatiques.

Le deuxième fait marquant renvoyait à la possibilité pour les militaires de déjouer tous les plans égoïstes d'un PDG qui avait toujours eu la prétention d'être plus rusé que tous les animateurs de l'espace politique. Cette possibilité fut d'ailleurs mise en relief après le scrutin présidentiel du 12 avril 2025 à la suite duquel plusieurs nominations, au sein de la haute administration, purent montrer que Btice Oligui Nguema était libre de travailler avec qui il voulait pour développer le pays. Ni le PDG, ni un autre parti, même pas le sien, ne pouvait donc le contraindre, par la ruse ou encore moins par la force, à quoi que ce soit.

Bibliographie

Aterianus-Owanga Alice, « *Le rap, ça vient d'ici !* » *Musiques, pouvoir et identités dans le Gabon contemporain*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Collection Le (bien), 2017.

Beka Be Nguema Jean-Noël, *Brice Clotaire Oligui Nguema face à la transition politique au Gabon - Tome 2 : raffermissement, rayonnement et enjeux diplomatiques*, Paris, L'Harmattan, 2024.

Bernault Florence et Tonda Joseph, *Gabon : corps politiques et coup d'État*, Politique africaine, n° 174, Paris, Karthala, 2024.

Bourmaud D., *La politique en Afrique*, Paris, Montchrestien, 1997.

Gazibo Mamoudou, *Introduction à la politique africaine*, Montréal, Les presses de l'université de Montréal, 2007.

Giovanni M. Carbone, *Comprendre les partis et les systèmes de partis africains. Entre modèles et recherches empiriques*, Politique africaine, n° 104, Paris, Karthala, 2006.

Mandjouhou Yolla Eustache, *La politique étrangère du Gabon*, Paris, L'Harmattan, 2003.

Martin Edzodzomo Ela, *De la démocratie au Gabon : les fondements d'un renouveau national*, Paris, Karthala, 1993.

Mba Adème Théophile, *Le parti Démocratique Gabonais*, Thèse de doctorat, Université de Bordeaux I, 1982.

Métégué N'Nah Nicolas, *Histoire du Gabon : des origines à l'aube du XXI^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 2006.

Ondo Placide, *Contrôle du corps malade d'Ali Bongo et déliquescence du pouvoir : le coup d'État comme reconsolidation du régime Bongo*, Politique africaine, n° 174, Paris, Karthala, 2024.

Ondo Placide, *Le « kongossa » politique ou la passion de la rumeur à Libreville. Un mode de participation politique*, Politique africaine, n° 115, Paris, Karthala, 2009.

Ondo Placide, *Political Irreverence or Symbolic Pillage of the Gabonese Head of State*, Politique africaine, n°163, Paris, Karthala, 2021.

Ondo Télésphore, *Plaidoyer pour un nouveau régime politique au Gabon*, Publibook, 2013.

Pierre Bamony, *Pourquoi l'Afrique si riche est pourtant si pauvre ? Tome 2 : La malédiction du pouvoir politique. Quel espoir pour les peuples de demain ?* Paris, Le Manuscrit, coll. « Essais et Documents », 2011.

Quantin, Patrick (dir.), *Voter en Afrique. Comparaisons et différenciations*. Paris, L'Harmattan, 2004.

Rossatanga-Rignault G., *Le Gabon malgré lui*, rupture-solidarité, Paris, Karthala, 2005.

Souaré Issaka K., *Les partis politiques de l'opposition en Afrique. La quête du pouvoir*, Montréal, Les presses de l'Université de Montréal, 2017.

Yang Xuedong, Beka Be Nguema Jean-Noël, *Brice Clotaire Oligui Nguema face à la transition politique au Gabon - Tome 1 : Actions, défis et perspectives*, Paris, L'Harmattan, 2024.

Les sophistes, précurseurs de la pragmatique discursive

Affechi Celestin Guiamba

Guiambacelestin@gmail.com

Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody (Abidjan)

Résumé

L'objectif de notre contribution est de montrer l'importance historique des sophistes - Protagoras et de Gorgias notamment - dans la structuration de l'épistémè contemporaine à partir de la question du langage. Leur réflexion sur le langage garde une actualité étonnante. Toute connaissance a une dimension contemporaine. En effet, la compréhension de nos outils conceptuels du moment nécessite une projection sur le passé. L'ancien éclaire souvent le contemporain. La mise en évidence de la dimension rhétorique du langage de la part des Sophistes va anticiper l'émergence de l'articulation pragmatique et praxéologique du discours. On parle à quelqu'un, non pas pour simplement communiquer avec lui, mais pour agir pour (ou contre) lui en vue de résoudre des situations que pose votre vécu commun.

Mots-clés : Langage, pragmatique, logique, discours, rhétorique.

Abstract

The main point of our contribution is to emphasise the importance of the sophists Protagoras and Gorgias in the creation of contemporary epistemology based on the question of language. Their reflection on language remains useful. As Robert Blanché indicates, concerning logic, the history of the knowledge has a contemporary dimension. Indeed, the understanding of our current conceptual tools requires a projection into the past. The ancient often illuminates the contemporary. The sophists' highlighting of the rhetorical dimension of language will anticipate the emergence of the pragmatic and praxeological speech. We speak to someone, not simply to communicate with him, but to act for (or against) him in order to resolve situations caused by our shared experience.

Keywords : Language, pragmatics, logic, discourse, rhetoric.

INTRODUCTION

L'histoire de l'étude sur le statut du langage qui remonte aux sophistes est un parfait exemple de l'intérêt accordé aux anciens. Il convient de revisiter l'histoire de la philosophie du langage. Car, on ne comprend bien une science que par son histoire, remarquait Comte. On considère généralement les sophistes sous un prisme déformant à partir de la lecture de Platon qui les considère comme de simples objecteurs à ses thèses dans des scénarios de dialogues dont Socrate est seul à maîtriser les ficelles. L'idée d'une approche rhétorique et pragmatique du langage n'est pas nouvelle. Ce qui est original, c'est le fait que les linguistes aient pris conscience de ce phénomène pour en faire une base de la linguistique. Quelle est l'originalité de l'approche du langage chez les sophistes par rapport à Platon et à Aristote ? Doit-on considérer les sophistes comme de simples antiquaires de la connaissance ? Peut-on les considérer comme les précurseurs de la prise en compte de la dimension pragmatique, dialogique et actionnelle du langage, qui est la fine pointe de la philosophie contemporaine du langage ? Le langage relève de la réflexion philosophique qui l'a toujours mise au centre de ses développements. Il nous semble convenable de rappeler ce que les anciens penseurs grecs tels que les Sophistes en ont dit et qui renseigne notre conception moderne du fonctionnement du discours. L'investigation que nous envisageons de mener passera par des étapes, certes historiques, mais qui constituent des moments d'innovations conceptuelles importants pour la saisie du paradigme pragmatique du langage. Nous proposons de montrer les raisons de la

restituerons l'étonnante actualité des Sophistes via Aristote et les Mégariques et les Stoïciens en matière de réflexion sur le langage, d'autre part.

La vérité comme fondement du discours philosophique chez Platon

L'existence de la rhétorique, comme une discipline spécifique, est un exemple dans l'histoire de la pensée occidentale d'une analyse sur le langage. Sa naissance remonterait au v^e siècle avant J.C. en Sicile. La légende rapporte que le tyran de Syracuse, à cette époque, aurait défendu à ses sujets l'usage de la parole. Prenant conscience de la nécessité de la parole, les siciliens auraient inventé la rhétorique. On aurait entrepris d'étudier le langage non pas comme une langue, mais en tant que discours. Mais, comment est-on arrivé à détester la rhétorique ?

Le rejet du style rhétorique sophistique

La Grammaire générale, initiée par la Logique de Port-Royal en 1661, qui vise à énoncer certains principes auxquels obéissent toutes les langues et qui donne l'explication profonde de leurs usages, indique la fascination négative que la rhétorique a exercée sur le langage depuis l'Antiquité. La figure de rhétorique est considérée par Oswald Ducrot (1972 : 18) :

Comme une façon de parler artificielle et impropre, substituée volontairement pour des raisons d'élégance ou d'expressivité, à une façon de parler naturelle, qui doit être rétablie pour que la signification de la phrase soit comprise.

Quelle est l'origine d'une telle figure ? L'aspect rhétorique du langage vient du fait que ce dernier, détourné de son but principal qui est la représentation de la pensée logique, sert l'intérêt des passions, du pouvoir. Il opère un renversement naturel en insistant sur le mot et marginalisant le sujet logique, pourvoyeur de sens de l'énoncé. Tout discours suppose un nom et un verbe (Platon, *Sophiste*, 262 a). Le nom ou le verbe pris isolément n'est qu'une énonciation insignifiante qu'un rugissement de lion. La rhétorique, qui met l'accent sur l'éloquence, est peu soucieuse de l'élégance de la proposition. Ainsi, les sophistes ont vulgarisé l'idée d'enseigner la parole. Selon Todorov (1972 : 99) :

La rhétorique est avant tout une technique qui doit permettre à celui qui la possède d'atteindre, à l'intérieur d'une situation discursive, le but désiré ; elle a donc un caractère pragmatique : convaincre l'interlocuteur de la justesse d'une cause.

Chez Platon, la rhétorique est incompatible avec l'étude du concept. On comprend pourquoi chez lui, à la fin du *Phèdre*, l'invention de l'écriture est attribuée au dieu Thot. Cela lui garantit un usage spécifique. En effet, c'est par l'écriture, envers et contre la parole qu'on peut conserver le sens (Frege), ouvrir la voie du sens, du compréhensible, de l'universel (Leibniz). La voix ne laisse pas de traces. « Elle n'a pas laissé de fossiles », selon Claude Hagège (1995 : 107).

Le philosophe contre le sophiste : logique ou vérité versus rhétorique ou pragmatique

Chez Platon, la réflexion est axée à la fois sur le discours philosophique en tant qu'investigation rationnelle de la vérité par opposition à son usage sophistique qui vise le pouvoir et sur le statut du langage : son caractère naturel ou conventionnel (*Cratyle*) ou les articulations du discours (*Sophiste*). Avec Platon, tous les traits du message socratique se ramènent à subordonner la visée philosophique de la vérité à une élaboration critique du langage : la conceptualisation. Le concept est l'élément commun inaltérable, interchangeable à toutes les utilisations pragmatiques, pratiques, empiriques de l'expression. Ainsi, selon le réalisme des idées chez Platon, lorsque Socrate demande à Hippias « Qu'est-ce que le beau ? », il est loin de se satisfaire par la nomenclature des choses empiriques belles qu'énumère son interlocuteur, mais, il vise le sens du mot en insistant sur l'élément commun à toutes les utilisations. Hippias, en répondant que

« Le beau c'est une belle fille », donne un exemple de chose belle sans définir la beauté. Celle-ci vise une fin idéale indépendante de toute considération pragmatique ou subjective du discours. La signification d'un mot se situe sur le terrain conceptuel, c'est-à-dire ce en vertu de quoi il y a intelligibilité du dire et non sur celui des illustrations empiriques. On comprend pourquoi, la représentation sensible n'est pas encore le savoir. Car, entre l'opinion et le savoir, il y a une rupture que doit opérer le concept. Le langage doit être « dialectiquement » contrôlé pour atteindre ses objectifs. En d'autres termes, la procédure efficace de recherche de la vérité se fonde sur une logique binaire : la dialectique c'est-à-dire, la nécessité de produire un argument « vrai » ou « faux ». Ainsi, ne pouvant se réduire à un argument « vrai » ou « faux » le langage, échappant à l'emprise de la dialectique, au nom de la raison ou de l'Idée, est dévalorisé comme incertain et ambigu.

La dialectique et la rhétorique ont donc des approches du discours opposées. Tandis que la première vise à traquer le vrai derrière le simulacre, le faux, la seconde a pour finalité le souci de l'expressivité, susceptible d'influencer l'auditoire, c'est-à-dire le contexte interlocutif. Cet objectif de la rhétorique reste latéral et marginal. Dans le *Théétète* (171 a-c), Platon a pour but de réfuter la thèse de Protagoras selon laquelle l'homme est la mesure de toutes choses. Le réquisit argumentatif de Platon est le suivant : En vertu de sa thèse, dit Platon, Protagoras a intérêt à considérer comme vraie celle de ses contradicteurs qui pensent qu'elle est fausse. Autrement dit, « *Si elle est vraie, elle est fausse, donc elle est fausse* » (Blanché 1984 : 15). Platon fonde son argumentation sur les lois logiques de la pensée et non sur la rhétorique. On voit se dégager, chez lui, l'idée de loi logique. De même, qu'il existe des lois qui régissent le cours des astres divins et qui sont immuables, il y a des lois dont dépend le cours du raisonnement que nous ne cessons de violer dans le déroulement de nos pensées, confirmant la possibilité pour l'homme de tomber dans l'erreur. Avec Platon, le langage peut être considéré comme une entité descriptive. Mais, avec les sophistes, une approche prescriptive du langage semble être indiquée.

Les sophistes comme précurseurs de la pragmatique

Platon a dépeint les sophistes avec beaucoup de pessimisme. Pourtant, il est plein d'admiration et de respect pour Protagoras et Gorgias. Revisiter les sophistes ne signifie pas faire œuvre d'antiquaires. Car, leurs intuitions inaugurales ont mis en évidence, négativement, « la pertinence et la fécondité de l'approche pragmatique » du discours (Vernant 2021 : 29).

La rhétorique comme discours persuasif adapté au contexte interlocutif

Si, dans son projet de construction d'un langage dialectiquement maîtrisé, c'est-à-dire libéré des contraintes de l'opinion contingente, Platon tient avant tout à opérer une séparation nette, un cloisonnement entre dialectique et rhétorique, vérité et vraisemblance, être et non-être, les sophistes Protagoras d'Abdère, Gorgias de Léontinoi ont réussi à relativiser ces jeux d'oppositions. En minimisant la portée de la césure imposée par Platon entre philosophes et sophistes, on peut revivifier les approches mégariques, sophistes de l'usage du discours et du dialogue. Cette revitalisation a été à l'origine, à leur époque, d'un mouvement de réforme culturelle qui a animé la Grèce au siècle de Périclès. Hegel (1971 : 265), dans ses *Leçons sur l'histoire de la philosophie*, souligne le rôle décisif joué par les sophistes dans l'histoire de la pensée : « Les sophistes sont les maîtres de la Grèce, c'est par eux que la culture proprement dite y est venue à l'existence ».

En faisant l'économie des prismes déformants platonicien et sceptique, nous pouvons envisager Protagoras et Gorgias comme d'authentiques penseurs qui s'interrogent sur les principes qui

dirigent l'art de parler. Par-là, ils tentent d'instituer la parole en tant que domaine autonome de réflexion et de pratique de vie. La parole est, en ce sens, une dimension de l'agir humain qui institue le locuteur comme sujet à part entière. Pour le sophiste, parler ne signifie pas seulement « dire quelque chose » mais « s'adresser à quelqu'un ». La parole est performative (elle fait agir) plutôt que descriptive. Autrement dit, libéré de ses pesanteurs ontologiques, le langage a la caractéristique fondamentale d'être non-représentationnel, c'est-à-dire qu'il se présente à travers les choses qu'il rapporte de la réalité. Dans cette perspective, la vérité n'est pas un donné immédiat de la réalité. Elle se construit grâce à des techniques logiques.

Bien parler, « ce n'est pas bien penser » ou « dire adéquatement ce qui est » mais produire chez l'auditeur, l'effet désiré à l'aide de certains procédés rhétoriques qui suscitent son adhésion. Nous percevons déjà la dimension perlocutoire du langage qu'Austin développera plus tard. Ainsi, Gorgias prouvera l'efficacité de la rhétorique en se vantant, malgré son ignorance en médecine, d'être capable à l'aide du seul pouvoir de la parole de persuader un malade de prendre un médicament douloureux, alors que le médecin, plus savant que lui, échouait, car il s'exprimait maladroitement, selon le témoignage de Platon lui-même (2007 : 456 a-c). À travers sa thèse de l'homme-mesure de toute chose que Platon condamnait comme un relativisme radical, Protagoras défend une conception de la vérité comme valeur humaine, jamais stable et qui varie selon les individus, les époques. Dans le contexte de l'élaboration sociale de la réalité, son critère se trouve dans l'utilité que les hommes, pris aussi bien individuellement que collectivement, attribuent aux choses. Nous voyons, chez Protagoras, une théorie de la vérité, du sens et de ses critères qui anticipe l'approche pragmatiste du langage. Ainsi, le pragmatisme des sophistes se fonde sur le développement d'une rationalité pratique qui érige l'efficacité au rang de critère de vérité. Il anticipe celui de Nietzsche. Comme il le dit bien : « Il existe toutes sortes d'yeux [...] aussi il y a en conséquence toutes sortes de vérités, et en conséquence il n'y a aucune vérité » (Nietzsche cité par Karl Jaspers, 1979, p. 189). On rompt désormais avec la logique binaire du « vrai » et du « faux » pour accéder, selon Gilles Deleuze, à la « logique du sens ». Pour Nietzsche, le langage ne restitue pas le sens du réel. Les mots sont davantage des outils d'action que de connaissance. La rationalité, écrira, plus tard, Habermas, ne signifie pas la « possession d'un savoir, mais la façon dont les sujets doués de parole et d'action acquièrent et emploient un savoir » (Habermas cité par Armand et Michèle Mattelart, 1997, p. 82). Le projet de faire du langage un moyen de maîtriser le monde et de le connaître s'est avéré être une illusion métaphysique. Le pragmatisme fait éclater le concept de vérité et met en place « un pluralisme interprétatif qui fait obstacle à l'idéologie de l'explication vraie » (Ouaknin, 1994 : 194). La philosophie de la signification élaborée par les sophistes s'oppose à la philosophie platonicienne du concept. On pourrait dire qu'il n'existe pas, pour les sophistes, un domaine de significations qui se cacherait derrière le langage et la culture qui le véhiculeraient. « Dans la logique du sens, la signification donnée par l'interprétation ne se sépare pas de l'accès qui y mène. L'accès fait partie de la signification elle-même » (Ouaknin 1994 : 195). Il n'y a pas de signification en soi qu'un discours posséderait en faisant l'économie de ses contours déformants et sensibles.

Cette approche pragmatiste du langage développée par les sophistes montre déjà qu'on ne peut penser le dire en dehors du faire. Cette méconnaissance du rapport du dire et du faire rappelle l'isolement entrepris par les structuralistes classiques entre la langue et la parole. Ces derniers, privilégiant la langue, négligent la relation dialogale que la parole instaure dans l'interlocution. Les sophistes vont nous convaincre en faisant du langage une forme de « jeu de société ». Tout comme le fait Platon lui-même en le leur reprochant, il n'y a pas de sens d'un énoncé sans sa mise en situation. La sophistique, comme art de la réfutation, qui entend questionner la différence entre la réalité et la fiction, débouche sur la notion de « contexte ». Aristote, contre

Platon et pour les Sophistes, a reconnu en dehors de la fonction conceptuelle, logique du langage, d'autres modalités énonciatives comme les questions, la prière, l'ordre.

Aristote : Pour la réfutation sophistique

Selon le témoignage de Robert Blanché (1984 : 17), Aristote, en bon enseignant, avait « l'habitude de rappeler ce que d'autres ont dit avant lui sur le sujet ». Ainsi, sur la question de la logique, si Aristote a fait œuvre de pionnier puisqu'il n'y avait rien d'élaboré en la matière, « il y avait, sur la rhétorique, beaucoup de travaux anciens ». On peut dire que la réflexion sur l'art du dialogue est la base de la logique chez Aristote. La notion de rhétorique peut recouvrir celle de dialectique. Le mot signifie s'entretenir avec quelqu'un, converser, discuter. Autrement dit, la dialectique renvoie à l'exercice du dialogue. Elle devient « l'art de triompher de l'adversaire, de le réfuter ou de le convaincre » (Blanché 1984 : 18). Dans ce cas, le mot possède une charge polémique. Ainsi, la pratique de la dialectique, qui revient à défendre une position en attaquant une ou plusieurs thèses opposées, conduit à dépasser l'interlocuteur par la finesse, l'ingéniosité, la subtilité de l'argumentation. La conséquence, c'est que la rhétorique peut exposer à la tentation d'employer des raisonnements fallacieux pour tromper.

Toutefois, la langue ordinaire est soumise aux lois de l'interlocution, liée au désir de convaincre, d'émouvoir, d'intéresser ou de mettre en branle l'imagination, régie par les normes de la rhétorique et de l'affectivité. Aristote rangeait déjà dans les formes fléchies, les modalités énonciatives comme les questions ou l'ordre. Il souligne que « la prière est un discours, mais n'est ni vraie, ni fausse ». Pour lui, la véritable distinction logique sépare les discours susceptibles de vérité et de fausseté, comme les assertions, et ceux qui ne le sont pas, comme les questions, les ordres. Le langage ne sert pas seulement à exprimer des pensées précises, mais, à susciter les émotions. Autrement dit, la parole d'autrui rend dynamique notre environnement psychique et nous transmet des émotions que nous pouvons ressentir. C'est le sens de la *catharsis* que mentionne Aristote (1979) à propos de la tragédie. Marc-Alain Ouaknin (1994 : 16) en donne une version psychanalytique :

Par le langage une personne peut communiquer des affects à une autre personne, l'influencer, la convaincre, l'émouvoir, etc. De la parole de l'autre peuvent naître chagrin, terreur, joie, angoisse, enthousiasme.

Ainsi, Aristote (1979 : 1449b 24-28) nous apprend l'importance de la tragédie qui nous saisit par la crainte et la pitié. C'est pourquoi, nous nous rendons au théâtre ou à un concert musical pour rechercher ces deux émotions.

La tragédie est l'imitation d'une action d'un caractère élevé et complète, d'une certaine étendue, dans un langage relevé d'assaisonnements d'une espèce particulière suivant les diverses parties, imitation qui est faite par des personnages en action, et non au moyen du récit, et qui, suscitant pitié et crainte, opère la purgation propre à pareilles émotions. J'appelle langage relevé d'assaisonnements, celui qui a rythme, mélodie et chant.

Marc-Alain Ouaknin (1994 : 20) commente ce texte d'Aristote en insistant sur la valeur thérapeutique de l'accueil interlocutif de la tragédie par le spectateur ou le lecteur :

La pitié et la frayeur sont inscrites dans la composition même de l'œuvre, mais la réception coopérative de l'œuvre par un spectateur ou un lecteur produit non pas la pitié ou la frayeur, mais la jouissance.

Il faut entendre par réception coopérative, la relation de dialogue entre le texte et le lecteur qui libère le potentiel sémantico- pragmatique de l'œuvre. Grâce à la réception coopérative de

l'œuvre, le trouble dans lequel nous plonge le spectacle tragique se sublime en « une joie esthétique ». Ainsi, l'effroi et la pitié, qui sont des émotions violentes dans la vie quotidienne, lorsqu'ils sont provoqués par une représentation artistique, perdent leur charge nocive. Au ^{xx}^e siècle, Freud (1984 : 12), par la technique de la « psychothérapie-suggestion », aboutit aux mêmes idées et résultats qu'Aristote :

Les mots sont bien les instruments les plus importants de l'influence qu'une personne cherche à exercer sur une autre ; les mots sont de bons moyens pour provoquer des modifications psychiques chez celui à qui ils s'adressent, et c'est pourquoi il n'y a désormais plus rien d'énigmatique dans l'affirmation selon laquelle la magie du mot peut écarter les phénomènes morbides.

Aristote, en admettant donc des énoncés comme les questions, les ordres, les jeux qui ne sont ni vrais ni faux qui échappent ainsi à la juridiction logique, introduit le concept d'action dans l'approche du langage. Il anticipe ainsi une conception éminemment pragmatique du langage. On sait aujourd'hui, avec Austin, que la question et l'ordre mettent le récipiendaire devant l'alternative juridique qui n'existe pas avant à savoir : répondre ou ne pas répondre et obéir ou ne pas obéir. La relation interlocutive est désormais le sujet de l'énonciation dialogique.

On peut considérer Aristote comme un pionnier dans la mise en place des caractéristiques particulières du discours qui contribuent à rendre visibles les composantes pragmatiques du langage. En effet, le procès inférentiel qui régit les dialogues de tous les jours ne se limite pas seulement aux seules inférences démonstratives, logiques. Il fait appel à des formes d'inférences non-démonstratives telles que le raisonnement analogique, inductif. Les textes d'Aristote (1980 : 107) sur la métaphore et la comparaison indiquent une orientation à la formalisation de la dimension pragmatique du langage. « La métaphore est l'application d'un nom impropre par déplacement (...) selon un rapport d'analogie ». Elle consiste en un transfert ou déplacement de sens à un mot isolé en le projetant hors de son contexte d'origine. On perçoit l'approche pragmatique du discours à travers l'usage d'autres critères para-linguistiques comme le raisonnement analogique, la prosodie qui ont une dimension inférentielle capitale. L'analogie, la métaphore, la comparaison, la prosodie sont des types d'actes de discours. Le raisonnement analogique est produit lorsqu'on « emploie une métaphore ou que l'on effectue un parallèle avec un autre registre en utilisant l'expression “comme si” » (Vernant 2021 : 171). L'analogie sert à illustrer le propos en faisant l'économie d'en expliciter tous les aspects. Wittgenstein (1980 : § 108, 199) exploite abondamment la métaphore du jeu d'échec, de football, de société dans la description du fonctionnement du langage. L'utilité de l'analogie est incontestable dans la construction des signes et des symboles. Le terme moderne en arabe employé pour désigner le train est *K'itar*. Il signifiait à l'origine une caravane de chameaux à la file indienne. En français, la balance est le symbole de la justice. Le lion est le symbole de la force.

Aristote considère le concept comme un prédicat, capable d'être attribué à un sujet et d'attribuer en commun à plusieurs sujets. Platon (*Sophiste*, 262 a) avait déjà remarqué que dans la construction du sens, tout discours exige un nom et un verbe. Exemple : Le maître arrive. Aristote va plus loin. Même si le verbe est nécessaire pour constituer une authentique proposition, c'est-à-dire, un énoncé déclaratif, porteur d'une assertion, qui a la propriété d'être vrai ou faux, certains arguments complexes n'admettent pas de verbe mais ont, cependant, un sens, comme l'expression : *animal-raisonnable-mortel* dont on se sert pour définir l'homme. Les mots isolés n'expriment ni vérité ni erreur. C'est leur union qui permet d'obtenir l'un ou l'autre. L'expression « un cerf-bouc, par exemple, signifie certainement quelque chose ; mais ce n'est ni vrai ni faux, si l'on n'ajoute pas que cet animal existe ou n'existe » (Aristote

Hermeneia 2, 16 a, 6). On peut reformuler les propos d'Aristote en termes frégréens. Ainsi, « si la présupposition d'existence n'est pas remplie, alors la proposition n'est ni vraie ni fausse : elle n'exprime pas une pensée » (Vernant 2021 : 19). En d'autres termes, « Si Socrate n'existe pas du tout, les deux propositions ne sont plus contradictions ». Dans la perspective où Socrate n'existe pas du tout, comme dans l'exemple du Cerf-bouc, « ni “Socrate est malade” ni “Socrate est bien portant” n'est vrai » (Aristote 1969a : 13b 65). Autrement dit, pour Aristote (1969a : 14b 15-22) :

Si, en effet, l'homme existe, la proposition par laquelle nous disons que l'homme existe est vraie aussi [...] car c'est de l'existence de la chose ou de sa non-existence que dépend de la vérité ou la fausseté de la proposition.

On voit qu'Aristote (*Hermeneia*, 4, 17 a, 2) conçoit, de manière négative, l'existence de discours non déclaratifs comme ceux qui expriment un commandement, un souhait, une prière, une question et qui restent étrangers à la logique. Ceux-ci relèvent de la rhétorique ou de la poétique :

Tout discours n'est pas une proposition, mais seulement le discours dans lequel réside le vrai ou le faux, ce qui n'arrive pas dans tous les cas : ainsi la prière est un discours, mais elle n'est ni vraie ni fausse.

Les travaux d'Aristote, comme ceux des sophistes, contiennent de précieux enseignements d'ordre pragmatique qui mettent en jeu l'analyse du fonctionnement du discours. On remarque que la dialectique aristotélicienne donne une place importante à la dimension dialogique de l'argumentation (Aristote 1965 : 313-368). L'existence de propositions qui ne sont ni vraies ni fausses à côté de celles qui ont la propriété d'être vraies ou fausses montre la relativisation de la question de la vérité, centrale en philosophie du langage, qui est au centre de l'illusion descriptive que dénonce Austin (1992 : 148) :

La vérité ou la fausseté d'une affirmation ne dépend pas de la seule signification des mots, mais de l'acte précis et des circonstances précises dans lesquelles il est effectué.

John Austin (1994 : 108) admet une conception de la vérité, plus souple et contextualisée, comme l'ont déjà indiqué les sophistes Protagoras et Gorgias. Il existe des degrés et des dimensions différentes du vrai :

Est-il vrai ou faux que Belfast est au nord de Londres ? Ou que la Voie Lactée à la forme d'un œuf au plat ? Ou que Beethoven était alcoolique ? (...) Le succès des énonciations varie, tant en degré qu'en dimension ; les énonciations correspondent toujours plus ou moins approximativement aux faits, de différentes manières en différentes circonstances, à des fins différentes.

Chez les sophistes, il existe, certes, des arguments destinés à tromper, à piéger l'auditeur, mais il y a aussi des formes de jeux verbaux qui suscitent la curiosité et incitent à découvrir les défauts logiques des arguments de l'interlocuteur. Elles contribuent à exercer et à développer la réflexion logique. Ce raffinement de la réflexion logique va permettre de prendre conscience de l'importance des contraintes pragmatiques du discours. Ces paradoxes logiques vont porter la marque des mégariques et des stoïciens qui sont, à côté des sophistes, un autre courant dans le développement de la rhétorique, source de la pragmatique.

L'intérêt des paradoxes logico-sémantiques chez les Mégariques et les Stoïciens

Chez les mégariques, la dialectique désigne tout ce qui se rapporte au langage, y compris la grammaire et la rhétorique. Selon Diogène Laërce, Zénon de Cittium distinguait déjà les énoncés non-propositionnels des énoncés propositionnels. Frege (1971 : 175) va retrouver les intuitions des Stoïciens et des Mégariques. En effet, il écarte des propositions authentiques logiques les énoncés impératifs dont on ne peut « examiner la vérité », ceux optatifs et les prières, « les exclamations où on donne libre cours aux sentiments, les gémissements, les soupirs, les rires ». Ainsi, Frege (1971 : 176) entend distinguer et séparer deux usages du langage. Il y a l'usage sérieux du langage qui renvoie à tout discours logique, scientifique dont importe la pensée et qui vise la vérité, à travers elle. Par contre, l'usage ludique, poétique ou pragmatique du langage naturel s'appuie sur la coloration des énoncés :

De même que le tonnerre du théâtre n'est qu'un pseudo-tonnerre, que le combat de théâtre n'est qu'un pseudo-combat, de même l'assertion de théâtre n'est qu'une pseudo-assertion. Ce n'est que jeu ou poésie. L'acteur jouant son rôle n'asserte pas, il ne ment pas non plus, même s'il parle en étant convaincu de la fausseté de ses paroles.

Cette séparation des usages du langage ordinaire « relève d'une problématique pragmatique qui s'est développée à la fin du xx^e siècle consistant à s'interroger notamment sur le statut des discours fictionnels » (Vernant 2021 : 18). Nous trouvons, depuis les sophistes, au sein même de l'élaboration logique du discours, des éléments pragmatiques comme le questionnement qui sont déterminants. En effet, chez les Mégariques, la dialectique, c'est-à-dire, le dialogue par questions et réponses représentait un moyen privilégié pour parvenir à la connaissance. Nous savons, avec eux, que « tout usage de la rationalité est dialogique », c'est-à-dire dialectique (Vernant 2021 : 87). Au xx^e siècle, comme nous l'avons souligné, Frege soutient avec pertinence que toute connaissance est construite comme réponse à une question initiale. La portée épistémologique du questionnement est évidente. Il n'y a pas d'investigation scientifique sans questionnement, sans interrogation. Frege (1971 : 176) montre la nature de l'enquête scientifique :

La démarche scientifique comporte d'habitude plusieurs étapes. Il y a d'abord la conception d'une pensée, laquelle peut être formulée dans une proposition interrogative [*Satzfrage*] ; puis, au terme d'une recherche, on reconnaît que cette pensée est vraie.

Une telle recherche donne une idée du concept pragmatique d'assertion.

Mais, ce qui est notable chez les mégariques et les stoïciens, c'est l'intérêt qu'ils accordent aux paradoxes logiques qu'ils ne considèrent pas comme de simples causeries ou amusettes. Ils ont pris au sérieux les paradoxes dont le plus célèbre est celui du menteur, attribué à Eubulide (IV^e siècle av. J.-C) : Un homme dit qu'il ment : ce qu'il dit, est-il vrai ou faux ?

-S'il dit la vérité en affirmant qu'il ment, alors il ment.

-Mais s'il ment en disant qu'il ment, alors il dit la vérité.

On voit une autre variante de ce paradoxe due au mathématicien hollandais Brouwer (1881-1966) que rapporte Alain Lercher (1985 : 45-46) :

Dans un certain pays, les condamnés à mort sont, soit fusillés, soit pendus. La veille de l'exécution, le condamné doit dire une phrase pourvue de sens et vérifiable dans les 24 heures. Si ce qu'il dit est vrai il est fusillé ; si c'est faux il est pendu.

Ce prisonnier est-il irrémédiablement perdu ? Y a-t-il de l'espoir pour lui ?

Un jour, un condamné très malin déclare : « Je serai pendu ». La justice de ce pays se trouve devant un étonnant problème. Si on le pend, il aura dit vrai, donc il devait être fusillé. Mais si on le fusille, il aura dit faux, et on aurait dû le pendre. Il n'y a plus qu'à le gracier.

La résolution de ce paradoxe montre qu'il n'existe pas dans la vie des situations irréversibles. L'intelligence humaine, qui se déploie dans l'innovation logique, peut être utile à la vie. En fait, le paradoxe ne se dénoue, comme l'affirme Robert Blanché (1984 : 99), que « par la distinction entre les niveaux du langage, comportant l'interdiction logique de faire dire à une phrase quelque chose sur elle-même ». Nous avons là, une idée des expressions sui-référentielles, les *token* réflexives, utiles pour saisir l'aspect pragmatique du discours. Elles indiquent les limites de l'usage rationnel du langage, anticipant ainsi la distinction féconde entre les paradoxes de la logique formelle et l'analyse des contraintes pragmatiques du discours. Les paradoxes logiques résultent des contradictions internes à ce qui est dit. Par exemple, j'affirme que « le chat est sur la natte et je ne le pense pas ». Il s'agit d'un cas patent où l'on affirme une chose et son contraire, c'est-à-dire en n'y pensant pas. François Récanati (1979 : 197) analyse la nuance entre les contradictions logiques et les contraintes pragmatiques :

Dans les contradictions logiques, une partie de ce qui est dit contredit l'autre partie, tandis que dans les contradictions pragmatiques, c'est le fait de le dire qui contredit ce qui est dit.

Autrement dit, « les contradictions pragmatiques sont des propositions que contredit le fait de leur propre énonciation » (Récanati, 1979 : 197). Alors que les paradoxes de la logique formelle ont une portée pratique limitée, les paradoxes pragmatiques ont une grande importance dans la communication humaine. Wittgenstein, tout Récanati, reconnaît la signification pratique du paradoxe :

Les différentes manifestations semi-comiques du paradoxe logique ne présentent d'intérêt que dans la mesure où elles rappellent à chacun le fait qu'une forme sérieuse du paradoxe est indispensable si nous voulons convenablement comprendre sa fonction. La question se pose : quel rôle une telle erreur logique peut-elle jouer dans un jeu de langage ? (Wittgenstein cité par Watzlawick 1981 : 247)

On voit la nécessité pragmatique de ces paradoxes qui réhabilitent certains problèmes classiques de la philosophie comme le *Cogito* cartésien, discrédité par Carnap à travers l'analyse logique du langage. Selon Récanati, le cogito surmonte l'épreuve du doute parce qu'il procède d'une nécessité pragmatique, c'est-à-dire d'une contradiction *sui generis* entre ce qui est dit et le fait de le dire en tant qu'il est indiqué dans la proposition « Je pense » et qui se reflète dans le sens de l'énoncé. L'importance du « Je pense », qui relève de son statut non logique, se perçoit par « la présupposition existentielle qu'il contient » (Savatovsky, 1985 : 67). Récanati (1979 ; 199) conclut :

La proposition « je pense » est toujours vraie, vraie à chaque fois que je la conçois, parce que la proposition « je ne pense pas », pragmatiquement contradictoire, est fausse à chaque fois que je la conçois.

Les énoncés « je ne pense pas » ou « je n'existe pas » ont un statut paradoxal d'inconsistance pragmatique parce que quiconque les prononce détruit sa propre énonciation. On ne peut pas dire que « je ne pense pas » sans que je ne pense. De même, l'affirmation « je n'existe pas » détruit l'énonciation puisque celui qui l'exprime existe.

Les approches mégariques de l'usage du discours et du dialogue vont revivifier l'étude du langage. On peut donc affirmer avec Denis Vernant (2021 : 11) que « l'avènement progressif du paradigme actionnel qui appréhende les phénomènes discursifs et communicationnels en

termes d'action et impose une approche résolument pragmatique » est dû aux intuitions ingénieuses des Sophistes et des Mégariques. On sait qu'il n'existe pas explicitement dans les travaux des Sophistes, d'Aristote, des Mégariques et des stoïciens, tout comme dans ceux de Frege, des considérations d'ordre pragmatique qui mettent en exergue l'analyse du fonctionnement discursif et dialogique du langage ordinaire. Mais, ces travaux ont conduit, *négativement*, « à étudier l'usage du langage vernaculaire pour dégager par contraste la spécificité du discours logique » (Vernant 2021 : 14). Ils ont, de ce fait, permis de procéder, *positivement*, « à des analyses fines, qui en rendant compte de l'usage du langage ordinaire, anticipent bon nombre de thèses pragmatiques actuelles » (Vernant 2021 : 14).

CONCLUSION

Toute velléité d'écarter l'étude de la langue de celle du discours devient néfaste pour l'un comme pour l'autre. L'intérêt du langage ne vient pas seulement de sa capacité à signifier mais aussi à communiquer. Communiquer revient à réaliser des transformations finalisées dans l'environnement, à agir. En d'autres termes, on ne communique pas pour communiquer, mais pour agir avec (ou contre) autrui afin de résoudre un problème que pose notre vécu commun. Émile Benveniste (1974 : 217) remarquait que « bien avant de servir à communiquer, le langage sert à vivre ». En anticipant l'idée selon laquelle le langage peut être considéré comme un mode d'action, les sophistes vont contribuer à faire prendre conscience de l'existence de plusieurs types d'énoncés linguistiques : les énoncés servent à exprimer nos pensées, mais, ils servent également à réaliser une action. Même, si l'on considère comme important le sens de l'énoncé, on peut illustrer le langage sous le « mode actionnel ». On peut parler de plusieurs fonctions ou puissances du langage depuis les sophistes. La parole exprime des forces extra-humaines : cérémonies totémiques, conciliation des esprits ; magie, sorcellerie, divination ; religion ; noms de personnes ; noms des lieux. Les formules sont efficaces dans les relations entre les hommes (rencontre et séparation ; demande et remerciement ; intronisation et exclusion ; félicitation, souhait, blâme, condoléances, dédicace ; engagements, serments). Elles se déroulent sous le mode de la rhétorique et de l'instruction (joutes oratoires ; plaidoiries ; discours dans les assemblées délibérantes ; édification et exaltation ; propagande religieuse et politique). Enfin, le langage est un moyen de divertissement (littérature ; théâtre ; radiodiffusion et télévision ; jeux de mots). La réflexion philosophique sur le langage doit beaucoup aux sophistes qui ont anticipé la problématique de l'évaluation du langage dans sa fonction instrumentale (outil cognitif, persuasif, actionnel). C'est à bon droit qu'on peut « traiter la parole comme des cauris », suggère Antoine N'guessan Depry (2017). Leur potentiel épistémologique offre « de la matière à plusieurs champs de rationalité qui, parfois, s'ignorent ». On peut donc affirmer que de nombreuses questions développées dans la philosophie du langage contemporaine sont des problèmes antiques reformulés ou rénovés. La conception pragmatique du langage reste liée au cadre théorique et au vocabulaire développé par les sophistes, corrigés par Aristote et les mégariques, qu'elle a réaménagé. Elle ne désavoue pas cette approche du langage qui reste subordonnée à ses déterminants actionnels et transactionnels que le dialogue quotidien et permanent entre l'élève et l'enseignant, le client et le commerçant, le médecin et le malade, et les colloques restituent. Si nous voulons régénérer la pensée contemporaine en matière de langage, il est urgent, comme le fait Austin, de revisiter les anciens comme les sophistes qui ont été les premiers à s'intéresser aux subtilités du langage de tous les jours. Si Platon nous a appris une sorte d'encyclopédie universelle du concept (la contemplation), les sophistes nous enseignent une pédagogie du concept (l'art de le transmettre) qui empêche de tomber dans le piège de la philosophie *kerdès* (la recherche de la fortune) dont ceux-ci ont été longtemps

accusés. Finalement, ils conçoivent le langage, non pas comme le produit d'une activité, mais comme une activité de mise en scène sociale, mise en commun.

Bibliographie

- Aristote (1965) : *Les Topiques*, trad. fr. J. Tricot, Paris, Vrin.
- Aristote (1967) : *Rhétorique*, III, trad. M. Dufour, chap. IV, Paris, Les Belles Lettres.
- Aristote (1969a) : *Catégories*, trad. fr. Jules Tricot, Paris, Vrin.
- Aristote (1969b) : *Réfutations sophistiques*, trad. fr. Jules Tricot, Paris, Vrin.
- Aristote (1979) : *La Poétique*, édition et traduction J. Hardy, Paris, Les Belles Lettres, chap. XXI.
- Aristote (1980) : *La poétique*, trad. R. Dupont-Roc et J. Lallot, Paris, Seuil, chap. XXI, p. 107-109.
- Aristote (1992) : *Premiers analytiques*, tome 3 de l'*Organon*, trad. fr. Jules Tricot, Paris, Vrin.
- Austin, J. (1991) : *Quand dire c'est faire*, trad. Gilles Lane, postface de François Récanati, Paris, Seuil.
- Austin, J. (1994) : *Écrits philosophiques*, trad. fr. L. Aubert & A.-L. Hacker, Paris, Seuil.
- Austin, J. (2007) : *Le langage de la perception*, trad. Paul Gochet, Paris, Vrin.
- Benveniste, É. (1974) : *Problèmes de linguistique générale*, tome 2, Paris, Gallimard.
- Blanché, R. (1984) : *La Logique et son histoire d'Aristote à Russell*, Paris, Armand Colin.
- Ducrot, O. et Todorov, T. (1972) : *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Seuil.
- Frege, G. (1971) : *Écrits logiques et philosophiques*, traduction et introduction de Claude Imbert, Paris, Seuil.
- Freud, S. (1984) : *Résultats, idées, problèmes*, tome I, Paris, PUF.
- Hagège, C. (1995) : *L'homme de paroles*, Paris, Folio.
- Hegel, G. W. F. (1971) : *Leçons sur l'histoire de la philosophie*, Paris, J. Vrin.
- Jacques, F. (1981) : « Les conditions dialogiques de la compréhension ou le paradoxe de Narcisse », Parret Hermann et Bouveresse Jacques (éd.) *Meaning and Understanding*, Berlin, New York, Walter de Gruyter.
- Jaspers, K. (1979) : *Nietzsche. Introduction à sa philosophie*, Paris, Gallimard.
- Lercher, A. (1985) : *Les mots de la philosophie*, Paris, Belin.
- Mattelart, A et M : *Histoire des théories de la communication*, Paris, Éditions La Découverte.
- Muller, R. (1985) : *Les Mégariques, fragments et témoignages*, Paris, Vrin.
- Nef, F. (1994) : *Le langage, une approche philosophique*, Paris, Bordas.

N'guessan, Depry A. (2017) « Leçon inaugurale », Rentrée solennelle du Département de Philosophie du 12 Avril de l'Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan.

Ouaknin, M-A (1994) : *Bibliothérapie : Lire, c'est guérir*, Paris, Seuil.

Parret, H. et Bouveresse, J. (1981) : *Meaning and Understanding*, Berlin, New York, Walter de Gruyter.

Platon (2007a) : *Gorgias*, trad. Monique Canto-Sperber, Paris, Flammarion.

Platon (1967) : *Le Sophiste*, traduction, notices et notes par Émile Chambry, Paris, Classiques Garnier.

Récanati, F. (1979) : *La transparence et l'énonciation*, Paris, Seuil.

Savatovsky, D. (1985) : « Le cogito est-il un énoncé performatif ? », *Langages* n° 77, 1985, p. 55-73.

Vernant, D. (1997) : « Pour une logique dialogique de la véridicité », *Du discours à l'action*, Paris, PUF. p. 87-107.

Vernant, D. (2010) : *Introduction à la philosophie contemporaine du langage*, Paris, Armand Colin.

Vernant, D. (2021) : *Dire pour faire : De la pragmatique à la praxéologie*, Grenoble, UGA Éditions.

Watzlawick, P. (1981) : « Structures de la communication psychotique », *La nouvelle communication*, textes recueillis et présentés par Yves Winkin, Paris, Seuil, p. 238-254.

Wittgenstein, L. (1989) : *Investigations philosophiques*, trad. fr. Pierre Klossowski, Paris, Gallimard.

**REVUE IVOIRIENNE DE GOUVERNANCE ET D'ÉTUDES STRATÉGIQUES
(RIGES)
(IVORIAN REVIEW OF GOVERNANCE AND STRATEGIC STUDIES)**

